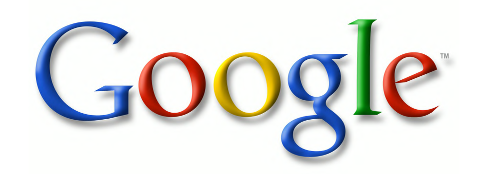


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

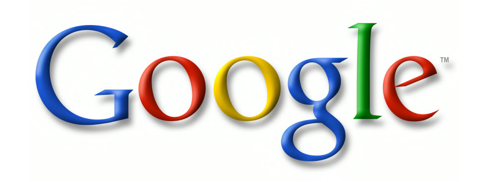
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

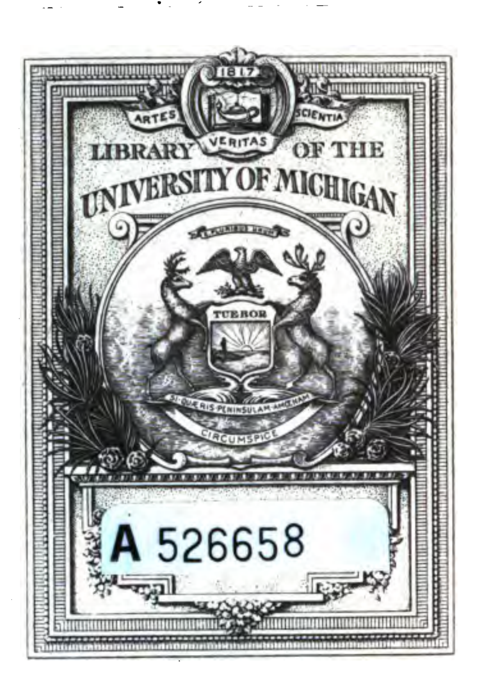
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE
A 526658

D
273
.A2
E8
1743


1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE
A 526658

D
273
.A2
E8
1743

LETTRES, MEMOIRES ET NEGOCIATIONS

DE MONSIEUR LE

COMTE D'ESTRADES,

Tant en qualité d'Ambassadeur de S. M. T. C. en Italie, en Angleterre & en Hollande,

Que comme Ambassadeur Plénipotentiaire

À LA PAIX DE NIMEGUE,

Conjointement avec Messieurs

COLBERT & COMTE D'AVAUX;

Avec les

REPONSES DU ROI ET DU SECRETAIRE D'ETAT:

Ouvrage où sont compris

L'ACHAT DE DUNKERQUE,

Et plusieurs autres choses très-intéressantes.

NOUVELLE EDITION,

Dans laquelle on a rétabli tout ce qui avoit été supprimé dans les précedentes.

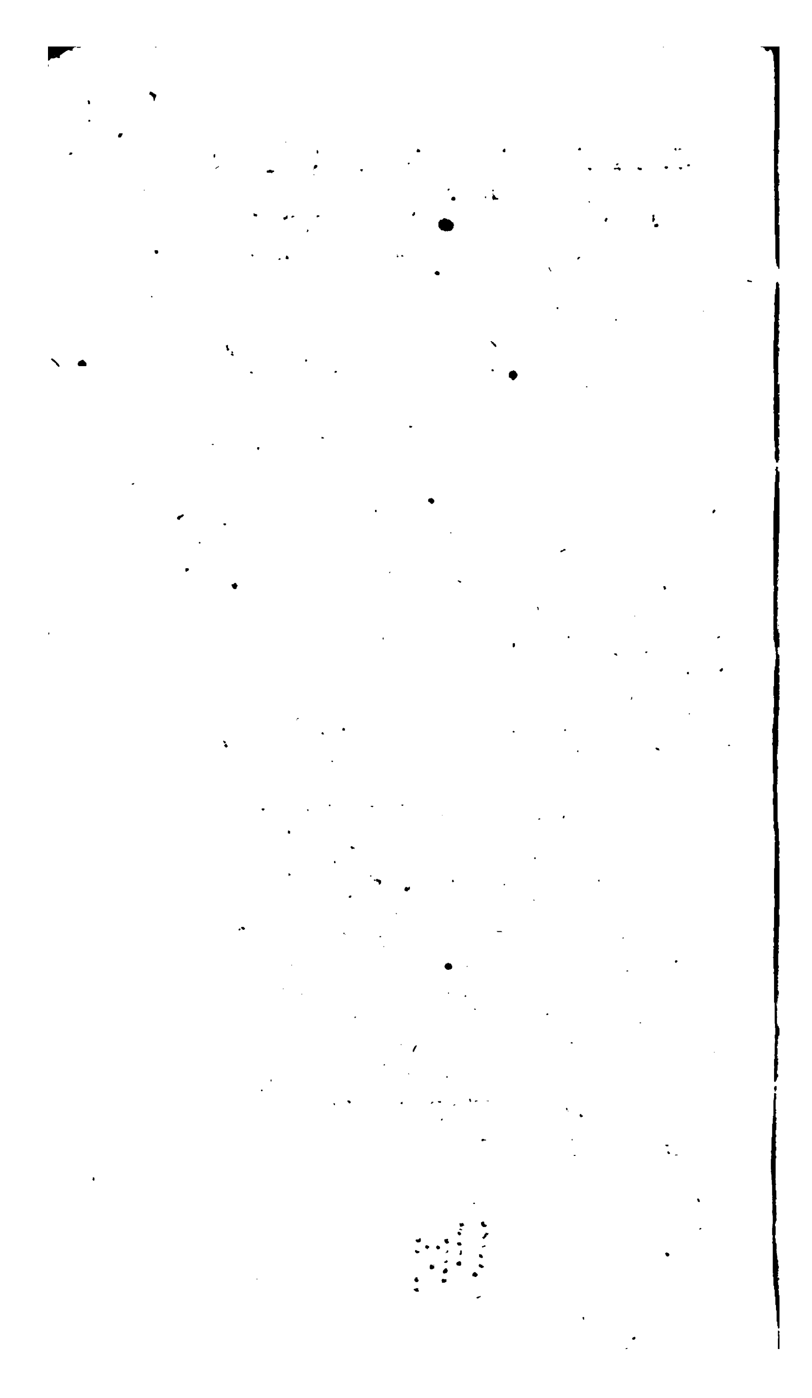
TOME PREMIER.



A LONDRES,

Chez J. NOURSE, proche Temple-Bar,

MDCCXLIII.





AVERTISSEMENT

SUR CETTE

NOUVELLE EDITION.

LEs *Lettres*, *Mémoires & Négociations de Mr. le Comte d'Estrades*, *pendant le cours de son Ambassade en Hollande depuis 1663 jusqu'en 1668*, manquant depuis long-tems, on a cru servir utilement le Public, en lui en procurant une *Nouvelle Edition considérablement augmentée.*

Des deux précédentes, la prémiére, publiée comme faite *à Bruxelles*, *chez Henri le Jeune*, *en* 1709, *en* 5 *Vol. in* 12, mais réellement imprimée *à la Haye*, *chez Abraham de Hondt*, étoit fort incomplette, & même fort tronquée. L'Auteur des *Remarques sur les Lettres*, *Mémoires & Négociations de Mr. le Comte d'Es-*

trades, imprimées *à Paris*, *en* 1709. *in* 12. pag. 48; celui de l'*Histoire Secrete des Intrigues de la France en diverses Cours de l'Europe*, Tome I. pages 63. & 64; le Pere le Long, *Bibliothèque Historique de la France*, page 680. N. 13337; & l'Abbé Lenglet du Fresnoy, *Méthode pour étudier l'Histoire*, Tome IX, pages 1766. & 1767, se sont plaints avec beaucoup de raison de ces défectuositez si desagréables & si sensibles à tout Lecteur judicieux & de bon goût : mais ils ont eu tort d'avancer inconsidérement, & contre la vérité, que c'étoit certain Homme d'une dextérité aussi merveilleuse qu'inimitable à se procurer les Manuscrits les plus curieux des Bibliothèques les plus illustres, qui avoit publié ces *Lettres*, *Mémoires & Négociations*, après avoir *eu l'industrie de les tirer de la Bibliothèque du Roi de France*. Le contraire paroît évidemment par l'*Histoire* de cette célébre & magnifique *Bibliothèque*, qui vient d'être publiée à la tête du *Catalogue*, *tant de ses Imprimez que de ses Manuscrits*, où l'on ne fait absolument aucune mention de celui-là, dans la Notice de tous ceux qui en furent

en-

enlevez alors (*): & l'on peut très-sincérement affirmer, qu'il venoit du Cabinet d'une Personne de distinction, dont les Livres furent vendus publiquement à la Haye peu avant la publication de cette Edition. D'ailleurs, on sçait très-certainement, qu'il y en avoit diverses autres Copies dans les Cabinets des Curieux; ne fussent-ce que les deux qui se trouvoient dant celui de feu Mr. Leers, célébre Imprimeur & Echevin de Rotterdam, l'une desquelles fut achetée après sa mort pour le Prince Eugene, & l'autre pour le Baron de Hohendorff, dans le *Catalogue de la Bibliothèque* duquel on la peut voir indiquée, Tome III., pag. 243.

La seconde Edition des *Lettres, Mémoires & Négociations de Mr. le Comte d'Estrades*, faite *à la Haye, chez Abraham de Hondt, en* 1719, *en* 6 *Volumes in* 12., étoit sans doute plus complete que la précédente; puisqu'elle contenoit de plus, non seulement plusieurs *Lettres*, qui, par un effet de pure inexactitude,

(*) Histoire de la Bibliothèque du Roi de France, *pag. xlvij.*

de, avoient été omises dans la prémiére, mais même un Volume entier, sous le Titre de *Négociations du Comte d'Estrades en Hollande, Angleterre, Savoye, &c. depuis* 1637. *jusqu'en* 1662., dans lequel, entre plusieurs autres Piéces importantes, on trouve le *Traité* conclu entre la *France* & l'*Angleterre* pour la Vente & l'Achat de *Dunkerque*. Mais le monde a sçû que, soit dessein ou hazard, on avoit suprimé dans ces deux Editions, quelquefois *certains Mots*, quelquefois *certaines Lignes*, quelquefois même *certains Passages entiers*, qui pouvoient intéresser l'attention du Public. On sçait aussi qu'il a couru diverses Copies manuscrites de ces Suppressions; de sorte que ce n'est plus, en quelque façon, que le Sécret de la Comédie. Ajoûtez à cela, que la plupart des Copies manuscrites qui se sont répandues & multipliées de ces Endroits supprimez, sont extrémement fautives & très incomplettes. M'étant donc proposé, pour l'Utilité générale, de réimprimer ces *Lettres &c. de Mr. d'Estrades*, je me suis fait un devoir de les donner aussi parfaites qu'elles sortirent des mains de l'Auteur: & j'ai eû le bonheur d'avoir entre les mien-

nes

nes de quoi les rétablir dans leur intégrité primitive.

Pour donner encore un nouveau dégré de perfection au Recueil que je publie à présent; aux Piéces dont je viens de parler, j'ai ajoûté les trois Tomes qu'*Adrien Moetjens* fit imprimer *à la Haye* en 1710. sous le titre de *Lettres & Négociations de Mrs. le Maréchal* d'Estrades, Colbert, *Marquis de* Croissy, *& Comte* d'Avaux, *Ambassadeurs Plénipotentiaires du Roi de* France *à la Paix de* Nimegue, *& les Réponses & Instructions du* Roi *& de Mr. de* Pomponne. Je me flatte qu'on me sçaura gré d'avoir rassemblé, de cette maniére, tout ce qui a paru jusqu'ici sous le nom du *Comte d'Estrades.*

Comme, sur le conseil de quelques Personnes intelligentes, j'ai mis à la tête des cinq prémiers Volumes, par voye d'*Introduction*, un Morceau que l'on n'avoit point encore vû dans les Editions précédentes, il est nécessaire, pour y préparer les Lecteurs, que je donne ici quelques Eclaircissemens là-dessus.

On sçaura donc, qu'en 1712. il parut à *Londres*, en *Anglois*, un Ouvrage de

Politique, qui, sous le titre, d'*Histoire Secrete des Intrigues de la France en diverses Cours de l'Europe*, avoit pour but principal, d'approfondir les sources des diverses agitations dont l'*Europe* s'étoit ressentie depuis la Paix des *Pirenées*. L'Auteur Anonyme de cette *Histoire* ne se contenta pas d'attribuer tant de mouvemens extraordinaires aux vûës ambitieuses de la Couronne de *France*. Il tâcha même d'en fournir les preuves par une longue Déduction de Faits, dont les uns avoient échappé jusqu'alors à la connoissance du Public, & dont les autres ne faisoient que de lui être récemment révélez. Dans ce dernier rang, & même à la tête de tous, on doit placer les cinq Tomes des *Lettres* &c. *du Comte d'Estrades*, écrites pendant son Ambassade en 1663-1668. Ces *Lettres*, qui ne paroissoient que depuis trois ans, renfermoient tant de particularitez convenables au plan de l'Historien *secret* de l'*Europe*, qu'il en fit un très-grand usage dans le commencement de sa prémiére *Partie*.

D'ailleurs, les réfléxions de cet Ecrivain intéressoient trop de Nations pour demeurer renfermées dans l'enceinte de

la

la *Grande Bretagne*. Aussi ne manquerent-elles pas d'être bientôt traduites dans une Langue plus générale que celle que l'on parle dans ces Isles. On les imprima en 1713. à *Londres* en *François*, sous le Titre, d'*Histoire Secrete des Intrigues de la* France, *en diverses Cours de l'*Europe, *où l'on voit que l'Accroissement du Pouvoir de cette Couronne est dû au succès de ses Intrigues, plûtôt qu'à ses propres Forces, & à l'Habileté de ses Ministres &c. Le tout extrait fidèlement de plusieurs Mémoires autentiques, tant manuscrits qu'imprimez.*

On ne pouvoit mieux exprimer, que par ce titre de la Traduction *Françoise*, le dessein général que l'Auteur *Anglois* s'étoit proposé, puisqu'en effet sa grande vûë avoit été d'ouvrir les yeux à sa Patrie, qui, en 1712, conduite par des Ministres, ou très-foibles, ou très-corrompus, ou très-peu éclairez, se disposoit à sacrifier lâchement son honneur & son bonheur à la *France*, sous le spécieux prétexte, qu'un Prince déja fort vieux, & qui venoit d'essuyer un grand nombre de terribles revers, ne pouvoit plus desormais songer qu'à finir ses jours en repos, & seroit à l'avenir, tant par néceffité que par récon-

noissance, le meilleur Ami de la *Grande Bretagne*. Faire donc voir que la Cour de *Versailles*, dans ses plus grandes adversitez, de même que dans ses plus grandes prospéritez, ne perdoit jamais de vûë le fier projet de donner des Loix à toute l'*Europe*, de s'élever sur les ruines de ses Voisins, de les mettre tous sous le joug, & de n'épargner pour cela, ni l'Argent, ni les Intrigues, ni les fausses Promesses, ni les Traitez frauduleux, ni les Actions même les moins justes; c'étoit faire actuellement tout ce qui étoit possible à un Particulier, pour obliger tout ce qu'il y avoit encore de sain dans le Conseil de la Reine *Anne*, à s'opposer de toutes leurs forces aux fausses démarches de son Ministère, & pour engager toute la Nation à réfléchir sérieusement sur l'éminent péril dont elle étoit ménacée.

Indépendamment de la triste situation dans laquelle se trouvoit alors l'*Angleterre*, il nous a toûjours parû, que l'Auteur *Anglois* de l'*Histoire Secrete de l'Europe* n'avoit rien fait, ni rien pû faire de plus adroit pour parvenir à ses fins, que de rappeller, comme il fit, à ses Compatriotes, le souvenir de la condui-

te

te que *Louis* XIV. avoit tenuë avec les *Provinces-Unies*, dans le tems même qu'il leur faisoit le plus de caresses, & leur marquoit le plus d'amitié. On ne pouvoit plus objecter à cet Ecrivain, comme on l'avoit fait tant de fois auparavant, que l'on calomnioit ce Monarque; que l'on ne rendoit pas justice à la droiture de ses intentions; que les soupçons injurieux que l'on répandoit contre ses procédez, n'étoient que l'ouvrage des préjugez, de l'envie, de la haine, des passions les plus condamnables. Ici l'Historien alléguoit en preuve, non des Bruits vagues, non des Piéces Satyriques, non des Ecrits ennemis, mais les propres Lettres du Monarque, mais les Lettres de ses prémiers Ministres, mais les Lettres de son Ambassadeur, qui toutes paroissoient dans le Recueil imprimé *à la Haye* en 1709. sous le nom du Comte d'*Estrades*. Comment démentir des garans de cette authenticité?

Considérant donc l'idée que l'Historien secret de l'*Europe* voulut donner à sa Patrie, de l'Esprit & des Vûës qui régnoient dans la Cour de *Louis* XIV., comme la substance principale de ce qui

en paroît dans les *Lettres* du Comte; j'ai cru qu'en donnant une nouvelle Edition de ces derniéres, je ne pouvois rien faire de plus agréable, ni de plus commode pour la plûpart des Lecteurs, qu'en leur présentant ici, par voye *Introduction*, un Abregé de l'*Histoire*. Les Personnes qui ne sont pas au fait des événemens de ce tems-là, pourront s'en faire, par ce moyen, des notions générales, & celles qui lisent tout avec rapidité, y apprendront aussi, ou à pénétrer ce qu'il y a de mistérieux dans le Recueil de ces *Lettres*, ou à en péser davantage les endroits délicats.

A cela près, je ne prétens me rendre garant, ni de toutes les Observations de l'Historien secret de l'*Europe*, ni de tous les Faits qu'il allégue, ni de tous les Jugemens qu'il en porte. Je dois seulement avertir, que celui qui a dressé l'Extrait qu'on va lire, s'est très-religieusement abstenu d'y rien insérer de son chef, & que s'en tenant à la Traduction Françoise, qu'il a trouvée assez fidéle, il n'en a fait l'abregé que par le simple retranchement de ce qui lui a paru moins utile.

IN-

INTRODUCTION

Aux Lettres, Mémoires & Négociations de

Mr. LE COMTE

D'ESTRADES,

OU

EXTRAIT

De l'Histoire secrete de l'EUROPE.

LE pouvoir exorbitant de la *France* fait depuis plus de vingt ans (*) le juste sujet des larmes de toute l'*Europe*, qui s'est vû obligée de former une puissante Ligue, pour le réduire aux termes où il se trouve aujourd'hui. On peut dire cependant, que ni la force des Armées, ni l'habileté des Ministres, ni la fermeté de la conduite, n'auroit jamais pû élever le pou-

(*) On vient de dire que ce fut en 1712. que cet Ouvrage parut en Anglois.

pouvoir de la *France* jusques au point où il a été, s'il n'y avoit pas eu une corruption générale dans toutes les Cours de l'Europe qui étoient en état de s'y opposer. L'*Angleterre*, la *Suéde* & la *Hollande* étoient les seules Puissances capables de maintenir l'équilibre de l'Empire Chrêtien entre les deux Maisons d'*Autriche* & de *Bourbon* : & ce fut en effet dans ce dessein qu'elles s'unirent ensemble par le fameux Traité de la *Triple Alliance*. Mais ce ne fut qu'une Union simulée, car tous les Ministres des trois Nations qui eurent la direction de ce Traité, étoient dans les intérêts des *François*, aussi bien en *Hollande*, qu'en *Angleterre* & en *Suéde*. Beaucoup de personnes verront peut-être avec chagrin, que l'on attaque ici la réputation de Monsieur *de Wit*, & que l'on donne quelque atteinte à sa grande capacité dans les affaires, & à l'amour qu'il devoit avoir pour sa Patrie : mais je les prie de suspendre un peu leur jugement. Ma principale vûë, dans la recherche que j'entreprens aujourd'hui des affaires les plus secretes de l'*Europe*, c'est de découvrir les moyens que la *France* a mis en usage, pour acquerir le pouvoir qu'elle

le vient de perdre; afin qu'étant connus, nous puissions nous en garantir à l'avenir, ne nous faire jamais d'illusion sur son compte, & ne nous point fier à l'Amitié d'une Maison, qui depuis cinquante ans ne s'étudie qu'à corrompre les maximes & la Politique de tous ceux avec qui elle a quelque commerce. La Guerre, les Négociations, les Traitez, tout lui a servi également dans ses desseins, & toûjours contre l'équité & la bonne foi. Je commence par la *Hollande*, qui est comme le centre des Négociations les plus importantes.

Monsieur *de Wit* ignoroit si peu les desseins de *Louis* XIV. sur la Succession d'*Espagne*, que, du vivant même de *Philippe* IV., il proposa au Comte d'*Estrades*, Ambassadeur de *France* en *Hollande*, de partager entre son Maître & les Etats Généraux une partie des *Païs-Bas Espagnols*, & de former du reste une République, qui seroit alliée avec les *Provinces-Unies*, comme les Grisons le font avec les *Cantons Suisses*. Sa proposition étoit, de donner à la *France*, *Cambrai*, *St. Omer*, *Aire*, *tout l'Artois*, *Bergue-Saint-Vinox*, *Furnes* & *Nieuport*, & aux Etats Généraux, *Ostende*, *Bru-*

 ges,

ges & ce qui est sur ce continent jusques à l'Ecluse. Mais l'Ambassadeur répondit à cette proposition, avec la candeur & la sincérité ordinaire aux Politiques *François*: (*) *Qu'il ne lui paroissoit pas que son Maître eût la pensée de s'agrandir du côté de* Flandre, *mais qu'au contraire il étoit content de ce qu'il possédoit, sans vouloir élargir ses limites.*

Il y avoit alors *à la Haye* des Députez *Flamans*, qui proposoient une Alliance entre les dix-sept Provinces pour leur défense commune; mais la Faction de *Louvestein* en ayant donné avis à la Cour de *France*, les Députez furent sourdement traversez par les Amis de cette Cour, dans le tems que son Ambassadeur témoignoit beaucoup de zèle pour faire réüssir leur projet. *Louis* XIV. même affecta une si grande indifférence sur le partage proposé, qu'il écrivit à son Ambassadeur: (†) *J'ai été fort aise que le Sieur* de Wit *ait pû reconnoître, & comme toucher au doigt par des effets sensibles,*

(*) Lettres du Comte d'Estrades Vol. II. pag. 180.

(†) Ibid. pag. 192.

bles, lorsque vous vous êtes ouvert à lui de mes plus secretes pensées & intentions, sur la proposition qu'on lui est venu faire, que je ne suis pas ce dangereux Voisin, ni ce Prince si immodérement ambitieux, & si avide des Etats d'autrui, que mes Envieux le publient. Je me trouve assez bien partagé, pour n'avoir ni inquiétude, ni désir violent, d'étendre davantage ma Domination; Cependant il fut si content du bon lot que *de Wit* lui offroit dans le partage des *Païs-bas-Espagnols*, qu'en reconnoissance de tant de bonne volonté, il lui *promet sa haute protection en tous ses intérêts, si jamais l'occasion s'en offre* (*).

(†) Le bon Monsieur *de Wit* ne manqua pas de répondre au compliment de Sa Majesté, *en l'assûrant de sa fidélité pour tout ce qui regardoit son service & sa gloire.* Aussi-tôt que *Louis* XIV. eut avis que le G. P. vouloit bien consentir à quelque démembrement des *Païs-Bas Espagnols* en sa faveur, il écrivit à son Ministre *à la Haye*, qu'il *auroit fort souhaité* que Mr. de Wit *lui eût laissé le moyen de lui donner quelques marques effectives*

(*) Ibid. pag. 193. (†) Ibid. pag. 198.

tives de son estime & de son affection; *ce que je ferois*, dit-il à son Ambassadeur dans la précédente Lettre, *avec très grande joye*, *& si vous pouvez le disposer à les recevoir*, *vous me rendrez un service très-agréable* (*). Il n'est pas nécessaire de réfléchir ici sur la pensée du Roi, lorsqu'il *souhaite que Mr.* de Wit *lui laisse le moyen de lui donner des marques effectives de son affection & de sa tendresse*; puisque le Lecteur comprendra facilement, que Sa Majesté entend par-là quelque présent considérable. L'Histoire ne dit pas si le présent lui fut fait, ou non; mais l'Ambassadeur écrit à son Maître, *qu'il avoit bien remarqué que les offres du Roi l'avoient fort touché* (†). Ces sortes de choses se passent toûjours dans le particulier; de sorte qu'il est impossible d'en découvrir la vérité. La suite nous fait voir, que le Roi & le G. P. étoient fort contens l'un de l'autre. Le Parti de *Louvestein*, que l'on apelloit aussi alors la *Faction Françoise*, ne voulut jamais prêter l'oreille à l'Alliance que les Deputez *Flamans* sollicitoient journellement, quoi-

(*) Ibid. pag. 194. (†) Ibid. pag. 198.

quoiqu'ils fûssent soûtenus par la *France*. Rien ne le pouvoit contenter que le démembrement de quelques Provinces des *Païs-Bas* en faveur de *Louis* XIV.; & le Parti avoit une si grande passion pour ce beau projet, qu'il vouloit conclure le *Traité de Partage* contre toutes sortes de régles & de formalitez, & ne le communiquer aux Etats Généraux, que lorsqu'il seroit conclu, & que les Etats ne pourroient plus se dispenser d'y donner les mains; parce qu'il se trouvoit encore dans les *Provinces-Unies* un grand nombre de personnes d'honneur & de mérite, qui vouloient s'opposer à l'agrandissement de la *France*.

Ce que l'Ambassadeur écrit à son Maître, fait bien voir que l'on ménageoit clandestinement cette affaire. (*) *Pour la sûreté du Traité*, *Monsieur* de Wit *dit*, *qu'il ne voyoit qu'un expédient*, *qui est que Vôtre Majesté ayant fait sçavoir son intention sur tout ce que dessus*, *& envoyé les pouvoirs nécessaires pour traiter*, *il parlât à ses plus particuliers Amis de la Province de* Hollande, *comme aux Bourguemaîtres & Pen-sion-*

(*) Ibid. pag. 221.

*sionnaires des Villes d'*Amsterdam, Dort, Rotterdam, Haerlem, Delft & Alcmaer, *& qu'il les disposât à signer avec lui, de la part de la Province de* Hollande, *le Traité avec grand secret, & quand le tems seroit venu, la Province déclareroit l'avoir arrêté, & désirer que le Traité fût exécuté.*

Le Comte d'*Estrades* sçavoit fort bien, que l'intention de Sa Majesté seroit toûjours d'engloutir toute la Succession *Espagnole*: c'est pourquoi il fit semblant d'approuver le Projet, à dessein de profiter des difficultez qui s'y rencontreroient. Il en fit naître lui-même, en demandant pour le Roi *Gand & Malines*; bien persuadé que les *Hollandois* n'y consentiroient pas; parce que, comme je l'ai déja remarqué, cette affaire n'étoit poussée que par la Faction *Françoise*, qui la ménageoit le plus secrétement qu'il lui étoit possible, sans se mettre en peine des formalitez nécessaires. L'Ambassadeur le fait assez entendre, lorsqu'il dit à son Maître: (*) *Je dois avoüer sincérement à Vôtre Majesté la défiance où je suis*

(*) Ibid. pag. 233.

fuïts de l'évenement, & la crainte que j'ai, que, devant être nécessairement communiqué à cinq ou sept personnes de la Province de Hollande, *le secret y puisse être gardé, duquel pourtant dépend toute l'affaire.*

Depuis ce tems-là on travailla au Traité avec une sincérité apparente des deux côtez: Mais le Sieur *de Wit* prit toutes les précautions imaginables pour empêcher que l'on n'en eût le vent, & pour prévenir toutes les oppositions; comme on le peut voir dans une Lettre du Comte d'*Estrades*, où il dit au Roi: (*) *Pour travailler à l'exécution de ce Projet, Monsieur* de Wit *va faire un voyage dans la Province de* Hollande, *afin de ménager les Villes de* Dort, Rotterdam, Leyde, Delft, Haerlem & Amsterdam; & *pour le faire avec plus de secret, il doit se rendre dans une Maison entre cette dernière Ville &* Utrecht, *sous prétexte de visiter le Sieur de* Groot, *son Oncle, à qui elle apartient, & où il a donné rendez-vous à ceux de ses Amis dont il prétend s'aider dans cette affaire, & pour faire ensorte qu'il ne soit nommé dans l'Assemblée prochaine du*

(*) Ibid. pag. 239.

10. *Juillet que des Députez de sa dépendance, & dont il puisse disposer pour les intérêts de Vôtre Majesté.*

Le 29. Juin 1663. le Roi de *France* écrivit à son Ambassadeur: (*) *J'ai encore accepté le second parti, aux mêmes conditions que le Sieur* de Wit *a trouvées justes & convenables à un chacun, sans aucune restriction ni changement imaginable.* Tellement que voilà l'affaire faite, & le Traité conclu par le Pensionnaire seulement, sans qu'il paroisse que les Etats de *Hollande*, ses Maîtres, en ayent eu connoissance.

Je ne sçaurois passer sous silence une raison que le Sieur *de Wit* alléguoit aux Bourguemaîtres *Hollandois* en faveur de ce Traité avec la *France*. Il leur disoit, que c'étoit *pour prévenir une invasion de la part des Turcs.* (†) Le Sieur *de Wit*, dit le Comte d'Estrades, *a représenté aux Députez, qu'il appréhendoit qu'en peu de tems leur Païs ne devînt frontière d'une Nation barbare, & dont les forces étoient si grandes que leur Etat n'y pourroit jamais resister;* & que pour cette raison il étoit à propos de

(*) Ibid. pag. 241. (†) Ibid. pag. 244.

de faire quelque Alliance avec la *France* contre les *Turcs*. Cela fut approuvé sans hésiter par tous les Bourguemaîtres & Pensionnaires. Peu de tems après, l'Ambassadeur écrivit à son Maître, (*) *que le G. P. avoit laissé tous ses Gens fort confirmez dans la crainte de la Puissance du Turc.* C'est ainsi que le Sieur *de Wit* en imposoit aux pauvres *Hollandois*, ajoûtant, qu'il *seroit fort difficile d'engager le Roi à les défendre contre les Turcs*, à moins que de faire le Traité de partage.

Ce partage n'ayant pû avoir lieu, à cause des difficultez qui s'y rencontrerent, le Sieur *de Wit*, entre autres choses qu'il dit à ce sujet à l'Ambassadeur, lui fit entendre, *que la Renonciation de son Maître à la Succession* Espagnole *étoit devenue invalide*, (†) *parce que la Dot de la Reine n'étoit pas entiérement payée.* Sa Majesté envoyoit en même tems à son Ambassadeur à la *Haye* un Projet de partage des *Païs-Bas Espagnols*, par lequel il promettoit la Liberté à toutes les Places qui lui revenoient pour les droits de la Reine, à l'exception de *Cambrai*, *Aire*, *Nieu-*

(*) Ibid. pag. 249. (†) Ibid. pag. 274.

Nieuport, *Furnes* & *Binch*, & *des Seigneuries de Cassel*, *Balieu* & *Poperingue*, qu'il gardoit pour lui; cédant aux Etats Généraux *Ostende*, *Plassendal*, *Bruges*, *Damme*, *Blankenbergue*, *la Gueldre*, *les quatre Quartiers d'Outre-meuse*, & *les Châteaux de Navagne* & *Argenteau*.

L'Ambassadeur ayant remis ce Projet au Sieur *de Wit*, il n'oublia pas de lui représenter la Nullité de la Renonciation du Roi (*), *parce qu'elle n'avoit jamais été ratifiée en* France, *comme il étoit nommément stipulé par le Contrat de mariage;* stipulation que Sa Majesté se mit peu en peine de faire exécuter. Le Comte nous dit, que la force de cette raison persuada le G. P., (†) & *qu'il le laissa convaincu de la justice des Droits de Sa Majesté, ne doutant point qu'il ne le fût encore de sa modération, & qu'il n'agît ensuite comme elle le pouvoit désirer.*

Il courut un bruit dans ce tems-là, que le Roi d'*Espagne* étoit mort: alors on ne parla plus que des Droits de la Reine à la Succession du Duché de *Brabant* & du Comté de *Namur*; Sa Majesté Très-

(*) Ibid. pag. 292. (†) Ibid. pag. 298.

Très-Chrêtienne pretendant, que les filles d'un prémier lit devoient succéder préférablement aux mâles d'un second. Cette affaire devint si sérieuse, que *Louis* XIV. voulut qu'elle fût mise dans tout son jour; & pour cet effet, ayant ordonné qu'elle fût examinée à *Paris*, il écrivit à son Ambassadeur à la *Haye*: (*) *Si le Sieur* de Wit *aime mon service, comme j'en suis assûré, il pourra peut-être lui-même me fournir de bons Mémoires, lui qui est si intelligent en toutes matières. Je ressens vivement le procedé obligeant que je vois qu'il tient en tous mes intérêts, & la sincérité & l'ouverture de cœur avec laquelle il vous parle de toutes choses. J'en userai toûjours à son égard de la même maniére & avec la même confiance.*

Il y avoit toûjours une cordialité admirable entre le Roi & le G. P. Cependant Sa Majesté Très-Chrêtienne changea bien-tôt de langage, sur quelques soupçons qu'elle eût que l'*Angleterre* traitoit avec l'*Espagne*, & que les *Hollandois* étoient disposez à entrer dans ce Traité avec les *Païs-Bas Espagnols*; &

(*) Ibid. pag. 325. 326.

& ménaça de conclure un Traité avec l'*Angleterre*: *ce que je puis faire dès demain*, dit-elle.

Les prétensions du Roi de *France* sur les Provinces de *Namur* & de *Brabant* donnerent de terribles allarmes aux *Hollandois*, & le G. P. se vit obligé de céder en quelque façon à la volonté des Peuples (qui crioient hautement qu'il faloit faire une Ligue contre la *France*) & de suspendre, au moins pour un tems, la conclusion du Traité avec cette Couronne. D'un autre côté *Louis* XIV. ne vouloit pas se désister de ses prétensions sur ces deux Provinces; ce qui n'embarassoit pas peu le G. P., qui vouloit que le Roi agréât son prémier Projet: sur quoi l'Ambassadeur de *France* écrit à son Maître: (*) *Le Sieur* de Wit *ne se laisse pas mener facilement, lorsqu'il croit sa réputation engagée: & comme il a eu la hardiesse de s'avancer de lui-même, & sans ordre, je crains que cela ne donne beau jeu à Gamarre.* L'Ambassadeur *Espagnol* auroit eu effectivement beau jeu, sans le grand crédit du Sieur *de Wit*, qui avoit si bien

(*) Ibid. pag. 358. 359.

bien ménagé les choses, qu'aucun Ministre Etranger ne pouvoit avoir audience que par son moyen, & qu'aucune Négociation ne pouvoit réüssir, lorsqu'elle n'étoit pas appuyée par le Pensionnaire.

Le Sieur *de Wit* faisoit tous ses efforts pour engager la *Hollande* à conclure le Traité de partage, sur le pied que le Roi de *France* le souhaitoit; mais *Amsterdam* & plusieurs autres Villes n'y vouloient pas consentir. Les difficultez ne rebutoient point le G. P., qui employoit toute son industrie à faire réüssir ce beau projet. Tantôt il faisoit dissoudre l'Assemblée des Etats, tantôt il engageoit la Ville d'*Amsterdam* à choisir des Députez de son parti, toûjours d'humeur à faire plaisir à l'Ambassadeur de *France*, qui dit dans une de ses Lettres au Comte de Lionne: (*) *Vous jugez bien que Monsieur* de Wit *ne sçauroit mieux agir, & qu'il ne tiendra pas à lui que le Roi n'ait satisfaction. Son intérêt y est aussi attaché, & il voit bien que si le Traité proposé ne se fait pas, il n'est pas assez fort*

(*) Ibid. pag. 396.

fort pour soûtenir son Parti seul contre les cabales qui se sont formées pour le détruire. Ce qui m'a obligé de le remercier de la part de Sa Majesté des bons sentimens où il est, & de l'assûrer, que s'il fait quelque chose dans la conférence qui marque son attachement & affection pour le Roi, il se peut assûrer de sa protection pour ses intérêts; & que je puis lui dire par avance, qu'avec un tel second il peut agir vigoureusement, & ne douter pas du bon succès. Je remarquai que cela lui avoit fort plû, & j'espére que l'ordinaire prochain je pourrai vous mander quelque chose de plus que celui-ci.

Le Sieur *de Wit* vit en même tems son Traité accroché, & les *Hollandois* fort inquiets au sujet des prétendus droits du Roi de *France*. Le Comte auroit bien voulu ne pas conclure un Traité, dont il sçavoit fort bien que le Roi n'exécuteroit pas les conditions. C'est pour cela qu'il traînoit volontiers l'affaire en longueur, suivant l'ordre du Roi, & qu'après douze mois de négociation il s'expliqua au Sieur *de Wit* en ces termes: (*) *Que la* Hollande *seule s'engageant pré-*

(*) Ibid. pag. 424. 425.

présentement, il n'étoit pas certain que les Etats Généraux aprouvassent le Traité quand il en seroit tems; & qu'ainsi le Roi se trouveroit lié, sans que les Etats le fussent. Qu'il sçavoit par expérience à quels changemens un Etat populaire étoit sujet; & qu'il n'étoit pas de la prudence de se commettre à ces hazards. Que les conditions seroient plus assûrées quand elles seroient accordées avec les Etats Généraux, que si prématurément elles ne se trouvoient accordées qu'avec la seule Province de Hollande. *Que le Sr.* Bataillier *étoit chargé de lui témoigner en particulier, l'estime que Sa Majesté faisoit de son amitié, dont elle avoit reçû des marques sensibles dans toute la conduite de cette négociation; & qu'en échange il pouvoit s'assûrer de sa protection.*

Le Sieur *de Wit* (*) *cependant reçût tout cela*, dit l'Ambassadeur, *comme un homme préparé; & qui avoit déja deviné dequoi il s'agissoit.* Il répondit froidement, *que puisque le Roi avoit des raisons pour retarder le Traité en un autre tems, il faloit s'y conformer.*

Malgré ce contre-tems, & le mauvais

(*) Ibid. pag. 426. 427.

par celles des autres Puissances. Peu de têms après, dans une Conférence que l'Ambassadeur *François* eut avec les Chefs de la Faction de *Louvestein*, dans laquelle on lui notifia, que le Résident Impérial avoit déja fait connoître à l'Empereur, qu'il n'y avoit rien à espérer du projet de Ligue, le Comte d'*Estrades* remercia au nom du Roi le Sieur *de Wit* & les autres qui avoient si bien agi dans cette affaire; (*) *lesquels l'assûrerent tous*, comme il le dit dans une de ses Lettres, *qu'ils demeureroient toûjours attachez aux intérêts de Sa Majesté, & qu'ils déféreroient en toutes rencontres à ses conseils.* Tous ceux qui gouvernoient avec lui, n'étoient proprement que ses Créatures, qui suivoient aveuglément tout ce qu'il leur inspiroit, à l'exception de deux ou trois personnes fort capables, qui paroissoient agir de concert avec lui, mais qui avoient des vûës tout opposées aux siennes. Messieurs de *Beverning* & *van Beuningen* étoient de ce nombre, & s'ils n'avoient pas plus de capacité que le Sieur *de Wit*, ils avoient au moins plus d'honneur & plus de probité.

La

(*) Ibid. pag. 544.

La Guerre étoit sur le point d'éclater entre l'*Angleterre* & la *Hollande*, & la Faction de *Louvestein* refusoit avec opiniâtreté de prêter l'oreille à un accommodement, parce qu'ils apréhendoient que le Roi d'*Angleterre* ne soûtint le Prince d'*Orange* son Neveu, & qu'ils prévoyoient bien d'ailleurs, que leur ruine étoit infaillible si le Prince obtenoit les charges dont il avoit été exclus. Mais les Amis du Prince, qui étoient les véritables Amis de l'*Angleterre* & de la *Hollande*, s'opposoient également à l'Alliance de la *France* & à la guerre contre le Roi *Charles* II., que *Louis* XIV. fomentoit secrétement par les promesses qu'il faisoit aux *Hollandois* de les secourir, conformément au Traité de 1662. Traité auquel il avoit déja contrevenu plus d'une fois, tantôt sous un prétexte, & tantôt sous un autre.

On en vint enfin à une rupture, & *Louis* XIV. se déclara pour les *Hollandois*; mais il le fit d'une maniére qui témoignoit assez qu'il ne s'étoit déclaré, que dans la crainte que les Etats ne fissent une paix fourrée avec l'*Angleterre*, & qu'ils ne se liguassent avec l'*Espagne*, comme leur intérêt les y engageoit.

 Le

Le G. P. s'apperçût bientôt que *Louis* XIV. n'agissoit pas de bonne foi dans cette affaire; cependant la haine qu'il avoit pour la Maison d'*Orange* l'aveugla tellement, qu'il aima mieux se voir amusé & trompé par la *France*, & sa Patrie exposée aux dangers d'une cruelle guerre, que de risquer sa ruine & celle de son Parti, en suivant les conseils de la douceur & de l'équité, & le sentiment du Public. Si l'on proposoit quelque chose dans l'Assemblée contre le Roi de *France*, (*) *le G. P. interrompoit aussi-tôt les Députez, dit l'Ambassadeur, & leur disoit, que Sa Majesté étoit le Pere de l'Etat.*

La Faction de *Louvestein* se portoit chaudement à la guerre contre l'*Angleterre*, & l'Ambassadeur de *France* avoit soin de l'entretenir dans cette bonne disposition. A l'égard de ceux qui étoient d'un autre sentiment, le Comte les nommoit Faction *Espagnole*; & il dit à Mr. de *Lionne*, dans sa Lettre du 26. Février 1665: (†) *Je crains que ces gens-ci ne s'accommodent avec les Anglois, & que nous*

(*) Ibid. pag. 563. (†) Vol. III. pag. 66.

nous n'ayons contenté ni l'un ni l'autre Parti. En ce cas-là on auroit bien de la peine de faire des progrès en Flandre.

Cela fait voir que les *François* ne se promettoient pas moins de la Faction de *Louvestein*, que de s'assûrer la conquête de la *Flandre*; & que le G. P. étoit, ou un très-malhabile Politique, de ne s'en pas appercevoir, ou un très-mauvais Ministre, de ne s'y pas opposer. Car ce ne fut que pour se maintenir dans ses emplois, que le G. P. sacrifia les véritables intérêts de son Païs à ceux du Roi de *France*.

Ce fut par le crédit du Sieur *de Wit* que le Prince de *Tarente* obtint le Gouvernement de *Boisleduc*, *qui est*, comme le Comte (*) d'*Estrades* l'écrit au Roi, *la Place la plus forte & la plus considérable que les Etats ayent. Il avoit toute la Cabale d'Espagne contraire, disant, qu'il étoit très-dangereux de mettre la Clef du Païs entre les mains d'un François. Monsieur* de Wit *& son parti l'ont emporté*, ajoûte-t-il. Les Peuples de *Hollande* n'approuvoient point le procedé du G. P. & de sa

(*) Ibid. pag. 77.

sa Faction, puisque l'on murmuroit hautement dans toutes les Villes, (*) *& que l'on s'expliquoit assez, que Sa Majesté ne donneroit pas aux Etats les secours auxquels elle étoit engagée par les Traitez*; Mais le Sieur *de Wit* & son Parti s'en mettoient peu en peine, & ne pressoient même le Roi sur l'exécution du Traité, qu'autant que les bonnes maniéres & la crainte de l'offenser le pouvoient permettre. Jusques-là que les *Anglois* ayant battu les *Hollandois* sur mer en 1665., & le Parti *Espagnol* (c'est ainsi que l'Ambassadeur de *France* appelloit tous ceux qui étoient contre lui) publiant hautement, que le Roi de *France* abandonnoit les Etats, & qu'il faloit faire la paix avec l'*Angleterre* & rétablir le Prince d'*Orange* dans ses charges; *le Sieur* de Wit *dit, qu'il valoit mieux temporiser un peu, & donner ordre à Mr. van Beuningen à Paris, de presser le Roi sur l'exécution de la garantie*; & il l'emporta dans l'Assemblée à la pluralité des voix, contre le sentiment général des peuples.

Pour détourner le coup, il fit tous ses

(*) Ibid. pag. 85.

ses efforts pour empêcher une Assemblée générale, qui, comme dit l'Ambassadeur de *France*, auroit été la ruine du G. P.; au lieu qu'il gouvernoit celle de *Hollande* comme il vouloit. Il sçavoit même si bien que les peuples étoient fort animez contre lui, qu'il eut peur en 1665. de demeurer dans le Païs, & que pour cette raison il sollicita une commission pour aller sur la Flote; (*) *voulant imiter le Cardinal* Mazarin, *qui ayant toute la France contre lui, prit le parti d'aller commander l'Armée à Retel.* Il se flatoit de battre les *Anglois*, & de rétablir par ce moyen son autorité dans le Païs; & il aimoit mieux courir le risque de la mer & du feu, que celui des soûlevemens & des séditions. Car quoique les Députez à l'Assemblée de *Hollande* fussent presque tous contre le Prince d'*Orange*, cependant *le Sieur de Wit*, dit le Comte d'Estrades, (†) *auroit eû peine de se garantir sur toutes les choses qu'on lui imputoit en cette guerre.* (§) *Tout penche*, ajouta-t-il, *à s'accommoder avec l'*Angleterre,

(*) Ibid. pag. 252. (†) Ibid. pag. 259.
(§) Ibid. pag. 270. 271.

terre, *à la réserve de Monsieur de* Wit *& de sa Cabale.* (*) *On ne nous tient plus ici pour Amis, mais les peuples déclament contre nous d'une horrible façon. Je ne puis assez vous représenter combien les esprits sont animez contre nous. Monsieur de* Wit *tient à peu; l'on dit publiquement dans les Villes qu'il s'entend avec le Roi, que c'est un Traître, & que s'il a pris le parti d'aller sur la Flote, ç'a été parce qu'il y a des Amis, & qu'il y trouve plus de sûreté que sur la terre.* Le G. P. se mettoit au dessus de tout, pourvû que *Louis* XIV. se déclarât pour les *Hollandois*: & les Etats ne prirent que les résolutions qu'il plut à la Cabale *Françoise*. En reconnoissance de quoi Sa Majesté Très-Chrêtienne, après avoir laissé battre les *Hollandois* par mer & par terre, avant que de se déclarer pour eux, comme elle y étoit obligée par les Traitez, prit enfin leur parti, accompagnant sa Déclaration d'une distinction toute particuliére en faveur du G. P., à qui son Ambassadeur eut ordre de dire, (†) *Qu'une des plus pressantes considérations qui avoient convié Sa Ma-*

(*) Ibid. pag. 274. (†) Ibid. pag. 297.

Majesté à hâter sa Déclaration, (remarquez en passant, qu'il y avoit un an que les Etats la sollicitoient) *étoit l'intérêt particulier dudit de* Wit, *& le désir que le Roi avoit de le soûtenir, & de dissiper & rendre impuissantes toutes les Cabales qui se formoient contre lui dans l'Etat, pour ruiner, ou au moins affoiblir l'autorité qu'il y avoit.*

Cette Déclaration ne fut d'aucun secours aux Etats, & les Armées que Sa Majesté leur envoya par mer & par terre ne leur rendirent pas le moindre service. Voyons cependant l'utilité que *Louis* XIV. prétend en retirer. (*) *Vous ajouterez à cela, que je me promets qu'en tout têms & en toutes sortes d'affaires, le Sieur de* Wit *me donnera des preuves de son affection & de sa gratitude:* & pour l'encourager „ (†) vous lui direz, que je vous „ ai précisément chargé, que vous té„ moigniez de ma part aux Etats, que „ je loüe infiniment la forme présente „ de leur Gouvernement, qui me pa„ roît être la meilleure & la plus pro„ pre pour leur sûreté & pour la con„ serva-

(*) Ibid. pag. 298. (†) Ibid. pag. 298. 299.

„ ſervation de leur Etat qu'ils puiſſent
„ jamais établir: que comme bon Ami
„ & Allié, & ſi intéreſſé en leur bon-
„ ne conduite, je les exhorte à s'oppo-
„ ſer vigoureuſement aux menées qu'on
„ ne ſçait que trop qui ſe font tous les
„ jours dans les Provinces, pour par-
„ venir à donner une autre forme au
„ Gouvernement; d'autant plus que ſi
„ cela arrivoit, je ne pourrois plus
„ prendre la *même confiance* en leurs
„ réſolutions, voyant que leurs Enne-
„ mis ſeroient devenus comme leurs
„ Maîtres, & que je n'aurois à attendre
„ que peu de reconnoiſſance de leur
„ part.

Tout le Parti d'*Orange* prit la Déclaration du Roi de *France* pour une grimace toute pure. Comme le G. P. étoit abſent, l'Ambaſſadeur de *France* eut la mortification de voir, que l'amitié de ſon Maître fut eſtimée auſſi dangereuſe que la Guerre d'*Angleterre*. De ſorte qu'il écrivit à *Louis* XIV: (*) *Meſſieurs les Etats auroient aſſûrement reçû avec plus de joye & de reconnoiſſance qu'ils n'ont fait,*

(*) Ibid. pag. 322. 323.

fait, la Déclaration de Vôtre Majesté; mais Monsieur de Wit, *qui préparoit les esprits à prendre les choses d'un bon sens, & selon que son expérience les lui faisoit voir pour le bien de l'Etat, n'est plus ici.*

Quoique *Louis* XIV. se fût déclaré contre l'*Angleterre*, il fit cependant si bien que les *Hollandois* n'en retirerent aucun avantage. La Flote qu'il avoit dans la *Mediterranée* sous le commandement du Duc de *Beaufort*, y demeura si long-tems, qu'elle ne put joindre la flote *Hollandoise* que vers le commencement de l'Automne; & lorsque la jonction fut faite, tout le monde s'aperçût que les *François* n'agissoient pas rondement, & qu'ils vouloient être simples Spectateurs de la Guerre. Ils étoient ravis de voir les deux Puissances Protestantes acharnées l'une contre l'autre, détruire mutuellement leurs forces maritimes, brûler ces beaux remparts de la Liberté de l'*Europe*, & leur frayer un chemin à l'Empire universel tant par mer que par terre.

Un si grand témoignage d'amitié n'exigeoit pas une moindre reconnoissance que la Ville de *Mastricht*. Aussi le Roi la demanda-t-il; & peut-être que la

la Faction *Françoise* la lui auroit livrée, si quelques-uns d'entr'eux n'avoient pas eu des charges & des emplois de ce côté-là, qu'ils étoient bien fâchez de perdre, & pour lesquels, comme le Comte d'*Estrades* l'écrit, *ils vouloient avoir un équivalent.*

Il est certain qu'il y eut une négociation secréte, pour recevoir une garnison *Françoise* dans cette importante Place, *Louis* XIV. prétendant qu'elle lui étoit nécessaire pour couvrir sa frontiére, & pour s'assûrer du secours de la *Hollande*, lorsqu'il voudroit faire valoir les Droits de la Reine sur les *Païs-Bas.* Mais la Faction n'osa jamais faire un pas si hardi, parce qu'il auroit fait trop d'éclat. Beaucoup de gens étoient déja revenus de leur assoupissement: on profitoit de l'absence du Sieur *de Wit*, qui étoit sur la flote, (*) *& les Partisans d'*Orange, *d'*Espagne *& d'*Angleterre *jettoient plusieurs billets, & même faisoient des imprimez contre Monsieur* de Wit, *le faisant Auteur de la guerre, par l'ambition qu'il avoit de se rendre maître de toutes les affai-*

(*) Ibid. pag. 477.

affaires : & cela réüssissoit si bien, que, dans tous les lieux publics on parloit de lui comme d'un Traître, & que plusieurs personnes de considération en Hollande *se démirent de leurs emplois, ne voulant plus servir avec lui.* Monsieur *de Beverning* entr'autres remit sa charge des Finances, malgré les sollicitations du Comte d'*Estrades*, qui le fut voir expressément, pour l'obliger à ne quitter pas dans une pareille conjoncture, de peur que cela ne fît du tort au G. P. L'Ambassadeur lui parla beaucoup des 6000. hommes que le Roi envoyoit pour secourir les *Hollandois* contre l'Evêque de *Munster*; mais Monsieur *de Beverning*, qui avoit été Trésorier général, & qui connoissoit parfaitement l'état de leurs affaires, lui répondit, (*) *que* 6000. *hommes ne les sauveroient pas, lorsqu'il y en avoit* 20000. *dans leurs Provinces, & que le Païs étoit déja pillé:* car il est à remarquer, que l'Evêque de *Munster* leur avoit fait tout le mal que l'on pouvoit craindre de sa part, avant que les 6000. *François* se missent en marche pour la *Hollande*.

L'Am-

(†) Ibid. pag. 479.

L'Ambassadeur *François* n'eut pas plûtôt avis du retour du G. P., qu'il alla l'informer des dispositions du Roi en sa faveur, & le Sieur *de Wit* (*) *témoigna en avoir beaucoup de reconnoissance, & ne désirer rien tant, que d'avoir occasion de la faire voir à Sa Majesté par quelque service.* Ajoûtant, qu'il *estimoit à propos, qu'en voyant les Députez de l'Assemblée, le Comte d'Estrades leur fit entendre, que le Gouvernement présent satisfaisoit Sa Majesté, & que si on le changeoit, cela lui donneroit occasion de prendre d'autres mesures.*

Il est aisé de comprendre, que la Cause des Protestans devoit souffrir d'une si grande Amitié entre le Roi de *France* & le G. P. Aussi les Ministres des Eglises de *Hollande* ne manquerent-ils pas de prêcher contre l'Alliance avec *Louis* XIV., autant qu'il leur fut possible. Celui qui occupoit la chaire de la principale Eglise de *la Haye*, appellé *Hotteman*, dit au peuple, *que Dieu les châtioit, de ce qu'ils acceptoient le secours d'un Roi idolâtre, & qui étoit capable de les faire massa-*

crer.

(*) Ibid. pag 527. 528.

crer, de même que leurs confréres le furent à la St. Barthelemi *par un autre Roi son Prédécesseur, qui outre cette* barbarie *fit encore égorger plusieurs innocens à Anvers; & qu'on avoit quitté l'Alliance d'un Roi de leur Religion, pour lui faire la guerre par des maximes d'un mauvais Gouvernement.* La chose ayant été raportée à Messieurs les Etats, ils l'envoyerent chercher pour l'interroger, & plusieurs voix allerent à sa décharge; mais la Faction *Françoise*, à qui la liberté de parler est toujours insuportable, en quelque endroit que ce soit, jugea qu'il faloit un châtiment, *parce*, dit l'Ambassadeur, (*) *qu'il avoit désigné la personne du Roi.* De sorte qu'il fut suspendu de la chaire pour jamais, quoiqu'il fût fort aimé du peuple. *Cependant*, ajoûte le Sieur d'*Estrades*, *on a si bien pris ses mesures, que cela n'a point eû de suite.*

Quoique la Déclaration du Roi fût si peu efficace, Sa Majesté cependant & son Ambassadeur continuerent à la mettre à un prix fort haut: & pour ce qui est du subside que la *France* leur devoit payer,

(*) Ibid. pag. 528.

payer, depuis leur rupture avec l'*Angleterre* jusques alors, Monsieur *Colbert* trouva le secret d'en acquiter Sa Majesté par le moyen d'un Compte, dans lequel il chargea les Etats des fraix de l'Ambassade que le Roi avoit envoyée en *Angleterre* pour exhorter le Roi *Charles* à la paix, & de ceux des 6000. hommes, qui ne marcherent que pour piller le Païs, insulter les Protestans dans leurs Eglises, maltraiter les Habitans des *Provinces-Unies* & leur être plus à charge que les troupes de l'Evêque de *Munster*, sur lequel ils ne reprirent pas un pouce de terre. Par ce Compte *Colbert* rendoit les *Etats* redevables au Roi de 700000. Livres, quoique Sa Majesté leur en dût plus de trois fois autant. Cependant la Faction *Françoise* passa par dessus tout cela, & l'Ambassadeur eut ordre (*) *de parler clairement au Sieur* de Wit *des Droits de la Reine sur certaines Provinces des Païs-Bas, comme d'une retribution que Sa Majesté se promettoit de l'équité & de la reconnoissance des Etats; espérant qu'ils en useroient à son égard avec la même affection &*

(*) Ibid. pag. 531.

& sincérité pour l'appui & le soûtien de ses droits.

Le G. P. pouvoit-il après cela douter des desseins du Roi de *France* sur les *Païs-Bas Espagnols*? Mais il étoit si entêté, de même que toute sa Cabale, que d'*Estrades* ne fit pas difficulté d'écrire au Roi: (*) *On pourra tirer des Etats tout ce que Vôtre Majesté désirera, & peut-être plus qu'elle ne pense*; fondant sa conjecture sur la facilité qu'il trouvoit à mener la Faction comme il vouloit: *car avec ces peuples, il les faut engager dans le commencement sans qu'ils le voyent, & quand ils sont une fois dans le chemin, on les méne aussi loin qu'on veut.*

La Guerre d'*Angleterre* avoit donné un terrible échec à la Navigation *Hollandoise*; & comme le commerce est le fondement de la prospérité des Etats, ils se trouverent dans un grand danger par la ruine de leur négoce & de leurs fabriques. Le Crédit public tomba, & l'Ambassadeur de *France* en attribua même la cause à ses propres Amis. (†) *L'Abon-*

(*) Ibid. pag. 537. (†) Vol. IV. pag. 11.

bondance d'argent commence, dit-il, *à cesser, c'est-à-dire le zèle de la Ville d'*Amsterdam *pour fournir aux dépenses les plus pressées. Chacun serre son argent, & tous ces millions qui sont arrivez par le commerce, ne roulent plus comme ils faisoient, quoique ceux qui gouvernent cachent adroitement ce changement.*

Le peuple *Hollandois* fit bien-tôt éclater son mécontentement. Il paroissoit tous les jours quelques livres contre le prémier Ministre, pour exciter la populace à se soûlever contre lui: ressource terrible pour obtenir justice! Malgré cela le G. P., à qui tout le Ministére étoit dévoué, & qui disposoit à son gré des Charges & des Emplois, sembloit mépriser les vains efforts de ses Ennemis; & quoique la vengeance fût sa passion dominante, il affectoit cependant une modération qui trompoit beaucoup de personnes. Il fit si bien (*) *que les Députez de la prémière Assemblée furent tous de ses Amis, & bien intentionnez pour le Roi de* France. Ce fut une grande consolation pour un Ministre qui apréhendoit fort

(*) Ibid. pag. 52.

fort le contraire; & pour me servir des propres termes du Comte (*) d'*Estrades*, *on voyoit clairement que les fonds manquant, il faloit que le Gouvernement présent tombât*. Aussi le G. P. & l'Ambassadeur agissoient-ils de concert, & lorsque le tems de l'élection des Magistrats des Villes arrivoit, le dernier alloit de ville en ville pour soûtenir le Parti du premier. (†) *Je m'appliquerai de tout mon pouvoir*, dit le Comte, *pour faire entrer nos Amis dans l'Election. Quoique les choses soient dans une bonne disposition, il ne faut pas laisser d'être dans une continuelle aplication que les affaires ne changent de face, la liberté étant si grande en ce Païs, d'agir dans les Villes selon le sentiment d'un chacun, qu'il n'y a nul châtiment pour ceux qui donnent de mauvaises impressions contre le Gouvernement présent.*

Remarquez, je vous prie, que par-tout où les *François* ont quelque chose à dire, ils ne peuvent souffrir cette Liberté dont jouïssent les Républiques; où l'on ne lie pas la langue aux Sujets, & où

(*) Ibid. pag. 51. (†) Ibid. pag. 60. 61.

où l'on n'empêche pas le cours de la Presse, comme l'on fait dans les Etats où le bon-plaisir & la tirannie sont sur le trône.

L'Ambassadeur de *France* se donnoit beaucoup de mouvemens, pour faire aller toutes choses dans l'ordre, comme on le peut voir par ce que nous avons déja dit, & par ce qui suit: (*) *C'est une continuelle négociation avec ces Gens-ci, & on ne peut prendre aucunes mesures certaines sur leur fermeté; mais bien espérer beaucoup de la conduite de Monsieur* de Wit, *qui n'a d'appui assûré que celui de Vôtre Majesté, sur lequel il se fonde & agit avec vigueur.*

La Faction *Françoise* n'apréhendoit rien tant que le rétablissement du Prince d'*Orange*, dont les Ancêtres avoient été la terreur des tirans. Le Parti du Prince étoit si fort, que Monsieur *de Wit*, qui étoit aussi lâche que rusé, étoit (†) *entiérement abbatu & étonné*, toutes les fois qu'il pensoit qu'il seroit peut-être enfin obligé de se conformer aux souhaits de tous les honnêtes gens du Païs. Le Com-

(*) Ibid. pag. 61. (†) Ibid. pag. 147.

Comte d'*Estrades* l'en dissuadoit autant qu'il lui étoit possible, & lui faisoit peur des conséquences : comme il paroît par sa Lettre du 26. Février 1666. à Monsieur *de Lionne* : *J'ai été assez heureux pour le remettre, & lui faire connoître combien il lui étoit avantageux d'être lié & soûtenu du Roi : qu'il pouvoit bien juger, que de remettre le Prince dans ses charges, c'étoit se soûmettre à ses Ennemis en toutes choses, & même manquer de reconnoissance envers Sa Majesté.*

Le Roi de *France* de son côté vouloit, que Monsieur *de Wit* & son Parti le prissent pour un honnête Homme, & pour un Prince qui gardoit religieusement sa parole; & comme s'il n'eût jamais songé à les tromper, il donna ordre à son Ministre d'assûrer le G. P., (*) *que son intention n'étoit pas d'attaquer la* Flandre *par surprise, & qu'il ne prendroit point de résolution sur cette affaire, qu'après l'avoir communiquée & concertée avec lui-même, & pris ensemble toutes les mesures qui seroient possibles.*

Si je mettois en doute la capacité du G. P.

(*) Ibid. pag. 254.

G. P., je lui refuserois la justice que tout le monde lui rend. Cependant ceux qui sont bien informez de son caractére, trouvent que souvent ses desseins & ses projets n'étoient que vision & vanité. Son cher Ami, l'Ambassadeur de *France*, ne sçauroit s'empêcher de l'avouër dans sa Lettre au Roi du 22. Juillet 1666. *Il abonde si fort dans son sens*, dit-il, *qu'il est impossible de le faire revenir, quelque raison qu'on lui allégue; & comme il n'entend pas la guerre, & qu'il veut faire lui seul toutes choses, il donne avec trop de facilité dans toutes les propositions qu'on lui fait, & je m'aperçois que cela le décrédite.* Il y avoit si peu de solidité dans la plûpart de ses projets, qu'il s'imagina de pouvoir réüssir dans une entreprise sur un Poste en *Angleterre*, qu'il vouloit fortifier, pour y former un établissement: (*) *Ce qui*, dit le Comte d'*Estrades*, *n'étoit qu'une chimére, qui fit dire dans les Villes beaucoup de choses qui lui étoient désavantageuses.* Mais il avoit un bon Ami en l'Ambassadeur de *France*, qui avoit soin (†) *de ménager toutes choses pour ses inté-*

(*) Ibid pag. 367. (†) Ibid pag. 433.

intérêts, le mieux qu'il lui étoit possible, & qui écrivoit à son Maître, qu'à la requisition du Sieur *de Wit* (*) *il n'oublieroit rien de tout ce qui pourroit contribuer à rompre & dissiper une si grande Cabale, qui avoit infecté la plus grande part des Magistrats des Villes.*

L'esprit de persécution & de cruauté régne par-tout où les conseils de *France* ont quelque crédit. Le Sieur *du Buat*, Gentilhomme *Hollandois*, en est un exemple. Il fut soupçonné de favoriser ceux qui vouloient faire une Paix séparée avec l'*Angleterre*, comme étant le plus sûr moyen d'assûrer la *Hollande*: & là-dessus, par l'intrigue du Sieur *de Wit*, (†) *il fut arrêté prisonnier, & ses papiers saisis.* Ce Gentilhomme avoit été auprès du Prince d'*Orange*, & lorsqu'on changea la Maison du *Prince*, pour favoriser celle du Sieur *de Wit*, il fut congédié comme tous les autres Domestiques. L'affection du Sieur *du Buat* pour son Maître, & son amour pour le véritable intérêt de sa Patrie, le rendirent l'objet de la haine du G. P.; qui animé à la vengeance

(*) Ibid. (†) Ibid. pag. 420.

ce par *Louis* XIV., fit faire le procès & couper la tête au pauvre *du Buat* pour faire plaisir à Sa Majesté Très-Chrétienne. (*) *Je sçais beaucoup de gré au G. P.*, dit le Roi, *de la Résolution qu'il a fait prendre aux Etats de faire arrêter* du Buat; (†) *particuliérement*, ajoûte-t-il, *s'il est suivi du châtiment que mérite sa trahison, comme je me le promets de l'équité des Etats, de leur prudence & de la considération qu'ils auront de leur propre honneur, & même de leur intérêt.* L'Ambassadeur n'oublia rien pour faire suivre les sentimens de Sa Majesté ; & en réponse il lui donna cette agréable nouvelle : (§) *On croit que les affaires de* du Buat *vont fort mal, nonobstant toutes les Cabales contraires, qui n'oublient rien pour le sauver.* La mort de ce Gentilhomme, à l'instigation du Roi de *France*, est si touchante & si injuste, que, quand on y fait réfléxion, on plaint beaucoup moins le sort du G. P. que l'on ne feroit autrement.

Quelques Magistrats du Parti d'*Orange*, qui avoient trempé dans l'affaire de *du*

(*) Ibid. pag. 437. (†) Ibid. pag. 438.
(§) Ibid. pag. 486.

du Buat, furent pourſuivis avec la même rigueur par le G. P.; & l'on peut remarquer avec quel air de ſatisfaction le Comte d'*Eſtrades* écrit là-deſſus à Monſieur *de Lionne*: (*) Kivit *Bourguemaître de* Rotterdam, *eſt condamné d'avoir la tête tranchée & ſes biens confiſquez, parce qu'il eſt en* Angleterre. Vander Horſt, *autre Magiſtrat de la même Ville, eſt banni pour jamais, & ſes biens confiſquez. Un Médecin de* Delft *a été arrêté priſonnier, & l'on croit qu'il ſera pendu.*

On ne ſçauroit apprendre aux Miniſtres de *France* une plus agréable nouvelle, que la mort des victimes que l'on ſacrifie dans les Païs Etrangers à leur Politique, qui ne fait grace à perſonne, & qui prend plaiſir à enſanglanter tous les endroits où elle peut atteindre.

Je trouve un endroit bien digne de remarque dans une Lettre du Roi au Comte d'*Eſtrades*. Sa Majeſté, craignant que les *Hollandois* ne ſe méfiaſſent de ſes promeſſes, écrit franchement à ſon Ambaſſadeur: (†) *Si les Etats ne ſont pas contens de ma parole Royale, vous pouvez y en-*

(*) Ibid. pag. 633. (†) Ibid. pag. 637. 638.

y engager vôtre bonneur. Si l'Ambassadeur avoit quelque honneur, ce ne devoit pas être une petite peine pour lui de l'engager pour *Louis* XIV., & c'étoit lui rendre le plus grand service dont il fût capable; quoique ce fût lui qui avoit eû le bonheur de faire le marché de *Dunkerque*, & de mettre son Maître en possession d'un Port, qui a fait dans la derniére guerre plus de mal aux *Anglois*, qui le vendirent, que tous les autres Ports de *France* ensemble.

Quelque couleur que le G. P. & la Faction *Françoise* donnassent aux choses, ceux qui souhaitoient le bonheur de leur Patrie, s'apercevoient facilement de leurs stratagêmes, & voyoient clairement que (*) *le grand dessein du Roi de* France *étoit, de les entretenir dans une longue guerre avec l'*Angleterre, *afin de pouvoir conquerir la* Flandre *sans opposition, & les subjuguer ensuite eux-mêmes*. On ne se faisoit pas même scrupule de le dire publiquement: mais le Sieur *de Wit* rassûroit l'Ambassadeur *François*, & lui disoit, (†) *qu'il n'y auroit pas de peine de détrui-*

(*) Lettres de d'*Estrades* Vol. V. pag. 32.
(†) Ibid. pag. 32. 33.

détruire tous les artifices du Parti contraire par raisonnement, dans la confiance que lui & les Etats avoient dans le procédé sincére de Sa Majesté.

La sincérité de *Louis* XIV. paroît dans tout son jour, dans une Lettre que son Secretaire Monsieur *de Lionne* écrivit au Comte d'*Estrades* quelques semaines avant que Sa Majesté entrât dans les *Païs-Bas-Espagnols*, & qu'elle rompît la paix en attaquant les Villes & les Provinces du Roi *Catholique*. (*) *Le Roi a été fort aise d'apprendre ce que vous avez concerté & résolu avec Monsieur* de Wit, *pour détruire dans l'esprit des peuples les fausses impressions que les Ministres d'*Espagne *leur donnent continuellement de cette Couronne, soit sur la sincérité du procédé du Roi, qui éclatera toûjours de plus en plus, malgré tous les artifices de nos Envieux, soit sur les vastes desseins de Sa Majesté, qui est une chimére.*

(†) Dans une Lettre que le Roi écrit aux Etats Généraux, il étale avec cette même sincérité les désavantages d'une Répu-

(*) Ibid. pag. 44. (†) Passage remarquable. Ibid. pag. 71.

République, en ces termes : *Nous avons considéré en cette nomination d'une de vos Villes, qu'il peut être fort dangereux pour un Etat populaire qui se trouve en guerre, d'y recevoir avant la paix faite, pour quelque cause que ce puisse être, les Ministres du Prince avec lequel il est encore en rupture, & particuliérement quand ledit Etat a d'autres Alliez, dont les intérêts doivent aussi être ménagez par la même Négociation.* (*) *Car pendant que la paix est encore incertaine, la présence & l'action desdits Ministres peut donner grand lieu à toutes sortes de Cabales, pour jetter des méfiances & former des divisions ; & les peuples sont quelquefois aussi susceptibles des impressions fausses que des véritables ; ce qui n'arrive pas dans les Etats Monarchiques, où tout se régle par la volonté du Prince.*

On ne manqua pas de publier beaucoup de Livres en *Hollande* contre l'Alliance avec les *François*, mais le G. P. eût soin de les supprimer, de même que tout ce que l'on écrivoit contre les *Personnes de qualité en* France : tant il avoit

(*) Aujourd'hui l'événement n'a peut-être déja que trop vérifié ce raisonnement.

voit d'égards & de complaisance pour cette Couronne. Quelques Imprimez de cette nature ayant parû, l'Ambassadeur de *France* présenta d'abord un Mémoire, demandant que (*) *les Auteurs & les Imprimeurs fûssent châtiez exemplairement.*

De tous les bruits malins que le Parti d'*Orange*, dit-on, répandoit contre Sa Majesté Très-Chrêtienne, il n'y en avoit certainement aucun plus mal fondé, que celui dont l'Ambassadeur entretient Monsieur de *Lionne*, lorsqu'il lui écrit, (†) *que la plûpart des peuples croyoient que* Louis XIV. *& le Roi d'*Angleterre *étoient d'accord, & que tout ce qui se faisoit alors n'étoit que pour sauver les apparences. A quoi*, ajoute-t-il, *j'ai répondu, que je n'en avois nulle connoissance, & que j'y voyois peu de fondement.* Comme il parut à-peu-près dans ce tems-là un Imprimé pour soûtenir & prouver les Droits de la Reine sur une partie des *Païs-Bas Espagnols, du vivant même de son Frère*, on en parla au Comte d'*Estrades*; & il ne repliqua autre chose, si-non *que c'étoit une nécessité d'informer le Monde de la justice des Droits*

(*) Ibid. pag. 89. (†) Ibid. pag. 101.

Droits de la Reine, puisque les Espagnols avoient commencé à mettre au jour des Livres pour les détruire: que la moindre chose que le Roi pût faire étoit, de soûtenir son droit par de bonnes raisons, & que les Etats lui devoient cette reconnoissance de les approuver, & de faire la guerre pour appuyer des prétentions aussi légitimes & aussi incontestables, que la Succession d'une Sœur avant son Frére, non-obstant le Sexe, les Sermens, les Traitez & les Renonciations.

L'Ambassadeur ajoûte au Secretaire d'Etat: *Quant à l'accommodement secret entre le Roi & le Roi* d'Angleterre, *je n'y repliquai rien, cela se détruisant de soi-même, la conduite de Sa Majesté étant connue trop sincére pour être soupçonnée d'une pareille chose.* Le Sieur *de Wit*, qui connoissoit parfaitement la sincérité du Monarque avec lequel il avoit à faire, n'eut pas pour cette fois la complaisance pour le Comte, de lui dire qu'il croyoit cet accommodement impossible; mais il lui répondit assez froidement, *qu'il seroit le dernier qui le croiroit.*

La Négociation de paix ayant été entamée, on proposa *la Haye* pour le Lieu du

du Congrès : mais les *François* s'y opposérent, ne doutant pas que les *Anglois* n'y trouvassent de puissans Seconds contre eux, en cas qu'ils eûssent dessein d'empécher la perte de la *Flandre*. Ils sçavoient bien que les *Anglois* avoient à cœur la conservation des *Païs-Bas*, & qu'ils vouloient la guerre contre la *France*; c'est pourquoi ils crurent qu'il étoit de leur intérêt d'empêcher, autant qu'il leur seroit possible, toute correspondance entre les *Anglois* & les *Hollandois*. Dans cette vûë Monsieur de *Lionne*, Secretaire d'Etat, fit ce qu'il pût pour intimider le Sieur *de Wit*, afin qu'il n'acceptât pas *la Haye* pour le lieu des conférences; & voici comment il s'explique au Comte d'*Estradés*, sur la bonne opinion qu'il avoit de nôtre Morale & de nôtre Politique: (*) *Le Roi*, dit-il, *sçait, que l'avis de nommer* la Haye *a été donné au Roi d'*Angleterre *par une personne des Etats mêmes, du Parti du Prince d'*Orange. *Sa Majesté voit que tout ce que font aujourd'hui les* Anglois *va directement contre* *Mon-*

(*) Ibid. pag. 124, 125.

Monsieur de Wit *& son autorité, que Sa Majesté appuyera jusqu'au bout. Un homme qui connoît parfaitement les* Anglois, *& qui sçait ce qu'ils sont capables de faire, me dit hier matin, que si les Ambassadeurs d'*Angleterre *étoient reçûs à* la Haye, *la personne dudit Sieur* de Wit *n'y seroit pas en sûreté d'un mauvais coup. Comme il ne se garde point, j'estime que cela seroit fort à craindre, parce que les* Anglois *verroient qu'ils bouleverseroient l'Etat.*

(*) Les peuples de *Hollande* croyoient toûjours, *que les Rois de* France *& d'*Angleterre *étoient secrétement d'accord ensemble, & que tout ce qui se faisoit n'étoit que pour sauver les apparences*; & les Négociations de paix ne furent pas capables de les faire revenir de cette prévention. Mais Sa Majesté Très-Chrêtienne, contente de la probité & de la bonne foi du G. P., qui l'informoit fidélement de tout ce qui se passoit en *Angleterre* au sujet du Traité avec les *Hollandois*, se mettoit peu en peine de tous ces bruits. (†) *Je ne puis assez*, dit ce Monarque, *vous exprimer, combien m'a touché le procedé franc*

(*) Ibid. pag. 126. (†) Ibid. pag. 150.

franc & honnête du Sieur de Wit, *quand il nous a communiqué tout le détail de la nouvelle intrigue en* Angleterre. *Ne manquez pas de lui témoigner, que je lui sçais très grand gré de cette conduite qu'il tient, si obligeante pour moi.*

Louis XIV. avoit sans doute de grandes obligations au G. P.; car avant son invasion dans les *Païs-Bas*, le Sieur *de Wit* s'étoit expliqué très cordialement sur les prétensions de la Reine, disant qu'il *croyoit* qu'en considération de ces prétensions, auxquelles le Roi & la Reine avoient solemnellement renoncé, (*) *la Maison d'*Autriche *devoit donner satisfaction à Sa Majesté par quelques Places des* Païs-Bas Espagnols. Et en reconnoissance d'un avis si franc & si honnête, le Monarque, voulant toûjours agir de concert avec le G. P., écrivit à son Ambassadeur: (†) *Ce que je puis vous dire par avance, c'est que l'on me trouvera toûjours dans une sincére disposition de m'accommoder, & de le faire même à des conditions très-modérées, ne voulant pas rompre la paix, si l'*Espagne *ne m'y force.*

Lors-

(*) Ibid. pag. 179. (†) Ibid. pag. 208.

Lorsque Sa Majesté se mit actuellement en marche, à la tête d'une nombreuse Armée, pour aller attaquer les *Païs-Bas*, elle écrivit à la Reine d'*Espagne*: (*) *Nous n'entendons pas que la paix soit rompue de nôtre part, par nôtre entrée dans les* Païs-Bas, *quoiqu'à main armée*. Rien de plus raisonnable, & rien de plus conforme à l'équité naturelle, que cette Déclaration du Roi Très-Chrêtien. Pour la justifier absolument, & ne laisser aucun scrupule à la Reine d'*Espagne* sur la justice de ses Droits, il joignit à sa Lettre un (†) *Ecrit, contenant ses raisons, & détruisant pleinement les frivoles Objections des Ecrits contraires que le Gouverneur de* Flandre *avoit divulguez dans le Monde*. Ces Objections du Gouverneur des *Païs-Bas* étoient entr'autres, le droit du Roi d'*Espagne*, comme Héritier des *Païs-Bas* en ligne directe, depuis *Marie de Bourgogne*, le Traité des *Pirenées*, la Renonciation, & autres semblables. Mais dans le stile de la Cour de *France* & de ses Ministres, les Ecrits qui contiennent des véritez sont des *Libelles*, & les bon-

nes

(*) Ibid. pag. 219. (†) Ibid. pag. 218.

nes raiſons ſont toûjours *frivoles*, lorſqu'elles ſont contre eux.

La Reine d'*Eſpagne*, ſe repoſant ſur le droit de ſon fils, ſur les ſermens du Roi de *France* pour l'obſervation du Traité des *Pirenées*, & ſur l'Acte de Renonciation, répondit avec autant de Majeſté que de juſtice: (*) *Qu'elle ne pouvoit en aucune maniére, ni pour quelque conſidération que ce pût être, entrer dans la diſcuſſion de cette affaire, ni rien ſtipuler ou traiter ſur des droits qu'elle ſçavoit être ſans fondement*. Sur cette réponſe *Louis* XIV. marche à la tête de ſon Armée, entre dans les *Païs-Bas Eſpagnols*, prend des Villes & des Provinces, & ſoûtient gravement *qu'il n'a pas le moindre deſſein de rompre la paix*. Le Roi Très-Chrêtien donnoit ainſi des preuves *de la validité de ſes prétenſions*, & de la ſincérité de ſon procédé avec le G. P. & les *Hollandois*, à qui il avoit promis de ne point attaquer les *Païs-Bas*, ſans leur en avoir donné communication auparavant, & d'agir en tout de concert avec eux.

Malgré cela le Sieur *de Wit* appréhendoit

(*) Ibid. pag. 217.

doit tellement le Parti du Prince d'*Orange* & la Faction *Espagnole*, que dans le tems même de la marche des *François*, il ne vouloit rien écouter de tout ce que l'*Espagne* proposoit pour la conservation des *Païs-Bas*; aimant mieux, suivant les apparences, donner à *Louis* XIV. plus qu'il ne demandoit, que de l'obliger à se contenter de moins. L'Ambassadeur d'*Espagne* présenta un Mémoire aux *Etats*: mais quelque juste & raisonnable qu'il fût, il ne fit aucune impression sur l'esprit du G. P., qui ne consultoit que le Comte d'*Estrades*, parce que celui-ci lui avoit promis la protection de son Maître. Le Mémoire *Espagnol* suffisoit pour allarmer tout autre qui auroit été moins Ami du Roi de *France*, puisqu'entr'autres véritez, il contenoit celles-ci: (*) *Cette maniére si violente d'agir fait connoître évidemment à Messieurs les Etats, par nôtre exemple, ce qu'ils en doivent attendre, vû que si le Roi defunt n'a pas eu droit de transporter à son fils celui qu'il a sur le* Brabant, *aussi peu en a-t-il eu pour céder à Messieurs les Etats ce qu'ils possédent de ce Duché*;

(*) Ibid. pag. 291. 293.

Duché; parce que le droit est plus nécessaire pour aliéner que pour posséder. Si l'on viole l'amitié, le parentage, un Traité si solemnel comme celui de Munster & celui des Pirenées, & si l'on nie la Renonciation si expresse du Roi & de la Reine de France; *Messieurs les Etats Généraux peuvent aisément voir ce qu'ils doivent espérer en leur particulier, puisque ce qu'ils possédent n'est pas renoncé, à quoi les* François *aspirent pour établir une Monarchie Universelle. Il est donc tems de songer à la Cause commune & de pourvoir à sa défense.*

Cette Piéce contient tant de choses curieuses, qu'il n'est pas mal à propos d'en donner un plus long extrait. *Que Messieurs les Etats considerent*, dit-il, *qu'étant celui-ci le but du Roi de* France, *il a procuré, avec une étude particuliére, & prémédité de s'introduire en la Guerre d'*Angleterre, *pour affoiblir les Provinces-Unies, & triompher par après de celle-là & de celles-ci, voyant toutes les deux depourvûës, & Messieurs les Etats ennuyez de la Guerre, &c.... Ce qui fait voir évidemment, qu'ils mandient des prétextes, pour endormir ceux qu'ils veulent attaquer après nous, & de la même maniére, & avec la même injustice. Que l'on prenne garde, si jamais on a vû une ma-*

nière semblable de proceder : violer un Traité si solemnel de paix, après une Renonciation, où on n'a rien oublié pour éviter cet accident, & dans laquelle le Roi Très-Chrêtien consentoit entiérement, & la Majesté de la Reine son épouse, devant & après être mariée ; ayant été non seulement acceptée & comprise dans le Traité de paix, mais de plus aprouvée par le Parlement de Paris.... *Puisque commençant à usurper des Etats par armes & hostilitez, il dit qu'il ne prétend pas de rompre la paix, & assûre qu'il souhaite seulement de nous obliger à un Traité raisonnable, auquel on le trouvera toûjours disposé ; & sans avoir traité ni déclaré ce qu'il prétend, il commence par des hostilitez, ainsi que ses grands préparatifs le font paroître. Messieurs les Etats ne peuvent plus douter que celui qui nie la Renonciation, rompt l'Amitié, offense un si étroit Parentage, & viole un Traité juré, ne les traite de la même sorte que nous..... Ils peuvent bien aussi considérer quelle doit être son intention, & qu'il a envie de nous engloutir, l'un devant & l'autre après. Enfin, si nous ne pouvons rien obtenir de Vos Hautes Puissances, qui sont si fort intéressées dans la Cause commune, elles ne se pourront pas plaindre, si nous nous perdons, que nous*

ne

ne les avons pas averties en tems pour éviter leur perte.

Tout cela ne fut pas capable d'émouvoir le G. P. Il voyoit aussi clairement que les autres la mauvaise foi du Roi de *France* à l'égard des *Hollandois*, à qui il avoit promis de ne point faire d'irruption en *Flandre*, aussi bien que l'injustice de ses prétensions; comme cela paroît par les entretiens qu'il eut à ce sujet avec l'Ambassadeur de *France*, qui en rend compte à Monsieur *de Lionne* en ces termes: (*) *Le Sieur* de Wit *me dit, que le droit dont il est question n'est pas vérifié, & qu'il est tout nouveau, & que par discrétion les Etats mettent sous silence beaucoup de sujets de plainte; qu'une des principales raisons est, d'avoir commencé une guerre, après leur avoir promis de bouche & par écrit, qu'on ne l'entreprendroit pas sans leur participation; & qu'on n'a pas laissé de faire entrer l'armée du Roi dans la* Flandre, *en même tems que Sa Majesté leur a signifié ses prétensions; que par le Traité des Pirenées il est dit, que l'on ne viendra pas à la voye de fait des Armes, en cas de quel-*

(*) Lettres de d'Estrades Vol. VI. pag. 108. 109.

quelque démêlé, que six mois après qu'il sera arrivé, pendant lequel tems on tâchera de terminer les différens. Cependant on n'a rien sçû des plaintes du Roi, que par son entrée en Flandre à la tête de 40000. hommes, & par la prise de cinq ou six Places des plus considérables des Païs-Bas: Mais telle étoit l'autorité du G. P. sur les Députez, & telle sa partialité en faveur de la *France*, que le Comte mande à Monsieur de *Lionne* dans la même Lettre, que le Sieur *de Wit* lui avoit dit, *que sur les ombrages que prenoient les Etats, comme il avoit sujet de le croire par diverses plaintes qu'ils lui avoient faites dans les conférences qu'il avoit eûës avec des Ministres des Princes d'*Allemagne, *il pouvoit cependant l'assûrer en homme d'honneur, qu'il ne s'y étoit rien passé qu'à l'avantage de Sa Majesté, & pour les unir & agir tous ensemble contre les* Espagnols, *&c.* Quelle raison le G. P. pouvoit-il avoir, pour agir d'une maniére si opposée aux véritables intérêts de l'Etat? Son intérêt seul lui inspiroit cette conduite, sans quoi il lui étoit impossible de soûtenir son Autorité & celle de son Parti.

Voilà comment les sept Provinces étoient gouvernées par un seul Homme: le

le Sieur *de Wit* menoit celle de *Hollande* comme il vouloit, & celle-ci étant la plus riche & la plus puissante, les autres étoient obligées de se conformer à ses Résolutions. Sur quoi l'Ambassadeur de *France* nous dit dans une de ses Lettres: (*) *Monsieur* de Wit *est plein d'Ambition, & veut sur-tout conserver l'Autorité qu'il s'est acquise.* Et parlant de la Négociation de *Breda*, il ajoûte: *Il craint que la paix ne se fasse, parce qu'alors il seroit moins nécessaire, & qu'il deviendroit comme un particulier; que même on lui pourroit-faire rendre compte de ses actions, & lui faire son procès sur beaucoup de choses qu'il a faites contre les formes du Gouvernement.*

Dans cette vûë il rompoit continuellement les Assemblées sans rien résoudre; & n'ayant pû faire passer le choix qu'il avoit fait de *Wurtz* pour commander l'armée, au lieu du Prince d'*Orange*, que les Villes demandoient pour leur Général, il fit si bien, que l'Assemblée ne prit aucune résolution là-dessus, & gagna ainsi du tems, pour concerter ses mesures avec

(*) Vol. V. pag. 358. 359.

avec ses Amis. (*) *Cependant nous sommes assûrez*, dit l'Ambassadeur de *France* à cette occasion, *que ledit* de Wit *y trouvera de grandes oppositions, & que la plûpart des Villes demandent le Prince d'*Orange *pour leur Général, & s'aperçoivent bien que les oppositions qui ont été faites jusques à présent par le Sieur* de Wit *contre ledit Prince, dont le prétexte étoit la proximité qu'il a avec le Roi d'*Angleterre, *n'auront plus de lieu, en ce que ledit Prince se conduit fort bien, faisant connoître en toutes rencontres aux Villes & aux Peuples, qu'il n'a autre intérêt que celui de l'Etat, & qu'il se laisse conduire selon les instructions que ses Tuteurs nommez de l'Etat lui donnent; ce qui fait juger aux plus éclairez des Villes, que le Sieur* de Wit *agit par passion & intérêt contre ledit Prince d'*Orange.

Quand l'*Espagne* auroit dû périr, & la *France* étendre son empire sur toute l'*Europe*, le G. P. ne vouloit absolument rien faire en faveur du Prince, craignant de perdre son poste, & sçachant bien que cela étoit inévitable, si le Prince héritoit des Charges de son Pere. La haine du

(*) Ibid. pag. 379. 380.

du Sieur *de Wit* pour cette Maiſon ne s'arrêtoit pas à la perſonne du Prince; mais elle s'étendoit ſur tous ceux qui étoient pour la ſucceſſion. Nous en avons une preuve dans la rigueur infléxible avec laquelle il pourſuivit *du Buat*, & les Magiſtrats de *Rotterdam* qui s'étoient ſauvez en *Angleterre*. Lors des Négociations de *Breda*, on fut ſur le point de rompre la paix, uniquement parce que les Ambaſſadeurs *Anglois* inſiſtoient ſur une Amniſtie pour ces deux Magiſtrats, dont tout le crime conſiſtoit dans leur amour pour l'*Angleterre* & pour le Prince. On propoſoit cette Amniſtie pour les deux Nations, mais le G. P, n'en vouloit pas entendre parler. (*) *Les Etats*, dit Monſieur d'Eſtrades, *aiment mieux abandonner cent Officiers* Anglois *ou Ecoſſois qui ſont demeurez à leur ſervice, & ſouffrir que leurs biens ſoient confiſquez, que de conſentir qu'on mette la clauſe ordinaire d'Amniſtie, pour le rétabliſſement dans les biens de ceux qui ont ſervi de part & d'autre; & cela de peur que deux de leurs Sujets, qui ſe ſont retirez en* Angleterre *lorſ-*

(*) Ibid. pag. 410. 411.

lorsqu'on a exécuté le Buat, *ne jouissent de ce bénéfice. Monsieur* Beverning *avouë lui-même que c'est une honte ; mais en même tems il dit aussi, qu'il n'en est pas le maître. Nous voyons bien d'où cela vient, & qu'un intérêt particulier l'emporte sur l'honneur & la réputation que les Etats devroient se conserver dans le public.*

Après avoir traité si amplement de ce qui s'est passé en *Hollande* au sujet des prémiéres prétentions du Roi de *France* sur une partie de la Monarchie *Espagnole*, & des Artifices dont ce Monarque se servit pour s'en mettre en possession ; je ne sçaurois me dispenser de raporter quelque chose des dispositions de l'*Angleterre* là-dessus. Je ne les tirerai pas seulement de nos Mémoires *Anglois*, mais aussi de ceux de nos Ennemis, & des propres Lettres du Comte d'*Estrades*, qui ayant été Ambassadeur du Roi de *France* en *Anglèterre* avant que de passer en *Hollande*, devoit connoître le genie du Roi *Charles* II. aussi bien que personne.

Voici comment le Comte parle au Roi dans sa Lettre du 21. Juillet 1667. après l'invasion de Sa Majesté en *Flandre*, & les propositions des *Hollandois* pour un par-

partage en sa faveur. (*) *Si le Roi d'*Angleterre *pouvoit prendre la même résolution qu'il avoit du tems que j'y étois Ambassadeur, qui étoit de ne prétendre rien à la* Flandre, *& d'aider de tout son pouvoir à cette conquête, pourvû que Vôtre Majesté l'assistât de dix mille hommes, en cas que ses Sujets vinssent à se révolter, on pourroit se passer des Etats.* Cet endroit seul me prouve l'intelligence des deux Cours, plus que toutes les *Histoires secretes* qui ont été publiées: *Charles* II. offre un secours à *Louis* XIV. pour la conquête du *Païs-Bas*, à la possession duquel il avoit renoncé solemnellement, pourvû que Sa Majesté Très-Chrétienne lui envoye dix ou douze mille bons *François* pour soûtenir ses fidéles Sujets. Je ne comprens pas qui étoient ceux contre lesquels Sa Majesté *Britannique* s'en vouloit servir; car alors toute l'*Angleterre* étoit fort contente de se voir délivrée de l'Usurpation & de l'Anarchie. Mais la Cour avoit ses vûës, & les Ministres sçavoient parfaitement bien de quelle utilité leur pourroit être une Armée de *François*.

Le

(*) Ibid. pag. 450.

Le penchant de la Cour d'*Angleterre* en faveur de la *France* venoit de l'éducation que le Roi & son frére avoient eûë d'*Henriette Marie de France* leur Mére, qui leur avoit toûjours inspiré de l'inclination pour les *François* & pour leur Gouvernement; sans quoi le Roi *Charles* n'auroit jamais oublié le tort que le Roi de *France* lui avoit fait, & à son Frére, par son Traité avec *Cromwel*, ni les oppositions de cette Cour à son rétablissement, par les intrigues de son Ambassadeur *Bourdeaux*, dont le Roi étoit si bien informé, qu'il lui ordonna de se retirer, sans lui vouloir donner audience.

Le Comte d'*Estrades* fut plus heureux que cet Ambassadeur; car il acheta pour cinq millions de Livres Tournois une Place qui, dans les derniéres guerres, a causé pour plus de vingt millions Sterling de dommage aux *Anglois*; je veux dire les Forts & la Ville de *Dunkerque*, qui furent cédez à la *France*, contre toutes les régles d'une bonne politique.

La *France* employa toutes sortes d'artifices, pour exciter des jalousies entre nous & les *Hollandois*, ne craignant rien tant qu'une amitié ferme & durable entre

tre les deux Nations; parce que lorſqu'elles ſont bien unies, il leur eſt aiſé de mettre des bornes à ſon Ambition. La guerre s'étant enfin allumée, comme elle le ſouhaitoit, elle prit le parti des *Hollandois*; mais, comme le remarque un bon Auteur, „ ce ne fut que „ dans l'intention de nous voir travail„ ler nous-mêmes à nôtre deſtruction „ réciproque.

Quoique les *François* ne nous fiſſent que mollement la guerre en *Europe*, & qu'ils ſe contentaſſent de voir nos vaiſſeaux brûlez & nos ports inſultez par les *Hollandois*, leur deſſein n'en étoit pas moins de nous ruïner autant qu'il leur ſeroit poſſible; car ils firent de grands efforts en *Amérique*, où ils nous prirent St. *Chriſtophle*, & les autre *Iſles Antilles*. D'ailleurs, ils interrompirent beaucoup le commerce des *Anglois* dans ces quartiers-là. Ajoûtez à cela les gros droits que le Roi mit ſur nos marchandiſes qui alloient en *France*. Et ce qu'il y eût de pire, ce fut leurs intrigues continuelles pour empoiſonner le Conſeil d'*Angleterre*, & pour inſpirer à la Cour des maximes contraires aux véritables intérêts de la Nation. Malgré tout cela,

aucune Cour ni Puissance de l'*Europe* ne pouvoit entrer en paralléle avec celle de *France* pour l'estime & pour l'amitié auprès du Roi *Charles*, de son Frére & de tout son Parti.

Le plus grand mal que la guerre entre l'*Angleterre* & la *Hollande* fit aux deux Nations, ce fut la facilité qu'elle procura au Roi de *France* d'augmenter ses forces maritimes. En 1666. & 1667. le Roi de *France* obtint la permission de faire bâtir par les Colléges des Amirautez de *Hollande* douze grands vaisseaux de guerre pour lui: il fit aussi acheter douze beaux vaisseaux Marchands, qui furent ensuite armez en guerre. Outre cela, il fit transporter de *Hollande* en *France*, dans l'espace de deux ans & demi, *cinq cent mille livres* de Salpêtre, *quatre cent mille* livres de Poudre à canon, *deux cent* tonneaux de Godron, *quatre cent mille* livres de Fer pour des boulets, & *six mille* Grenades. On lui vendit aussi deux Galiotes & treize Flibots pour sa flote, & cinq grosses Flutes porterent en *France* à diverses reprises des planches, des cordages, des mâts, des cloux, du fer, des voiles & toutes sortes d'ustensiles nécessaires pour bâtir des vaisseaux.

ſeaux. La Faction du Sieur *de Wit* s'oublia même, juſqu'à permettre aux Compagnies *Orientale* & *Occidentale* établies à *Paris*, de ſe fournir en *Hollande* de vaiſſeaux, d'agrez, & de tout ce qui leur étoit néceſſaire pour faire le commerce des deux Indes. Deux grands vaiſſeaux de ſix cent tonneaux chacun, ſix grands Flibots, & deux petits vaiſſeaux de guerre furent équipez en *Hollande*, pour le ſervice de ces deux Compagnies. Ce ne fut pas tout: la Faction, non contente d'avoir permis que ces vaiſſeaux fuſſent ainſi chargez pour le ſervice du Roi & des Compagnies, leur fournit des Pilotes, & conſentit que *Louis* XIV. établit à *Amſterdam* une fonderie de canons pour les vaiſſeaux. Ce fut à ce prix que le Roi de *France* vendit aux *Hollandois* ſa feinte Déclaration contre l'*Angleterre*. Il ne l'eût pas plûtôt accordée qu'il demanda la liberté de faire bâtir & équiper des vaiſſeaux, quoique cela eût toûjours été défendu par les Etats Généraux; & ſes magaſins de *Toulon*, *Breſt* & *Dunkerque* furent remplis de munitions & de proviſions tirées de *Hollande*, où Monſieur *de la Garde-Belin*, ſon agent, n'étoit occupé avec ſes Commis

mis qu'à acheter des vaisseaux & des équipages, à lever des Matelots, & à pourvoir la Flote *Françoise* de tout ce qui lui étoit nécessaire.

Les Partisans de *France* en *Angleterre* ne contribuerent pas moins à rendre Sa Majesté Très-Chrêtienne formidable par mer. Un Auteur de considération, qui a écrit en ce tems-là, nous dit, *que les Magasins de Sa Majesté Britannique servirent à fournir les* François *de toutes sortes de munitions, dont il donne la note suivante*, depuis le mois de Juin 1675. jusqu'au mois de Juin 1677. (*) *Des grenades sans nombre, embarquées sous le nom de fer non travaillé*; 21. *tonneaux de bales de blomb*, 7134. *barils de poudre à canon*, 18. *tonneaux de boulets de fer du poids de* 600. *liv.*, 88. *tonneaux de mêche, du poids de* 1000. *liv.* 292. *tonneaux de fer pour du canon, du poids de* 900. *livres des affuts, bandoulières &c. à proportion.*

Les Ministres de *France*, qui ont toûjours sçû profiter habilement des occasions, & faire servir à leurs fins les dispositions de ceux avec qui ils ont à faire,

(*) Histoire de la Paix avec la *France* & de la Guerre avec la *Hollande*.

re, ne manquerent pas de tirer de grands avantages de la haine du Duc d'*York* contre les *Hollandois*, & de celle du Sieur *de Wit* contre les *Anglois*; le Prince & le G. P. ayant entre leurs mains presque tout le manîment des affaires des deux Nations. Ces deux Politiques agissoient cependant par des principes bien différens, & dans des vûës tout-à-fait opposées: l'un vouloit réduire sa Patrie dans l'esclavage, & l'autre ne travailloit qu'à maintenir la liberté de la sienne. Tout le monde est persuadé que le G. P. auroit préféré tout autre Protecteur au Roi de *France*, si ses intérêts l'avoient permis: on sçait encore, qu'il étoit au fond aussi bon Républicain que son Pére l'avoit été; & qu'il auroit aimé véritablement sa Patrie, si ses vûës ambitieuses, qui l'emportoient sur toute autre considération, avoient pû s'accorder avec cet amour.

La paix ayant été faite à *Breda* entre l'*Angleterre* & la *Hollande*, & le Roi de *France* ayant envahi une partie considérable des *Païs-Bas Espagnols*, il parut un Livre, écrit par le Baron d'*Isola* (qui étoit pour lors en *Angleterre*) en réponse à un autre que le Roi de *France*

avoit fait publier pour justifier sa conduite. Ce Livre fit beaucoup de bruit, & convainquit le monde, qu'il n'étoit pas au pouvoir de l'Esprit humain de justifier une pareille entreprise. On ne comprenoit pas en effet, comment ce Prince pouvoit entrer en *Flandre* avec une puissante Armée, & y prendre les meilleures Villes, sans contrevenir à la Paix: On avoit encore bien de la peine à se persuader, que le défaut de payement d'une partie de la Dot de la Reine, dût rendre la Renonciation invalide: & l'on ne sçavoit comment accorder cette Invasion avec le Traité des Pirenées, où il étoit stipulé, que de part & d'autre on auroit six mois de tems, pour régler amiablement les différens qui pourroient survenir, avant que de venir aux voyes de fait. Malgré cette clause expresse, le Roi de *France* exécuta son dessein, sans en informer ni les *Hollandois* ni les *Espagnols*: bien loin de-là, quatre ou cinq jours avant que l'on eût avis à *Madrid* que l'Armée *Françoise* étoit déja en campagne, & qu'elle avoit pris *Charleroi*, l'Archevêque d'*Ambrun*, Ambassadeur du Roi Très-Chrêtien en *Espagne*, protesta à la Reine Régente, &

lui

lui jura, *in verbo Sacerdotis*, & sur tout ce qu'il y a de plus sacré parmi les *Catholiques Romains*, que son Maître ne pensoit à rien moins qu'aux desseins qu'on lui attribuoit; & que jamais il ne romproit avec le Roi d'*Espagne*, tant qu'il seroit mineur.

Cette guerre, ou suivant le stile des *François*, cette maniére pacifique de se mettre en possession des Etats *Espagnols*, fut terminée par le Traité d'*Aix-la-Chapelle*: Traité que le Roi de *France* observa comme les autres, en contravenant à plusieurs Articles essentiels. Il fit démanteler toutes les Places fortes qu'il rendit, garda la *Franche-Comté*, & fit enlever toutes les munitions des autres Places. Il exigea de grandes contributions des Duchez de *Limbourg* & de *Luxembourg*. Il forma de nouvelles prétentions sur quelques Villes aussi importantes qu'aucune de celles qui lui avoient été cédées par la Paix. Il confisqua les biens des Sujets du Roi d'*Espagne*, & n'épargna pas la belle Maison de Marimont: & tout cela contre la foi du Traité.

Ce fut alors que *Louis* XIV. se vit sur le point de parvenir à la *Monarchie Uni-*

verselle. Il étoit assûré de l'*Angleterre* & de la *Hollande* par les Factions d'*Arlington* & des *de Wit*, & de l'*Espagne* par sa propre foiblesse. La *Pologne* entroit dans ses intérêts par l'élection d'un Prince *François*. L'Empire se trouvoit divisé par ses intrigues & par les Traitez secrets qu'il avoit faits avec plusieurs Princes d'*Allemagne* depuis la Paix de *Munster*. Et malgré tout cela les Ministres *Anglois* & *Hollandois*, aveuglez par l'or de la *France*, & par leur haine contre leurs Concurrens, ne vouloient point ouvrir les yeux, pour prévenir le danger qui les ménaçoit.

Les *Hollandois* furent tellement allarmez des conquêtes du Roi de *France* dans les *Païs-Bas*, que le Sieur *de Wit* se trouva obligé de faire promptement un Traité avec l'*Angleterre* pour s'y opposer, & d'inviter la *Suéde* à y entrer. C'est ainsi que se forma cette fameuse *Triple-Alliance*, qui auroit pû servir de digue au torrent des prospéritez de la *France*, si l'*Angleterre* & la *Suéde* avoient agi sincérement. L'Ambassadeur de *Louis* XIV. en *Hollande* fut bien-tôt informé des engagemens dans lesquels les Etats Généraux étoient sur le point d'entrer.

trer.

trer avec les *Anglois* ; mais je suis persuadé qu'il en craignit fort peu les conséquences. Il est vrai que le Sieur *de Wit* déclara au Comte d'*Estrades*, (*) *que les Etats se trouvoient dans la nécessité de chercher des sûretez avec des Alliances qui les pûssent mettre à couvert de la grande puissance du Roi*. Mais les dispositions particuliéres du G. P. étoient toûjours les mêmes en faveur de Sa Majesté, comme cela paroît par la Lettre que le Comte écrivit au Roi immédiatement après. (†) *Les esprits de cette Assemblée sont si préoccupez contre nous, que nous avons jugé à propos, Monsieur* de Wit *& moi, de les séparer sous quelque prétexte, pour quelques jours, ce qu'il a fait ; & cependant on pourra travailler à ôter l'impression que les Espagnols ont donné dans les Villes, que Vôtre Majesté veut absolument la conquête des* Païs-Bas, *& après cela attaquer les* Provinces-Unies.

Pour se convaincre entiérement, que les *François* se mettoient fort peu en peine de toutes les Ligues que les *Hollandois* pour-

(*) Lettres de d'*Estrades* Vol. VI. pag. 42. 43.
(†) Ibid. pag. 43.

pourroient faire contr'eux, il n'y a qu'à lire ce que Monsieur de *Lionne*, Secretaire d'Etat, écrivit à l'Ambassadeur de *France* à la *Haye*, sur ce que les *Etats* avoient déclaré, qu'ils trouvoient que les conditions proposées par le Roi pour un Accommodement avec l'*Espagne* étoient trop dures. (*) *Je ne puis finir sans vous dire, entre vous & moi, pour vôtre satisfaction particulière; que si, après que le Roi a mis entre les mains des Etats la sûreté de la paix, aux conditions que Monsieur* de Wit *a lui-même proposées, pourvû qu'on voulût parler de de-là comme il faut aux* Espagnols, *lesdits Etats au-lieu de cela prennent des écarts, & font des liaisons contraires aux intérêts de Sa Majesté, on ne s'en mettra pas ici autant en peine qu'ils le peuvent croire. Je sçai ce que je dis, & sur quel fondement je le dis. Ceux qui nous voudront faire du mal s'en feront plus à eux-mêmes, & peut-être en avanceront mieux les avantages de Sa Majesté; c'est pourquoi vivez avec gayeté, quoi que vous voïez arriver.*

Quelques semaines après, le Comte d'*Es-*

(*) Ibid. pag. 103.

d'*Estrades* écrivit au Secretaire d'Etat: (*) *Monsieur* de Wit *voyant que le Roi demeure ferme en son projet, fait de son mieux pour porter les Villes à s'approcher le plus près qu'elles pourront des sentimens du Roi.* Et afin que l'on ne doutât point de ses bonnes intentions pour la *France*; (†) *il m'a assûré*, ajoûte l'Ambassadeur, *que s'il eût été en son pouvoir de porter les affaires jusques au point que le Roi désire par son dernier projet, il l'auroit fait.* En réconnoissance de quoi le Secretaire d'Etat répond dans sa Lettre du 16. Décembre 1667. (§) *Le Roi ne verra jamais avec plaisir que quelqu'un se déclare contre Mr.* de Wit, *mais quand ce seront les Espagnols, comme a fait en dernier lieu Don Esteven de Gamarre, je ne dois pas vous céler que Sa Majesté en aura toûjours très-grande joye; tant parce que ce sera une preuve certaine que ledit Sieur* de Wit *agit bien pour les intérêt de cette Couronne, qu'à cause qu'elle est bien assûrée qu'ils ne lui feront pas grand mal, & qu'elle en aura néanmoins occasion de lui donner des marques de son amitié & de sa protection, s'il jugeoit en avoir besoin.* Et le G. P. fut si content

(*) Ibid. pag. 168. (†) Ibid. pag. 181.
(§) Ibid. pag. 187.

tent de cette bonne volonté du Roi, qu'il engagea les Etats de *Hollande* à déclarer, (*) *qu'ils demeureroient unis avec la* France, *& qu'ils se serviroient de toutes les voyes de force les plus efficaces pour contraindre les* Espagnols *à accepter les conditions que le Roi proposoit.*

Un des moyens dont la *France* s'est toûjours servi pour venir à bout de ses desseins, a été de ruiner, autant qu'elle le pouvoit, le crédit de ceux qui la traversoient, & qui faisoient tous leurs efforts pour empêcher que l'*Europe* ne tombât dans l'esclavage dont elle étoit menacée. Le Comte de *Waldeck*, qui étoit de ce nombre, & qui avoit été dans toutes les Cours d'*Allemagne* solliciter du secours pour les *Hollandois*, dans le tems qu'ils étoient en guerre contre l'Evêque de *Munster*, s'attira l'indignation de Sa Majesté Très-Chrêtienne. Et comme il continuoit à faire tous ses efforts pour leur procurer le plus de troupes qu'il lui étoit possible, afin qu'ils fussent en état de soûtenir la Triple Alliance, le Comte d'*Estrades* écrivit à Monsieur de *Lionne*: (†) *Il n'y a pas de tems à perdre pour tâcher de ruiner le Comte* de

(*) Ibid. pag. 192. (†) Ibid. pag. 215.

de Waldeck, *car il prend des mesures contre nous de tous côtez.*

Quelque zèlé que fût le G. P. pour le service de *Louis* XIV., il lui fût impossible d'empêcher l'Alliance de l'*Angleterre* & de la *Hollande* contre ce Monarque, dont les démarches étoient trop hautaines & trop violentes. Car aprés avoir fait une irruption en *Flandre*, sans avoir communiqué la moindre chose de ce dessein aux Etats, il leur écrivit le 22. Janvier 1668: (*) *Nous faisons état de partir d'ici le prémier jour du mois prochain, & d'aller dans la* Franche-Comté *à la tête d'un corps d'armée, pour tâcher de nous y emparer de quelques postes.* Ce qu'il ne manqua pas d'exécuter, & même de se saisir de toute la Province: & les *Hollandois* en furent si épouvantez, qu'ils conclurent aussi-tôt la *Triple-Alliance.*

Cette Ligue cependant ne fut pas capable d'étouffer l'animosité du Sieur *de Wit* contre les *Anglois.* Le Comte d'*Estrades* nous dépeint fort naturellement l'infidélité du Sieur *de Wit* à nôtre égard, dans sa Lettre du 10. May à Monsieur de *Lionne.* (†) *Je vous prie,* dit-il, *Monsieur, de me faire sçavoir le plûtôt qu'il*

(*) Ibid. pag. 239. (†) Ibid. pag. 436.

*se pourra les sentimens du Roi sur cette matiére; car si Sa Majesté juge que l'union des Etats plus étroite soit nécessaire à son service, il ne faut pas perdre cette conjoncture, qui est favorable pour faire revenir à nous les Villes & les Provinces portées pour l'*Angleterre. *Je dois aussi vous dire, que si Monsieur* de Wit *ne se voit appuyé du Roi sur une telle proposition, il prendra d'autres mesures, & peut-être sera-t-il forcé d'acquiescer aux sentimens du Parti des* Anglois; *ce qu'il ne fera qu'à l'extrêmité, étant fort malsatisfait & ayant peu d'estime pour le Conseil d'*Angleterre, *grand mépris de celui d'*Espagne *& de leurs Ministres, & ne faisant nul fondement sur les propositions des* Suédois, *qu'il trouve fort intéressez, & au contraire une haute estime de la Personne du Roi, de sa valeur, de son grand esprit & de sa conduite, jusques là qu'il a dit hautement dans l'Assemblée, qu'il faloit avouër que le prémier & le plus solide Conseil qu'il y eut dans la Chrêtienté étoit celui du Roi, dont il étoit le Chef.*

Voilà quels étoient les sentimens du Sieur *de Wit* par rapport au Roi de *France*, trois mois aprés la signature de la *Triple-Alliance*; par où l'on voit quel étoit son zèle pour la Cause commune, &

& pour la sûreté de l'*Europe*, contre les projets ambitieux de ce Monarque. Le Comte d'*Estrades* nous découvre encore mieux la véritable disposition du G. P. dans sa Lettre du 24. May. (*) *Je suis certain*, dit-il, *que Monsieur de* Wit, *pour son intérêt propre, fera tout ce qui dépendra de lui, pour attacher cet Etat aux intérêts de la* France; *mais il n'est pas en son pouvoir de rompre & dissiper les Cabales d'Angleterre & de la Maison d'O*range, *tant que des prétextes apparens qui touchent au cœur subsisteront.*

Comme le Roi de *France* continuoit à s'emparer des Etats *Espagnols*, les *Hollandois* ne pûrent s'empêcher de croire qu'il ne vouloit point de paix, & qu'il aspiroit à la Monarchie Universelle: Mais le G. P. faisoit tous ses efforts pour dissiper des soupçons si bien fondez, & pour engager les peuples à se reposer sur la bonne foi de Sa Majesté, parce que son Parti avoit besoin de la protection de ce Prince.

Ce fut par les intrigues du G. P. que l'*Empereur* & le Roi d'*Espagne* eurent un refus, lorsqu'ils proposerent d'entrer dans

(*) Ibid. pag. 444.

dans la *Triple-Alliance*; & le Sieur *de Wit*, qui n'en avoit signé le Traité qu'à regret, eut toûjours soin d'assûrer l'Ambassadeur de *France*, que la Ligue ne seroit nullement contre les intérêts de son Maître; ajoutant, (*) *que la suite justifieroit ce qu'il disoit.* Il en donna effectivement des preuves immédiatement après la conclusion de la Triple-Ligue; en sollicitant la Cour de (†) *France à entrer en liaison avec les Etats contre l'*Angleterre *touchant le salut du Pavillon*, & disant, (‡) *qu'il ne croyoit pas qu'on pût mieux persuader toute la Chrétienté de l'étroite liaison de la* France *avec les Etats, que par un Traité de cette nature.* Il vouloit même que l'on mît dans ce Traité un article qui portât, *qu'en cas de mort du Roi d'*Espagne, *le Roi & les Etats prendroient les armes pour chasser les* Espagnols *des* Païs-Bas, *& que le Roi seroit libre de porter ses armes par-tout dans les Royaumes & Païs du Roi d'*Espagne, *pour les conquerir.*

Que l'on juge par-là du zèle du Sieur *de Wit* pour la Liberté de l'*Europe*, de la-

(*) Ibid. pag. 450. (†) Ibid. pag. 450. 451.
(‡) Ibid. pag. 452.

laquelle dépendoit absolument celle des *Provinces-Unies*. Il n'y avoit que trois mois qu'il avoit conclu un Traité pour la défense de l'*Espagne*, & cependant il en proposoit un nouveau pour la livrer au Roi de *France*. *Par le moyen de ce Traité*, disoit-il au Comte d'*Estrades*, *on renverseroit tous les desseins des* Espagnols, *qui ne tendent qu'à faire faire quelques mauvais pas aux Etats, par la crainte qu'ils leur donnent de la conquête de la* Flandre; *sur quoi on ne se peut assûrer ici, ni éviter que, le cas arrivant, les Etats ne prennent toutes les liaisons qu'ils pourront avec les* Anglois *& les Princes leurs voisins*: Ajoûtant à l'Ambassadeur, *qu'il le prioit de croire, que son intention étoit bonne, & qu'il ne souhaitoit rien tant que de voir la* France *& les Etats si bien liez ensemble, que les Cabales d'*Espagne *& d'*Angleterre *& celles des* Païs-Bas *ne les pussent jamais ébranler*.

Voilà comment cet Homme, dont on exalte tant le zèle pour sa Patrie, cherchoit à ce fortifier du côté de la *France*, au péril de la Religion, de la Liberté & de tout ce que les Hommes ont de cher au monde. Pour moi, disoit le Sieur *de Wit* au Chevalier Temple, *si j'etois né*

sous

sous un Roi, je n'aurois jamais consenti à ce que mes Ancêtres ont fait contre le Roi d'Espagne. Preuve admirable des sentimens Républicains & des principes Antimonarchiques du G. P.!

Mais il y avoit deux Hommes dans l'Etat qui lui donnoient beaucoup d'inquiétude, sçavoir Messieurs de *Beverning* & *van Beuningen*, dont nous avons déja parlé. Le prémier se démit de sa chargé de Trésorier Général, dans le tems que la *Hollande* étoit en guerre avec l'*Angleterre*, mal content de l'Administration du Sieur *de Wit*. L'autre ne fut pas plûtôt convaincu de la nécessité qu'il y avoit de dégager les Etats de leurs liaisons avec la *France*, qu'il embrassa le Parti des *Espagnols* & celui du Prince d'*Orange* avec chaleur: ce qu'il avoit remarqué en *France* des desseins de cette Cour sur les Etats du Roi d'*Espagne*, lui ayant fait comprendre, qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de sauver sa Patrie. Il informa promptement les Etats des vûës de *Louis* XIV., & leur donna de bons avis pour les prévenir; se servant quelquefois d'expressions si fortes, que le Sieur *de Wit* & le Comte d'*Estrades* en étoient choquez. Celui-ci en rend compte

à

à Monsieur de *Lionne* en ces termes: (*) *Le Sieur* de Wit *me dit confidemment, qu'il trouvoit Monsieur* van Beuningen *trop échauffé par ses dépêches, & insinuant des pensées aux Villes de* Hollande, *que le Roi d'*Espagne *venant à mourir, il faloit s'attendre que le Roi réprendroit le dessein de la conquête des* Païs-Bas; *qu'il lui a mandé, qu'il écrivît plus moderément, & qu'il étoit inutile de toucher cette corde, parmi des Peuples, lesquels on ne fait pas revenir aisément des impressions qu'on leur donne; qu'il remarque fort bien que Monsieur* van Beuningen *n'a pas eu la complaisance qu'il eut souhaité pour les Ministres du Roi dans le cours de cette Négociation; qu'il le fera revenir dès que la paix sera exécutée, & que l'ayant auprès de lui, il le ménagera si bien, qu'il lui ôtera toutes les visions qu'il a de ces grandes appréhensions de la puissance du Roi, & de ses desseins de se rendre le Monarque Universel.*

Voilà tout ce que nous pouvons recueillir des Lettres du Comte d'*Estrades*, celle-ci étant la derniére.

(*) Ibid. pag. 453. 454.

ELOGE



ELOGE

DU

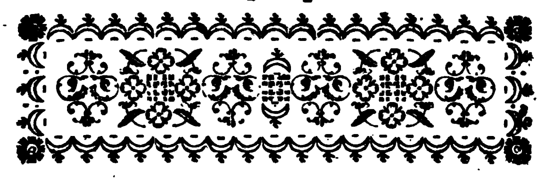
COMTE D'ESTRADES.

GOdefroi Comte d'Estrades, Chévalier des Ordres du Roi, Viceroi de l'Amérique, Gouverneur de Dunkerque & de la personne de Monsr. le Duc de Chartres, Maire perpétuel de Bordeaux, fit ses prémiéres campagnes en Hollande à l'âge de 19. ans, au sortir de Page du Roi. Il s'acquit par sa bonne conduite & son courage, dont il donna des preuves en plusieurs occasions, l'estime du Prince d'Orange, qui lui donna le commandement du Régiment de Candale. Le Roi l'employa ensuite en diverses occasions près de Etats; lui fit faire plusieurs voyages vers le Landgrave de Hesse & les autres Princes de l'Empire, en Piémont

&

& ailleurs ; lui donna de l'emploi dans la grande Armée envoyée en Allemagne sous le commandement du Cardinal de la Valette, où il fut fait Maréchal de Camp. Il eut commission pour traiter du secours par mer, que les Etats accorderent pour le siége de la Ville de Dunkerque, qui fût prise ; & eut divers autres emplois honorables près des Princes Etrangers, & vers les Ambassadeurs qui traitoient de la Paix à Munster. Il fut de là commander à Protolongone & à Piombino, & servit dans l'Armée d'Italie sous le Prince de Modéne ; eut commission en 1649. pour commander à Dunkerque & Forts en dépendans, en l'absence du Maréchal de Rantzaw. Ce Maréchal étant mort, il fût pourvû du Gouvernement de cette Ville le 4. Octobre 1650. servit la même année de Lieutenant Général en l'Armée de Flandre sous le Maréchal de Praslin ; fût établi Maire perpétuel de la Ville de Bordeaux en 1653. & Lieutenant Général pour le Roi en toute la Province de Guyenne le 8. Mai 1655., avec pouvoir d'y commander sous le Prince de Conti. Le Roi l'envoya son Ambassadeur en Angleterre en 1661. où il soûtint

tint avec beaucoup de fermeté les prérogatives de la Couronne dans l'affaire du Baron de Vatteville; passa de là en Hollande en la même qualité, où il conclut le Traité de Bréda. En reconnoissance de tant de services signalez le Roi le nomma Chévalier de ses Ordres à la promotion de l'Année 1661. l'honora de la Dignité de Maréchal de France le 30. Juillet 1675. & le fit la même année le prémier de ses Ambassadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires aux Conférences de Nimegue pour la Paix générale, qu'il conclut avec beaucoup de gloire & de satisfaction en 1678. En 1685. il fut fait Gouverneur de la personne de M. le Duc de Chartres, dont il s'acquitta avec honneur jusques à sa mort, arrivée à Paris le 26. Février 1686, à l'âge de 79. ans. Il est enterré à Saint Eustache dans un caveau, vis-à-vis la Chapelle de la Vierge. Mr. le Maréchal d'Estrades étoit fils de François d'Estrades, Gentilhomme de la Chambre du Roi, Gouverneur de la Ville & Duché de Vendôme, &c. mort en 1654.



INSTRUCTION DE Monseigneur le Cardinal de Richelieu pour M. le Comte d'Estrades, s'en allant de la part du Roi en Angleterre. A Ruël le 12. Novembre 1637.



LA confiance que j'ai dans la capacité, fidelité, & affection de M. le Comte d'Estrades, m'a porté de le proposer au Roi, pour aller en Angleterre de la part de Sa Majesté, afin de disposer le Roi d'Angleterre, à ne donner pas de secours aux Places de la Côte de Flandre, en cas que le Roi & Monsieur le Prince d'Orange en attaquent quelqu'une pendant cette Campagne.

Et afin que le Comte d'Estrades soit informé de toutes choses, pour mieux exécuter les intentions du Roi, il sçaura que Mademoiselle de Chevreuse ayant aigri l'Esprit de la Reine d'Angleterre contre moi, & m'ayant mis mal avec

Elle par de faux raports, conformes aux maniéres d'agir malicieuses de cette Femme, il faudra préssentir en quels sentimens la Reine d'Angleterre sera pour moi avant de se déclarer; & en cas que le Comte d'Estrades les trouve favorables, il lui rendra ma Lettre, qui lui fera connoître le désir que j'ai de rentrer dans ses bonnes graces, & de faire tout ce qu'elle désirera de moi pour ses intérêts. Mais si ledit Sieur Comte d'Estrades n'y trouve pas de disposition, il lui rendra la Lettre du Roi seulement, qui est en Créance sur lui, & lui dira en même tems, que le Roi ayant une confiance entiére en son Amitié, s'adresse à elle pour disposer le Roi d'Angleterre de lui promettre de ne pas donner de secours avec sa Flote aux Places de la Côte de Flandre, en cas que le Roi les attaque conjointement avec ses Alliez.

Si elle paroît être en disposition d'accorder au Roi ce qu'il demande, il faudra lui témoigner de sa part, qu'elle obtiendra de Sa Majesté pour Elle & le Roi son Mari, tout ce qu'elle désirera; & même il y ajoûtera, qu'il sera avoué de moi de la passion que j'ai de la servir & de détruire par mes actions tous les mauvais offices que Madame de Chevreuse m'a rendus auprès d'Elle.

Si la Reine d'Angleterre veut entrer en quelque accommodement, après cette seconde tentative, il lui dira, qu'Elle n'a qu'à lui donner par écrit ce qu'Elle désire, & qu'il me dépêchera tout aussi-tôt un Courier pour me faire sçavoir ses sentimens.

Le Comte d'Estrades sçait, comme M. le Prince

Prince d'Orange s'est expliqué par M. de Vosbergen, Ambassadeur Extraordinaire des Etats, qu'il ne pouvoit s'engager au dessein d'attaquer Gravelines & Dunkerque tout ensemble, s'il n'étoit assuré que le Roi d'Angleterre ne secoureroit pas les Places de la Côte de Flandre. Ainsi qu'il est de la derniére importance que cette Négociation ne tire pas de long, & de sçavoir à quoi le Roi doit s'en tenir. Comme les Etats ont les mêmes intérêts que Sa Majesté d'être éclaircis là-dessus, le Sieur de Vosbergen partira en même tems que le Comte d'Estrades, pour se rendre à Londres, & parler au Roi d'Angleterre sur le même sujet.

Le Sieur Comte d'Estrades me dépêchera un Courier, aussi-tôt qu'il aura parlé au Roi & à la Reine d'Angleterre. Il donnera part de son arrivée à M. de Belliévre, Ambassadeur du Roi, & lui communiquera ses Instructions, afin d'agir selon les conjonctures présentes, & les dispositions de la Cour d'Angleterre.

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal de Richelieu. De Londres ce 24. Novembre 1637.

MONSEIGNEUR,

Je suis arrivé le 19. de ce mois à Londres,

dres, après avoir essuyé une furieuse Tempête, & touché sur le Banc, apellé Gouin, où nôtre Vaisseau a pensé se briser, mais un coup de Mer, & le grand Vent nous a fait passer heureusement par dessus le Banc, & nous avons gagné la Rade des Dunes, où j'ai pris la Poste, & suis arrivé le même jour à Londres.

J'ai été descendre chez M. de Belliévre, Ambassadeur du Roi, & lui ai communiqué mon Instruction, suivant les ordres que j'en ai reçûs de Vôtre Eminence. Il m'a dit, que je trouverois la Reine d'Angleterre bien aigrie contre Vôtre Eminence, & qu'il eut hier une longue conversation avec Elle, qui fut si aigre, que la Reine lui dit en le quittant, qu'Elle ne seroit jamais de vos Amies.

Nous ne laissâmes pas de resoudre que Monsieur l'Ambassadeur iroit le lendemain chez Madame Civet, qui est une des prémiéres Femmes de Chambre de la Reine, Fille de sa Nourice, qui est très bien avec Elle, & des intimes Amies de M. l'Ambassadeur, & qu'il la prieroit de parler à la Reine, pour lui dire que j'étois arrivé, & que je souhaiterois avoir une Audience de Sa Majesté avant de rendre la Lettre du Roi au Roi d'Angleterre.

Madame Civet pria M. l'Ambassadeur d'attendre dans sa Chambre jusqu'à ce qu'elle eût vû la Reine: elle revint un quart d'heure après, & lui dit, que la Reine seroit bien aise de me voir aussi-tôt après son diné.

Je

Je ne manquai pas de m'y rendre, & après lui avoir rendu la Lettre du Roi, je lui dis, que Sa Majesté m'avoit commandé de la voir avant de rendre sa Dépêche au Roi d'Angleterre, étant bien aise d'obtenir par son entremise les choses qu'il désire, & de lui en avoir à Elle seule toute l'obligation, que j'avois ordre de Vôtre Eminence de l'assûrer de ses respects & obeïssances, & des sentimens où Vôtre Eminence étoit, de lui rendre ses services dans toutes les occasions qui s'en présenteroient.

La Reine me répondit, qu'Elle étoit mieux informée des intentions de Vôtre Eminence pour ce qui la regarde, que vous n'étiez pas de ses Amis, & qu'Elle ne désiroit rien de Vôtre Eminence.

Je lui repliquai, que je voyois avec bien du regret qu'une aussi grande Reine, & aussi éclairée qu'Elle étoit, ajoutât foi aux faux raports qu'on lui avoit faits contre la personne de Vôtre Eminence; que je n'aurois pas de peine à la détromper, si Elle avoit la bonté de s'ouvrir à moi des plaintes qu'Elle fait de Vôtre Eminence, & que je lui ferois voir clairement, que la haine particuliére de certaines personnes, jalouses des grandes qualitez que Vôtre Eminence possede, & peut-être de l'estime que Sa Majesté en feroit, si Elle connoissoit bien les véritables sentimens où vous êtes de la servir & de l'honorer, a produit tous les mauvais offices qu'on vous a rendus auprès d'Elle.

Elle m'a dit, qu'Elle ne demandoit aucun éclairciſſement là-deſſus, & qu'Elle ſavoit à n'en pas douter, que vous n'étiez pas de ſes Amis.

Lorſque je vis une réponſe ſi ſéche aux honêtetez que je lui faiſois de la part de Vôtre Eminence, je ne lui rendis pas la Lettre que Vôtre Eminence lui écrivoit.

La Reine d'Angleterre me dit enſuite, que le Roi lui mandoit, que je lui dirois le ſujet de mon voyage: ſurquoi je lui repliquai, que le Roi ayant une confiance entiére en ſon Amitié, il eſpéroit par ſon entremiſe, que le Roi d'Angleterre ne lui apporteroit, ni aux Etats, aucun empêchement dans les deſſeins qu'ils pourroient avoir ſur les Places de la Côte de la Flandre, Sa Majeſté la priant d'obtenir du Roi d'Angleterre, qu'il demeurât Neutre en cas que les entrepriſes de Guerre tournaſſent de ce côté-là cette Campagne.

La Reine me dit, qu'Elle ne ſe méloit guéres des affaires de cette nature; mais que, pour faire plaiſir au Roi, Elle en parleroit au Roi ſon Mari, & que je revinſſe la trouver à cinq heures.

Ce qu'ayant fait, Elle me fit apeller & me dit, que j'avois été cauſe qu'Elle avoit reçû une bonne reprimande, pour avoir propoſé au Roi d'Angleterre de reſter Neutre, & de laiſſer attaquer les Côtes de Flandre, & que je pouvois aller trouver le Roi, qui m'attendoit à ſix heures. En effet, le Maître des Cérémonies m'atten-

tendoit dans l'Antichambre. Je jugeai bien par la réponse froide que la Reine me fit, que la Résolution étoit déja prise par le Roi d'Angleterre, de refuser la demande du Roi.

Je fus reçû fort civilement du Roi d'Angleterre: je lui parlai conformément aux Ordres que j'ai reçû de Vôtre Eminence, & lui représentai tous les avantages qui lui reviendroient d'une étroite liaison avec le Roi, en lui accordant sa demande, dont il tireroit une grande útilité, aussi bien que ses Sujets, étant Maître de la Mer pour fournir les choses nécessaires pour la subsistance des Armées de Sa Majesté; ce qui apporteroit beaucoup d'argent en Angleterre; que par la Neutralité que le Roi lui demande, tout le Commerce se feroit par ses Vaisseaux, tant dans nos Armées que dans celles d'Espagne, & même dans toutes les Villes des Païs-Bas. Que Vôtre Eminence m'avoit commandé de l'assûrer, qu'elle contribueroit tout ce qui dépendroit d'Elle pour maintenir une bonne Union, & une Amitié entre le Roi & lui, & même à porter Sa Majesté à lui donner des secours contre ceux de ses Sujets qui pourroient être mal intentionnez contre sa Personne.

Il me répondit, que tout ce qu'il pourroit faire, pour témoigner au Roi combien il désiroit son Amitié, il le feroit, pourvû que ce que Sa Majesté lui demanderoit ne fût pas préjudiciable à son honneur,

neur, à son intérêt, & à son Royaume; ainsi qu'il arriveroit, s'il permettoit que le Roi ou les Etats attaquassent les Places Maritimes de la Côte de Flandre; qu'afin de les pouvoir secourir, il tiendroit une Flote aux Dunes en état d'agir, avec quinze mille hommes prêts à faire passer en Flandre, en cas de besoin; qu'il remercioit Vôtre Eminence de ses offres & civilitez; qu'il n'avoit pas besoin de secours pour châtier ses Sujets qui manqueroient à leur devoir, leur punition étant assûrée par son Autorité, & par les Loix d'Angleterre.

Je lui dis, que je rendrois compte à Sa Majesté de sa Réponse, & que j'espérois qu'il feroit réflexion avant mon départ aux offres que je lui avois faits de la part du Roi, & aux avantages qu'il pourroit retirer d'un engagement tel que celui que je lui offrois de la part de Sa Majesté, qui seroit soûtenu du credit de Vôtre Eminence, & d'un véritable désir de le servir.

Voilà, Monseigneur, tout ce qui s'est passé, qui marque beaucoup d'éloignement dans les Esprits du Roi & de la Reine d'Angleterre, à prendre aucune liaison d'Amitié avec le Roi.

Je dois aussi rendre compte à Vôtre Eminence de ce que j'ai apris dans le peu de tems que j'ai été ici.

J'ai eu deux Conversations de plus de trois heures avec un Ministre d'Ecosse, appellé Mobel, & un Seigneur nommé Gour-

Gourdon. Le Ministre, qui est un esprit plein de feu & violent, m'a dit qu'il étoit à Londres depuis trois semaines sans avoir pû avoir Audience du Roi, quoiqu'il y soit venu pour lui donner des Avis très importans, & lui découvrir des Caballes qui se font contre sa personne & son service, qu'il est sur le point de s'en retourner, & qu'il est assûré que l'Ecosse s'accommodera avec les Mécontens d'Angleterre. Gourdon, qui est Député de la Noblesse, ne m'en a dit pas moins. Vôtre Eminence y fera les réflexions qu'elle jugera être nécessaires par sa grande prudence, & les lumiéres qu'elle a dans les affaires. La Conjoncture présente paroissoit être bien favorable pour embarasser le Roi d'Angleterre.

Monsieur de Vosbergen a été si fatigué de la Mer qu'il en est tombé malade, & n'a pû agir. Il a dépêché un Courier à Monsieur le Prince d'Orange, pour le prier de lui accorder son Congé pour retourner en Hollande. Je suis,

MONSEIGNEUR,

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Cardinal de Richelieu à Mr. le Comte d'Estrades. De Ruël le 2. Decembre 1637.

MONSIEUR,

J'ai reçû vôtre Dépêché du 24. du mois passé; j'ai rendu compte au Roi de tout ce que vous me mandez. Il a été fort satisfait de vôtre conduite dans les deux conversations que vous avez eûes avec le Roi & la Reine d'Angleterre. Il étoit à propos & avantageux pour le Service du Roi de découvrir leurs sentimens. Ils nous eûssent fort embarassé s'ils avoient eu l'adresse de les déguiser.

Je profiterai de l'avis que vous me donnez pour l'Ecosse, & ferai partir l'Abbé Chambre mon Aumônier, qui est Ecossois de Nation, pour aller à Edimbourg attendre les deux personnes que vous me nommez pour lier quelque Négociation avec eux. L'année ne se passera pas que le Roi & la Reine d'Angleterre ne se repentent d'avoir refusé les Offres que vous leur avez faites de la part du Roi. Vous avez si bien agi dans votre Emploi, que

que le Roi vous a choisi pour aller trouver Monsieur le Prince d'Orange, & conclure avec lui le Traité de Campagne. Monsieur de Chavigni vous en envoye le pouvoir par ce Courier. Il faut faire tout vôtre possible pour porter le Prince d'Orange à attaquer Anvers, & lui promettre que le Roi attaquera St. Omer. Si Dieu benit nos desseins, le Roi n'aura pas sujet de regretter le refus qu'on a fait en Angleterre de ses Offres. Vous ne pouviez mieux parler ni mieux répondre au Roi d'Angleterre sur mon sujet. On connoîtra bien-tôt qu'on ne me doit pas mépriser. Si vos deux Amis d'Ecosse sont encore à Londres, dites-leur qu'ils prennent confiance à ce que l'Abbé Chambre leur dira, & leur donnez une Lettre pour rendre de vôtre part audit Abbé, afin qu'il les connoisse par ce signal. Vous avez rendu un grand service au Roi d'avoir découvert ces deux hommes, assûrez les de mon affection & de ma protection.

Prenez congé du Roi d'Angleterre aussitôt que vous aurez reçu cette Dépêche & partez pour Hollande. Monsieur de Bullion m'a assûré qu'il vous envoyoit une Lettre de change de six mille Ecus pour vôtre voyage ; soyez persuadé de l'estime & de l'amitié que j'ai pour vous.

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal de Richelieu. De la Haye le 22. Décembre 1637.

MONSEIGNEUR,

Ayant apris à Rotterdam, que M. le Prince d'Orange étoit à Honslaerdyk, j'ai été l'y trouver sans passer à la Haye. Ce lieu étant beaucoup plus commode pour l'entretenir, je lui ai rendu compte de tout ce qui s'est passé entre le Roi d'Angleterre & moi, touchant les Offres que je lui ai faites de la part du Roi.

Je lui dis ensuite, que le Projet de l'attaque des Places de la Côte de Flandre ne se pouvant entreprendre par le refus que le Roi d'Angleterre faisoit d'y consentir, Sa Majesté & Votre Eminence m'envoyoient vers Son Altesse, pour conférer avec Elle d'un nouveau Projet pour la Campagne. Et que Votre Eminence m'avoit commandé de lui dire, que le Roi & Elle attendroient de savoir ses sentimens avant de prendre aucune Résolution d'attaque de Place. Je remarquai qu'il fut

fut très satisfait de cette Civilité de la part de Votre Eminence, & lui présentai la Lettre du Roi, & mon Pouvoir, qu'il trouva en bonne forme.

Il me dit que le tems étoit beau pour se promener dans son Parc, & me commanda de me mettre dans son Carosse auprès de lui, & ordonna que personne n'y entrât, & fit même retirer les Officiers & Gentilshommes qui étoient à Cheval près des Portiéres, afin qu'on ne pût entendre ce que nous dirions.

Il me témoigna être obligé à Votre Eminence de la confiance qu'Elle prenoit en lui, touchant le choix des desseins de la Campagne; qu'il falloit en avoir de grands pour répondre à la bonne opinion que le Roi & Votre Eminence avoient de lui; & pour cet effet il désireroit savoir quelle Place Votre Eminence souhaiteroit qu'il attaquât. Je lui répondis, qu'il n'étoit pas nécessaire de dépêcher un Courier vers Votre Eminence pour s'éclaircir de son sentiment sur ce sujet, & que je serois avoué de ce que je lui avançois, qui est que Votre Eminence le croyant le prémier & le plus grand Capitaine de l'Europe, Elle ne voyoit qu'une seule place digne de sa reputation & de sa grande expérience, qui est Anvers.

Surquoi il me répondit ainsi, Nous n'avons pas assez d'Infanterie pour assiéger une si grande Place, il faut trois grands Quartiers, l'Escaut a une lieuë de large, il faut passer le Berg-op-Zoom,

à la Digue de Calo, trois lieuës de Païs perdu à Marée basse avec un Corps de dix mille hommes sur la Digue, & attaquer les Forts de Calo & de Verbroek, pour être maître de la tête de Flandre, sans que ce Corps puisse être secouru de nôtre Armée avant vingt-quatre heures: ensorte que de si grandes difficultez ne se peuvent surmonter qu'avec de grandes dépenses.

Je lui repliquai, que toutes les difficultez qu'il me représentoit, n'étoient pas égales à celles des Siéges de Boisleduc, qu'il avoit bien surmontées seul contre les Armées de l'Empereur & des Espagnols jointes ensemble; que présentement il étoit plus fort qu'en ce tems-là, ayant le Roi & Votre Eminence dans ses intérêts & dans la Cause commune; qu'il ne regardât pas à la dépense, pourvû qu'il la réglât au nécessaire; que je l'assûrois que Votre Eminence avoit tant d'estime & d'amitié pour lui qu'elle feroit un effort auprès du Roi, pour lui faire accorder une somme considérable, afin de lui donner moyen d'augmenter sa Gloire.

Il fut quelque tems sans me répondre, puis il me dit; il faut dormir là-dessus, le sujet en vaut la peine, & nous recommencerons demain à parler de cette affaire.

Le reste de la journée se passa en choses indifférentes, il me fit voir les Bâtimens qu'il fait faire, me mena dans la Gallerie des Peintures, & me montra ses

ses beaux meubles, sans qu'il me parlât d'aucune affaire le reste de la journée.

Le lendemain matin il m'envoya chercher par Lanois, son prémier Valet de Chambre: je le trouvai dans son Cabinet avec la Carte du Païs d'Anvers, & de la Terre de Flandre; & comme je l'abordois, Vous me voyez, dit-il, considérer un Païs bien difficile à y entrer & à s'y maintenir, les Ennemis y ayant toûjours une Armée, mais vous m'avez persuadé, en me disant que M. le Cardinal m'assistera, & je vous envoye chercher, pour vous dire, que par dessus le million que le Roi donne tous les ans aux Etats pour un Subside réglé, j'aurai besoin encore de deux cent mille Ecus de plus, pour les employer à la levée de quatre nouveaux Régimens d'Infanterie. Il faut aussi, me dit-il, que le Roi s'oblige d'attaquer une grande Place dans le même tems que j'attaquerai Anvers, afin de séparer les Forces des Ennemis. Je lui repliquai que Cambray étoit une grande Place, ou Douay. Il me dit, que les Espagnols les abandonneroient pour aller à lui, mais qu'il en connoissoit une plus grande, & qui leur étoit plus chere, & me nomma St. Omer. Je lui dis que c'étoit une Place imprenable par sa Situation entourée de Marais, dont les secours étoient faciles par les Riviéres qui sortent de Gravelines, Bergue & Dunkerque, & qui entrent dans les Marais; que ces Places é-

tant

tant fournies de quantité de Bâteaux, les ſecours étoient aſſûrez d'entrer dans la Place. Mais que je dépêcherois un Courier dès aujourd'hui à Votre Eminence, pour l'informer de tout ce que Son Alteſſe m'avoit dit, & que j'étois aſſûré que Votre Eminence feroit toutes choſes poſſibles pour faire agréer au Roi la Demande de Son Alteſſe.

Voilà, Monſeigneur, tout ce qui s'eſt paſſé dans cette ſeconde Audience, ſurquoi j'attendrai les Ordres de Votre Eminence pour conclure le Traité de Campagne, toutes choſes étant bien diſpoſées ſelon ſes intentions.

J'ajoûterai que M. le Prince d'Orange m'a dit, qu'il me feroit donner des Commiſſaires lorſqu'il ſeroit de retour à la Haye, pour traiter du renouvellement du Traité, ainſi qu'on a fait toutes les années, ſans nommer aucune Place, en attendant que la Réponſe de Vôtre Eminence ſoit arrivée. Je ſuis, &c.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

De Monſeigneur le Cardinal de Richelieu à Monſieur le Comte d'Eſtrades. De Ruël le 6. Janvier 1638.

MONSIEUR,

On ne peut mieux ſervir le Roi que vous faites, & vous vous étes ſi bien conduit près de M. le Prince d'Orange, que je vous témoigne avec joye la ſatisfaction que j'en ai. Le Roi approuve que vous accordiez les deux cent mille Ecus qu'il demande pour lever quatre Régimens d'Infanterie; & pour vous donner le moyen de finir promptement le Traité, le Roi a donné Ordre à M. de Bullion, de vous envoyer par le Sieur Hœuft en Lettres de change un Million, pour le Subſide ordinaire de cette année, & les deux cent mille Ecus pour la levée des quatre Régimens, & vous prendrez garde exactement que leſdits deux cent mille Ecus ſoient bien employez à ladite levée, ſans qu'on puiſſe les divertir ailleurs.

Comme Sa Majeſté défere entiérement

aux

aux Avis de Monſieur le Prince d'Orange, Elle vous permet de promettre en ſon nom, qu'Elle attaquera la Place de St. Omer, en même tems qu'il attaquera celle d'Anvers. Sa Majeſté déſire que vous mettiez dans le Traité, que les Armées du Roi & des Etats entreront en Campagne pour l'attaque deſdites Places au prémier Mai, afin d'avoir le tems de ſe retrancher avant que l'Armée des Ennemis ſoit aſſemblée.

L'Armée du Roi ſera de trente mille hommes de pied & de quinze mille chevaux.

Il faut que celle des Etats ſoit de trente-ſix mille hommes de pied, avec l'augmentation des quatre nouveaux Régimens & de huit mille chevaux. Ne manquez pas de mettre un Article dans le Traité, où le nombre des Troupes tant d'Infanterie que de Cavallerie ſoit ſpécifié.

Vous avez fait venir M. le Prince d'Orange fort adroitement à nommer la Place d'Anvers, & à nous demander S. Omer, continuez d'agir de même, & j'aurai ſoin de tout ce qui vous regarde & de vos intérêts.

LET-

LETTRE

De Monſieur de Chavigny à Monſieur le Comte d'Eſtrades. De Ruël le 6. Janvier 1638.

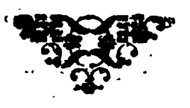
JE prens, Monſieur, un ſi grand intérêt à tout ce qui vous regarde, que je ne ſerois pas ſatisfait, ſi je ne vous le témoignois. Vous ſerez bien aiſe d'aprendre, que Monſeigneur a parlé de vous pendant une demie heure, loüant votre adreſſe & votre conduite dans les Conférences que vous avez euës avec Monſieur le Prince d'Orange. Il vous a mis ſur le Mémoire de ceux qui auront les prémiers grands Gouvernemens, & il a parlé de vous au Roi d'une maniére ſi obligeante qu'il vous a diſtingué de tous ceux qui ſont dans l'Emploi. Soyez perſuadé, Monſieur, que pas un de vos Amis & Serviteurs n'en a plus de joye que moi.

Je n'ai rien à ajoûter à ce que Monſeigneur vous écrit, ſi ce n'eſt qu'il faut mettre les mêmes Articles portez par le Traité de 1637, & n'oubliez pas les cinquante Vaiſſeaux que les Etats doivent fournir au prémier de Mai ſur la Côte de Flandre juſqu'au prémier de Novembre.

Je ne vois de changement que celui d'entrer en Campagne le prémier Mai, & le nombre des Troupes, qui eſt plus grand que celui de l'année paſſée.

J'ai un petit démêlé avec M. Des-Noyers ſur la levée de ces quatre nouveaux Régimens. Il dit qu'étant levés de l'argent du Roi, & les levées ſe faiſant ſur les Frontiéres de France & Païs de Liége, c'eſt à lui d'en prendre connoiſſance; & je prétens qu'étant Sécrétaire d'Etat des affaires étrangeres, tout ce qui ſe fait dans les Païs étrangers eſt de mon Département. J'y comprends auſſi les cent mille livres qu'on retient ſur le Million du Subſide, pour le païement des Penſions des Officiers François qui ſervent en Hollande. Si Monſeigneur vous en écrit, je vous prie de lui en témoigner que ce droit eſt attaché à ma Charge de tout tems.

CHAVIGNY.



LET-

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal de Richelieu. De la Haye ce 16. Janvier 1638.

MONSEIGNEUR,

Votre Eminence m'a donné matiére, par la Dépêche qu'Elle m'a fait l'honneur de m'écrire, de bien faire ma cour à Monsieur le Prince d'Orange. Il m'a témoigné qu'il étoit fort obligé à Votre Eminence de la facilité qu'Elle apporte à consentir à tout ce qu'il a demandé; je la puis assûrer qu'il a si fort à cœur le dessein d'Anvers, qu'il n'y a jour qu'il ne travaille à préparer toutes choses pour y réussir, & qu'il a envoyé six Officiers & Ingenieurs bien éprouvez pour sonder à Marée basse le passage de Berg-op-Zoom à la Digue de Calo, qui a trois lieuës de large, ils ont ordre d'aller & revenir trois fois, & de prendre les basses Marées de Nivet, pour n'être pas découverts, & de sonder la profondeur des gregues les plus molles, & de laisser des perches aux lieux les plus faciles.

Il

Il a déja fait tous les états de l'Artillerie, Bâteaux & Chariots, & nous sommes convenus à peu près de tous les points du Traité. Son Altesse a nommé des Commissaires, & nous avons déja travaillé deux heures. Nous conclurons demain sans faute toutes choses, & je partirai un jour après pour aller rendre à Votre Eminence un compte exact de tout ce qui s'est passé.

M. le Prince d'Orange a trouvé à propos, que dans l'Article des Places qu'on attaqueroit, on en mit une en blanc de part & d'autre, dont on conviendroit lorsque les Armées seroient en Campagne, afin que par ce moyen le secret soit observé.

Et pour sûreté de l'Engagement de l'attaque de la Place dont nous sommes convenus, Monsieur le Prince d'Orange & moi signons un Article secret, dans lequel St. Omer & Anvers sont nommez.

Le Neveu de Monsieur Hœuft m'est venu trouver avec des Lettres de change de seize cent mille livres, nous avons été ensemble chez Monsieur le Prince d'Orange, qui a reçu fort agréablement les assûrances que ledit Hœuft lui a données de la sûreté des payemens, & sur cela ce Prince m'a dit de mander à Votre Eminence, qu'il y avoit plaisir & sûreté à traiter avec Elle, & qu'à l'avenir il s'engageroit à toutes sortes de desseins sur sa parole & sans Traité. Je l'assûrai sur cela, que Votre Eminence étoit dans

les

les mêmes ſentimens pour les choſes qu'il promettoit.

Il fut convenu avant de nous ſéparer, que les deux cent mille Ecus pour la levée des quatre Régimens ſeroient comptez au Tréſorier de Son Alteſſe, pour être employez à ladite levée: & quant au Million, qu'il ſeroit délivré de trois en trois mois au Comptoir des Etats, à la reſerve des cent mille livres, deſtinées pour les penſions des Officiers François, qui ſeront remiſes comme ci-devant entre les mains de M. de Chavigny, Sécrétaire d'Etat des affaires étrangeres, pour les payer ſuivant l'Etat du Roi, en tirant leurs acquits. M. le Prince d'Orange a ordonné deux Navires de Guerre à la Rade de Scheveling, pour me conduire avec plus de ſûreté, & comme le Vent eſt Nord-Eſt, j'eſpére d'être à Dieppe dans deux jours, & auprès de Votre Eminence auſſi-tôt que cette Dépêche.

D'ESTRADES.



LET-

L E T T R E

De Monsieur le Comte d'Estrades à Monsieur de Chavigny. De la Haye le 16. *Janvier* 1638.

JE ne vous importunerai pas, Monsieur, par des rédites, puisque vous verrez l'état de toutes choses par ma Dépêche à Monseigneur, & je vous en rendrai bientôt compte moi-même.

J'ai fait mettre un Article dans le Traité touchant les cent mille livres, destinées pour le payement des Pensions des Officiers François qui servent en Hollande, qui prouve que cela vous regarde, & décidera de la prétention que Monsieur Des-Noyers a de disposer de ces deniers. J'ai cru que cela feroit un meilleur effet, sans qu'il parût que je sçûsse rien de la prétention de M. Des-Noyers, & c'est une possession pour vous qui ne se peut disputer, quand elle est inserée dans les Articles d'un Traité.

Je vous supplie, Monsieur, de continuer à me rendre vos bons offices près de Monseigneur, & de croire que je suis,

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

De Monsieur le Prince d'Orange Henri, à Monsieur le Comte d'Estrades. Du 5. Février 1638.

MONSIEUR,

La Compagnie de Cavallerie du Comte de Bergues, la plus ancienne du Païs, & qui marche avec mes Gardes, étant vacante, je vous la donne pour marquer l'estime que je fais de votre personne, en attendant que je puisse faire mieux. Je suis, &c.

LETTRE

De Monseigneur le Cardinal de Richelieu à Monsieur le Comte d'Estrades, du 20. Avril 1638.

MONSIEUR,

Je vous dépêche Saladin, pour vous dire que l'Armée du Roi, commandée par

Monſieur le Maréchal de Châtillon, marchera le prémier de Mai, pour être le 10. du mois devant St. Omer. Monſieur le Maréchal de la Force ſera dans le même tems ſur la Frontiére du Haynaut avec quinze mille hommes, pour donner ombrage aux Ennemis de ce côté-là. Preſſez Monſieur le Prince d'Orange de ſe mettre en Campagne préciſément dans le même tems, ainſi qu'il en eſt convenu par le Traité. Vous connoiſſez ſon humeur lente, & qui veut voir les choſes aſſûrées avant que d'agir, ce qui fait ſouvent perdre des occaſions qu'on ne peut plus recouvrer; ainſi, ce qui eſt de plus important, eſt d'inveſtir au plûtôt les Places que nous ſommes convenus d'attaquer. Vous y avez intérêt, par la penſée que j'ai de vous faire donner le Gouvernement de St. Omer.

Dites à Monſieur le Prince d'Orange, que j'ai avis d'Amſterdam, que les Eſpagnols ont acheté trois cent milliers de Poudre pour envoyer dans Anvers, & c'eſt par l'entremiſe d'un Marchand, nommé Marcellus, qui eſt Agent du Roi de Dannemarc. Je ſuis, &c.



LET-

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal de Richelieu, du 29. Avril 1638.

MONSEIGNEUR,

Saladin vient d'arriver, & m'a trouvé à la Rade de Dort dans mon Bâteau, près du Jacht de Monsieur le Prince d'Orange, qui s'est embarqué avec toute l'Armée dans six mille Bâteaux, nous passerons demain le Kil, & pourrons arriver, si le Vent nous est favorable, le 4. ou 5. de Mai à Berg-op-Zoom; il faudra bien deux jours pour débarquer l'Infanterie & Artillerie. La Cavallerie y est déja arrivée par Terre avec les Chariots. Monsieur le Prince d'Orange a été très-aise d'aprendre que l'Armée du Roi sera le 13. de Mai devant St. Omer. Il m'a assûré qu'il feroit passer en ce tems-là dix mille hommes en Flandre à la Digue de Calo.

Je lui ai parlé de l'avis qu'on a donné à Vôtre Eminence de ce Marchand Marcellus. Il m'a dit, qu'il le savoit bien, & qu'il avoit écrit au Magistrat d'Amsterdam pour l'arrêter & en faire justice, & qu'il

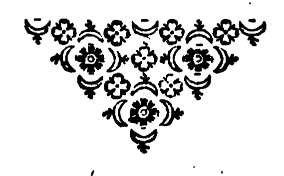
qu'il en attendoit la Réponse. Le lendemain ledit Prince m'envoya chercher: je le trouvai fort en-colere, & jettant son chapeau sur la Table, il me dit que le Magistrat d'Amsterdam lui avoit envoyé un de leur Corps, pour lui dire que suivant ses ordres il avoit envoyé chercher Marcellus, pour l'interroger sur le Commerce qu'il avoit avec les Ennemis de l'Etat, & sur ce qu'il frettoit des Navires pour porter des Poudres à Anvers, & qu'il avoit répondu n'avoir nulle connoissance de cette affaire, qu'il étoit Résident du Roi de Dannemarc pour le Commerce de la Mer Baltique, que s'ils avoient dessein de le rompre, ils n'avoient qu'à le dire, & qu'il se retireroit près du Roi son Maître: il fut ensuite interrogé sur dix mille Ecus qu'il avoit prètés à un Marchand apellé Beiland, qui avoit fretté les quatre Flutes, qui étoient chargées de Poudres, de Mousquets & de Piques; il avoua qu'il avoit prêté cet argent audit Beiland, mais qu'il ne sçavoit pas quel usage il en avoit fait. On a arrêté ledit Beiland prisonnier; il a été conduit devant les Bourguemaîtres d'Amsterdam, & interrogé sur le Commerce qu'il a eu avec les Ennemis: il a répondu, que les Bourgeois d'Amsterdam ont droit de faire leur Commerce par-tout, qu'il en nommera cent qui sont Commissionaires des Marchands d'Anvers, & qu'il en est un; que le Commerce ne peut pas être interrompu, & que pour lui, il veut bien leur déclarer, que

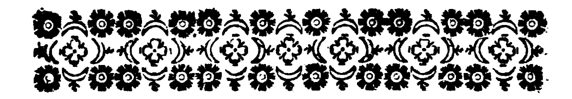
ſi pour gagner dans le Commerce il falloit paſſer par l'Enfer, il hazarderoit de bruler ſes Voiles; que ſur cela Meſſieurs d'Amſterdam l'avoient jugé innocent, puiſqu'il n'étoit que Commiſſionaire, & qu'il faiſoit pour ſes Maîtres les Marchands d'Anvers.

Monſieur le Prince d'Orange fut fort mal ſatisfait de la Relation de ce Député, & le renvoya ſans réponſe; il dépêcha ſur l'heure à l'Amiral Tromp, avec ordre d'envoyer au Texel arrêter ces quatre Flutes chargées de Poudre & d'Armes, & de ne les relâcher que par ſes ordres. Vous voyez, me dit-il enſuite, la patience qu'il faut avoir avec ces brutaux de Marchands : je n'ai pas de plus grands Ennemis que la Ville d'Amſterdam; mais ſi j'ai une fois Anvers, je les mettrai ſi bas qu'ils ne s'en reléveront jamais.

Le vent s'étant trouvé au Nord, nous allons lever les Voiles, & je ferme ma Dépêche pour faire partir Saladin, je ſuis,

D'ESTRADES.





INSTRUCTION

DE

Monſeigneur le Cardinal de Richelieu pour M. le Comte d'Eſtrades, s'en allant de la part du Roi vers Madame la Ducheſſe de Savoye à Turin. A Ruël le 5. Décembre 1638.

MOnſieur le Comte d'Eſtrades ſera informé, que ſur les avis certains que le Roi a reçu d'une Négociation que le Pere Monot, Jeſuite & Confeſſeur de Madame de Savoye, traite avec le Prince Thomas & le Cardinal de Savoye, pour l'engager à s'accommoder avec l'Eſpagne, & renoncer à l'Alliance de Sa Majeſté, Elle a fait choix de ſa perſonne pour aller trouver Madame la Ducheſſe de Savoye de ſa part, pour lui faire connoitre l'infidélité du Pere Monot ſon Confeſſeur, & la porter à permettre qu'on l'arrête. Comme elle a toute confiance en ce Pere, & qu'elle aura peine à y conſentir, après avoir bien examiné ſes ſentimens,

en

en cas qu'Elle ne s'accommode pas à ceux du Roi, le Comte d'Estrades lui fera sçavoir, que moyennant qu'Elle consente qu'on mette le Pere Monot en sureté, Sa Majesté donne ordre audit Comte, de l'assurer du Mariage de Monsieur le Dauphin avec la Princesse Adelaïde. Et que quoique leurs âges soient fort éloignez d'une telle Alliance, on ne laissera pas de passer tous les actes nécessaires pour l'assurer.

Si cette proposition ne suffit pas pour engager Madame de Savoye à ce qu'on desire d'Elle, le Comte d'Estrades ira lui-même avec mille Chevaux, que M. le Cardinal de la Valette a ordre de commander aussi-tôt qu'il en sera averti de sa part, & se mettra en embuscade sur le chemin d'Ivrée, où le Pere Monot est à présent, & d'où il doit partir pour se trouver à un rendez-vous que le Cardinal de Savoye lui a donné, pour aprendre les derniéres intentions de Madame Royale.

Le Comte d'Estrades communiquera son Instruction à Monsieur le Cardinal de la Valette, & agira de concert avec lui dans cette affaire, qui est très-importante au Roi.



LETTRE

De Monſieur le Comte d'Eſtrades à Monſeigneur le Cardinal. De Turin le 17. *Décembre* 1638.

MONSEIGNEUR,

Les neiges accompagnées de brouillards ſe ſont trouvées ſi grandes, que j'ai été deux jours au pied du Mont Cenis ſans le pouvoir paſſer.

Je ſuis arrivé le 14. de ce mois à Turin à dix heures du matin: je fus deſcendre chez Monſieur le Cardinal de la Valette, je lui montrai mon Inſtruction & mes Pouvoirs, & lui rendis les Lettres de Créance de Votre Eminence; on ne peut en être mieux reçû que j'en ai été, & c'eſt aſſez d'être à Vôtre Eminence pour recevoir toutes marques d'amitié & de confiance qu'on peut ſouhaiter de lui.

Il me dit, que je trouverois Madame la Ducheſſe de Savoye bien contraire aux intentions du Roi, qu'Elle étoit ſi préocupée de la fidélité du Pere Monot, que tout ce qu'on avoit fait juſqu'à préſent pour la détromper étoit inutile. Il fut d'avis d'attendre au lendemain à voir Madame de Savoye, à laquelle il me préſenta lui-même: je lui rendis la Lettre

tre du Roi, & lui expliquai fort amplement les avis que Vôtre Eminence avoit des intelligences secretes que le Pere Monot entretenoit avec les Espagnols, par l'entremise du Prince Thomas & du Cardinal de Savoye; ce qui regardoit la personne de Son Altesse & celle du Duc son Fils, qui ne pouvoit être en sureté que par un prompt & seul remede, qui étoit d'arrêter le Pere Monot, & de l'interroger sur toutes les intelligences qu'il avoit avec ses Ennemis.

Elle me répondit, que la vertu & la fidélité du Pere Monot lui étoient si connuës, qu'elle répondroit de lui comme d'Elle même; qu'il y avoit long-tems qu'elle s'apercevoit qu'on lui rendoit de mauvais offices pour l'éloigner de sa personne; mais qu'elle n'avoit pas crû jusques à présent que ses Ennemis eussent été assez malins pour donner des ombrages de lui par de faux raports à Vôtre Eminence; qu'Elle en avoit beaucoup de déplaisir, & qu'Elle me prioit d'écrire à Vôtre Eminence, que ce bon Pere ne lui avoit jamais rien dit ni conseillé contre ce qu'Elle doit au Roi, ou ce qu'Elle peut se promettre de l'amitié de Vôtre Eminence.

Je lui dis, qu'Elle pouvoit être surprise par l'artifice d'un Religieux qui gouverne sa Conscience, & qui se sert de son crédit pour faire réussir ses projets sans qu'on s'en aperçoive, parce qu'on ne s'en défie pas; mais qu'Elle devoit se rendre aux

avis que lui donne Vôtre Eminence, qui n'ajoute pas foi légerement aux raports, mais qui prend du terme pour les vérifier par ses grandes correspondances ; que ce que je lui disois du Pere Monot a été vérifié par Lettres interceptées, dont Vôtre Eminence avoit les Originaux, & par des gens qui se sont trouvez à deux rendez-vous que les Princes ont donnez audit Pere Monot.

Elle se plaignit fort du traitement que le Roi & Vôtre Eminence lui faisoient, de lui vouloir ôter une Personne fidelle & son Confesseur. Elle me dit qu'Elle avoit tout sacrifié pour le service du Roi, & qu'Elle étoit prête de le faire encore, & de se voir chassée de ses Etats & dépouillée de ses biens, comme Elle avoit déja été, pour marquer son zèle & son affection pour le Roi; & que cependant Elle étoit persecutée comme la derniére personne du Monde, & en disant cela elle versa beaucoup de larmes.

J'attendis quelque tems qu'Elle fût un peu remise & lui dis, que je la suppliois de faire réflexion sur ce que je lui avois dit, & de considérer si c'étoit lui faire violence, de lui donner des avis de la part du Roi & de Vôtre Eminence, qui vont à conserver sa Personne & celle de Monsieur le Duc de Savoye son Fils, & à maintenir son autorité contre les Princes de sa Maison, qui veulent la chasser du Païs & du Gouvernement ; que j'étois surpris d'entendre

ses

ses plaintes, & qu'Elle publioit qu'Elle a tout sacrifié, Etats & Biens, pour le service du Roi, & qu'Elle eût perdu la mémoire que ce sont les Princes de sa Maison, assistez des Espagnols, & conduits par les mêmes intrigues & cabales dont le Pere Monot se sert, qui l'ont chassée de Turin, pris la Ville, & pillé le Palais où elle habitoit; que quoiqu'il y eût quelque chose à redire au peu de précaution que Son Altesse Roïale avoit prise contre les cabales que les Princes de Savoye entretenoient dans sa Maison, le Roi n'avoit pas laissé de faire des efforts extraordinaires, & de hazarder même ses Armées pour la rétablir, en secourant Casal & assiégeant Turin, dont la prise avoit coûté des sommes immenses à Sa Majesté, à qui Elle avoit l'obligation d'avoir ensuite glorieusement été rétablie dans ses Etats; que je la suppliois d'écouter ce que je lui disois, qu'il étoit tems qu'Elle vît clair, & qu'Elle ne se laissât plus surprendre par de méchans Esprits, tels que celui du Pere Monot, qui n'a point un moindre dessein contre Elle & le Prince son Fils, que celui qui éclatta lorsque les Princes prirent Turin: Que j'étois obligé de lui dire encore, que si Elle vouloit se perdre, le Roi & Vôtre Eminence ne seroient plus en état ni en volonté de la secourir; mais qu'au contraire, si Elle se conformoit aux intentions du Roi, j'avois ordre de Sa Majesté de lui proposer le Mariage de Monseigneur le Dauphin, quoiqu'au Berceau,

avec la Princeſſe Adelaïde, & qu'on en paſſeroit les Actes en bonne forme pour la ſureté de ce qui ſeroit convenu; & lui fis voir en même tems dans mon Pouvoir, l'ordre que le Roi me donnoit de lui faire cette propoſition. Son Alteſſe Roïale me répondit, que ce lui ſeroit un grand honneur, mais que ſon âge & celui de Monſeigneur le Dauphin ne lui permettoit pas d'eſpérer de voir un ſi grand bonheur & avantage dans ſa Maiſon.

Elle me parla depuis avec moins d'aigreur, & me dit, que ſi Elle avoit des preuves que le Pere Monot la trahit, elle ſeroit des prémiers à le châtier. Je remarquai par là que mon dernier diſcours ne lui avoit pas déplû, & crûs que je la devois laiſſer, pour lui donner le tems de ſonger à tout ce qui s'étoit paſſé dans cette prémiére Conférence; & comme je me retirois, Elle me dit qu'Elle vouloit me parler le lendemain, & que je vinſſe la trouver à deux heures après midi.

J'allai trouver Monſieur le Cardinal de la Vallette, & lui rendis compte de tout ce qui s'étoit paſſé, dont il me parut être fort ſatisfait: il me montra deux Billets qu'il avoit reçûs par ſes Eſpions, qui l'aſſûroient que le Pere Monot devoit ſortir à la pointe du jour pour aller à un Château appellé Villa-Nova, à trois lieuës d'Ivrée: ce qui fit réſoudre Monſieur le Cardinal de la Valette d'envoyer à l'inſtant les ordres à mille Chevaux, d'aller ſur deux chemins différens d'Ivrée, & de ſépa-

féparer les mille Chevaux, pour prendre le Pere Monot. Ce qui réuſſit ſi bien, que le lendemain à onze heures du matin un parti vint aporter la nouvelle à Monſieur le Cardinal de la Valette, que le Pere Monot étoit pris; il dépêcha tout auſſitôt le Lieutenant de ſes Gardes avec trente Gardes, pour le faire conduire à Pignerol avec l'eſcorte de mille Chevaux, ſans paſſer à Turin.

Madame la Ducheſſe de Savoye en fut avertie à midi : elle envoya prier Monſieur le Cardinal de la Valette de venir chez elle, & j'y fus avec lui; on ne ſçauroit aſſez reputer à Vôtre Eminence ſa douleur & ſes emportemens. Elle s'en prit à moi, me diſant que je l'avois trompée, & que je l'avois amuſée par de belles paroles, en lui propoſant le mariage de Monſeigneur le Dauphin. Je ne lui répondis rien, mais Monſieur le Cardinal de la Valette prit mon parti, & l'aſſûra que les intentions du Roi & de Vôtre Eminence étoient ſinceres. Surquoi Elle répondit avec larmes: Puis-je recevoir plus de marques de mépris, que de prendre un de mes Domeſtiques priſonnier dans mes Etats, & de le conduire dans une Place qui n'eſt pas à moi? Au moins, diſoit-Elle, ſi on le laiſſoit dans une de mes places, j'en répondrois. Je pris la parole, & priai Monſieur le Cardinal de la Valette, que s'il dépêchoit quelqu'un à Vôtre Eminence ſur la demande de Madame Royale, il voulut ſe ſervir de moi,

parce que je rendrois un compte plus exact qu'un autre des bonnes intentions de Son Altesse, & que j'esperois que Vôtre Eminence obtiendroit du Roi la satisfaction que Son Altesse Royale demandoit, de tenir prisonnier le Pere Monot dans une de ses Places fortes. Cela fut approuvé de Madame Royale & de Monsieur le Cardinal de la Valette, & je partirai demain, qui est le tems que nous aprendrons l'arrivée du Pere Monot dans la Citadelle de Pignerol: je n'ai pas voulu laisser passer l'ordinaire, sans informer Vôtre Eminence de tout ce qui s'est passé,

D'ESTRADES.

LETTRE

De Monsieur le Prince d'Orange Henri, à Monsieur le Comte d'Estrades. Du 15. Avril 1639.

MONSIEUR,

LE Régiment François d'Infanterie qu'avoit feu Monsieur le Duc de Candale étant vacant, je vous le donne, pour marque de l'estime & de l'amitié que j'ai pour vous. Il y a deux Compagnies, deux Lieutenans, & trois Enseignes vacantes, vous n'avez qu'à envoyer le Mémoire

moire de ceux que vous voulez qui en soient pourvûs, & j'ordonnerai à Zulechem d'en faire les Expéditions.

LETTRE

De Monseigneur le Cardinal de Richelieu à Monsieur le Comte d'Estrades. De Ruël le 15. d'Août 1639.

MONSIEUR,

Je vous dépêche ce Courier sur des avis certains que j'ai, que le Roi d'Espagne assemble sa Flote à la Corogne, qui sera forte de cinquante grands Vaisseaux, commandez par Dom Antonio Doguendo, le plus habile homme de Mer qui soit en Espagne: il doit amener douze mille hommes d'Infanterie sur ses Vaisseaux pour débarquer en Flandres; l'Escadre de Dunkerque se doit joindre à lui. Vous direz à Monsieur le Prince d'Orange de la part du Roi & de la mienne, qu'il ne peut jamais trouver une occasion plus favorable pour la cause commune, que celle de mettre promptement une puissante Flote en Mer, pour aller au devant de celle d'Espagne, & la

com-

combattre, ni faire rien de plus glorieux pour sa réputation. Comme ce Prince est lent de son naturel, pressez-le de la part du Roi de donner ses ordres à toutes les Amirautez, d'équiper tous les Vaisseaux qui seront en état de servir. Vous l'assûrerez en même tems, que le Roi a dépêché des Couriers à Calais, Boulogne, Dieppe, le Havre-de-Grace, & Brest, avec des ordres aux Gouverneurs, d'assister de munitions de Guerre, d'Hommes & de Vaisseaux, la Flote de Messieurs les Etats, sur les demandes que celui qui commande ladite Flote leur en pourra faire.

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal de Richelieu. Du 26. Août 1639.

MONSEIGNEUR,

J'ai rendu compte à Monsieur le Prince d'Orange du grand Armement de Mer qui se fait en Espagne, dont il n'avoit encore eu aucuns avis; mais le lendemain il reçût un Exprès de Bruxelles, dépêché par le prémier Commis de la Secretairie du

du Gouvernement Général, lequel il a gagné par des préſens conſidérables, & qui lui mande tout le détail des deſſeins des Eſpagnols.

Tout ce que Votre Eminence m'écrit y eſt contenu, excepté que Dom Antonio Doguendo ait ordre de reſter avec la Flote aux Dunes, pour ne hazarder pas le Combat, & faire ſeulement paſſer l'Infanterie en Flandres par l'Eſcadre de Dunkerque, aſſiſtée des Vaiſſeaux même du Roi d'Angleterre.

Après la confiance que Monſieur le Prince d'Orange a eu de l'avis que Vôtre Eminence lui a donné, j'ai trouvé ledit Prince diſpoſé à donner ſes ordres pour équiper deux Flotes, dont l'une doit être commandée par le Lieutenant Amiral Tromp, laquelle ſera compoſée de cinquante grands Vaiſſeaux & de vingt Brulots, & ſera prête dans dix jours, avec ordre audit Amiral, d'aller attendre la Flote d'Eſpagne à l'entrée du Canal & de la combattre.

L'autre Flote ſera commandée par le Vice-Amiral de Zélande, Jean Evertſz, que Monſieur le Prince d'Orange eſtime fort; elle ſera de quarante Vaiſſeaux & dix Brulots, & ſe tiendra entre Dunkerque & les Dunes, pour obſerver l'Eſcadre de Dunkerque, & ſe joindre en cas de beſoin avec l'Amiral Tromp. Je n'ai pas eu beſoin de preſſer Monſieur le Prince d'Orange de donner ſes ordres pour ce grand Armement. Il a trouvé les rai-

ſons

fons que Vôtre Eminence allégue dans sa Dépêche si fortes, qu'il m'a dit d'abord, qu'il falloit faire tout ce que vous demandiez, & que pour le mieux executer, il iroit se camper près de Berg-op-Zoom, pour presser les Equipages des Flotes qui se feront en Zélande & Hollande; ce Poste étant situé au milieu des Amirautez, & où par conséquent il pourra être informé tous les jours de la diligence qu'on fera pour executer ses ordres.

Ce Prince a cette affaire si à cœur, qu'il dépêche tous les jours quatre Gentilshommes dans les Amirautez, pour lui rendre compte de l'état des Armemens. Vôtre Eminence doit être en repos de ce côté-là, & je la puis assûrer qu'elle verra dans peu de tems quelque chose de grand. Dans l'entretien que j'ai eu avec lui ce jourd'hui, il m'a dit qu'il étoit tenté de monter lui-même sur la Flote, pour combattre celle d'Espagne. Je lui ai repliqué, que Vôtre Eminence ne feroit pas de cet avis, & que sa Personne lui étoit trop chere pour la voir hazarder sans s'y oppoſer, mais qu'elle souhaitoit seulement qu'il donnât ses ordres aux Amiraux de combattre la Flote d'Espagne dans les Dunes, nonobstant la protection que le Roi d'Angleterre sembloit lui vouloir donner; parce que ce seroit une résolution digne d'un aussi grand Capitaine qu'il étoit, & qui marqueroit une fermeté extraordinaire à surmonter les obstacles que deux grands Rois ont formez contre sa per-

personne. Il me demanda sur cela, si je croyois que ce fût là véritablement la pensée de Vôtre Eminence. Je lui dis qu'il n'en devoit pas douter, qu'estimant sa personne, & aimant sa gloire, il n'y avoit rien qu'Elle souhaitât davantage, que de voir toutes ses grandes actions couronnées par la plus éclatante qu'on puisse imaginer, en défaisant la Flote d'Espagne dans un Port d'Angleterre, & soutenuë par les Vaisseaux de ce Roi, & ôtant ainsi toute sorte de secours à la Flandre, qui auroit peine après une telle défaite de se maintenir contre les Armées du Roi & celle de Messieurs les Etats, commandée par lui-même.

Il me dit que son sentiment étoit conforme à celui de Vôtre Eminence, & que je vous écrivisse, que les ordres qu'elle avoit envoyez aux Places de la Côte de France, d'assister la Flote des Etats, l'avoient déterminé à combattre celle d'Espagne dans les Dunes, sçachant sûrement, & l'avis lui ayant été confirmé, qu'elle doit s'y retirer: ce qui l'a obligé de donner ordre au Lieutenant Amiral Tromp, de ne s'engager pas à la combattre si-tôt, mais seulement de l'inquieter sur les aîles par une Escadre détachée, en la suivant jusqu'à ce qu'elle soit entrée dans les Dunes; & mettant sa Flote en Bataille à l'entrée desdites Dunes, jusques à ce que l'Amiral de Zélande Jean Evertsz soit arrivé, & qu'après la jonction il envoye un Chef d'Escadre

à

à l'Amiral d'Angleterre, pour lui dire qu'il a ordre de Messieurs les Etats de combattre les Ennemis par-tout où il les trouvera ; qu'il le prie de faire retirer les Vaisseaux du Roi d'Angleterre, ayant ordre de Messieurs les Etats de ne point combattre contre eux, à moins qu'ils se joignissent à leurs Ennemis, mais qu'au cas qu'ils ne voulussent pas demeurer neutres, son ordre étoit de combattre les uns & les autres. Voilà, Monseigneur, ce que Monsieur le Prince d'Orange m'a chargé de mander à Vôtre Eminence, dont j'espére que le succès sera heureux. Je suis, &c.

D'ESTRADES.

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal de Richelieu. De Berg-op-Zoom le 20. *Septembre* 1639.

MONSEIGNEUR,

Je dépêche ce Courier à Vôtre Eminence, pour lui apprendre la défaite de la

la Flote d'Eſpagne, nonobſtant la retraite que le Roi d'Angleterre lui avoit donnée dans un de ſes Ports.

La Flote d'Angleterre voyant la réſolution de l'Amiral Tromp, d'aller attaquer celle d'Eſpagne, s'eſt retirée à côté & demeurée neutre; le Combat a duré quatre heures, le Vaiſſeau la Thereſe, Amiral de Portugal, a été brûlé; il étoit monté de cent pieces de Canon de fonte, & quinze cent Soldats deſſus; douze autres grands Vaiſſeaux ont été brûlez ou coulez à fond; ſeize ont été pris & menez à Fleſſingue avec quatre mille cinq cent priſonniers; quatorze Vaiſſeaux ont échoué aux Côtes de Boulogne & de Calais, étant pourſuivis par les nôtres; l'Eſcadre de Dunkerque s'eſt ſauvée, & a retiré Dom Antonio Doguendo, qui commande l'Amiral d'Eſpagne, d'entre dix Vaiſſeaux des nôtres qui l'avoient inveſti. Nous avons perdu dans ce Combat dix de nos Navires, qui ont été brûlez ou coulez à fond. La Victoire eſt la plus complette qui ſe ſoit jamais vuë.

D'ESTRADES.

FRAG-

FRAGMENS

De diverſes Converſations que Monſieur le Comte d'Eſtrades a euës avec Monſieur le Prince d'Orange Henri, dans les Années 1639. 1640. & 1641.

APrès avoir reçû en pluſieurs rencontres des preuves de l'amitié & confiance de Monſieur le Prince d'Orange Henri, il m'en donna un jour une grande marque, en me menant dans ſon Cabinet, où m'ayant montré les Mémoires du feu Prince Guillaume ſon Père, il me permit de les lire.

Je puis dire n'avoir jamais rien lû de ſi beau, les ſujets des mauvais Offices qu'il avoit reçûs du Cardinal de Granvelle y ſont très-bien expliquez; tous les Conſeils qu'il donnoit à la Ducheſſe de Parme, lors Gouvernante des Païs-Bas, pour ne pouſſer pas ſes Peuples dans le deſeſpoir, y ſont marquez avec tant de force & de zèle pour le maintien de ces Païs, que le meilleur ſujet du Roi d'Eſpagne n'eût pas mieux agi pour le ſervice de ſon Maître, que ce Prince avoit fait.

Je lûs enſuite l'Apologie qu'il a faite contre le Roi d'Eſpagne, & l'Inſtruction qu'il donne au Prince Maurice ſon Fils. Il lui ordonne ſur toutes choſes, de n'entendre jamais

à aucun accommodement avec l'Espagne, & de ne se point laisser surprendre à des propositions avantageuses en apparence, mais qui en effet attireroient insensiblement sa ruine.

Que sur toutes choses il maintienne avec soin & respect les Alliances du Roi de France & d'Angleterre.

Qu'il ne se separe jamais de l'intérêt des Etats & du Traité d'Union, qu'il conserve avec soin la forme de la République & leurs Loix qu'il avoit établies, qu'il ne touche pas aux Privilèges des Villes, qu'il demeure toûjours leur Arbitre dans leurs démêlez, comme ami & comme le prémier de l'Etat, sans que son autorité puisse donner aucun ombrage aux Villes & aux Peuples, & qu'il n'agisse jamais autrement que comme Général & Stadthouder de la République.

Ensuite de cette Lecture je remerciai Monsieur le Prince d'Orange, & lui témoignai la reconnoissance que j'avois de la confiance qu'il prenoit en moi. Il me répondit à cela avec tant de bonté que j'en fus sensiblement touché, & me fit monter seul dans son Carosse pour l'accompagner à la promenade, pendant laquelle il me dit, qu'il avoit eu beaucoup de peine à se maintenir dans l'amitié du feu Prince Maurice son Frere, qui le soubçonnoit de soutenir sous main le parti des Arminiens, dont Barneveld étoit Chef; il me dit, qu'il étoit vrai qu'il tenoit correspondance avec eux, pour ne les avoir pas contraires dans l'Election, en cas que son Frere, qui n'avoit pas d'Enfans, vint à mourir; mais que, comme il lui étoit important de vivre bien avec son Frere, & d'effacer les im-

impressions qu'il avoit de sa liaison avec les Arminiens, il se servit de Van der Myle, qui étoit de ses amis particuliers, & Gendre de Barneveld, pour faire entendre à sa Cabale, qu'il étoit nécessaire qu'il s'accommodât avec son Frere, pour être plus en état de les servir, ce que ledit Barneveld approuva. Le Prince Henri alla donc ensuite trouver son Frere, & lui dit, qu'il n'avoit jamais eu de liaison avec les Arminiens que pour menager ses intérêts & être plus en état de le servir, en apprenant tout ce qui se passoit dans leurs Assemblées; qu'il devoit lui dire, que toute la Cabâle de Barneveld & des Arminiens répandoit des bruits par les Villes, qu'il vouloit se rendre Souverain, qu'il ne continuoit la Guerre que dans cette vuë, & pour augmenter son autorité par les Armes & abbatre celle des Etats; qu'il s'appercevoit que plusieurs Villes, comme Dort, Leyde, Amsterdam, & autres, prenoient des mesures & s'opposoient aux desseins de la Guerre, qu'elles étoient toutes disposées à consentir à la Treve avec l'Espagne, & même à passer plus outre & faire la Paix; que, s'il s'en appercevoit dans cette conjoncture, il détrompât les Villes par ses amis, & leur fit sçavoir qu'il n'avoit jamais songé à la Souveraineté, mais seulement à maintenir l'Union, & conserver les Privilèges des Etats, suivant la forme du Gouvernement; qu'il ne doutoit pas que cela ne fit revenir les Esprits des Villes & ne les rassurât entiérement. Le Prince Maurice aprouva cette pensée, & pria le Prince Henri de s'y employer; ce qu'il me disoit avoir fait si utilement, que Barneveld & les prin-

principaux des Villes furent persuadez que le Prince Maurice ne songeoit pas à la Souveraineté. Il y eut un intervale assez favorable pour racommoder Barneveld avec le Prince, à quoi le Prince Henri me dit qu'il avoit si bien travaillé, que Barneveld donnoit toute sorte d'assurances d'amitié & de fidélité à Monsieur le Prince Maurice, mais ce racommodement ne fut pas de durée. Aerssen, Ambassadeur en France de la part des États, étoit ennemi de Barneveld; c'étoit un homme très habile, éloquent & persuasif, il se rendit maître de l'Esprit du Prince Maurice, & lui fit entendre que dans l'Ambassade de Barneveld en Angleterre, il avoit travaillé auprès du Roi d'Angleterre pour le détacher de l'amitié du Prince Maurice: il fit davantage, car il avança avoir vû des Lettres écrites à Henri IV. par Barneveld, qui taxoient la conduite du Prince Maurice, qui n'étoit pas approuvée des Etats; & de cette sorte il aigrit tellement l'esprit de ce Prince contre Barneveld, qu'il a toûjours été depuis son ennemi irreconciliable, & n'a point cessé de chercher les occasions de le perdre, jusqu'à ce qu'enfin il lui ait fait trancher la tête.

En d'autres Conversations le Prince me dit, que l'année d'après la mort du Prince Maurice son Frere, il entreprit le Siége de Boisleduc, Place qu'on croyoit imprenable, tant par sa situation, qui est entourée de Marais, ou il y a dix pieds d'eau par tout, que par sa Fortification, qui est réguliére & revêtuë de pierre. Ce Prince m'a dit, que ce qui l'y porta le plus, étoit que son Frere l'avoit attaquée deux

fois, & en avoit levé le Siége, de sorte qu'en la prenant il espéroit élever sa réputation au dessus de celle de son Frere: il demeura trois mois devant la Place, & pendant ce tems là l'Armée d'Espagne & celle de l'Empereur se joignirent, prirent Amersfort & assiégerent Utrecht.

Messieurs les Etats de la Province de Hollande lui envoyerent des Députez, avec ordre de lever le Siége & de venir s'opposer à l'Armée des Ennemis: il donna de belles paroles aux Députez des Etats, & cependant il fit assembler le Conseil de Guerre. Avant que d'y entrer, il appella dans sa Chambre Monsieur le Maréchal de Châtillon, Général des François, & Monsieur d'Hauterive, Colonel, Monsieur Wert, Colonel des Anglois, Monsieur de Starembourg, Lieutenant Général de la Cavallerie, & Monsieur le Comte de Stirum, qui en étoit Commissaire Général, avec plusieurs autres Hauts Officiers, auxquels il communiqua l'ordre qu'il avoit des Etats de lever le Siége, pour aller s'opposer aux Ennemis qui avoient assiégé Utrecht; que son avis étoit de continuer le Siége, & qu'il ne doutoit pas qu'ils ne fussent tous de son sentiment: mais qu'il avoit avis que la face d'un Bastion de Wesel étoit tombée, que la Bréche y étoit grande, & comme il y avoit trente lieuës de son Camp à cette Place, il croyoit que les Ennemis ne soubçonneroient pas l'entreprise qu'il méditoit; qu'il avoit choisi le Baron de Heyde pour l'éxécuter, qui étoit un vieux Colonel, très brave homme, & à qui il donnoit pour cela six mille hommes, & deux mille Chevaux,

&

& le fit partir la même nuit. Cependant il renvoya le Maréchal de Châtillon avec les autres Colonels dans le Conseil de Guerre, où il entra bien-tôt après avec les Députez de Messieurs les Etats, auxquels il avoit dit qu'il souhaitoit qu'ils fussent presens à ce qui se résoudroit, ne pouvant prendre sur lui une affaire de telle importance.

Tous les Colonels & Hauts Officiers furent d'avis de continuer le Siége; il fut de la même opinion, & dit aux Députez de Messieurs les Etats, qu'ils s'en retournassent à la Haye, & qu'ils y assurassent leurs Maitres, qu'il donneroit dans peu de jours tant d'affaires à l'Armée des Ennemis, qu'ils n'auroient pas sujet de les craindre.

Le dixiéme jour après le départ de Monsieur le Baron de Heyde, la nouvelle vint que Wesel avoit été surpris, que les Vivres, le Bagage, & le gros Canon, avec les Munitions de Guerre de l'Armée des Ennemis avoient été pris dans la Place, & toute la Garnison tuée ou faite prisonniére; ce qui obligea les Ennemis de lever le Siege d'Utrecht & de se retirer à Maestricht après cette grande perte. Six jours après l'Amiral Piet Heyn arriva au Texel avec la Flote des Indes d'Espagne qu'il avoit défaite, & dont il amenoit vingt-trois Gallions, valans vingt-six millions. Peu de jours après Boisleduc se rendit.

Dans d'autres Conversations Monsieur le Prince d'Orange m'a dit, qu'il avoit toûjours eu dessein de menager Monsieur le Cardinal de Richelieu, pour le porter à disposer le Roi

à déclarer la Guerre au Roi d'Espagne; mais qu'il étoit arrivé des incidens qui avoient rompu ses mesures; comme celui de la Trahison que lui fit Valkembourg, que Monseigneur le Cardinal gagna par argent pour le faire revolter dans Orange & ne le reconnoître plus. Il me dit que pendant un an il avoit tenu vingt bons Officiers dans cette Place, qui avoient deux cent Soldats cachez dans des Caves, & qui attendoient l'occasion que Valkembourg descendroit du Château, pour venir au bout du Pont voir une Dame qui étoit sa Maitresse; qu'ils devoient investir cette maison quand il y seroit entré, afin de se saisir de lui & de le tuer; qu'il demeura long-tems sans sortir du Château, mais qu'enfin son malheur voulut qu'il alla voir un jour cette Dame, & que la nuit suivante il y alla coucher, accompagné de cinquante Gardes braves gens. Ce Prince m'ajouta, qu'il avoit chargé de cette éxécution Knuyt, son Intendant, le Sieur de Beauvese, Capitaine dans le Régiment de Châtillon, Minet & autres bons Officiers; que Valkembourg étant sorti du Château & entré dans cette maison, il fut aussi-tôt investi, que ses Gardes firent une vigoureuse résistance dans la Cour & dans l'Escalier, & qu'il sortit lui-même dans la Salle avec l'épée & le pistolet à la main, où il fut tué de plusieurs coups.

Knuyt, qui avoit menagé quelque intelligence avec le Lieutenant du Château, alla aussi-tôt droit à la porte, dit que Valkembourg étoit mort, & montra un ordre du Prince d'Orange au Lieutenant, de le recevoir dans la Place

avec

avec les Officiers & les deux cens hommes, ce que le Lieutenant accepta.

Ce Prince me dit sur cela, qu'il falloit oublier les offenses dont on avoit tiré satisfaction; que son intention avoit toûjours été, depuis qu'il eut repris Orange, de se racommoder avec Monseigneur le Cardinal de Richelieu; qu'il fit dire par Enkerque, Agent de Messieurs les Etats, à Monsieur Boutillier, Secretaire d'Etat, que si Monseigneur le Cardinal vouloit faire donner un ordre du Roi à Monsieur le Mareschal d'Estrées qui étoit à Tréves, de se joindre à lui avec son Armée, il s'obligeroit d'attaquer Venlo, Ruremonde & Maestricht; que sa pensée avoit toûjours été d'engager le Roi à rompre avec l'Espagne, ce qui seroit arrivé infailliblement si les deux Armées se fussent jointes. Monseigneur le Cardinal de Richelieu accepta cette proposition, & promit que le Roi envoyeroit ses ordres à Monsieur le Maréchal d'Estrées pour se joindre a Monsieur le Prince d'Orange, lorsqu'il seroit devant Maestricht. Il le lui confirma par Monsieur d'Auterine, Colonel, Frere de Monsieur le Garde des Sceaux de Chateauneuf, qu'il lui depécha exprès pour lui reïterer la même promesse. Sur cette parole le Prince d'Orange partit le 10. de Mai, prit Venlo & Ruremonde en peu de tems, & mit le Siége devant Maestricht, d'où il dépécha en France Monsieur de Beverwaert, pour porter à Monsieur le Cardinal la nouvelle de la prise de Venlo & de Ruremonde, & lui dire, qu'étant alors devant Maestricht, il le supplioit très humblement de faire hâter la marche de Monsieur le

 Ma-

Maréchal d'Estrées pour le joindre, avant que l'Armée de l'Empereur eût joint celle d'Espagne: sur quoi M. le Cardinal répondit, que le Roi avoit besoin de son Armée en d'autres lieux; que le Prince d'Orange étoit un si grand Capitaine, qu'après avoir pris Bois-leduc & Wesel en une Campagne, il prendroit bien encore Maestricht, & qu'il lui souhaitoit toute sorte de bonheur en son entreprise. Beverwaert s'en retourna avec cette belle réponse, dont le Prince d'Orange me disoit avoir été fort piqué. Cependant l'Armée de l'Empereur, commandée par Papenheim, arriva à la vûë de la Circonvallation; celle d'Espagne, commandée par le Marquis de Sainte Croix, étoit au delà de la Meuse, & se préparoit à la passer dans plusieurs bateaux, favorisée de 40. pièces de Canon & de 2000. Mousquetaires. Les Espagnols ayant tenté de passer la Meuse, le Prince d'Orange s'y opposa avec le Régiment de ses Gardes, celui de Candale & celui de Châtillon. Les Espagnols y perdirent 2000. hommes, qui furent tuez ou faits prisonniers, & on brûla leurs bateaux. M. Destio, Lieutenant Colonel de Candale y fut tué, après avoir fait tout ce qu'un homme de cœur & d'expérience pouvoit faire, & fut fort regretté de M. le Prince d'Orange. Peu de jours après, les Allemans, commandez par Papenheim, attaquérent la Circonvallation; ils furent vigoureusement repoussez, & perdirent 4000. hommes & plusieurs Officiers. Le siége de Maestricht dura huit semaines, & la défence y fut belle par le Marquis de Leyde; il y eut un petit

Ouvrage qui fut pris & repris quatre fois.

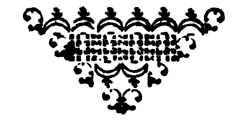
Ensuite de la prise de Maestricht le Prince d'Orange reçût une Lettre du Roi & une de M. le Cardinal de Richelieu, qui lui témoignoient prendre part à la gloire qu'il avoit acquise par cette conquête, faite en présence de deux Armées ennemies. Ce Prince répondit à Monseigneur le Cardinal, qu'il lui étoit bien obligé de ses civilitez, mais que si par ses soins & son entremise les Armées du Roi & celle de Messieurs les Etats pouvoient quelque jour n'avoir qu'un même Ennemi, on le verroit encore agir avec plus de joye & de vigueur qu'il n'avoit fait cette Campagne, & qu'il se croiroit invincible s'il étoit appuyé de son Eminence.

Ce Prince me dit, qu'il vouloit par cette réponse ôter tout soupçon à Monseigneur le Cardinal, qu'il fut mécontent de lui, parce qu'il espéroit toûjours que le tems lui fourniroit quelque occasion de porter le Roi à rompre avec l'Espagne; ce qui est enfin arrivé.

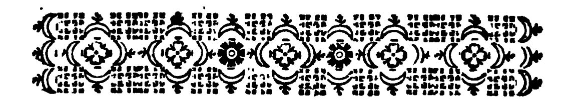
Il faut rendre cette justice à la mémoire de Monsieur le Prince d'Orange Henri, que jamais grand Capitaine n'a eu plus de fermeté & d'intrépidité que lui dans les grandes actions, ni une plus grande vigilance pour pourvoir à toutes choses: il étoit exact & sevére dans le commandement & l'éxécution de ses ordres; il étoit généreux, bon ami & libéral; il distinguoit les gens de mérite par des familiaritez accompagnées de bienfaits; il n'a jamais parlé mal de personne; il louoit hautement les bonnes actions, & les faisoit valoir devant les jeunes gens, pour les exciter à les

 imi-

imiter; il étoit civil aux Etrangers, & leur parloit ſouvent; il ſe retiroit quelques heures du jour pour étudier; il étoit ſçavant, & portoit ordinairement les Commentaires de Céſar *en petit volume en Latin dans ſa poche; ſa conduite a été admirée pendant le tems de ſon Gouvernement; il traitoit civilement ſes Ennemis, & les obligeoit par ſa douceur à revenir à lui, & à lui demander pardon; il n'a jamais abandonné ſes amis, quelque diſgrace qui leur ſoit arrivée; il étoit fort diſſimulé, & avant de prendre confiance en quelqu'un, il falloit qu'il l'eût éprouvé pluſieurs fois. Les flatteries n'avoient nul accès auprès de lui; il étoit un peu lent dans la concluſion des affaires, après les avoir réſoluës. Il m'a dit pluſieurs fois, qu'il falloit dormir deſſus avant de ſigner, pour voir s'il n'avoit rien de mieux à faire.*



INSTRUC-



INSTRUCTION

DE

Monſeigneur le Cardinal Duc de Richelieu pour Monſieur le Comte d'Eſtrades, s'en allant en Hollande. A Ruël le 10. Janvier 1641.

LE Roi étant ſatisfait de la capacité & fidélité de Monſieur le Comte d'Eſtrades dans tous les emplois que Sa Majeſté lui a confiez, & particuliérement celui qu'il a eu près Madame la Ducheſſe de Savoye, l'a choiſi, pour marque de la confiance qu'il a en lui, pour aller en Hollande faire le Traité de Campagne pour cette année.

Il dira à Monſieur le Prince d'Orange de ma part, qu'il faut reparer les malheurs de la Campagne de Saint Omer par quelque grand deſſein; qu'il a ordre de moi de lui dire, que je ſuivrai ſes avis quant au choix des Places; & tâchera de porter ce Prince à me conſeiller de faire attaquer Aire, la

 Ma-

Maréchal de la Meilleraye m'ayant proposé ce Siége, qui fera le même effet que celui de Saint Omer.

Mais pour détourner les Ennemis de tenir un Corps d'Armée sur le neuf fossé, qui empêcheroit la Circonvallation, il faudroit que Monsieur le Prince d'Orange entrât en Flandre avec son Armée dix jours plûtôt que celle du Roi, & qu'il se campât sur le Canal entre Bruges & Gand, pour donner ombrage à ces deux Places, & obliger les Ennemis à s'assembler pour les mettre en sûreté, ce qui donneroit moyen à l'Armée du Roi de passer le neuf fossé, & de former sa Circonvallation sans opposition.

Si Monsieur le Prince d'Orange demandoit un subside pareil à celui de l'année dernière, le Comte d'Estrades lui dira, qu'il n'a pas de pouvoir d'accorder un million comme les autres années, & que puisqu'il ne sera pas engagé à faire de Siége, la dépense de la Campagne sera beaucoup moindre que celle de l'année dernière. S'il insiste à ne vouloir pas entrer en Campagne dix jours plûtôt que l'Armée du Roi sans une augmentation de subside, il faudra à toute extrémité lui accorder 300000. *livres davantage.*

Le Comte d'Estrades observera de faire mettre dans le Traité, que les cinquante Vaisseaux de Guerre commandez par l'Amiral Tromp seront au 10. *d'Avril sur la Côte de Flandre, & y resteront jusqu'au* 15. *Novembre, pour agir contre les Ennemis communs.*

Il donnera à Madame la Princesse d'Orange

ge

ge de la part du Roi des Pendans d'oreilles de Diamans, que Lopez m'a vendu cinquante mille écus, l'assûrera de mes très humbles services, & lui fera entendre, qu'elle doit à mes soins la gratification que le Roi lui fait.

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu. De la Haye le 21. *Janvier* 1641.

MONSEIGNEUR,

J'arrivai hier à la Haye, je fus voir le soir M. le Prince d'Orange, & lui rendis les Lettres du Roi & de votre Eminence; après les avoir lûës il me dit, qu'il falloit réparer les malheurs de la Campagne derniére, & que si le Roi vouloit reprendre le dessein d'attaquer conjointement Dunkerque & Gravelines, présentement que le Roi d'Angleterre a des affaires par la jonction des Ecossois & des Anglois, il croit qu'on en pourroit venir à bout, mais qu'il faudroit en ce cas que le Roi fit passer son Armée Navale à Brest, pour se joindre à celle de Mrs. les Etats,

qui tiendroit la Manche libre; & particuliérement à présent qu'il sçait qu'il y a un Vice-Amiral & huit des principaux Capitaines qui ont quitté le Roi d'Angleterre, & ont prêté serment au Parlement. Il me dit ensuite, que Vôtre Eminence avoit envoyé un Abbé Ecossois à Edimbourg, qui étoit habile homme, & qui avoit entiérement ruiné le parti du Roi d'Angleterre en Ecosse.

Je lui répondis, que le dessein sur Dunkerque & Gravelines étoit grand & digne d'un Général de son expérience & de sa capacité dans la Guerre, mais que je le suppliois de trouver bon que je lui représentasse, que les Ennemis avoient plus de 20000. hommes dans les Chatellenies de Bergues, Furnes, Bailleu, & aux environs de Saint Omer, qui peuvent être dans Dunkerque & Gravelines en trois heures de tems, & rendre ces Places inattaquables; que le Roi ayant ses Vaisseaux dans les Ports de la Mer Méditerranée, & ses Magasins à Toulon, ne pouvoit avoir assez de tems pour passer à Brest, ni même pour y faire des Magasins de Vivres & de toutes choses nécessaires pour la subsistance des équipages de l'Armée Navale, & qu'ainsi ce seroit risquer un grand dessein sur un projet fort incertain.

A quoi j'ajoûtai, que cette séparation d'Officiers de la Flote d'Angleterre, & même la jonction des Ecossois avec le

Par-

Parlement, pourroit bien demeurer ſans effet par leur réünion avec le Roi d'Angleterre, ſur l'ombrage qu'ils recevroient de la perte de ces deux Places, qui attireroit celle de la Flandre.

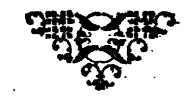
M. le Prince d'Orange approuva ce que je lui dis, & me propoſa d'attaquer Anvers, ſi le Roi vouloit entrer avec ſon Armée en Campagne quinze jours avant lui, & marcher à Namur, ce qui attireroit les Troupes qui ſont dans le Païs de Waas & aux environs d'Anvers, & lui donneroit le tems de faire ſa Circonvallation.

Je lui répondis, que le Roi ne pourroit pas faire ſubſiſter ſon Armée, que les Convois ſeroient coupez par Charlemont, Philippeville, Marienbourg; mais qu'il me venoit une penſée par l'ouverture qu'il me faiſoit en propoſant, que l'Armée du Roi entrât en Campagne quinze jours plûtôt que celle des Etats, & qu'elle marchât à Namur, pour y attirer les Troupes qui ſont aux environs d'Anvers; que cette penſée étoit d'examiner, s'il ne ſeroit pas plus ſûr que la diverſion ſe fit par ſon Alteſſe en entrant en Campagne 15. jours plûtôt que l'Armée du Roi, & allant ſe camper ſur le Canal de Bruges, pendant que le Roi attaqueroit Aire, qui feroit pour l'entrée de Flandre le même effet que Saint Omer, & faciliteroit la jonction des deux Armées, qui ſe pourroit faire aiſément à Dixmude après la priſe d'Aire.

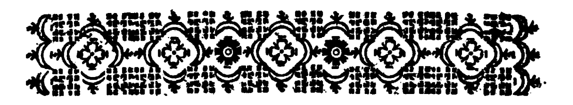
Monſieur le Prince d'Orange approuva

la propoſition que je lui fis, & prit la carte; & quand il eût bien examiné le poſte d'Aire & ſa ſituation, il demeura d'accord que c'étoit le meilleur deſſein qu'on pût prendre; il me demanda le même ſubſide que l'année derniére, & je lui dis que cela ne ſe pouvoit pas, vû qu'il n'entreprenoit pas de Siége, mais que ſi après la priſe d'Aire il attaquoit Bruges, ou Gand, je l'aſſûrois de la part de Vôtre Eminence, qu'elle parleroit au Roi en ſa faveur pour lui obtenir quelque augmentation, mais que pour le préſent il n'y avoit rien à eſpérer.

Nous tombâmes d'accord de cet Article comme des autres; les Commiſſaires s'aſſembleront demain, & la journée ne ſe paſſera pas que nous n'ayons ſigné le Traité: je partirai auſſi-tôt pour aller le porter à Vôtre Eminence. Je ſuis, &c.



EN-



INSTRUCTION

DE

Monſeigneur le Prince d'Orange Henri, à Monſieur le Comte d'Eſtrades, s'en allant en France, le 15. Décembre 1641.

JE m'apperçois depuis quelque tems, que les progrès du Roi dans les Païs-Bas donnent de grands ombrages aux Etats & aux Peuples, & j'ai été pluſieurs fois preſſé de ne me pas engager pendant les Campagnes à des entrepriſes qui faciliteroient les conquêtes du Roi en Flandre. Je n'ai pas laiſſé, nonobſtant toutes les remontrances qu'on m'a faites ſur cela, & la mauvaiſe diſpoſition des Peuples, de faire tous les efforts qu'il m'a été poſſible pour favoriſer les deſſeins de Sa Majeſté; mais je crois qu'il eſt de la prudence de temporiſer, & de chercher les moyens de détruire ces ſoupçons: ainſi je crois, que ſi le Roi vouloit bien porter ſes armes la Campagne prochaine du côté de la Catalogne, ou de l'Italie, cela me donneroit le tems & les occaſions d'effacer les impreſſions

qui se sont faites sur les esprits de ce Païs, & de les guérir de l'opinion qu'ils ont, que la grandeur du Roi leur est plus nuisible que celle du Roi d'Espagne.

C'est ce que je prie Monsieur le Comte d'Estrades de faire entendre à Monseigneur le Cardinal, & de l'assûrer en même tems, que je ne laisserai pas d'entrer en Campagne avec une Armée de 20000. hommes de pied & 6000. Chevaux, pour occuper l'Armée des Espagnols, & l'empêcher de rien entreprendre en France pendant l'éloignement du Roi. Je m'engagerai de plus à observer les Troupes, tant de l'Empereur que de l'Espagne, & à me tenir en état de secourir Monsieur le Comte de Guébriant, qui est avec l'Armée du Roi sur la frontiére du Païs de Cologne; & pour être mieux à portée de lui donner secours, je me camperai avec l'Armée des Etats près de Boisleduc. Je prie Monsieur le Comte d'Estrades de bien représenter tout ce que dessus à Monseigneur le Cardinal, afin, qu'il approuve ma pensée, & que nous puissions faire le projet de la Campagne prochaine sur ce pied-là, & en signer le Traité.

J'ajoûterai à cela une pensée qui m'est venuë, & que Monsieur le Comte d'Estrades pourra insinuer adroitement à Monseigneur le Cardinal, qui est, que s'il vouloit m'assister de dix Galéres & de 3000. hommes de pied, je ferois passer l'Amiral Tromp avec cinquante Vaisseaux & 6000. hommes de pied, pour aller joindre à Toulon, ou Marseille, les Galéres du Roi & le secours que je demande; & je donnerois ordre à l'Officier qui commanderoit

roit cette Armée, d'aller attaquer Majorque, ou Minorque; & ce dessein venant à réüssir, comme je l'espére, je laisserois toûjours une Escadre de bons Vaisseaux en ce lieu-là, qui se joindroit à l'Armée Navale du Roi quand les conjonctures le requerroient.

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades à Monseigneur le Prince d'Orange Henri. De Paris le...... 1642.

MONSEIGNEUR,

Mon passage n'a pas été si prompt que j'eusse souhaité, ayant eu le vent contraire, qui m'a obligé de relâcher aux côtes d'Angleterre.

J'ai représenté à Monseigneur le Cardinal tout ce que Vôtre Altesse m'a ordonné par son Instruction: il a été fort satisfait d'avoir remarqué ses bonnes Instructions tant sur le dessein qu'elle donne au Roi de porter ses Armes du côté de Catalogne, ou d'Italie, que pour le projet qu'elle fait d'occuper l'Armée que les Espagnols ont en Flandre, & de secourir Monsieur le Comte de Guébriant, en cas que

que les Armées de l'Empereur & d'Efpagne fe joigniffent pour l'attaquer. Son Eminence a rendu compte au Roi de cette propofition, comme auffi du fentiment de Vôtre Alteffe de prendre fon tems pour agir près des Etats & des Peuples, & les détromper de l'opinion que nos Ennemis leur ont donnée, qu'ils doivent craindre la trop grande puiffance du Roi. Toutes ces raifons ont été approuvées de Sa Majefté, & elle a enfuite pris la réfolution de tourner fes forces cette Campagne du côté de Catalogne, ou d'Italie. Je dois dire à Vôtre Alteffe, que fon Eminence a agi fortement dans le Confeil pour faire prendre cette réfolution, ayant reconnu par tout ce que je lui ai dit de vôtre part, que Vôtre Alteffe défiroit que le grand effort de cette Campagne fe fit dans un Païs éloigné de Flandre.

Avant que de parler à Monfeigneur le Cardinal de la penfée que Vôtre Alteffe m'a communiquée du deffein fur Majorque, ou Minorque, j'ai eftimé qu'il étoit à propos de lui en parler de moi-même, fans commettre Vôtre Alteffe, & pour cet effet m'étant trouvé feul avec fon Eminence, je lui dis comme de moi, que l'Armée Navale de Meffieurs les Etats étoit à préfent inutile fur les Côtes de Flandre, que fi elle jugeoit qu'on pût engager Vôtre Alteffe à quelque deffein du côté de Majorque, ou Minorque, elle avoit 6000. hommes de pied prêts à s'embarquer; & que fi fon Eminence trouvoit

à propos de joindre dix Galéres & quelque Infanterie à la Flote des Etats, je croyois qu'on pourroit porter Vôtre Altesse à l'exécution de ce dessein. Monseigneur le Cardinal me répondit sur cela, que le Roi avoit besoin de ses Galéres, soit en Italie, ou en Catalogne; qu'il estimoit qu'il valoit mieux pour la cause commune, que les Etats fissent tenir leur Flote dans la Manche, & que les 6000. hommes de pied restassent pour se joindre à Vôtre Altesse en cas de besoin. Cette réponse m'ayant fait connoître son sentiment, je n'en parlai pas davantage à son Eminence, & elle me dit ensuite, qu'elle me feroit partir dans huit jours avec le projet pour le Traité de Campagne. Je suis &c.

LETTRE

De Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu à Monsieur le Comte d'Estrades. De Ruël le 13. *Mai* 1642.

JE vous dépêche Dalidor, en qui je me confie, pour vous apprendre des choses importantes & qui vous surprendront. Je ne doute point qu'étant de mes amis au point que vous le témoignez être, & que je me le persuade, vous

ne

ne fassiez tout ce qui dépendra de vous, pour porter Mr. le Prince d'Orange à me donner des marques de son amitié dans cette rencontre. Vous sçaurez que Cinq-Mars a conspiré contre moi, qu'il veut prendre ma place auprès du Roi, & que Dieu a permis que son ingratitude lui ait ôté le jugement, en lui faisant prendre des mesures qui ont fait voir au Roi mon innocence & mes bonnes intentions. Quoique cet ingrat soit encore près du Roi, & qu'il ait fait ce qu'il a pû pour empêcher le voyage de Sa Majesté en Roussillon, que je lui ai conseillé, comme étant nécessaire à son service, il ne laisse pas de pratiquer des gens de la Cour contre moi, comme Tréville, Tilladet, & autres, pour qui le Roi a de l'estime. J'ai même sujet de croire, que Monsieur, & Monsieur le Duc de Bouillon sont de la partie, & que ce dernier étant Neveu de Monsieur le Prince d'Orange, il pourroit bien l'engager à être contre moi: ce qui m'oblige de vous dépêcher Dalidor, pour prévenir Monsieur le Prince d'Orange, & vous servir en cette rencontre de tout le crédit que vous avez sur son esprit, pour le porter à faire paroître, qu'il conserve pour moi la même estime & la même amitié qu'il m'a toûjours témoignée: il suffira pour cela que vous le fassiez souvenir, qu'il vous a dit souvent, que c'est principalement la confiance qu'il a dans mes soins qui le tient attaché

aux

aux intérêts de la France, & lui fait rejetter les offres de l'Espagne; que les sentimens qu'il a pour moi sur cette matiére sont assez connûs de tous ceux qui entrent dans les affaires, & qu'ainsi pendant qu'on s'efforce ici de blesser ma réputation, & de noircir ma conduite auprès du Roi, il est de mon avantage, & en quelque façon de mon honneur, de continuer à s'expliquer en ma faveur, & à témoigner par ses paroles & par ses actions, qu'il ne s'attache à mes intérêts que par la sûreté qu'il croit qu'on peut trouver dans ma conduite, & par la sincerité qu'il a toûjours remarqué dans mes intentions; & que comme il est persuadé que je suis toûjours le même, il continuë aussi d'être pour moi dans les mêmes sentimens. Cette maniére de s'expliquer dans un Prince aussi éclairé que lui me seroit avantageuse, & comme il en reviendroit ici quelque chose, elle feroit un bon effet pour moi, & je vous sçaurai bon gré du soin que vous aurez employé à ménager en cela mes intérêts.

Il y a une autre affaire à ménager avec Monsieur le Prince d'Orange, qui est très importante pour le service du Roi, & dont dépend le salut de toutes les affaires d'Allemagne, & celui de la personne & de l'Armée que commande le Comte de Guébriant; il m'a écrit par Larmor son Aide de Camp, qu'il marche pour entrer dans le Païs de Cologne, étant suivi par Axel, Général de l'Armée de l'Em-

l'Empereur avec des forces conſiderables, & qui attend Lamboy, qui a 10000. hommes, pour ſe joindre à lui: le dit Comte de Guébriant a pris ſon parti, d'aller attaquer Lamboy pour empêcher ſa jonction, & me prie de faire enſorte auprès de Monſieur le Prince d'Orange, qu'il s'avance vers le Rhin avec ſon Armée, & de faire monter le Pont de bâteaux pour ſe joindre en cas de beſoin, ayant des avis certains que l'Armée d'Eſpagne doit joindre celle de l'Empereur, dès qu'Axel ſera près du Rhin, pour l'attaquer enſemble après leur jonction.

Vous voyez combien ſera important le ſervice que vous rendrez au Roi, en preſſant Monſieur le Prince d'Orange de marcher en diligence avec ſon Armée pour joindre celle que commande Monſieur le Comte de Guébriant.

Comme vous pouvez avoir beſoin d'argent pour diſtribuer aux perſonnes qui contribueront à faire réüſſir les affaires qui ſont entre vos mains, j'ai donné une Lettre de change de cent mille livres à Dalidor, adreſſante au Sieur Matthieu Hœuſt, pour être payée ſur vos ordres. J'attens de votre ſçavoir faire un bon ſuccès de ce que vous traitez, je le regarderai comme un effet de l'amitié que vous avez pour moi; vous pouvez être aſſûré de la mienne, & que je ſuis, &c.

LET-

LETTRE

De Monsieur de Chavigny à Monsieur le Comte d'Estrades, du 13. *Mai* 1642.

VOus serez informé, Monsieur, par la lettre de Monseigneur de ses intentions, & par le Sieur Dalidor mon Commis, qui a ordre de vous faire tout le détail de la conspiration que Monsieur de Cinq-Mars a fait contre son Maître & bienfaiteur : vous aurez occasion d'obliger sensiblement son Eminence en faisant réüssir les affaires dont elle vous charge ; & je dois vous dire, que Monseigneur, me parlant hier de vous, me dit, qu'il comptoit sur votre amitié comme sur celle de Monsieur le Maréchal de la Meilleraye, & je ne doute pas que vous ne receviez bien de la joye d'apprendre les sentimens qu'il a pour vous. Il m'a envoyé chercher présentement, & m'a ordonné de voir le Sieur Matthieu Hœuft, & d'en tirer une lettre de change jusqu'à 100000. livres, pour être délivrée & payée suivant vos ordres ; vous jugerez par là de la grande confiance que son Eminence prend en vous. Continuez moi, Monsieur, votre amitié, & croyez que je suis.

LET-

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu. De Berg-op-Zoom le 10. *Juin* 1642.

MONSEIGNEUR,

Aussi-tôt que le Sieur Dalidor m'a rendu la dépêche de Vôtre Eminence du 13, Mai, j'ai été trouver Monsieur le Prince d'Orange, & lui ai fait entendre l'ingratitude de Monsieur de Cinq-Mars, & les cabales qu'il faisoit à la Cour pour éloigner Vôtre Eminence des affaires, & pour attenter même à sa personne, en cas que leur dessein ne pût réüssir. Je lui ai représenté, qu'il se souvenoit assez combien de fois il m'avoit dit, que si Vôtre Eminence n'avoit en main les affaires de la France, il accepteroit les offres que lui faisoit le Roi d'Espagne, & s'accommoderoit avec cette Couronne; qu'après une telle marque de confiance & d'amitié Vôtre Eminence se persuade aisément, que dans le tems qu'on travaille à la ruïner auprès du Roi, il voudra bien soûtenir vôtre réputation, en témoignant

à

à tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher; qu'il a toûjours remarqué dans vos actions trop de zèle pour le service du Roi, & trop de prudence dans toute vôtre conduite, pour ne pas conserver à Vôtre Eminence dans tous les tems les mêmes sentimens d'estime & d'amitié qu'il a toûjours témoigné avoir pour elle.

Monsieur le Prince d'Orange m'a parû, Monseigneur, avoir une telle horreur de l'ingratitude de Monsieur de Cinq-Mars, & entrer si avant dans les intérêts de Vôtre Eminence, que je la puis assûrer, qu'elle peut compter sûrement sur son amitié, & sur la maniére avantageuse dont il se dispose à s'en expliquer dans les occasions.

Je lui dis ensuite, que Vôtre Eminence m'avoit commandé de l'informer du peril où étoit l'Armée de Monsieur le Comte de Guébriant, si son Altesse ne faisoit marcher son Armée du côté du Rhin, & ne faisoit monter son Pont de bateaux pour en faire la jonction; que le Roi & Vôtre Eminence étant éloignez, & attaquans les Espagnols dans le cœur de leur Païs, s'étoient confiez en son Altesse pour maintenir les affaires de la cause commune en Allemagne; qu'ainsi je le suppliois de la part du Roi & de Vôtre Eminence d'y vouloir promptement remédier. Il m'assûra qu'il le feroit, qu'il alloit donner ordre pour faire monter le Pont de bateaux à Rhinbergue, & qu'il marcheroit par la bruyere aussi-tôt que l'Armée d'Espagne

ſe prépareroit à marcher, qu'il partiroit dans deux jours pour aller camper près de Boiſleduc, & qu'il auroit deux journées devant l'Armée d'Eſpagne. Voilà, Monſeigneur, la diſpoſition où témoigne être Monſieur le Prince d'Orange, qui eſt telle que Vôtre Eminence peut la ſouhaiter, pour faire voir à toute l'Europe combien il eſt étroitement uni à la France, & la part qu'il continue de prendre à vos intérêts.

J'ai à rendre de très-humbles graces à Vôtre Eminence de la bonté qu'elle a euë de m'envoyer des Lettres de change ſur le Sieur Hœuft: je les ai remiſes entre les mains du Sieur Dalidor, les choſes s'étant paſſées ici d'une maniére qu'il n'a pas été néceſſaire de rien employer pour les faire réüſſir. J'ai crû ſeulement qu'il étoit de mon devoir de renvoyer promptement le Sieur Dalidor, pour informer Vôtre Eminence de tout ce qui s'eſt paſſé ici. Je ſuis &c.

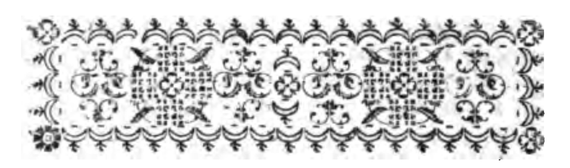
LETTRE

De Monſieur le Comte d'Eſtrades à Monſieur de Chavigny. De Berg-op-Zoom le 10. *Juin* 1642.

VOus ſçaurez, Monſieur, par le Sieur Dalidor comment toutes choſes ſe ſont

ſont paſſées ici entre Monſieur le Prince d'Orange & moi : la diſpoſition dans laquelle il me paroît être ſur l'ingratitude de Monſieur de Cinq-Mars, & touchant le mouvement que doit faire l'Armée des Etats, me fait eſpérer que Monſeigneur ſera entiérement ſatisfait de ſes ſentimens ; j'ai mille graces à vous rendre de ce qu'il vous a plû m'apprendre de ceux que ſon Eminence témoigne avoir pour moi ; je renvoye les Lettres de change que l'on m'avoit envoyées, n'ayant pas eu beſoin d'argent pour faire réüſſir les affaires. Je vous ſupplie, Monſieur, de me continuer vos bons offices auprès de Monſeigneur, & de l'aſſûrer qu'il n'a pas de plus fidéle ſerviteur que moi. Je ſuis &c.





INSTRUCTION

DE

Monſeigneur le Prince d'Orange pour Monſieur le Comte d'Eſtrades. A Ordinghen le 18. Juillet 1642.

Monſieur le Comte d'Eſtrades rendra ma Lettre au Roi, & à Monſeigneur le Cardinal, & fera entendre au Roi, comme, pour rendre ſervice à Sa Majeſté, j'ai marché ſix jours de ſuite avec l'Armée des Etats, en hazardant de donner Bataille aux Eſpagnols, m'étant campé pendant ce tems-là à deux lieuës de l'Armée d'Eſpagne, ſoûtenant l'avantage du terrain, en couvrant l'Armée de Monſieur de Guébriant, & empêchant la jonction de celle d'Eſpagne avec celle de l'Empereur.

Si Monſeigneur le Cardinal Duc eſt hors des bonnes graces du Roi, & fort malade, ainſi que les derniéres Lettres nous l'apprennent, il lui dira, que ne prenant plus confiance en de nou-

nouveaux Ministres, j'accepterai les offres que les Espagnols me font, qui sont très avantageuses aux Etats & à moi ; mais si Monseigneur le Cardinal reste toûjours dans le même crédit & dans le gouvernement des affaires, il l'assûrera que je refuserai tout ce qui m'a été offert.

Il dira à Sa Majesté, que je la supplie de m'accorder la vie de Monsieur le Duc de Bouillon, en le faisant enfermer dans une prison perpetuelle pour punition de son crime, afin que du moins je ne voye pas répandre son sang sur un échafaut.

Monsieur le Comte d'Estrades témoignera à Monseigneur le Cardinal Duc, que j'espére qu'il obtiendra pour mon Neveu la grace que je lui demande, & que je lui serai infiniment obligé s'il lui peut faire accorder la liberté, en remettant Sedan entre les mains du Roi, & que la récompense du Domaine soit donnée à ma Sœur ; sa dot & son doüaire ayant été employez pour les fortifications de cette Place.

Il lui témoignera de ma part, combien j'ai été sensible à sa maladie, & quelle part j'ai prise à toutes les conspirations qui ont été faites contre sa personne, me déclarant hautement l'ennemi de tous les siens.

Monsieur le Comte d'Estrades se souviendra aussi de sçavoir de Monseigneur le Cardinal Duc, s'il n'a plus besoin de la Flote des Etats qui est devant le Havre, & des Troupes qui y sont, afin que je leur envoye ordre de revenir.

S'il y a quelque chose à ajoûter pour le service de Monseigneur le Cardinal Duc, il fera & dira au Roi tout ce qu'il désirera, dont je l'avoüerai.

FREDERIC HENRI.

LETTRE

De Monseigneur le Prince d'Orange au Roi. D'Ordinghen le 18. *Juillet* 1642.

SIRE,

Je supplie très-humblement Vôtre Majesté de m'accorder la vie de mon Neveu le Duc de Bouillon, & de le retenir pour son crime dans une prison perpetuelle.

J'ai prié Monsieur le Comte d'Estrades de dire à Vôtre Majesté les offres qui me sont faites de la part des Espagnols.

Si les bruits qui courent, que Monseigneur le Cardinal Duc n'est plus dans les bonnes graces de Vôtre Majesté, & qu'elle lui a ôté le soin de ses affaires, sont véritables, elle ne trouvera pas mauvais que j'accepte des conditions si avantageuses à Messieurs les Etats & à moi, d'autant plus que je ne pourrois pas prendre confiance en de nouveaux Ministres, qui seroient peut-être plus Espagnols que François.

J'ai prié aussi Monsieur le Comte d'Estrades, d'entretenir Vôtre Majesté sur l'état des affaires de ce Païs, & de lui rendre compte de toutes choses; je la supplie d'ajoûter foi à ce qu'il lui dira, & de me croire avec tout le respect possible,

SIRE, &c.

LETTRE

De Monseigneur le Prince d'Orange à Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu. D'Ordinghen le 18. *Juillet* 1642.

MOnseigneur, je remets à Monsieur le Comte d'Estrades à vous expliquer les véritables sentimens que j'ai pour vôtre santé, & pour tout ce qui regarde vos intérêts & vôtre service, dans lesquels je serai toûjours envers tous & contre tous: vous ajoûterez foi, s'il vous plaît, à tout ce qu'il vous dira de ma part.

Je vous demande, Monseigneur, pour marque de vôtre amitié, de sauver la vie à mon Neveu de Boüillon, & de considérer ma Sœur la Doüairiére, qui n'a de bien que celui du Domaine de Sedan. Faites moi l'honneur de croire que je suis &c.

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades à Mgr. le Prince d'Orange. De Lyon le 4. *Septembre* 1642.

MONSEIGNEUR,

J'ai différé de rendre compte à Vôtre

Altesse de ce qui s'est passé dans l'audience que j'ai euë du Roi à Livry, où sa Majesté étoit pour prendre le plaisir de la chasse, & se remettre des fatigues d'un grand voyage, parce que ce que j'ai dit au Roi ayant rélation aux intérêts de Monseigneur le Cardinal, j'ai crû devoir attendre d'être auprès de lui, pour lui expliquer mieux tout ce qui s'est passé, & pouvoir ensuite informer Vôtre Altesse de ses sentimens.

Je commencerai par vous dire, qu'avant de voir le Roi je fus rendre visite à Messieurs de Chavigny & Desnoyers, & leur fis part de l'Instruction que Vôtre Altesse m'avoit donnée; après l'avoir lûe, ils me témoignérent beaucoup de joye d'y remarquer l'amitié que Vôtre Altesse faisoit paroître pour Mgr. le Cardinal, & ils furent d'avis que j'allasse trouver le Roi sans eux; ce que je fis aussi-tôt.

Dès que sa Majesté sçût que j'étois à la porte de sa chambre, elle me fit entrer, me demanda fort des nouvelles de la santé de Vôtre Altesse, & dit devant tout le monde, que vous lui aviez sauvé son Armée d'Allemagne, & qu'elle n'oublieroit jamais ce service.

Quand le Roi fut habillé, il entra seul dans son Cabinet, & me fit appeller; je lui rendis la lettre de Vôtre Altesse: après l'avoir lûe il me dit, qu'il n'avoit jamais eû l'intention d'ôter ses affaires d'entre les mains de M. le Cardinal, ni de l'éloigner d'auprès de sa personne; & pour preuve

de

de celà, qu'il l'avoit laissé seul à commander son Armée, avec tout pouvoir; mais que tout le désordre qui étoit arrivé venoit de M. le Duc de Bouillon, qui avoit débauché Monsieur, & M. le Grand, & qu'il méritoit d'avoir la tête tranchée comme le plus criminel.

Je répondis au Roi, que Vôtre Altesse le supplioit de sauver la vie à M. le Duc de Bouillon à sa considération; qu'il lui seroit bien rude de voir le sang de son neveu répandu sur un échafaut, dans le tems qu'elle hazardoit sa personne & les forces des Etats pour rendre des services considérables à Sa Majesté; qu'elle sçavoit sûrement, que c'étoit M. le Grand qui avoit débauché M. le Duc de Bouillon par de fausses confidences, lui disant que M. le Cardinal le vouloit perdre, que ledit Cardinal étoit ruiné auprès de Sa Majesté, & qu'elle s'en déferoit dans peu de tems; que M. le Duc de Bouillon avoit été trop facile à croire cet esprit ambitieux, qui le persuadoit tous les jours par des conférences secretes, & lui faisoit entendre qu'il gouvernoit entiérement Sa Majesté, & qu'elle se déferoit de M. le Cardinal dans son voyage. Qu'étant aussi persuadé que vous l'étes de ce que je raportois de vôtre part, il y avoit à craindre, que si Sa Majesté n'accordoit à vôtre priére la vie de M. le Duc de Bouillon, & ne faisoit châtier M. le Grand comme criminel, pour faire voir par là qu'elle n'avoit jamais eu dessein d'ôter à

M. le Cardinal la direction de ses affaires, Vôtre Altesse ne prît enfin le parti d'accepter les offres qui lui sont faites par le Roi d'Espagne, tant pour lui que pour les Etats, & de conclure son Traité avec cette Couronne.

Le Roi ne me répondit rien, & envoya chercher Mrs. de Chavigny & Desnoyers: en attendant qu'ils vinssent, il me commanda de lui faire le détail de la marche que Vôtre Altesse avoit faite depuis Boisleduc jusqu'à Ordinghen , ses Campemens & les ordres de la Bataille en cas que Vôtre Altesse eût rencontré l'Armée d'Espagne sur son passage. Il me parût satisfait de la rélation que je lui en fis, & Mrs. de Chavigny & Desnoyers étant venus, je me retirai. Le Roi tint Conseil deux heures, ensuite de quoi Sa Majesté me fit appeller, & me dit, qu'en considération de Vôtre Altesse elle sauveroit la vie à M. le Duc de Bouillon; qu'elle avoit résolu de me dépêcher vers M. le Cardinal, avec tous les ordres nécessaires pour faire le procès à M. le Grand, & qu'elle ne lui pardonneroit pas.

Je partis le même jour en poste pour aller à Lyon, où je trouvai M. le Comte de Roussi, qui étoit venu avec Madame de Bouillon. Je lui fis entendre les intentions de Vôtre Altesse. Il se joignit à moi pour folliciter les intérêts de M. le Duc de Bouillon, où il lui donna des marques d'amitié très grandes par des avis secrets, & il fut agréé de M. le Cardinal

pour

pour aller trouver Madame la Ducheſſe de Bouillon la Douairiére, afin de la diſpoſer à ne réſiſter pas aux conditions qui furent arrêtées de la part du Roi avec M. de Bouillon, de remettre Sedan entre les mains de Sa Majeſté.

Je fus reçû de Mgr. le Cardinal de Richelieu avec des ſentimens ſi tendres de reconnoiſſance pour Vôtre Alteſſe, tant ſur mon Inſtruction, que je lui ai montrée, que ſur ce que j'avois dit de vôtre part au Roi, que je ne puis aſſez témoigner à Vôtre Alteſſe. Il me dit, qu'il lui donneroit des marques de reconnoiſſance, en faiſant obtenir des graces à M. le Duc de Bouillon, en vôtre conſidération ſeule, qu'il n'auroit jamais eûes ſans la priére de Vôtre Alteſſe. Il ajoûta, qu'il me chargeoit d'aſſûrer Vôtre Alteſſe, qu'il étoit ſi penétré des bontez qu'elle lui avoit témoignées en cette rencontre, qu'il n'en perdroit jamais le ſouvenir; que Vôtre Alteſſe pouvoit diſpoſer de ſes biens, de ſa fortune, & de tout ce qu'il a au monde; qu'il ſeroit toûjours prêt à les ſacrifier pour ſon ſervice. M. le Cardinal Mazarin entra dans ſa chambre dans le tems qu'il me parloit; il voulut ſe retirer, mais M. le Cardinal le rappella, & répéta devant lui tout ce qu'il me venoit de dire.

Il me fut permis de voir M. le Duc de Bouillon, que je trouvai fort abbatu, ayant déja été interrogé deux fois, & ſe croyant perdu. Je l'aſſûrai que Vôtre Alteſſe ne l'abandonnoit pas, & qu'elle m'avoit en-

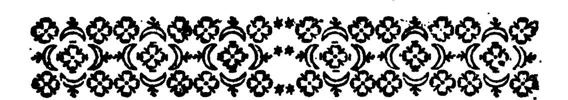
voyé exprès auprès du Roi & de M. le Cardinal pour tâcher de lui sauver la vie; que j'avois grande espérance d'en venir à bout, mais qu'il lui en coûteroit Sedan, pour lequel il recevroit une bonne récompense. Il se jetta à mon col, & me dit, qu'il avoit les derniéres obligations à Vôtre Altesse, & qu'il feroit tout ce qu'on désireroit de lui, pourvû qu'on lui sauvât la vie.

J'en fis mon rapport à M. le Cardinal Duc; & dès le même jour M. le Cardinal de Mazarin eut ordre d'en aller signer le Traité avec M. le Duc de Bouillon: & nous devons partir ensemble dans deux jours pour aller à Sedan pour l'exécution de ce qui a été arrêté. M. le Cardinal Duc a prié M. le Comte de Roussi, d'aller devant disposer Madame la Duchesse de Bouillon Douairiére à n'y apporter aucunes difficultez, vû le péril que M. le Duc de Bouillon courroit de sa vie en cas de refus des conditions proposées. Sur quoi je dirai, que M. le Comte de Roussi fut arrêté par les nouvelles qui nous vinrent de la mort de Madame la Duchesse de Bouillon Douairiére, dont M. le Cardinal fut fort touché, la croyant mieux intentionnée que Madame la Duchesse de Bouillon sa belle-fille, qui a toûjours conservé de l'inclination & de l'intelligence pour l'Espagne.

Je donnerai avis à V. A. de tout ce qui se passera lorsque je serai à Sedan, où je vais.

vais, par ordre de M. le Cardinal Duc, avec M. le Cardinal Mazarin.

Je dois aussi dire à V. A. qu'on ne peut pas témoigner plus de respect pour elle, & plus de desir d'avoir son amitié, que fait M. le Cardinal Mazarin; c'est une personne de grand mérite, & qui fait toutes les affaires sous M. le Cardinal Duc. Je suis &c.



INSTRUCTION

DE

Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu pour Monsieur le Comte d'Estrades, allant en Hollande, six semaines avant la mort de Son Eminence. Le 4. Octobre 1642.

Monsieur le Comte d'Estrades tâchera de pénétrer les sentimens de M. le Prince d'Orange sur le sujet de la Paix, c'est-à-dire à quelles conditions il estime qu'elle peut & doit être faite, tant pour les intérêts de Mrs. les

Etats, que pour ceux de la France & de la Couronne de Suéde.

Après avoir tiré son sentiment autant qu'il pourra, il lui dira comme de lui-même, qu'il estime que la meilleure façon de faire la Paix est, que la France & la Suéde imitent l'exemple des Hollandois, qui ne rendent rien de ce qu'ils ont pris quand ils font la Paix, parce que si on en usoit autrement avec les Espagnols, ils ne craindroient point de rentrer en Guerre, & d'en prendre le hazard, sur l'espérance que, si leur entreprise étoit desavantageuse, on leur rendroit toûjours une partie de ce qu'ils auroient perdu.

Il lui dira ensuite, qu'il a souvent ouï dire en France, qu'il n'y a quasi point d'autres moyens de faire une Paix sûre, qu'en la faisant à des conditions si cuisantes pour l'Espagne, qu'elle apprébende de rentrer en Guerre, par la crainte de recevoir un pareil traitement.

M. le Comte d'Estrades doit sçavoir, que par le Traité fait à la Haye le 15. *d'Avril* 1634. *Mrs. les Etats ne peuvent faire la Paix sans que Pignerol demeure au Roi paisible; sans que les Traitez faits avec l'Empereur & l'Espagne sur le sujet de Mantoüe ne soient entierement exécutez; sans que les Grisons demeurent Seigneurs de la Valteline; & sans que le Roi d'Espagne abandonne le Duc de Lorraine, étant expressément porté, qu'il ne lui pourra donner aucuns secours contre les intérêts qu'a la France en l'exécution des Traitez qu'elle a faits avec lui.*

Par tout ce que dessus il apert que, puisque dès lors qu'on fit lesdits Traitez, il fut stipulé,

que

que les Etats ne pourroient faire la Paix ſans que les avantages que la France s'étoit acquis fuſſent ſtipulez, la raiſon ne permet pas d'y penſer maintenant, ſans que ceux que ce Royaume s'eſt acquis depuis ſoient à couvert, principalement puiſque la plus grande part de ce que la France a repris eſt ſon ancien Domaine.

Cette raiſon eſt d'autant plus conſidérable pour Mrs. les Etats, que moins la Paix ſera avantageuſe pour l'Eſpagne, moins ſera-t-elle en état de les attaquer; & plus le ſera-t-elle à la France, plus ſera-t-elle en état de les aſſiſter & en volonté de le faire.

M. le Comte d'Eſtrades témoignera à M. le Prince d'Orange, que le Roi & S. E. deſirent le bien de Mrs. les Etats & le ſien juſqu'à tel point, qu'il a été chargé de voir avec ledit Prince, s'il ne peut point l'année qui vient emporter quelque Place notable qui puiſſe favoriſer la communication & conſervation de Maſtricht; ce qui eſt deſiré avec tant de franchiſe, qu'en ce cas S. M. donneroit ordre au Sieur de Guébriant d'en favoriſer le deſſein autant qu'il pourroit, ſans abandonner ceux qu'il doit avoir aux lieux où il eſt.

On a cette penſée en France, afin que Mrs. les Etats puiſſent avoir, lorſqu'on ſera la Paix, quelque Place d'importance entre leurs mains, laquelle ils puiſſent conſerver par la concluſion du Traité.

En cas que le Prince d'Orange juge pouvoir faire quelque choſe de cette nature, & non ſeulement la tenter, M. le Comte d'Eſtrades en pourroit communiquer avec M. le Comte de Guébriant, qu'il iroit trouver à cet effet, afin qu'on

qu'on prenne si bien ses mesures de toutes parts, que le dessein qu'on aura soit effectué.

LETTRE

De Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu à Monseigneur le Prince d'Orange, du 4. Octobre 1642.

MONSEIGNEUR,

Monsieur le Comte d'Estrades vous dira ce qui s'est passé de deçà en l'affaire de M. le Duc de Bouillon; il vous rapportera aussi la connoissance que j'ai des sentimens avantageux pour moi, que vous avez eus sur le sujet de ma maladie, & des traverses que quelques mauvais esprits ont voulu donner aux affaires du Roi. Je n'ai point de paroles pour vous remercier de la faveur que vous m'avez faite en cette occasion; mais je vous supplie de croire, que je n'en perdrai aucune qui vous puisse faire voir par bons effets que je suis &c.

LETTRE

De M. le Cardinal Mazarin à M. le Prince d'Orange, du 18. *Février* 1643.

MONSEIGNEUR,

Si j'ai différé jusques ici à rendre graces à V. A. du souvenir qu'il lui avoit plû avoir de moi, & des assûrances que M. le Comte d'Estrades m'a données de son affection en mon endroit, l'affliction extrême que j'ai euë & que j'ai encore de l'accident qui est arrivé en la personne de M. le Cardinal Duc, en est seulement la cause. Comme elle m'étoit infiniment chere par toutes sortes de raisons, sa perte m'a été si sensible, que je n'ai pas été capable depuis d'aucune consolation, ni même de penser à autre chose qu'au sujet de ma douleur. Je faisois état après un tel malheur de me retirer à Rome, pour essayer d'y servir le Roi, ainsi qu'il m'y a obligé; mais S. M. ne l'ayant pas désiré, & m'ayant fait l'honneur de me commander de demeurer auprès d'elle pour l'assister dans ses Conseils, & prendre la conduite de ses affaires les plus importantes, j'ai crû

que

que je ne pouvois moins faire, après toutes les graces que j'ai reçûes de sa bonté, que de me soûmettre à ses volontez, & de tâcher par toutes sortes de devoirs & de services de correspondre à la bonne opinion qu'elle a conçûe de mon affection & de ma fidélité, & à me rendre digne de son choix. Je supplie V. A. de croire, qu'un de mes principaux soins dans ce glorieux Emploi sera, de rechercher les moyens de maintenir une bonne union & correspondance entre S. M. & V. A. & de vous faire connoître par effets, que de tous ceux qui honorent vôtre personne & vôtre mérite, il n'y en a point qui soit plus sincérement que moi, Monseigneur &c.

LETTRE

De M. le Prince d'Orange à M. le Comte d'Estrades, du 16. *Avril* 1644.

MONSIEUR,

J'apprens que vous êtes poursuivi au Parlement, & disgracié de la Reine Mere, pour avoir servi M. de Coligny, vôtre parent & le mien, dans une affaire d'honneur; je vous prie de quitter un Païs, où l'on ne connoît pas les bonnes

gens

gens comme vous êtes, & de me venir trouver ici, où je partagerai avec vous ce que j'ai, pour vous témoigner l'estime & l'amitié que j'ai pour vôtre personne.

Je vous envoye une Lettre de change de 100000. livres sur le Sieur Hœuft, qui vous les délivrera aussi-tôt; si vous avez besoin de davantage, vous n'avez qu'à en prendre & me venir trouver incessamment, sans vous arrêter plus longtems en France, où l'on ne sçait pas ce que vous valez. Je suis &c.

LETTRE

De M. le Prince d'Orange à M. le Comte d'Estrades. De la Haye le 17. Avril 1645.

MOnsieur de Beringhen m'a confirmé que l'Armée du Roi attaqueroit Gravelines; & comme j'ai formé le dessein d'assiéger le Sas de Gand, à quoi je ne puis parvenir sans une grande diversion, j'ai jugé à propos de vous en communiquer ma pensée, afin que vous le disiez à M. le Cardinal Mazarin.

Mon avis seroit, que nous entrassions en Campagne le 10. de Mai; je m'irai poster à Maldeghem, entre Bruges & Gand, pour y attirer l'Armée des Ennemis, cependant l'Armée du Roi pourra investir

Gra-

Gravelines, & comme apparemment Picolomini & les forces d'Espagne marcheront au secours de cette Place, je tiendrai mes ponts de joncs prêts avec les 1500. nageurs dont je vous ai parlé, pour passer durant la nuit au clair de la Lune la Riviére de Gand, & couper, s'il est possible, un Corps de 4000. hommes, qui est campé entre le Fort Philippe & le Sas. Tâchez de vous trouver auprès de moi à la fin de Mai: je vous ai destiné le premier Corps que je commanderai pour passer la Riviére & pour investir la Place.

Vous direz aussi de ma part à M. le Cardinal Mazarin, que pour agir avec justesse dans une telle entreprise, il est nécessaire qu'il donne ordre à quelque personne de confiance de l'Armée du Roi, de m'avertir lorsqu'on aura passé le fossé de Gravelines, parce que je prendrai ce tems-là pour exécuter mon dessein. Je suis &c.



LET-

LETTRE

De Monseigneur le Prince d'Orange à M. le Comte d'Estrades, du 4. Février 1646.

JE ne comprens pas pourquoi Mrs. les Plénipotentiaires de France me pressent si fort d'envoyer nos Députez à Munster. Je vous prie de dire à M. le Cardinal Mazarin de ma part, qu'il est à propos de ne les envoyer pas si-tôt, mais bien de faire semblant de les faire partir, parce que tant qu'ils seront à la Haye j'en serai le maître, mais quand ils seront une fois à Munster, je ne le serai plus ; & ils feront la Paix particuliére malgré la France & moi. Ce que je vous dis est sûr ; & j'ai des avis que Pauw, qui est Député de la Province de Hollande, a déja pris des mésures avec l'Espagne pour faire une Paix séparée: à quoi je vous déclare que je ne pourrai pas remédier, si l'on continue à me presser de faire partir nos Députez pour Munster.

Je vous prie de bien représenter ce que je vous marque à M. le Cardinal Mazarin, rien n'étant plus important dans la conjoncture présente. Je suis &c.

LET-

LETTRE

De M. le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal de Mazarin, du 20. *Mars* 1648.

POur informer V. E. avec exactitude de l'état où sont les Places de Portolongone & Piombino, j'ai estimé à propos de dépêcher M. de Bezemos pour lui en rendre compte; il a été témoin de tout ce qui s'y est fait; il est capable, affectionné & intelligent, & comme il est à V. E. je lui dois rendre cette justice, qu'il mérite d'être considéré d'elle; & je la supplie de lui accorder une Galére dont le Capitaine est mort depuis peu. J'ai chargé le dit Sieur de Bezemos d'un Mémoire pour remettre entre les mains de V. E. où elle verra le projet d'un dessein pour la Campagne prochaine; si elle l'approuve, je la supplie très humblement de m'envoyer ses ordres au plûtôt, n'y ayant pas de tems à perdre.

Je lui représenterai aussi, que pour bien faire agir l'Infanterie, il est nécessaire d'avoir deux Sergens de Bataille; M. de Saint Aignan, Lieutenant de Roi de Piombino, & M. Raimond en sont très capables, & je supplie V. E. de m'en envoyer

voyer les brevets, afin que je les établiſſe, ayant déja formé nôtre Infanterie en deux brigades. Je ſuis &c.

MEMOIRE

Envoyé à Monſeigneur le Cardinal Mazarin. De Piombino le 20. Mars 1648.

JE crois être obligé, pour le ſervice du Roi & pour les intérêts particuliers de V. E. de lui repréſenter l'état de toutes choſes, & de lui propoſer un deſſein qui me paroît faiſable & fort avantageux pour le ſuccès des Armes de S. M. & pour la gloire particuliére de V. E.

Je commencerai par lui rendre compte de tout ce que j'ai fait depuis mon arrivée à Piombino.

J'ai trouvé toute nôtre Infanterie malade de fiévre & de flux de ſang, ſans aucun ſecours, & l'Hôpital en grand deſordre; j'ai établi le Cordelier que M. le Tellier m'a donné pour chef de l'Hôpital, lequel a rétabli par ſon bon ordre toutes les choſes, que la dureté du Sieur Brachet, Intendant, avoit gâtées ſous prétexte d'épargne, & pour ne vouloir pas faire la dépenſe néceſſaire pour la guériſon des malades. Je puis dire à V. E. que depuis le prémier Février juſqu'à ce jour il y a eu 3000. ſoldats guéris, & que les recrûës arrivant avec le

le Régiment de la Marine du Levant ; j'espére avoir 8000. hommes de pied effectifs, en état de tout entreprendre en ces quartiers-ci. Voilà pour ce qui regarde l'Infanterie.

Je parlerai à présent à V. E. de la Cavalerie, qui n'est composée que de quatre Compagnies de Crequi, bonnes & bien montées, de quatre Compagnies de Bentivoglio, & de quatre de Siront, qui ne sont pas encore montées.

La Compagnie Franche de Pilly, qui est bonne, est de 60. Maîtres.

Mon Régiment de Cavalerie est de six Compagnies, & le Régiment de Cavalerie du Comte de Pas est aussi de six, ces deux Régimens sont complets.

Si V. E. y vouloit encore joindre deux vieux Régimens de Cavalerie avec un bon Commandant, la remonte étant faite, je pourrois faire état de 2000. Chevaux effectifs. Il ne resteroit plus qu'à former un équipage d'Artillerie ; on trouvera pour cela dans Piombino & Porto-longone tous les Affuts & Canons nécessaires pour la Campagne, & les Munitions de Guerre & Outils pour entreprendre un siége : de sorte que V. E. m'envoyant M. de Choupes, avec de bons Officiers d'Artillerie, ainsi qu'elle me marque par sa Dépêche du 10. de Mars, je serai en état de pouvoir exécuter la proposition que je lui fais, qui est d'attaquer Port Hercules & le Mont Philippe, & d'investir en même tems Orbitello, afin de l'attaquer incontinent après la prise de ces deux Forts, qui sont sur le bord de la Mer. Pour cet effet il sera nécessaire de faire partir au plûtôt l'Armée Navale, afin qu'elle investisse par Mer le

Port

Port Hercules. J'embarquerai ſur les Vaiſſeaux & ſur les Galéres toute l'Infanterie, les Vivres & les Munitions de Guerre, & j'envoyerai la Cavalerie par Terre, ayant pris mes meſures pour les paſſages de Groſſette & autres Places appartenantes à M. le Grand Duc.

Par le ſuccès de ce deſſein le Roi pourra chaſſer les Eſpagnols de toute cette côte, & ſera en état de ſecourir par Mer & par Terre les Révoltez de Naples, & même d'empêcher que le Pape ne s'opoſe à ſes volontez; car, au cas qu'il en uſât mal, on pourroit ſe ſaiſir ſans peine de la Duché de Caſtro, qui feroit ſubſiſter l'Armée de S. M. dont le voiſinage donneroit ſans doute beaucoup d'inquiétude au Pape.

LETTRE

De Monſeigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Eſtrades, du 16. Avril 1648.

J'Ai reçû vôtre Dépêche & vôtre Mémoire par Bezemos. Il ne ſe peut rien ajoûter aux ordres que vous avez donnez pour remettre l'Infanterie: je ne m'étois pas attendu à moins que cela de vôtre expérience & de vôtre capacité; & en rendant compte à la Reine de tout ce que vous avez fait, je lui ai fait valoir vos ſervices, & vous devez être perſuadé, que per-

ſonne ne vous eſtime & vous aime plus qué moi.

J'ai lû & relû pluſieurs fois vôtre Mémoire, & c'eſt avec beaucoup de chagrin que je me trouve engagé avec M. le Duc de Modéne, qui s'eſt obligé par un Traité avec le Roi de rompre avec l'Eſpagne, & de porter la Guerre dans le cœur de l'Etat de Milan: ce qui produira un grand avantage pour les affaires du Roi en Italie, l'Armée de Sa Majeſté agiſſant du côté de Piémont, en même tems que celle de M. de Modéne du côté de Crémone. Je vous envoye la Commiſſion du Roi pour commander l'Armée de S. M. ſous M. le Duc de Modéne, avec les ordres d'envoyer la Cavalerie par terre à Lericy, & vous embarquer ſur les Vaiſſeaux avec 5000. hommes de pied pour mettre pied à terre à Lericy, où vous trouverez les étapes prêtes par les Montagnes de Gênes, & traverſer les Apennins, juſques à ce que vous ayez joint M. le Duc de Modéne, que le Roi a honoré du titre de Généraliſſime de ſes Armées. Je ne doute pas que dans tous les Lieux où vous paſſerez avec les Troupes du Roi, vous ne faſſiez obſerver une bonne Diſcipline, & que vous ne les empêchiez de commettre aucun deſordre: je vous prie de vous y appliquer avec ſoin, étant fort important pour le ſervice du Roi, & pour ma ſatisfaction, que ce que j'ai promis aux Princes Souverains ſur les Terres deſquels vous paſſerez, ſoit obſervé ponctuellement.

Il

Il n'y a rien de mieux que ce que porte vôtre projet; je le garderai, & ce qui ne se peut pas faire présentement, pourra s'exécuter une autre année.

Je suis bien aise que vous soyez satisfait de Bezemos; j'aurai soin de lui, & le placerai bien-tôt. Je le ferai partir demain avec tous les ordres nécessaires: il vous portera les deux brêvets de Sergent de Bataille pour les Sieurs de Saint Aignan & de Raimond. M. de Choupes partira aussi au plûtôt pour commander l'Artillerie; il méne avec lui de bons Commissaires d'Artillerie & autres Officiers, dont vous serez content. Je suis &c.

LETTRE

De Monsieur le Prince d'Orange, Fils du feu Prince Henri, à M. le Comte d'Estrades. De la Haye le 2. Septembre 1650.

MONSIEUR,

La confiance que j'ai en vôtre amitié, & en celle que vous aviez pour feu M. mon Pere, me fait espérer que vous ne me refuserez pas la priére que je vous

fais, de venir me trouver à la Haye au plûtôt, ayant à vous communiquer des affaires très importantes qui me regardent.

J'estime qu'il sera à propos que vous preniez le prétexte de venir solliciter ce qui vous est dû des appointemens de vôtre Régiment. Je n'ai voulu confier cette Lettre qu'à une personne fidéle comme est Deschamps : vous ajoûterez foi à ce qu'il vous dira de ma part, & croyez que je suis &c.

LETTRE

De Monseigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Estrades. De Paris le 15. *Septembre* 1650.

J'Ai reçû vôtre Dépêche par le Sieur de Las, Major de Dunkerque, avec la Lettre de M. le Prince d'Orange : je l'ai fait voir à la Reine, qui m'a commandé de vous dépêcher aussi-tôt le dit Sieur de Las, & de vous donner ordre de passer incontinent en Hollande près M. le Prince d'Orange : & afin que vous soyez en état de traiter avec lui, si vous le trouvez disposé à rompre avec l'Espagne, je vous envoye le pouvoir du

Roi pour conclure le Traité, & ce sera le plus grand service que vous sçauriez jamais rendre au Roi ; & en mon particulier je vous sçaurai très bon gré, si vous portez ce Prince à rompre avec l'Espagne : ce qui romproit toutes les mésures de mes ennemis, & dissiperoit les cabales & factions qui paroissent à la Cour & dans le Parlement contre moi. Je vous prie de ne rien négliger pour faire réüssir cetté affaire, qui est très-importante. Je suis &c.

PROJET

DE

Traité fait entre M. le Prince d'Orange Guillaume, & M. le Comte d'Estrades en 1650.

QUe le Roi promet de mettre en Campagne au prémier de Mai 1651. *une Armée de* 10000. *hommes de pied & de* 6000. *Chevaux pour attaquer Bruges.*

Que pareillement M. le Prince d'Orange promet de rompre avec l'Espagne, & d'entrer en Campagne le dit jour 1. *Mai* 1651. *avec* 10000. *hommes de pied &* 4000. *Chevaux; & d'attaquer Anvers.*

Que le Roi & M. le Prince d'Orange rom-

 pront

pront en même tems le 1. Mai 1651. avec Cromwel, & tâcheront par toutes sortes de voyes de rétablir le Roi d'Angleterre dans ses Royaumes, & qu'ils continueront la Guerre contre les Rebelles.

Comme aussi de n'entendre à aucun accommodement avec l'Espagne, que de concert entre le Roi & M. le Prince d'Orange.

Articles Secrets.

Que la Ville d'Anvers étant investie par M. le Prince d'Orange, le Roi détachera 2000. Chevaux de l'Armée qui attaquera Bruges, pour aller joindre M. le Prince d'Orange; & qu'après la prise des deux Places ci-dessus nommées, les deux Armées se joindront, & marcheront pour attaquer Bruxelles, & qu'au même tems l'Armée du Roi, qui est sur la frontiére de Picardie, attaquera Mons.

Le Roi promet d'envoyer à M. le Prince d'Orange les expéditions pour être son Lieutenant Général, soudain après la prise d'Anvers; & pour commander ses Armées en la même forme que ses Prédécesseurs les ont eües.

Le Roi consent que M. le Prince d'Orange ait Anvers, & le Marquisat du Saint Empire en proprieté, tant pour lui que pour ses Héritiers, & ne consentira pas à la Paix que cet Article ne soit accordé.

M. le Prince d'Orange promet de faire tenir une Flote de 50. Navires bien équipez dans la Manche, à commencer du prémier jour de Mai 1651. qui restera en Mer jus-

qu'à

qu'à la fin de Novembre de la même année, pour agir tant contre l'Espagne que contre les Rebelles d'Angleterre.

Qu'on tiendra le Traité de partage qui fut accordé entre le feu Roi & Mrs. les Etats en l'Année 1634. & que si les Armées séparées tant du Roi que des Etats attaquent & prennent des Places qui ne soient pas de leur partage, elles seront gardées jusqu'à la Paix par celui qui les prendra; bien entendu que si les deux Armées sont jointes, & qu'elles attaquent & prennent une Place ensemble, elle demeurera à celui à qui elle appartiendra par le Traité qui en a été fait. Fait à la Haye le 20. Octobre 1650.

LETTRE

De M. le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal Mazarin. De Dunkerque le 5. Février 1652.

MONSEIGNEUR,

Le Protecteur Cromwel m'a envoyé M. de Fitz-james, son Colonel des Gardes, pour me proposer de traiter de Dunkerque, qu'il m'en donneroit deux millions, & qu'il s'engageroit de fournir

50. Vaisseaux & 15000. hommes de pied, pour se joindre aux Armées du Roi, & se déclarer contre l'Espagne & contre les Ennemis du Roi & de V. E. avec qui il vouloit faire une très étroite amitié.

Je lui répondis, que si les troubles & la Guerre Civile qui étoit en France ne m'obligeoient pas d'envoyer vers la Reine & V. E. je l'aurois fait jetter dans la mer, pour m'avoir crû capable de trahir mon Roi, mais que la conjoncture présente m'obligeoit à le retenir chez moi en attendant la réponse de la Cour.

Cependant j'ai fait assembler M. de Vuitermont, Commandant des Gardes, & les Commandans de tous les corps qui sont en Garnison à Dunkerque, avec le Lieutenant de Roi, & leur ai communiqué la proposition qui m'a été faite, & le choix que je faisois de la personne de M. de Las, Major de la Place, pour rendre à V. E. un compte exact de toutes choses. Il lui porte aussi les Lettres qui ont été interceptées de M. de Pimentel à M. de Verguest, qui commande 4000. hommes dans Bourbourg, où il lui mande de préparer toutes choses pour le siége de Gravelines, & que l'Armée d'Espagne sera devant cette Place au 15. d'Avril. Il marque dans ladite Lettre, qu'il n'y a pas de blé dans la Place pour quinze jours.

Un des Partis de Dunkerque de 31. hommes, en a rencontré un des Espa-

gnols

gnols près de Link, de 51. Il l'a défait & a pris le Commandant, qui étoit chargé de ces Lettres.

Nous manquons de beaucoup de choses dans Dunkerque: quelque retranchement que je puisse faire sur le pain, nous n'en sçaurions avoir pour aller jusqu'au mois d'Août; l'orge & le houblon est fini pour la biére, & on la retranche pour la Garnison à la moitié de l'ordinaire; les maladies y sont grandes, & si Gravelines se perd, elles augmenteront, Dunkerque étant enfermé sans aucune communication par Furnes, Bergues, Bourbourg & Gravelines.

C'est présentement à V. E. à juger par sa prudence ordinaire, s'il ne seroit pas plus à propos de s'accommoder avec Cromwel, & de le rendre Ennemi de l'Espagne & de tous les Révoltez qui sont en France, que de rejetter sa proposition; ce qui l'engagera de se mettre dans le parti d'Espagne, & d'y joindre sa Flote & ses troupes, pour attaquer Dunkerque & Gravelines en même tems.

M. de Las, qui a l'honneur d'être à V. E. & qui sert avec grande capacité & fidélité, vous dira l'impossibilité qu'il y a de conserver Gravelines & Dunkerque, si on perd l'occasion de l'offre que fait le Protecteur Cromwel. Je suis &c.

LETTRE

De Monseigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Estrades. De Poitiers le 2. Mars 1652.

J'Ai reçû vôtre Dépêche par le Sieur de Las, avec tous les avis que vous me donnez; mon sentiment étoit qu'on acceptât la proposition de Cromwel, mais M. de Chateauneuf s'y est oposé, & l'a emporté près de la Reine, qui n'a pas voulu y consentir. Le Maréchal de Grancey s'est trouvé ici: je lui ai dit ce que vous me mandiez touchant le siége de Gravelines; il m'a dit, & l'a confirmé en plein Conseil, qu'il répondoit de la Place, pourvû qu'on lui donnât de quoi faire des recrûës de 1000. hommes, qu'il distribueroit dans les Corps qui y sont en Garnison.

Je lui ai fait délivrer l'argent pour faire les recrûës, & il est parti le même jour. Tachez s'il est possible, de conserver Dunkerque jusqu'à la fin de Mai; & je vous promets qu'en cas que vous soyez attaqué, les Armées du Roi vous secoureront: j'employerai tous mes soins pour faire réüssir la pensée que j'ai sur cela. Je me remets au Sieur de Las à vous dire les sentimens que j'ai pour

vous;

vous ; vos intérêts me sont aussi chers que les miens, Je suis &c.

LETTRE

De Monseigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Estrades, le 2. *Mai* 1653.

VOus devez juger de l'estime & de l'amitié que j'ai pour vous ; puisque j'ai porté le Roi à vous choisir pour aller commander l'Armée en qualité de Lieutenant Général en Guyenne, sous l'autorité de M. le Duc de Vendôme. Vôtre principal dessein doit être de prendre Bourg & Libourne, & après cela d'attaquer Bordeaux. J'espére un bon succès de cette entreprise, par la confiance que j'ai en vous, & en vôtre capacité & expérience dans la Guerre. Avant que de partir de Brouage, donnez vos ordres dans tous les Lieux qui dépendent de vous, afin qu'il n'y arrive nul accident, & croyez que je suis &c.



LETTRE

De M. le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal Mazarin. Du Camp près de Libourne, le 24. Juin 1653.

MONSEIGNEUR,

Je tâcherai de répondre par mes actions à la bonne opinion que V. E. a de moi, & aux grandes obligations que je lui ai, de m'avoir proposé au Roi pour le commandement de son Armée sous l'autorité de M. le Duc de Vendôme. Je l'ai joint à deux lieuës de Bourg, avec le Corps que j'ai amené du Païs d'Aunis. Je lui ai proposé l'attaque de cette Place, bien qu'il y ait 3000. hommes dedans avec un Gouverneur Espagnol. Il y a trouvé de la difficulté, n'ayant pas assez d'Infanterie. Sur quoi je lui ai dit, qu'on pouvoit remédier à cela, M. le Duc de Candale étant campé avec son Armée au Fort César, qui est au delà de la Riviére; qu'il falloit lui demander quatre Régimens d'Infanterie, & que M. l'Evêque de Xaintes, qui étoit son parent & logé chez moi, se chargeroit de

de l'aller trouver pour le disposer à détâcher ce Corps pour joindre nos Troupes; ce qui fut exécuté: & dès le lendemain M. de Candale arriva dans le Camp avec les quatre Régimens, & il y eut une attaque au Siége. La Place fut investie dès le soir même, & attaquée ensuite avec tant de vigueur, qu'elle fut emportée, & les Espagnols renvoyez en Espagne par la Capitulation. On a resté deux jours à raser les tranchées. Le troisiéme nous avons marché à Libourne, où le Comte de More étoit Gouverneur. La Garnison étoit composée de 1800. hommes de pied des Troupes des Princes, & de 200. Chevaux : la Place n'a duré que deux jours.

M. le Duc de Candale est ensuite parti de Bourg avec son Armée pour aller attaquer Bergerac; & M. le Duc de Vendôme part avec la sienne pour aller prendre le Poste de Lermont, où les Ennemis ont déja envoyé trois cens hommes dans le Château; & nos avis portent, qu'on doit encore y envoyer 3000. hommes de Bordeaux; mais nous les avons prévenus, & sommes arrivez à la pointe du jour, ayant marché toute la nuit. La Garnison du Château s'est renduë à discrétion, & de-là nous avons vû à une lieuë de Lermont la Flote de Bordeaux, sur laquelle il y a 3000. hommes, qui venoit pour se saisir de ce Poste; elle est retournée à Bordeaux; & je ne doute pas que cette

Ville, se voyant investie de tous côtez, ne cherche les occasions de rentrer dans les bonnes graces du Roi : nous y remarquons déja beaucoup de disposition. M. de Gourville s'en va trouver V. E. pour lui rendre compte de tout ce qui s'est passé ; c'est une personne d'esprit, qui lui expliquera beaucoup de choses qu'il est nécessaire qu'elle sçache pour faire réüssir les affaires. Il lui dira aussi la peine que j'ai à vivre avec M. de Vendôme par ses inégalitez : les moindres rapports, quoique faux, lui font changer toutes les résolutions qui ont été prises dans le Conseil, dont le retardement préjudicie beaucoup au service du Roi. Je suis &c.

L E T T R E

De M. le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Estrades, du 6. Juillet 1653.

J'Ai reçû vôtre Lettre par le Sieur de Gourville, qui m'a informé du bon état où sont les affaires du Roi. Je croi que vous ne serez pas long-tems sans reduire Bordeaux à l'obéïssance de Sa Majesté. Il faudra après cela fortifier l'Armée navale de tous les Vaisseaux & Matelots

telots qui sont dans cette Ville, & préparer la Flote du Roi à combattre celle d'Espagne, qui doit venir pour rentrer dans la Garonne, & se saisir de l'Isle de Casaux. Si M. le Duc de Vendôme fait difficulté de monter sur l'Amiral pour combattre la Flote d'Espagne, je vous envoye un ordre du Roi pour y monter, & embarquer sur la Flote 4000. hommes de pied de l'Armée du Roi. J'écris à M. le Commandeur de Nuchese sur l'ordre qu'on vous donne; vous vivrez bien ensemble. J'ai appris avec joye que vous étiez fort amis; je vous prie tous deux que cette union continuë, les affaires du Roi en iront mieux. En cas que M. le Duc de Vendôme se resolve d'aller sur la Flote combattre les Ennemis, ne parlez point de l'ordre que le Roi vous envoye, mais montez sur l'Amiral avec lui, afin que s'il changeoit l'ordre qu'on lui donne de combattre la Flote des Ennemis, vous & le Commandeur de Nuchese le fassiez: & en ce cas vous montrerez tous deux l'ordre que le Roi vous en a envoyé. Je n'ai pas été surpris de ce que le Sieur de Gourville m'a dit de vôtre part touchant Monsieur de Vendôme: je connois son humeur inégale & susceptible de fausses impressions; mais je connois aussi vôtre zèle pour le service du Roi & vôtre bonne conduite, c'est ce qui me met l'esprit en repos. Vous éprouvez déja, par les ordres que le Roi vous envoye,

l'effet

l'effet qu'a produit ce que le Sieur de Gourville m'a dit de vôtre part: continuez seulement d'agir avec la même fermeté & prudence que vous avez fait jusqu'à présent.

J'ai fort approuvé le Voyage que vous avez fait en Brouage; les 1200. Matelots que vous avez amenez, étant bien repartis sur les Vaisseaux, mettront la Flote du Roi en bon état: c'est un service considérable que vous avez rendu à Sa Majesté, & que je ferai valoir dans les occasions. Soyez persuadé que je suis &c.

LETTRE

De M. le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal Mazarin. De Bordeaux, le 10. *Septembre* 1653.

MONSEIGNEUR,

Les ordres de Vôtre Eminence ont été exécutez. Je suis monté sur l'Amiral avec M. le Duc de Vendôme, & 4000. hommes de pied ont été embarquez sur la Flote, & disperſez dans les Vaisseaux. M. le Commandeur de Nuchese & tous les

Capitaines ſont diſpoſez à bien faire ; & j'oſe aſſûrer Vôtre Eminence, que nous périrons tous, ou que nous gagnerons la Bataille. Les ordres ſont donnez à l'Infanterie de mettre pied à terre dans l'Iſle de Caſaux ; il eſt néceſſaire de la prendre avant que d'attaquer la Flote d'Eſpagne, parce que leurs batteries nous incommoderoient. Je ſuis, &c.

LETTRE

De M. le Comte d'Eſtrades à Monſeigneur le Cardinal Mazarin. De la Rade de Royan, le 28. Septembre 1653.

MONSEIGNEUR,

Il n'a pas été néceſſaire d'attaquer l'Iſle de Caſaux ; quand les Ennemis ont vû que la Flote du Roi étoit à la voile, ils ont retiré leurs Troupes de ce poſte, & après les avoir embarquées, ils ont levé les ancres. Nous n'avons pû les joindre qu'auprès de Royan, où l'Arriére Garde a été attaquée ; on a pris deux grands Vaiſſeaux & une Flute, & fait 1800. Priſonniers ; deux Flutes ont été coulées à fond. Mr le Duc de Vendôme a mis pied à terre,

re, & se sert du congé du Roi pour retourner à la Cour: il m'a remis le commandement de l'Armée; je ferai débarquer demain l'Infanterie, pour la conduire par terre à Bordeaux, où j'attendrai les ordres de Vôtre Eminence. Je suis &c.

LETTRE

De Monseigneur le Cardinal Mazarin, à M. le Comte d'Estrades, le 28. *Decembre* 1653.

JE m'attendois pas moins qu'à ce qui est arrivé, vous sçachant embarqué sur la Flote du Roi. S. M. pour reconnoître vos services, vous donne le Commandement de la Guyenne, qui sera joint à celui de l'Armée, & y ajoûte la Charge de Maire perpétuel de Bordeaux, qui a été possedée par les Maréchaux de Biron, de Matignon, d'Ornano, & de Rocquelaure. Vos services méritent la même dignité qu'ils ont euë, & on vous la destine à la prémiére promotion. Il faut que vous vous apliquiez à rétablir l'autorité du Roi dans Bordeaux, à en chasser tous les Rebelles, & tâcher de faire prendre Dureteste, le Chef des Séditieux, & à le faire juger par le Parlement; lequel étant coupable comme lui, aura honte de se condam-

damner soi-même, en lui faisant son procès. Le Roi désire aussi que vous preniez vos mésures pour rétablir le Château Trompette; & y remettre le Canon qu'on en a tiré, qui est à présent dans la Maison de Ville. Vous avez de grandes mésures à prendre pour cela, ayant affaire à un peuple fort séditieux. Servez vous des Troupes ainsi que vous jugerez le plus à propos; & pour avoir plus de moyen de l'exécuter, vous recevrez de M. le Tellier les Ordres en blanc, pour mettre les Troupes en quartier d'Hyver dans les Lieux que vous jugerez à propos. C'est vous donner une grande marque de confiance, & être assûré que vous en userez bien, que de vous mettre un si grand pouvoir entre les mains. Je suis &c.

LETTRE

De M. le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal Mazarin. De Bordeaux le 12. *Janvier* 1654.

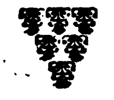
MONSEIGNEUR,

Je ne puis assez exprimer à V. E les véritables sentimens de reconnoissance que j'ai

j'ai de toutes les graces & marques de bonté que je reçois d'elle, non-feulement en me procurant la Charge de Maire perpétuel de Bordeaux, mais auffi en me faifant donner l'Emploi du Commandement de toute la Province de Guyenne, & de l'Armée du Roi, je tâcherai de m'acquiter fi bien de ce grand Emploi, que V. E. n'aura pas de regret de me l'avoir procuré.

En prenant poffeffion de ma Charge de Maire, j'ai affemblé tous les Colonels & Capitaines des quartiers de la Ville dans la Maifon de Ville; & comme ils avoient été tous mis par les Frondeurs, je les ai caffez, & en ai établi d'autres qui font affectionnez au fervice du Roi, qui feront toûjours prêts à prendre les Armes pour les intérêts de S. M., & qui me rendent un compte exact de tout ce qui fe paffe dans la Ville. Sur l'avis que j'ai eu que Duretefte, Chef des Révoltez, étoit caché chez un charbonnier à Carcaffonne près de la Mer, attendant une occafion de paffer en Efpagne; j'ai envoyé le Lieutenant de mes Gardes avec trente Gardes pour le prendre; ce qu'il a exécuté, l'ayant trouvé dans fon lit. Je l'ai fait mettre dans les prifons de la Maifon de Ville, où il eft gardé à vûë. J'ai donné avis de fa prife au prémier Préfident, qui eft à la Réolle, & que l'intention du Roi étoit qu'il fût jugé par le Parlement. Sur les avis que j'ai eus, que le peuple s'eft émû par la prifon de cet hom-

homme, j'ai fait entrer dans Bordeaux deux Régimens d'Infanterie & un de Cavalerie, & j'ai logé à un quart de lieuë de Bordeaux 3000. hommes de pied & 1000. Chevaux: par cette précaution je puis répondre à V. E. d'empêcher que les mal intentionnez de la Ville me fassent la moindre peine. J'estime qu'il est nécessaire, pour bien rétablir l'Autorité du Roi dans Bordeaux & dans la Province, de faire condamner Duretesté comme Rebelle par le Parlement, & de l'exécuter dans la Ville, après qu'il aura fait Amende honorable devant l'Eglise de Saint André & devant la Maison de Ville. Je prendrai mes précautions pour ma sûreté, en faisant entrer les Troupes dans Bordeaux, & les postant dans les Places. Je ferai conduire Duretesté par eau à la Réolle avec 300. hommes de pied & 500. Chevaux, & le raméner de même: dès que ce malheureux sera éxécuté, je disposerai toutes choses pour rétablir le Château Trompette; mais avant que de rien remuer, je supplierai Vôtre Eminence de m'envoyer un bon Ingénieur. Je suis, &c.



LET-

LETTRE

De M. le Comte d'Eſtrades à Monſeigneur le Cardinal Mazarin. De Bordeaux le 10. *Février* 1654.

MONSEIGNEUR,

Dureteſte a été condamné par le Parlement à être roüé vif, & à faire Amende honorable, en chemiſe & la torche au poing, devant l'Egliſe de S. André: ce qui a été exécuté ſans aucune émotion; ſa tête a été miſe ſur un pillier à l'Armée. Cet exemple tiendra les Peuples dans le devoir; mais je ne laiſſerai pas de réſerver un Corps de Troupes aux environs de Bordeaux, pour m'en ſervir en cas de beſoin. Je ſuis &c.

LETTRE

De Monſeigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Eſtrades, le 20. *Février* 1654.

VOus avez fait un grand coup en faiſant arrêter Dureteſte; prenez bien vos

vos sûretez contre le Peuple: je suis averti qu'il a dessein de le sauver. Il ne se peut rien ajoûter aux précautions que vous prenez pour le conduire & ramener de la Réolle. Ce sera une grande mortification au Parlement de le condamner, puisque plusieurs de ce Corps sont aussi coupables que lui. Il faut songer à travailler au Château Trompette. Le Roi a résolu de vous envoyer M. d'Argencourt pour le fortifier; je lui dépêche un Courier exprès à Narbonne, & lui mande de se rendre incessamment auprés de vous à Bordeaux, où il trouvera ses ordres.

Vôtre Lettre du 10. Février vient de m'être renduë, par laquelle vous me mandez l'éxécution de Duretește, & les précautions que vous avez prises pour empêcher qu'il n'arrive aucun désordre. Il ne se peut rien ajoûter à ce que vous faites; & j'approuve fort vôtre conduite. Commencez à faire travailler au Château Trompette; faites faire des Baraques pour y loger 300. hommes, & y mettre dedans le Canon qui est dans la Maison de Ville. C'est un réduit qui vous servira en cas qu'il arrive quelque sédition dans la Ville. Je suis &c.

ORDRE

DE

Monſeigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Eſtrades, du 28. Mai 1654.

Monſieur le Comte d'Eſtrades s'en allant en Guyenne avec les Ordres & Inſtructions du Roi ſur les deſſeins & l'emploi de ſes Armées pendant cette Campagne, même ſur tout ce qui peut ſurvenir en cette Province & ſur les côtes du Ponant, je déſire & mon intention eſt, qu'il puiſſe tirer des Places de Brouage, Oleron, la Rochelle, & l'Iſle de Rhé, toutes les piéces d'Artillerie & Munitions de Guerre & de Bouche dont il pourra avoir beſoin, & généralement qu'il puiſſe diſpoſer de tout ce qu'il trouvera dans les dites Places, ſans qu'aucuns des Officiers ſervant en icelles y puiſſent aporter aucune difficulté: voulant au contraire qu'ils lui obéïſſent en tout ce qu'il leur ordonnera en exécution du préſent Ordre, comme à ma propre perſonne.

MAZARIN.

LET-

LETTRE

De Monseigneur le Cardinal Mazarin, à M. le Comte d'Estrades. De Paris le 31. *Octobre* 1654.

J'Ai reçû vos lettres des 12. 18. & 20. de ce mois; on ne peut rien trouver à redire que vous ayez envoyé à M. le Prince de Conti les trois Régimens d'Infanterie que vous me marquez, puisque vous vous étes conformé à l'ordre que vous en aviez: mais je souhaiterois bien à présent que vous l'eussiez exécuté avec moins de ponctualité, ou que vous lui eussiez envoyé moins de Troupes, car vous en pourrez avoir bien-tôt besoin, & vous trouver embarassé à tenir la Province dans le devoir avec votre seul Régiment d'Infanterie & la Cavalerie que vous avez.

Cette crainte est fondée sur les avis que j'ai reçûs de bon lieu, & dont j'ai crû vous devoir faire part par un Courier exprès, que les Ennemis ont à présent leurs principales pensées tournées du côté de la Guyenne; qu'il y a un Député de Bordeaux à Madrid, qui a laissé deux Députez de la Ville à Saint Sebas-

tien; qu'il a fait instance au Roi d'Espagne d'envoyer une Flote dans la Riviére de Bordeaux; & que moyennant cela, sans l'obliger à mettre à terre aucunes Troupes, ils lui promettent que Bordeaux se soulévera de nouveau, y ayant quantité de personnes qui y sont toutes disposées, & qui ne demandent que quelque secours apparent pour les appuyer.

Que Mayerolles & Cugnat s'y jetteront en même tems, afin de donner chaleur à la revolte, & de soûtenir les choses jusqu'à l'arrivée de l'Armée du Prince de Condé, qui est résolu de s'y en aller, aussi-tôt qu'il verra jour à pouvoir y agir utilement. Ces deux Bourgeois répondent sur leur vie, & offrent de demeurer en ôtage pour l'exécution de ce qu'ils avancent, & il est vraisemblable que le Cardinal de Retz a grande part à cette nouvelle cabale.

Cet avis est très-certain, & l'armement de 10. ou 12. Vaisseaux ou Fregates que vous aurez sçû qu'on fait à Saint Sebastien, confirme assez la vérité; ils prétendent être en état d'entrer en Riviére dans dix jours pour traiter du succès de cette entreprise. C'est pourquoi vous n'avez point de tems à perdre à vous jetter dans Bordeaux, & faire venir auprès de vous ce que vous avez de Troupes; & comme je ne croi pas que vous en ayez assez de ce qui vous reste, il faudroit songer promptement à quelque expédient pour

vous

vous renforcer ; & écrire cependant à M. le Prince de Conti, de vous renvoyer quelques Régimens délabrez, où il n'y a presque plus que les Officiers, parce que vous pourrez les remettre aisément. Il ne faut rien oublier aussi pour tâcher de découvrir, qui est le Député qui est allé à Madrid, & les deux Bourgeois qui sont demeurez à Saint Sebastien, & ceux avec qui ils ont intelligence, afin d'en faire une punition exemplaire: sur quoi Sa Majesté approuvera les résolutions que vous prendrez. Enfin je ne doute point que vous n'agissiez en une affaire si importante avec tout le zèle & la vigueur que l'on attend de vous.

L'on a approuvé la condamnation du nommé la Fonds; j'ai peine à croire que le Sieur du Neotier ait eu part à son crime: je vous prie de le bien vérifier, & de me mander ce qui en est.

Le Chevalier de Riviére étant un esprit fort dangéreux, & capable de nuire, vous jugez bien que le service du Roi ne veut pas qu'on lui permette de revenir en France, particuliérement dans la conjoncture présente.

Je me souviendrai du Sieur de Montigni, & la qualité de vôtre Neveu jointe à son mérite me fera embrasser avec plaisir les occasions de l'avancer.

L'avis que je vous donne est si certain, que vous n'en devez nullement douter; nonobstant ce que l'on publie à Saint Sebastien, que l'armement, que Vatteville

y fait en diligence, soit pour le Levant; & je vous conjure de prendre bien vos mésures sans perdre un moment de tems, afin que le projet des Ennemis n'ait pas le succès qu'ils espérent.

Le Prince de Condé est tout prêt à partir pour se rendre à Bordeaux, lorsque Mayerolles, qui se doit embarquer avec Cugnat sur la Flote qui entrera dans la Riviére, lui donnera avis que tout est préparé dans ladite ville pour le recevoir.

Il faut sur-tout que vous preniez soigneusement garde à vôtre personne, car le prémier dessein est contre vous: c'est pourquoi il seroit bon que vous eussiez quantité de monde qui vous accompagnât; & vous pourriez même témoigner aux principaux de la Ville, & à ceux qui sont plus affectionnez pour le service du Roi, & qui ont intérêt à empêcher les brouilleries & les seditions, que vous êtes assûré que les mal intentionnez & Partisans du Prince de Condé, pressent les Espagnols & les Anglois d'envoyer une Flote dans la Riviére, résolus, lorsqu'elle y sera arrivée, de faire une émotion dans la Ville en faveur du Prince, & chasser & tuer tous les bons serviteurs de Sa Majesté à l'instant. Comme il est vrai que Trancard a été conférer à Saint Sebastien avec le Cardinal de Retz & Vatteville, & qu'un autre bourgeois de Bordeaux est allé à Madrid avec Mayerolles & Cugnat, pour solliciter le Roi d'Espagne d'envoyer cette Flote dans la Riviére, cette déclaration

tion que vous ferez, servira pour faire approuver aux bons Habitans de la Ville, les précautions que vous prendrez pour la garantir du malheur dans lequel les méchans la voudroient jetter de nouveau.

Je me remets pour tout à ce que vous jugerez plus à propos; car étant sur les lieux, & voyant de plus près la disposition des esprits, vous résoudrez sans doute avec plus de prudence ce qu'il y aura à faire: & si vous découvrez les correspondans de ceux qui sont en Espagne, il ne faut pas hésiter à les punir, comme aussi à chasser généralement tous ceux qui vous donnent le moindre soupçon; & peut-être que les Ennemis, voyant leur dessein découvert, ne songeront plus à tenter de l'exécuter.

Une personne qui a connoissance du détail de cette entreprise, m'en a donné avis par une personne exprès; c'est pourquoi vous ne devez pas éxaminer si la chose est véritable, mais vous appliquer seulement à en empêcher l'effet; & sans aucun retardement vous pourrez vous servir de mon Régiment de Cavalerie, de celui de Goas, des Compagnies des Gensdarmes & Chevaux légers de Vendôme, de six Compagnies de Cavalerie de la Meilleraye, de vôtre Régiment d'Infanterie, d'une partie des Garnisons des Places de mon Gouvernement, & de la Milice même, si vous le jugez à propos. Je croi aussi qu'il faut mettre des Troupes dans le Château Trompette, y faisant des

Baraques pour les loger, comme aussi l'Artillerie qui est dans la Maison de Ville, & toutes les Munitions de Guerre que vous pourrez; les prenant diligemment à Brouage, si vous ne pouvez les avoir plus promptement d'ailleurs. M. le Maréchal de la Meilleraye vous donnera toutes les assistances qui pourront dépendre de lui, lorsque vous lui en ferez instance.

Vous ne devez appréhender que le dedans de Bordeaux, car les Espagnols n'envoyeront point de Troupes, à ce que la même personne m'a mandé, pour les mettre à terre.

Il me semble aussi que vous devez donner attention à la défense de Bourg; car s'il étoit tout-à-fait dépourvû, la Flote entrant dans la Riviére, les Ennemis s'en pourroient rendre maîtres: & si le Sieur de Montesson est à Paris, je le ferai partir incontinent pour se rendre auprès de vous & exécuter vos ordres. Les Surintendans m'ont promis de remettre demain ou après, sans faute, 50000. livres pour le rétablissement du Château Trompette.

Il faut que vous ayez quantité d'Officiers auprès de vous; que vous soyez maître des portes de Bordeaux, ou au moins d'une; & que vous dispersiez les Troupes ensorte que vous puissiez en six heures de tems vous mettre en sûreté, en les faisant entrer dans la Ville; bien entendu que cependant vous ferez en

état,

état, que les Habitans mal-intentionnez, faisant une sédition, ils ne puissent s'en rendre les maîtres.

Je vous mets aussi en considération, s'il seroit bon de dire à M. le prémier Président & aux principaux Officiers du Parlement, que je suis résolu de les obliger tout-à-fait par leur rétablissement dans Bordeaux, & que je prétens un de ces jours supplier très-humblement le Roi d'en faire expédier les Lettres; car comme j'ai toûjours eu intention de le faire, il me semble qu'il ne sera que très-utile de les en assûrer en cette rencontre, & dans un tems que n'en étant pas sollicité, la grace fera plus d'effet dans leur esprit. Je remets néanmoins à vôtre prudence d'en user comme vous jugerez le mieux pour le service du Roi. Mrs. les Surintendans m'ont dit aussi, qu'ils étoient assûrez que le Parlement, étant rétabli dans Bordeaux, vérifieroit quelque Edit, pour assister le Roi dans les dépenses excessives qu'il est obligé de faire pour une si longue Guerre, & je croi que sans capituler le Parlement le fera de fort bonne grace.

M. le Prince de Conti vous pourroit renvoyer deux ou trois Régimens d'Infanterie délabrez, mais composez de bons Officiers, & je m'assûre qu'en lui écrivant il les fera partir à l'instant; & cela n'empêchera pas que vous ne concluïez, ainsi que je vous ai écrit, l'exemption du quartier d'Hyver que vous m'avez proposée, aux conditions que je vous ai préscrites,

F 4 puis-

puiſque vous m'avez mandé qu'on pourroit toûjours entretenir 5. ou 6. Régimens dans la Province durant l'Hyver.

Je vous dépêche en toute diligence un de mes Gardes, & je vous prie de me le renvoyer de même, & de me mander, ſi vous croyez qu'il n'y ait rien à craindre de ce deſſein des Ennemis, & les réſolutions que vous avez priſes pour le faire avorter: c'eſt tout ce que je vous dirai pour cette fois, vous repliquant ſeulement, de ne rien oublier pour la ſûreté de vôtre perſonne.

LETTRE

De Monſeigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Eſtrades. De la Fére le 19 *Juillet* 1655.

IL me ſemble qu'il y a mille ans que je n'ai eu de vos nouvelles; je vous crois préſentement à Bordeaux, mais je vous conjure d'en partir auſſi-tôt que les Jurats ſeront faits, pour vous rendre en Catalogne, & de croire que vous ne pouvez rien faire de plus agréable au Roi, ni qui m'oblige davantage en mon particulier, que de faire connoître à M. le Prince de Conti, que vous ne voulez épargner

gner ni vos ſoins ni vôtre vie même, afin de contribuer à ſa gloire. Je vous répons qu'il vous fera tout l'accueil que vous meritez, & que vous aurez ſujet d'être ſatisfait de l'eſtime & de la confiance qu'il vous témoignera. Je lui envoye préſentement les pouvoirs de Lieutenant Général pour Saint Arbre, Chevalier d'Aubeterre, de Gadaigne, & Bellefonds, leſquels doivent ſervir ſous vous. Je vous prie de m'écrire ſouvent & au long de toutes choſes, & d'avoir toûjours pour moi l'amitié que vous m'avez promiſe, puiſqu'aſſurément il ne ſe peut rien ajoûter à celle que j'ai & aurai toute ma vie pour vous, ſans parler de l'eſtime, qui eſt au point que vous pouvez ſouhaiter.

LETTRE

De Monſeigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Eſtrades, du 25. Mars 1657.

JE ne doute pas que vous ne ſoyez bien aiſe du choix que le Roi a fait de vôtre perſonne pour commander ſon Armée en Italie ſous l'autorité de M. le Prince de Conti. J'envoye les ordres pour faire marcher huit Regimens d'Infanterie & ſix de Cavalerie des Troupes qui ſont en Catalogne, pour ſe rendre à Lyon, &

de là passer en Piémont. Je vous prie de vous rendre à Turin le plûtôt que vous pourrez : l'on a de grands desseins cette Campagne. Le Duc de Modéne joindra son Armée à celle de M. le Prince de Conti, & ils agiront conjointement & de concert. Je vous prie de veiller à ce qu'ils vivent tous deux en bonne intelligence : ils vous estiment l'un & l'autre, & je les ai priez d'avoir une entiére confiance en vous. Comme le dessein est d'attaquer une grande Place, j'envoyerai au mois d'Août M. le Comte de Quincé avec 5000. hommes de pied & un fonds de 200000. livres pour renforcer l'Armée. Je suis &c.

LETTRE

De Monseigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Estrades. De la Fére le 12. *Juin* 1657.

QUoique vous deviez être assez persuadé de l'amitié que j'ai pour vous & pour toute vôtre famille, vous ne sçauriez croire à quel point je me rejouïs de la belle action qu'a faite M. vôtre Fils par la prise de Nono, par un chemin très difficile & presqu'inaccessible ; la rélation que M. le Duc de Modéne & le Prince de

de Conti en ont envoyé au Roi, vous en donne tout l'honneur, pour avoir reconnu le chemin, & avoir conseillé d'attirer la Garnison dans les dehors du côté de la plaine, pendant que vous faisiez attaquer les Ennemis du côté du chemin de la montagne par vôtre Fils, à la tête de son Régiment, qui a emporté les traverses & la Place, & pris Prisonniers de Guerre le Comte de Saint Maurice, Gouverneur, & 2000. Allemans. C'est un coup d'essai qui peut faire conjecturer ce qu'il fera un jour, & qui vous doit donner bien de la satisfaction de voir en lui des fruits si glorieux de vos instructions & de vôtre exemple. On ne pouvoit pas commencer la Campagne par une action plus glorieuse & plus capable d'intimider les Ennemis dans la suite, & les rendre moins hardis à s'opposer à ce que nous voulons entreprendre. Je croi que quand nos forces seront jointes, elles ne seront pas inférieures aux leurs en quantité, (tous les avis que j'ai portant qu'ils n'ont que 14000. hommes) & les surpasseront sans doute de beaucoup en qualité: sur quoi, & sur les nouvelles de delà, je me remets à ce que j'écris plus particuliérement au Sieur Brachet.

Je vous prie d'embrasser vôtre Fils de ma part, & de lui dire que j'ai reçû autant de joye que vous de l'action qu'il a faite. Je suis &c.

LETTRE

De Monseigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Estrades. De Sedan le 21. *Août* 1657.

LEs nouvelles qui nous sont venuës du Siége d'Alexandrie par les Lettres du 10. de ce mois, ne pouvoient être meilleures, à moins que d'avoir celle de la prise de la Place ; il n'y a que la blessure de M. le Marquis de Ville qui trouble notre joye, mais nous espérons, s'il plaît à Dieu, qu'il n'en aura que le mal ; & cependant nous attendons l'événement de ce Siége avec impatience.

Je vous félicite de l'honneur que M. vôtre Fils a acquis encore en dernier lieu au logement de la Contrescarpe de la demi-Lune que vous attaquiez. Vous pouvez croire que vous aimant & estimant comme je fais, je prens plus de part que qui que ce soit à la satisfaction qu'il vous donne, & que je m'employerai très volontiers pour vous faire recevoir celle que vous désirez. Je suis &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades, au Roi. De Chelsea, le 21. *Juillet* 1661.

SIRE,

Le Roi d'Angleterre ayant été averti de mon arrivée avant que j'en eusse donné part au Grand-Maître des Cérémonies, me fit dire le lendemain par M. d'Aubigny, qu'il seroit bien aise de me voir en mon particulier le 19. sur les sept heures du soir ; si bien que le même jour je me rendis pour cela à Witehal.

Dans cette audience particuliére je lui témoignai de la part de V. M. la joye qu'elle a de le voir rétabli si heureusement dans ses Etats, y ménager tant de différens esprits avec une conduite si délicate, qu'il les a réduits en peu de tems à se conformer à ses intentions, & à rétablir les anciennes Loix du Royaume qui affermissent son Autorité; que V. M. ayant toûjours fait une estime très particuliére de son amitié, avoit espéré qu'il la considéreroit préférablement à tous ses Alliez, & que, pour se l'acquérir plus étroitement, elle avoit desiré & pressé le mariage de Monsieur avec la Princesse d'An-

d'Angleterre; & que, pour lui en donner une nouvelle preuve, j'étois chargé de lui offrir tout ce qui dépendoit du pouvoir de V. M., qui espéroit aussi que de sa part il lui donneroit satisfaction sur les choses que j'avois à lui demander, lorsqu'il me feroit l'honneur de me vouloir entendre.

Il me répondit en ces propres termes, qu'il n'avoit jamais tant désiré l'amitié de personne qu'il avoit désiré celle de V. M.; qu'il s'estimoit heureux de connoître par les choses que je lui disois, que ses souhaits étoient accomplis, & que quand l'Empereur & tous les Rois de la terre lui auroient demandé sa Sœur, il les auroit tous refusez, pour la donner à Monsieur, dans la seule pensée d'être par cette Alliance attaché plus étroitement à la personne de V. M.; qu'il étoit très-aise d'apprendre que sa conduite lui avoit plû, & qu'il m'assûroit qu'elle seroit telle à l'avenir, que V. M. auroit sujet d'en être satisfaite.

Il me parla ensuite de Dunkerque, de ses Troupes, des desseins qu'il faisoit de mettre cette Place en bon état, me voulant comme faire connoître qu'il en vouloit faire sa Place d'armes pour aller plus avant.

Je lui répondis, que quoique j'eusse été quatre ans Gouverneur de Dunkerque, il en sçavoit mieux l'importance que moi; que par le séjour qu'il y avoit fait, & dans toute la Flandre, il étoit plus instruit que personne de la difficulté des passages, tant des Riviéres, que des Pla-

ces

ces qui se trouvent situées les unes si près des autres.

Je ne crûs pas devoir m'étendre davantage pour cette fois, pour ne lui donner pas de soupçon que je voulusse l'en détourner, & croyant bien aussi qu'il ne m'avoit pas commencé ce discours pour en demeurer là.

Il me dit, qu'il avoit fait le mariage de l'Infante de Portugal, & qu'il croyoit que V. M. avoit intérêt d'empêcher que ce Royaume ne tombât entre les mains des Espagnols; qu'il ne vouloit pas croire ce que l'Ambassadeur d'Espagne publioit, que Vôtre Majesté faisoit une Ligue défensive & offensive avec l'Espagne, non plus que ce que disoient les Hollandois, qu'ils sont assûrez d'un Traité de Garantie avec Vôtre Majesté pour la Pêche.

Je lui répondis, que pour la Ligue offensive & défensive avec l'Espagne, il n'y en avoit point de faite de nouveau; que le Traité de Paix subsistoit, Vôtre Majesté étant très exacte à tenir sa parole & garder sa foi; que tout ce que le Roi d'Espagne peut desirer de l'amitié & de l'Alliance que Vôtre Majesté a contractée avec lui par le Traité, sera ponctuellement observé, mais que je pouvois l'assûrer qu'il n'y avoit rien davantage sur ce sujet.

Quant au Traité de Garantie avec les Hollandois au sujet de la Pêche, que je n'avois pas ouï qu'il fût fait, mais que je devois lui dire, que s'il prétendoit étendre la défense de la Pêche à toutes les

Na-

Nations, au préjudice du Droit commun, qui en donnoit la liberté à tout le monde, Vôtre Majesté, outre l'intérêt particulier qu'elle y avoit pour ses Sujets, ne pouvoit se défendre de donner la main en cette rencontre aux Hollandois ses Alliez, ni leur refuser son entremise, pour accommoder un différend qui les pouvoit contraindre à prendre un méchant parti contre l'Angleterre, & qui pourroit beaucoup nuire aux grands desseins qu'il paroît à tout le monde qu'il a conçus en faisant le mariage de Portugal, & qu'il est sans doute en état d'exécuter, ayant des forces maritimes si puissantes, qu'il n'y a personne qui lui puisse faire quelque obstacle, si les Hollandois demeurent ses Amis.

Je lui parlai ainsi, parce qu'il m'avoit témoigné avoir dessein de pousser l'affaire de la Jamaïque, & je remarquai qu'il prenoit plaisir à ce discours, par l'instance qu'il me fit de lui dire mes sentimens avec liberté, & de lui expliquer ceux de Vôtre Majesté sur ses desseins.

J'estimai à propos de lui dire, que puisqu'il me commandoit de ne lui déguiser rien des sentimens de Vôtre Majesté sur ce sujet, je pouvois l'assûrer que je lui avois oüi dire, que la conjoncture presente lui étoit si favorable par l'Alliance du Portugal, par les Places de l'Afrique & des Indes, & par les Colonies qu'il avoit établies dans l'Amérique, qu'il étoit en état de conquerir des Royau-

yaumes entiers pleins de richesses, & d'aporter des biens immenses dans ses Etats, sans qu'ils reçûssent aucune incommodité de la Guerre.

Que la facilité dans l'exécution de ce dessein, & le grand avantage qu'il paroissoit à Vôtre Majesté qu'il y trouveroit, étoient fondez sur l'expérience qu'elle avoit fait d'une longue Guerre par terre, qui lui ayant consumé beaucoup d'hommes & d'argent, avoit appauvri ses Peuples, & ne lui laissoit, au bout de 30. années, que des Conquêtes qui lui coûtent présentement bien plus à entretenir qu'elle n'en retire, au lieu que par Mer, avec des Armées puissantes, comme celles que Sa Majesté avoit sur pied, elle pouvoit tomber en des lieux qu'elle trouveroit foibles ou desarmez, & en rapporter des avantages considérables par la situation de ces Places, qui lui étoient autant d'entreports & de lieux de retraite.

Il m'écouta fort attentivement, & me dit, qu'il faudroit encore parler sur ce sujet, & qu'il ne vouloit rien faire qu'avec la participation de Vôtre Majesté.

Il me dit, que l'Ambassadeur de Portugal étoit parti des Dunes, que s'il eût été à Londres il m'eût fait faire compliment, & que, comme l'Ambassadeur de France & celui de Portugal s'étoient visitez en Hollande, il croyoit que nous nous serions vûs ici. Je lui repartis, que je n'aurois pas manqué de répondre aux civilitez qu'il m'auroit faites, & qu'à cela j'ajoûtois, que Vôtre

Vôtre Majesté approuveroit toûjours ce qu'il m'auroit conseillé de faire là-dessus, quand bien l'exemple de M. de Thou n'y seroit pas. Ensuite il me dit, que l'Ambassadeur d'Espagne lui avoit demandé Audience il y avoit trois jours, pour se plaindre de ce que l'Ambassadeur de Portugal avoit levé 400. chevaux, & les avoit embarquez dans des Navires Anglois, pour les transporter dans un Païs qui étoit ennemi de son Maitre, & que c'étoit contrevenir au Traité qui avoit été fait; & qu'il lui avoit répondu, que si au lieu de 400, il en avoit demandé 4000, il en auroit permis la levée, & qu'il avoit le prémier contrevenu au Traité, par l'imprimé qu'il avoit jetté parmi le Peuple pour l'émouvoir à une revolte. Sur laquelle réponse l'Ambassadeur se retira fort mal satisfait; & il y a ordre du Roi à toute sa Cour de ne le pas voir.

Il me dit, que le dessein qu'il a de faire rétablir le Prince d'Orange dans ses Charges, l'a obligé de s'accommoder avec la Princesse Doüairiére; qu'il en est assûré, & qu'elle est détachée des Espagnols, qu'il est aussi assûré de l'Electeur de Brandebourg.

Et à l'égard de l'opposition que de Wit, Avocat Général de Hollande, ancien ennemi de la Maison d'Orange, y peut aporter, qu'il y a de quoi la faire cesser, parce qu'il a découvert par Thurloc, Sécrétaire d'Etat & Confident de Cromwel, que ce de Wit étant Ambassadeur

deur pour Mrs. les Etats près de Cromwel, se servoit sans charge de leur nom pour l'irriter contre la Maison d'Orange; & ainsi par cet artifice, pendant tout le tems de son Ambassade, il a été le promoteur de tous les desastres qui sont arrivez à cette Maison, dont il a toutes les piéces justificatives, qu'il ménace de produire à Mrs. les Etats, s'il ne change de conduite sur les intérêts du Prince; laquelle ménace il croit suffisante pour l'obliger à prendre le parti qu'il voudra: & qu'ainsi il voit, qu'étant appuyé de l'entremise de Vôtre Majesté, & agissant de concert avec elle, il n'y a nulle difficulté au rétablissement, & que par-là il ne rende avec le tems tout l'Etat dépendant de Vôtre Majesté & de lui.

Le lendemain je vis de même en particulier le Chancélier Hyde en la présence de M. d'Aubigny, qui nous servit d'interprête; & dans l'entretien que j'eus avec lui, après lui avoir donné de la part de Vôtre Majesté toutes les marques d'estime & d'affection, il me parla de ce prétendu Traité de Garantie des Hollandois sur la Pêche, me confirmant tout ce que le Roi m'en avoit dit, de façon qu'il me paroît qu'on prend cette affaire assez à cœur. Je lui répondis les mêmes choses que j'avois fait au Roi, ajoûtant, qu'il étoit de sa prudence de n'engager pas le Roi à une contestation, qui pourroit avoir de mauvaises suites.

Il me répondit, que la dispute qui étoit entre

entre l'Angleterre & la Hollande sur la Pêche n'intéressoit point les Sujets du Roi ni ses Côtes, parce qu'elle se faisoit à une distance bien plus éloignée que dix lieuës, & que depuis un mois quelques Pêcheurs de Dieppe s'étant plaints de l'empêchement qui leur avoit été fait à la dite Pêche, & de l'enlévement de leurs filets, ils leur avoient été rendus, & la liberté leur avoit été laissée toute entiére; mais que les Hollandois avoient usurpé ce Droit, dans lequel le Roi d'Angleterre vouloit rentrer.

Il me dit, que le Comte de Saint Alban ayant été pressé à la Cour de faire venir un pouvoir pour renouveller l'Alliance entre les deux Couronnes, il avoit reçu un ordre d'écouter simplement les propositions de la France là-dessus.

Comme il est nécessaire d'avoir un truchement avec M. le Chancélier Hyde, il m'a fait connoître qu'il vouloit se servir de M. Cartré, dont j'ai beaucoup de joye, parce que j'ai connu depuis longtems que c'est une personne affectionnée aux intérêts de Vôtre Majesté, & qui n'étant d'aucune cabale que de celle du Chancélier, l'on peut prendre en lui toute sorte de confiance.

J'ai envoyé visiter les Ambassadeurs d'Espagne, de Hollande, & de Dannemarc, encore que ce dernier ait pris congé; mais, comme j'ai eu autrefois avec lui quelque liaison d'amitié, j'ai été bien aise de l'inviter par-là à me venir voir,
pour

pour apprendre de lui l'état des affaires de cette Cour.

La séparation du Parlement se doit faire dans huit jours; le Roi paroît être très-satisfait de sa conduite; quinze jours après il doit faire son voyage, qu'on appelle ici le Progrès, pour revenir dans deux mois. Je suis,

SIRE, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.
De Chelsea, le 25. *Juillet* 1661.

SIRE,

En attendant mon Audience publique, & que les Commissaires qu'on me doit donner soient nommez, pour entendre les choses que j'ai à dire de la part de V. M. j'ai estimé devoir pénétrer autant que j'ai pû les cabales qui sont en cette Cour, quelles sont les plus fortes liaisons que le Roi d'Angleterre a faites avec ses Alliez, & quels peuvent être ses desseins.

Il m'a parû que par sa conduite avec l'Ambassadeur d'Espagne sur la proposition du mariage de la Princesse de Parme, en traitant en même tems, avec participation du Chancélier, celui de l'Infante de

de Portugal, il a voulu jetter l'Ambaſſadeur d'Eſpagne dans les méchans pas où il s'eſt trouvé, afin que les ſuites lui donnaſſent prétexte de s'éloigner des Traitez qui avoient été projettez avec l'Eſpagne, & en tirer ſes avantages, ſoit par Dunkerque, ou aux Indes; & qu'au même tems le Chancelier, qui appréhendoit que M. le Comte de Briſtol ne ſe rendît trop puiſſant dans l'eſprit de ſon Maître, projetta de l'éloigner par l'Emploi de Parme; & dans ſon abſence il s'eſt rendu ſi puiſſant dans les affaires, qu'il en eſt le maître; & le Comte de Briſtol a trouvé, que pendant ſon éloignement on avoit ſi bien travaillé, qu'il n'a plus aucun crédit auprès du Roi d'Angleterre. Le Chancélier s'eſt enſuite déclaré hautement ſon ennemi: & préſentement tous ceux qui ſont du parti contraire au Chancélier, n'ont aucune grace ni bienfaits du Roi d'Angleterre.

Les ordres qui ont été envoyez au Gouverneur de Dunkerque, de s'oppoſer à la conſtruction d'un Fort que les Eſpagnols font faire entre Bergues, & Link ne ſe peuvent exécuter ſans une Déclaration de Guerre, à moins que le Marquis de Caracéne le ſouffre, ainſi qu'*il* a fait de la levée des contributions. Je ſçai qu'on a deſſein d'attaquer Link; & que pour cet effet on ſe veut ſervir de Bombes où l'on met cinq cens livres de Poudre, qui ſont pareilles à celles dont ſe ſervit le Protecteur quand il prit Guer-

Guernesey. Il est sûr qu'avec quatre de ces Bombes ils prendront le Fort, étant impossible que des hommes puissent résister dans un lieu si serré aux effets desdites Bombes ; & il est très important pour le service de V. M. que les Anglois n'ayent pas un passage sur la Colme comme celui-là. Si les Espagnols vouloient traiter un échange de Link avec le Fort Dannum, qui est situé au milieu du Païs de Langle, qui est à eux, & qu'on entrât en quelque compensation des autres lieux de Flandre qui sont en conteste ; V. M. y trouveroit grand avantage, en ce qu'elle feroit une tête à Dunkerque sur la Riviére de Colme & d'Aa, que quelque révolution qui arrive, les Anglois ne feroient jamais en état de forcer ces passages soûtenus par Gravelines, & par la France qui est derriére, sans que les secours en puissent être empêchez. Les Espagnols y trouveront aussi de l'avantage, en ce que Link étant à V. M., les Anglois ne pourront pas prétendre d'occuper ce lieu, ni demander passage, tant que V. M. sera en paix ; au lieu que s'ils le perdent une fois, toutes leurs autres Places courent risque, & tout le Païs sera mis à contribution.

Pour retarder ce dessein, j'ai dit à M. le Chancelier, que V. M. avoit prétention sur Link, que la moitié du Fort & des fossez étoit de la Chatellenie de Bourbourg, & que Mrs. les Commissaires travailloient à ajuster cette affaire. J'ai crû en

en devoir user de la sorte, jusqu'à ce que V. M. m'eût fait sçavoir ses intentions, sur lesquelles je me réglerai très-ponctuellement.

J'ai sçû que l'ordre qui a été donné à l'Amiral de Montaigu, d'aller avec la Flote contre les Pirates d'Alger, n'est qu'un prétexte, & que le véritable ordre est, d'aller avec les Vaisseaux Portugais au devant de la Flote des Indes. Il est aisé de juger, qu'il s'ensuivra bien-tôt une rupture entre les deux Couronnes, si les affaires ne changent de face.

Quant aux Alliances, le Roi d'Angleterre croit être assûré du Dannemarc & de la Suéde; & j'estime qu'il seroit important dans la conjoncture présente, que V. M. eût en ces Païs une personne capable, qui en connût les intérêts, pour en observer de près tous les mouvemens, & connoître mieux les liaisons que ces Etats prennent maintenant avec l'Angleterre.

Il croit aussi, par la liaison qu'il a faite avec Madame la Princesse d'Orange & l'Electeur de Brandebourg, & par leurs Cabales, être le Maître de la Hollande: mais je suis assûré qu'il n'a pas bien pris ses mesures de ce côté-là; tout le Corps de l'Etat étant fort piqué de ce qu'il les a exclus de la Tutelle du jeune Prince. Néanmoins comme ce sont deux Partis, l'Ambassadeur de V. M. qui est sur les lieux, peut donner l'avantage à celui que V. M. jugera être le meilleur pour son service; & avant de se déclarer, il sera

de

de la prudence dudit Ambassadeur de bien pénétrer l'effet que produisent ces deux Partis dans les Esprits des Villes de Hollande & de Zélande.

Après avoir remarqué dans les discours du Roi d'Angleterre une grande ambition & un désir extrême de faire la Guerre, j'ai voulu examiner les moyens qu'il a d'en soûtenir la dépense.

J'ai trouvé que ses Doüanes, ses Domaines & ses Revenus extraordinaires ne se montent qu'à douze millions, & encore faut-il tous les ans que le Parlement donne des Actes pour en faire la levée ; ce qui peut être interrompu par la mauvaise volonté des Peuples & par celle d'un nouveau Parlement, dont les Esprits ne sont pas toûjours dans une même assiette. La dépense de son Armée Navale coûte six millions, & elle est payée tous les mois ; Dunkerque coûte un million ; la Jamaïque un million ; il lui reste quatre millions pour sa Maison, celles des Reines, du Duc d'Yorck, l'entretien de sa Garde d'Infanterie & de Cavalerie, les Ambassades, les présens, & pour toutes les autres dépenses ordinaires & extraordinaires ; & je suis assûré par le détail que j'ai vû, qu'on ne sçauroit fournir à ces derniéres avec six millions.

Il faut qu'entreprenant une Guerre il ait quelque ressource secrete, qui ne m'est pas connuë.

Je remarque quantité de mécontens dans cette Cour, & encore plus parmi les

Peuples. Les Presbyteriens, qui sont ceux qui ont rétabli le Roi d'Angleterre, croyent être maltraitez par la résolution qu'il a prise de rétablir les Evêques, il use de cette grande adresse pour les faire venir à ce qu'il désire, & jusqu'à présent il y a réussi.

Dans les conférences particuliéres, que j'ai euës avec les Ambassadeurs de Mrs. les Etats, j'ai remarqué qu'ils veulent par préférence à toutes choses se lier étroitement à V. M., & que même ils se relacheront des demandes qu'ils font à l'égard du fret & de l'huile de baleine; mais voulant approfondir quels avantages nous pourrions tirer de cette étroite union, j'ai estimé à propos de leur parler assez froidement sur ce qu'ils me disoient avec chaleur, leur faisant entendre, que ce qui s'étoit passé à Munster faisoit appréhender pour l'avenir; mais que V. M. avoit tant de bonté, & usoit avec tant de prudence dans le Gouvernement de son Royaume, que l'intérêt de ses Alliez lui étoit aussi considérable que le sien propre; mais qu'il falloit aussi que de leur part ils fissent quelque chose de plus fort qu'à l'ordinaire qui pût engager une confiance plus grande de part & d'autre.

Nous parlâmes de leurs forces de Mer, qui consistent en 100. Navires de Guerre bien équipez, sans compter plus de 300. grands Navires, appartenans aux Compagnies des Indes & aux Marchands, dont

dont l'Etat se peut servir en cas de besoin.

Ils me dirent ensuite, que l'Armée Navale de V. M. n'étant pas en état d'aller à la Mer comme elle étoit autrefois, en attendant qu'elle eût remis ses Vaisseaux, elle pourroit louer par mois plus ou moins jusqu'à cinquante Navires, selon le tems qu'elle en auroit besoin, du port de trente & quarante piéces de Canon, équipez de toutes choses, avec de bons Capitaines, dont elle pourroit être assûrée selon la conjoncture de ses affaires, & à quoi Mrs. les Etats donneroient leur consentement; & que, soit en cette rencontre, ou en toutes autres où la France auroit besoin d'eux, ils s'attacheroient entiérement aux intérêts de V. M.

Ils m'ajoûtérent, qu'ils voyoient bien que le Roi d'Angleterre vouloit s'autoriser dans leur Païs par des Cabales qui ne lui réussiront pas, & qu'ils y donneroient bien-tôt ordre.

Je leur dis, que je leur voulois parler comme ami, connoissant les sentimens de V. M. & selon les ordres que j'avois reçus d'elle, qui sont, de les porter à s'accommoder avec le Roi d'Angleterre, tout autant qu'ils le pourront faire honnêtement, & que la plus grande satisfaction que V. M. sçauroit avoir, est de contribuer à unir & à faire bien vivre tous ses Alliez ensemble.

Et quant à la maniére d'agir de la France & de l'Angleterre envers eux, je leur

 laif-

laissois décider, à qui des deux Rois ils devoient plus d'amitié, plus de respect & plus de reconnoissance pour les biens qu'ils en avoient reçus.

Ils me répondirent avec des termes qui marquoient les véritables sentimens de leur cœur: qu'ils me prioient d'être persuadé, qu'ils devoient tout à V. M. & qu'ils n'avoient encore pû s'acquitter de tant d'obligations qu'ils lui avoient; mais qu'ils ne devoient rien à l'Angleterre, lui ayant bien payé les premiéres obligations.

Les Catholiques n'ont pas encore eu satisfaction, quoique leur intérêt ait été porté avec chaleur dans le Parlement par le Comte de Bristol; à quoi le Chancelier s'est opposé, plûtôt pour être contraire audit Comte de Bristol, qu'à dessein de nuire aux Catholiques. Je suis &c.



DIS-

DISCOURS

Tenu au Roi d'Angleterre par M. le Comte d'Estrades dans sa premiére Audience du 27. *Juillet* 1661.

SIRE,

„ L'Alliance que les Rois, Peres du
„ Roi mon Maître, ont eüe de tout tems
„ avec les Rois de la Grande Bretagne,
„ Prédécesseurs de V. M. a été toûjours
„ accompagnée d'une amitié aussi sincére
„ qu'elle le peut être parmi les hommes.
„ Le voisinage de leurs Etats, puis-
„ sans par leur étendue & leur abondan-
„ ce, a établi entre leurs Peuples une
„ nécessité de bonne correspondance, qui
„ a toûjours fait leur intérêt & leur u-
„ nion ; & cette union n'a jamais été
„ troublée sans une perte très-considé-
„ rable à tous les deux.
„ La prudence des Rois qui les ont
„ gouvernez successivement, a employé
„ tous ses soins pour la maintenir, mais
„ souvent le Ciel a pris plaisir de la
„ confondre, par des accidens qui trou-
„ blent d'ordinaire toutes les Nations de

„ la Terre, & qui font naître la haine de
„ l'amitié, la Guerre de la Paix du monde
„ la mieux affermie.

„ Nous n'avons point vû de nôtre tems
„ arriver entre ces deux Etats aucun de
„ ces changemens qui ont parû si fré-
„ quens aux siécles passez ; & si c'est
„ un coup du Ciel, qui n'a pas permis
„ que le Roi mon Maître se joignît com-
„ me un Ennemi étranger à cette foule
„ d'ennemis domestiques qui s'étoient
„ élevez contre V. M., je puis dire, Si-
„ re, que c'est encore un effet de cette
„ sainte Alliance, renouvellée à son heu-
„ reux avénement à la Couronne, & u-
„ ne suite de cette amitié sincére qu'il
„ garde à tous ses Alliez.

„ C'est par elle qu'il a vû avec dé-
„ plaisir toutes les révolutions malheu-
„ reuses arrivées dans vos Etats ; que
„ depuis il a senti de la joye pour tous
„ vos bons succès ; qu'aujourd'hui il
„ écoute avec admiration les bruits que
„ la renommée répand dans le Mon-
„ de de tant de Royales vertus qui
„ éclatent dans la conduite de V. M.
„ & qu'il souhaite que la Princesse dont
„ elle a fait choix, lui donne bien-tôt des
„ Successeurs dignes d'un si grand Roi ;
„ enfin, Sire, c'est par ce principe d'a-
„ mitié sincére, établie depuis tant de
„ Siécles entre ces deux Etats, que le
„ Roi mon Maître a cherché à la renouër
„ par l'heureux mariage de Monsieur a-
„ vec

„ vec la Princesse d'Angleterre, Sœur de „ V. M.

„ La maniére obligeante avec laquelle „ V. M. y a répondu, & les marques „ de bonne correspondance & d'union en „ toutes choses qu'elle lui a fait donner par son Ambassadeur, lui ont „ fait espérer que cette amitié sera réciproque de la part de V. M.; qu'elle passera de vos personnes Royales en celles de vos Peuples, pour le bien & „ pour le repos commun. Et comme le „ Roi mon Maître ne désire rien avec „ plus de passion que d'entretenir une „ bonne intelligence, il m'a envoyé à „ cette fin vers V. M. en qualité de son „ Ambassadeur, pour lui en donner toutes les assûrances, & pour m'employer „ près d'elle à divertir tous les obstacles „ qui pourroient la troubler: c'est à quoi, „ Sire, je m'employerai avec toute l'exactitude & tous les soins que mérite un „ ouvrage si nécessaire à l'utilité & au „ repos de tant de Peuples.



LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Chelsea le 18. *Juillet* 1661.

SIRE,

J'eus hier mon Audience publique, & au lieu que la coûtume est, que les Carosses du Roi d'Angleterre vont prendre tous les Ambassadeurs à la Tour de Londres, où ils sont obligez de se rendre, ils ont été amenez jusques dans mon Palais à Chelsea, qui se trouve plus éloigné de deux milles. J'ai été accompagné de ceux des Ambassadeurs & Ministres qui se trouvent en résidence à cette Cour, & de la plûpart de ceux des Milords & des grands Seigneurs d'Angleterre.

Je fais ce détail à Vôtre Majesté, afin qu'elle connoisse, que non seulement il n'a rien manqué à la cérémonie de ce qui a accoûtumé de se pratiquer pour dignement honorer Vôtre Majesté en la personne de son Ministre, mais qu'il y a eu encore quelque chose au delà.

J'adresse à M. le Comte de Brienne un abrégé du Discours que j'ai tenu au Roi d'Angleterre dans cette Audience, pour ne

ne rien omettre du compte que je dois à Vôtre Majesté sur les moindres choses: Il y a été répondu par des protestations générales d'amitié & bonne correspondance envers Vôtre Majesté, qui se raportent à-peu-près à celles qui me furent faites dans mon Audience particuliére, dont je l'ai déja informée. Il y a des Commissaires nommez pour m'entendre sur les affaires : je prendrai mon tems pour les proposer suivant les ordres de Vôtre Majesté.

Je viens de voir M. le Chancélier, qui m'a assûré que le Roi d'Angleterre écriroit demain à son Résident en Hollande, de ne prétendre autre rang ni qualité que celle que tous les Résidens des Couronnes ont eu par le passé.

J'en ai donné avis à M. de Thou, & de ce que j'ai appris de la négociation du Prince Maurice, & de celle de Mrs. les Etats.

M. le Chancélier m'a dit, que pour marque que le Roi d'Angleterre se vouloit accommoder avec eux, il étoit très-content de renouveller le Traité, ainsi qu'ils ont fait avec Cromwel, à la reserve des articles qui concernent la personne du Roi d'Angleterre & la Maison d'Orange.

Je l'ai fait sçavoir à Mrs. les Ambassadeurs de Hollande, afin qu'ils prissent leurs mésures.

M. de Rutrefort, Gouverneur de Dunkerque, est arrivé hier à Londres, il

Il a dit au Roi d'Angleterre, que les travaux qu'on avoit commencez sur la Colme ont cessé, & que les Espagnols lui ont dit, sur la plainte qu'il en a faite, que c'étoit les païsans qui travailloient sans ordre, & qu'on leur défendroit de continuer.

Il est arrivé à Grenwich depuis trois jours des Ambassadeurs Extraordinaires de Venise, qui viennent à Londres samedi; & pour cela le Roi d'Angleterre leur envoye ses Carosses, & au même tems tous les Ambassadeurs, suivant la coûtume, y doivent envoyer les leurs. Cette cérémonie à venir obligea M. l'Ambassadeur d'Espagne de prendre son tems le 26. que je lui envoyai le Sieur Batailler, lui donner part de l'Audience que je devois avoir le lendemain, d'entrer avec lui en un long raisonnement des précautions qu'il désiroit prendre pour aller au-devant de toutes les brouilleries qui pouvoient naître entre les Ambassadeurs des deux Couronnes, & troubler la bonne union & intelligence dans laquelle ils devoient vivre pour l'intérêt de leurs Maîtres; & après s'être travaillé à justifier cette bonne intention par des circonstances de fort petite considération, & m'avoir fait valoir la civilité qu'il prétendoit me rendre, en laissant dans nôtre Audience passer ses Carosses après le dernier des miens, au lieu de les faire marcher immédiatement après le Carosse du corps; il vint à s'expli-

pliquer de ce qu'il croyoit que nous devons faire tous deux dans l'Entrée des Ambaſſadeurs de Veniſe, & en m'exaggérant à ſa maniére les précautions qui avoient été priſes à Saint Jean de Luz par feu M. le Cardinal, pour partager la terre, l'eau, le ſoleil, & généralement toutes choſes également (ce ſont ſes termes) il voulut rendre, par cet exemple, le Sieur Batailler & moi perſuadez, qu'il n'y avoit nul doute, que dans l'occaſion, qui ſe préſentoit, nous ne dûſſions nous abſtenir d'envoyer l'un & l'autre nos Caroſſes, pour éviter les prééminences de l'un des deux Rois, & ſoûtint ce diſcours de l'exemple de M. le Comte de Soiſſons, qui, à l'Entrée des Ambaſſadeurs de Mrs. les Etats étoit convenu avec lui de la même choſe. Il chargea le Sieur Batailler de me faire cette propoſition, & enſuite de lui faire rapport de mes ſentimens: ce qu'il a fait aujourd'hui en ce ſens, que je n'avois pas moins à cœur que lui l'entretien de la bonne intelligence entre les deux Couronnes, & que c'étoit la prémiére choſe qui m'étoit recommandée par mes ordres; que je chercherois, pour y obéir, à éviter tous les obſtacles qui la pouvoient troubler; mais que je n'avois pas crû qu'il me pût faire une conteſtation ſur la prééminence en l'occaſion préſente; que mes ordres étoient ſi exprès de la maintenir en faveur de Vôtre Majeſté, que même

je ne pouvois écouter aucun tempérament là-dessus, & qu'après l'exemple qui en établissoit le droit dans tous les Siécles, je ne recevois aucunes raisons au contraire ; que l'exemple de M. le Comte de Soissons ne m'étoit pas connû ; que depuis j'avois reçû mes ordres, & qu'ainsi j'étois obligé de m'y conformer, quand même cet exemple seroit véritable. L'affaire en est demeurée-là, & j'estime qu'après l'honneur que m'a fait Vôtre Majesté de me confier ses intérêts, je ne puis mieux lui marquer mon zèle & ma fidélité, qu'en les portant hautement dans la prémiére occasion que j'ai de faire voir dans mon ministére à toute l'Europe les avantages qui vous sont dûs pardessus tous les Rois de la Chrêtienté. Ce sera Samedi que se décidera ce différend ; je fais mes préparatifs pour cela, comme l'Ambassadeur d'Espagne fait les siens, & j'espére que je ne commettrai Vôtre Majesté à aucun événement fâcheux.



LET-

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades au Roi. De Chelsea le 1. *Août* 1661.

SIRE,

Le parti, que le Roi d'Angleterre a pris de donner toute l'Autorité de la tutelle du jeune Prince d'Orange à la Princesse d'Orange Doüairiére & à l'Electeur de Brandebourg, donne un tel ombrage à la Province de Hollande, qu'il y a à craindre qu'il n'y ait bien des dificultez à la conclusion d'un Traité entre la Hollande & l'Angleterre. Le Roi s'est un peu trop déclaré ennemi de l'Avocat Général de Wit, & c'est à présent un Parti, qui deviendra avec le tems comme celui de Barneveld.

Il y a assûrément beaucoup de choses à préparer & à ménager dans ce Païs-là pour le service de Vôtre Majesté, pour en tirer de grands avantages : je m'apperçois bien que ces trois Ambassadeurs sont tous amis particuliers de l'Avocat Général, & qu'ils n'agissent que par la cabale d'Amsterdam, qui est la plus puissante de la Hollande.

En deux conférences que nous avons euës, j'ai bien pénétré qu'ils eussent désiré que je fusse entré dans les sentimens qu'ils m'ont assez expliquez, qui sont de se lier étroitement avec Vôtre Majesté, d'avoir pour Amis les siens, & si dans leur voisinage il y en avoit quelqu'un qui ne l'eût pas toûjours été, que ce seroit assez de leur faire connoître les intentions de Vôtre Majesté, pour les porter à tout ce qu'elle désireroit. Je leur répondis en termes généraux, que Vôtre Majesté seroit très aise de les voir dans ces bons sentimens, & qu'elle employeroit toûjours tout ce qui dépendroit d'elle, pour que ses Amis fussent les leurs.

J'ai crû ne devoir pas entrer plus avant avec eux sur ce discours, parce que connoissant que ce Parti veut se fortifier par Vôtre Majesté contre celui du Roi d'Angleterre, & que les Amis dont ils m'ont voulu parler, sont le Duc de Neubourg, pour s'en servir en cas de besoin à tenir tête à l'Electeur de Brandebourg sur les différens qu'ils ont ensemble. J'ai estimé ne me devoir pas engager davantage sans sçavoir les intentions de Vôtre Majesté.

M. le Prince Maurice, & le Sieur Veyman son Collégue, m'ont témoigné souhaiter fort, que M. l'Electeur de Brandebourg s'attachât à la France ; & que, pourvû qu'on l'aidât à entretenir ses Troupes, ainsi que l'Empereur faisoit, il y auroit moyen de le dégager. Je lui réponpon-

pondis, que Vôtre Majesté étoit en état de ne réchercher personne, & encore moins de donner de l'argent pour s'attacher à elle ; mais que ceux qui désiroient avoir son amitié, & sa protection, l'obtenoient avec sûreté & sincérité, lorsqu'ils la demandoient sans intérêt ; qu'on le pouvoit juger par ce qu'elle avoit fait pour M. le Duc de Neubourg dans la restitution de Juliers, à quoi il n'y avoit pas d'apparence de réüssir, à moins d'en avoir usé avec la fermeté que Vôtre Majesté fit sur cette affaire dans le Traité de Paix.

Quant aux affaires de Portugal, il me paroît que la plus grande part du Conseil du Roi d'Angleterre est gagnée par la cabale d'Espagne pour entendre à une Tréve. Le Chancélier m'a demandé mon avis sur cette proposition ; j'ai estimé devoir lui dire, que je la trouvois très desavantageuse pour le Portugal & pour les intérêts & desseins du Roi d'Angleterre ; le Roi d'Espagne, dans la foiblesse où il est, n'ayant pour but qu'à gagner du tems pour remettre ses Troupes, amasser de l'argent, faire cesser les mécontentemens qui sont dans ses Etats, tant à Naples qu'ailleurs, semer des cabales & des divisions dans le Portugal, & en former en Angleterre contre le Roi, pour lui donner des affaires : au lieu que s'il entreprend avec vigueur dans cette conjoncture de soûtenir le Portugal, & de porter ses conquêtes dans les Indes, il reduira les Espagnols à ne se pouvoir re-

met-

mettre des pertes qu'ils feront, & même à ne se rétablir jamais de celles qu'ils ont faites par la longue Guerre qu'ils ont euë contre Vôtre Majesté.

Après avoir allégué ces raisons au Chancélier, il me répondit, que je parlois fort bien; que l'intention du Roi son Maître seroit bien de prendre ce parti, s'il ne lui étoit impossible faute d'argent, mais que si Vôtre Majesté le vouloit assister par an de quelque somme considérable; il entreprendroit cette Guerre; qu'il estimoit aussi avantageux pour Vôtre Majesté que le Portugal fut conservé, comme pour le Roi d'Angleterre.

Je lui repliquai, que Vôtre Majesté ne m'ayant donné aucun ordre d'entendre ni de répondre sur telles propositions, je ne pouvois parler sur ce discours que de moi-même, & lui dire, que je ne trouvois pas d'égalité d'intérêts entre Vôtre Majesté & le Roi d'Angleterre pour la conservation du Portugal, parce qu'il ne pouvoit jamais être à Vôtre Majesté, & qu'au contraire il est comme assûré, qu'avec le tems le Portugal sera joint au Royaume d'Angleterre.

Que je ne croyois pas que Vôtre Majesté fût en état de fournir aucune somme d'argent pour ce dessein; que la longue Guerre qu'elle avoit euë depuis tant d'années avoit épuisé ses Finances; qu'elle les vouloit remettre, & pour cela diminuer les dépenses, plûtôt que les augmenter.

Il

Il me répondit, il faut donc que contre mon gré je consente à la Tréve que les Espagnols proposent, & que je conçois, par les raisons que vous alléguez, nous être fort préjudiciable. Je lui dis, que je croyois qu'il étoit de sa prudence de faire semblant d'en écouter les propositions, d'en différer les réponses sur divers prétextes autant qu'il pourra, & cependant d'essayer de disposer le Parlement à donner quelque secours extraordinaire au Roi d'Angleterre pour un si grand dessein.

Le Chancélier me pria très instamment, que cette conversation fût secrette, ne désirant pas que M. le Comte de Saint Alban la sçût.

J'ai sçû qu'il n'y a nul Traité entre la Suéde & l'Angleterre, & qu'il n'y a eu que des complimens de civilité, mais qu'avec le Roi de Dannemarc & l'Electeur de Brandebourg il y a une étroite alliance & grande union d'intérêt.

Comme le Roi d'Angleterre s'en va à la fin d'Août au Progrès, & qu'il sera deux mois absent de Londres, & M. le Chancélier aussi, je supplie Vôtre Majesté d'agréer, que je me serve de la permission qu'elle m'a donnée d'aller demeurer ce tems-là à Gravelines, pour y exécuter les choses qui sont nécessaires à son service, & au bien du Gouvernement.

Après avoir envoyé ma dépêche de l'ordinaire dernier, je reçûs à dix heures

du

du soir une lettre de M. l'Ambassadeur d'Espagne, que j'envoye à Mr. de Brienne, avec la copie de celle que j'y répondis; & le lendemain je lui envoyai le Sieur Batailler, comme je lui promettois par ma lettre: & parce que je lui devois une visite de civilité, je fus la lui rendre l'après-diné, & pris occasion de lui confirmer, que j'étois en résolution de faire marcher le lendemein mes carosses devant les siens dans la Cérémonie de l'Entrée de Mrs. les Ambassadeurs de Venise; & je voulus encore lui rendre les raisons que j'en avois, pour lui faire mieux comprendre que je n'agissois point dans l'occasion présente par aucun esprit d'aigreur ni de pointille qui pût altérer nôtre bonne intelligence, mais par la seule obligation où j'étois de satisfaire à mon devoir, en conservant les droits de prééminence dûs à Vôtre Majesté, & établis par tant d'exemples en cette Cour, mais plus authentiquement à Rome & à Venise, où les Ambassadeurs de Sa Majesté Catholique n'assistent jamais aux Cérémonies où se trouvent ceux de Vôtre Majesté, pour éviter de marcher après eux: ce qui étoit un exemple pour lui à suivre dans cette rencontre.

Il n'eût à répondre que par les exemples de M. le Comte de Soissons & de M. de Thou; au prémier je répondis, que la raison pour laquelle M. le Comte de Soissons n'avoit pas envoyé ses carosses à l'Entrée des Ambassadeurs de

Mes-

Messieurs les Etats, ne venoit pas d'aucune convention qui eût été arrêtée avec lui, mais de ce que se trouvant chargé de visites & pressé de s'en retourner, il n'en eût pas le tems, & ce fut l'excuse qu'il prit auprès de ces Ambassadeurs, lorsqu'il leur en envoya faire compliment, dont même ils démeuroient d'accord à présent.

Pour ce qui étoit de M. de Thou, que Mrs. les Etats, pour empêcher le desordre qui pouvoit arriver d'une pareille contestation, étoient intervenus, & avoient prié tous les Ambassadeurs de ne pas envoyer leurs carosses; ce qui ne se trouvoit pas dans la rencontre présente. Mais que, quand ces deux exemples seroient formels, mes ordres ayant été expédiez depuis, il falloit que je m'y conformasse.

Il me témoigna, que puisque j'étois dans cette résolution, il la prenoit toute semblable en cas que Mrs. les Ambassadeurs de Venise lui envoyassent notifier leur arrivée, ce qu'ils n'avoient pas encore fait: & parce que je n'avois eu non plus que lui aucune visite de leur part; & qu'il est constant qu'en ce cas il n'est pas de la bienséance d'envoyer rendre aucun honneur, nous convinmes, pour nous éclaircir de leur intention, d'envoyer chercher sur l'heure le Résident, qui nous assûra, que Mrs. les Ambassadeurs n'envoyeroient point faire de notification, ni pour leur Entrée, ni pour leur Audien-

dience, & qu'en cela ils vouloient se conformer à l'exemple de M. le Comte de Soissons & de M. le Prince de Ligne, qui étoient Ambassadeurs extraordinaires comme eux. Là-dessus nous convinmes de n'envoyer ni l'un ni l'autre ; & m'étant même éclairci ensuite avec les Ambassadeurs de Mrs. les Etats, je trouvai qu'il ne leur avoit été fait aucune notification non plus qu'à nous.

Je ne déciderai pas à Vôtre Majesté si l'Ambassadeur d'Espagne, cherchant tous les moyens pour éviter une concurrence, qui sans doute lui devoit être périlleuse par les grands préparatifs qu'il pouvoit sçavoir que j'avois faits, a obligé Mrs. les Ambassadeurs de Venise d'en user ainsi par l'entremise de leur Résident, qui est son ami particulier, & que je sçai qui dîna ce jour-là chez lui; ou si la vanité de suivre l'exemple de M. le Comte de Soissons & de M. le Prince de Ligne ne leur a point fait prendre ce parti.

Le lendemain à midi le Roi d'Angleterre m'envoya un Gentilhomme, Officier de sa Maison, me prier de sa part, de n'envoyer point mes carosses, ni à l'Entrée, ni à l'Audience de Mrs. les Ambassadeurs de Venise, me disant, que la même priére se devoit faire à tous les Ambassadeurs. J'ai sçû que le grand nombre de gens armez des deux Partis qui avoient leur rendez-vous dans les cours & places de Witehal, pour aider nos carosses à prendre leur rang immédiatement après ceux

du

du Roi, lui avoit fait appréhender une affaire qui eût eu de la suite dans le Peuple; & que même, pour prévenir les désordres qui arrivent de ces contestations, il s'étoit porté à en user ainsi, après l'exemple qu'il avoit vû pratiquer à la Haye par Mrs. les Etats à son occasion.

Je supplie très-humblement Vôtre Majesté de me faire sçavoir, si elle approuve la conduite que j'ai gardée en cela, afin que dans les occasions qui se présenteront de cette nature, & que j'attens chaque jour par l'arrivée des Ambassadeurs de Dannemarc, de Suéde, de Génes & de l'Empereur, j'y ajoûte ou diminue ce que Vôtre Majesté jugera à propos pour le bien de son service & pour sa plus grande gloire.

Dans les Audiences publiques que j'ai euës de M. le Duc d'Yorck & du Chancélier, je pris mon tems de leur parler en particulier des droits de prééminence de Vôtre Majesté par-dessus le Roi d'Espagne, & de l'injuste prétention de son Ambassadeur dans l'occasion présente; que ces avantages lui avoient été conservez plus exactement dans cette Cour que dans pas une autre où Vôtre Majesté avoit des Ambassadeurs; & qu'ainsi je ne voulois point leur alléguer l'usage de Rome & de Venise, où le Pape & la République avoient employé jusqu'à leurs Gardes, pour empêcher qu'elle ne fût troublée dans ses droits par les Espagnols, qui par là avoient été obligez de ne se trouver jamais

jamais aux cérémonies; que j'espérois que le Roi d'Angleterre, demeurant dans les mêmes sentimens de ses Prédécesseurs, ne me réfuseroit pas les mêmes secours si j'en avois besoin.

Ils me répondirent tous deux en termes fort généraux, & de telle maniére, qu'après avoir vû depuis intervenir le Roi, je comprens bien que dans de pareilles rencontres il interviendra toûjours, principalement pour l'intérêt qu'il a d'éviter un desordre qui pourroit causer de la sédition dans Londres.

Dans la contestation présente, si nous en étions venus aux mains, je croi que l'affaire se fût terminée à mon avantage, parce qu'ayant prévû que d'ordinaire dans les commencemens ces concurrences arrivent, j'ai amené avec moi nombre d'Officiers de mon Régiment d'Infanterie & de la Compagnie de Cavalerie de mon Fils, & quelques-uns de la Garnison de Gravelines. J'ai rassemblé ici tout ce que les Colonels Rudhrefort, Dillon, Napere & Mousqueri ont eu d'amis, & avec ce que je prenois de ma maison, je me voyois assûrément en état de repousser tout l'effort de l'Ambassadeur d'Espagne. Mais, Sire, je considére que ces Colonels, qui heureusement se sont rencontrez en cette Cour, n'y seront pas toûjours; que le Roi d'Espagne, aussi-bien que Vôtre Majesté, a nombre de Colonels Irlandois attachez à son service; que toute cette Nation lui est particuliérement devouée;

vouée ; qu'il a beaucoup de crédit fur tous les Catholiques des trois Royaumes, & que Vatteville n'épargne ni argent, ni promesse, pour engager tout le monde; qu'il reçoit pour cela de grandes pensions du Roi son Maître; & qu'ainsi il pourroit arriver, qu'après avoir eu l'avantage une fois, l'Ambassadeur d'Espagne pourroit bien l'emporter une autre.

Vôtre Majesté fera là-dessus telles reflexions qu'elle jugera à propos, & me donnera tels ordres qu'il lui plaira, je les exécuterai très-ponctuellement. Je suis &c.

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades au Roi. De Chelsea le 4. Août 1661.

SIRE,

Le Roi d'Angleterre m'a envoyé chercher, pour me dire les propositions qu'il a fait faire à Vôtre Majesté par M. le Comte de Saint Alban, lesquelles ne sont que générales; mais que desirant venir à des propositions particuliéres, & qui soient seulement entre Vôtre Majesté & lui, sans que le dit Comte de Saint Alban en ait connoissance, il a bien voulu me dire; que prenant la derniére con-

fiance

fiance en moi, il vouloit me remettre tous ses intérêts entre les mains, pour que Vôtre Majesté en décidât, & lui donnât ses conseils sur sa conduite, ne voulant rien entreprendre que par sa participation.

Sa pensée & celle de M. le Chancélier sont, qu'il faut le dernier secret pour faire réussir cette affaire, à cause de la grande cabale que les Espagnols ont dans sa Maison & dans le Parlement; & que, pour ôter tout soupçon d'un Traité, sous prétexte d'aller à Gravelines j'aille trouver Vôtre Majesté avec les dites Propositions, dont la substance est:

Sçavoir, si on ne donnera pas secours, pour le bien & l'avantage des deux Couronnes, au Portugal, & empêcher qu'il ne tombe entre les mains des Espagnols.

Les moyens qu'on prendra pour cela, & si pour cet effet Vôtre Majesté donnera quelque somme d'argent considérable.

Ou bien, en cas que ce que dessus ne se puisse faire, si le Roi d'Angleterre acceptera la médiation que les Espagnols lui offrent pour faire une Tréve.

Je lui ai répondu, que pour aller trouver Vôtre Majesté avec des Propositions, je ne le pouvois faire sans ses ordres & sa permission: mais que je me chargeois bien de lui mander par un Courier exprès tout ce qu'il me disoit, & qu'après la réponse de Vôtre Majesté on pourroit prendre des mésures plus justes, & que
pour

pour accepter la médiation, pour faire la Tréve avec l'Espagne, je n'avois rien à ajoûter aux raisons que je lui avois alléguées il y a trois jours sur ce sujet; & que je croyois qu'elle lui seroit aussi préjudiciable qu'au Portugal.

Que cependant j'estimois qu'il étoit de son service de préparer toutes choses comme si Vôtre Majesté acceptoit lesdites Propositions, pour ne perdre pas du tems; que les Espagnols n'en perdoient point, puisque leur Armée étoit entrée dans le Royaume de Portugal; & que pouvant joindre les 3000. hommes licentiez des Places d'Ecosse aux 4000. hommes qu'il vouloit tirer de Dunkerque, ce seroit un secours si considerable, qu'il y avoit lieu d'espérer que les desseins des Espagnols ne réüssiroient pas si facilement qu'ils ont crû.

Si Vôtre Majesté me donne ordre de me charger des dites Propositions, je partirai tout aussi-tôt en poste pour me rendre auprès d'elle, & lui rendre par moi-même un compte très-exact, tant des affaires & des intérêts de cette Cour, que de celles de la Hollande, & des Rois & Princes ses Alliez qui sont du côté du Nord.

Sur les difficultez, que j'ai aportées au Roi d'Angleterre pour ce secours d'argent il m'a dit, que l'Ambassadeur de Portugal l'avoit assûré, que feu M. le Cardinal avoit promis de la part de Vôtre Majesté à leur Ambassadeur, qui étoit

lors en France, qu'elle l'affifteroit d'une fomme confidérable pour les aider à fe maintenir, & que Mr. le Tellier en étoit informé.

Je puis affûrer Vôtre Majefté, que le Roi d'Angleterre eft abfolument porté au deffein des Indes & du Portugal, & qu'il n'a plus aucune penfée fur les Places de la Flandre, comme il m'avoit parû au commencement. Je fuis &c.

LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Eftrades. De Fontainebleau le 5. Août 1661.

MOnfieur d'Eftrades, j'ai réfolu de répondre moi-même à toutes les lettres que j'ai chargé mes Ambaffadeurs de m'écrire fous la couverture de M. de Lionne, lorfqu'ils auront à m'informer de quelque chofe dont l'importance requerra un plus grand fecret; & pour commencer de tenir cet ordre avec vous, je vous dirai touchant vos dépêches des 25. & 28. du mois paffé, prémiérement en général, qu'elles m'ont donné lieu de reconnoître combien il importe de faire un bon choix pour les Emplois de dehors, puifqu'il eft certain qu'une perfonne qui n'au-

n'auroit pas eu vôtre capacité & vôtre adresse, n'auroit pû me rien écrire d'approchant de ce que vous avez fait, ni me donner les lumiéres que je vois bien que j'aurai de vous, pour prendre en toutes occasions les résolutions qui seront le plus de mon service.

La confidence que vous a faite le Roi mon Frére du dessein qu'il a de faire rétablir le Prince son Neveu dans ses Charges, & des moyens par lesquels il prétend fermer la bouche à l'Avocat Général de Hollande, qui y est le plus contraire, m'a parû une maniére de négocier fort adroite, pour m'engager dans une affaire, où il ne me semble pas que je doive entrer si avant: car, outre que, dans la disposition où se trouvent présentement Mrs. les Etats, rien ne les peut choquer davantage qu'un pareil dessein, parce qu'ils voyent, aussi-bien que le Roi d'Angleterre, la fin qu'il se propose en cela, qui est de les rendre plus dépendans de lui, à quoi sans doute il les trouvera contraires; je considére d'ailleurs, que ne pouvant m'assûrer du Roi d'Angleterre, ni de Madame la Princesse Douairiére d'Orange, ni de M. l'Electeur de Brandebourg, je ferois un méchant personnage dans cette affaire; je dis même quand elle réüssiroit, parce que j'aurois désobligé les Etats de Hollande, pour accroître l'autorité de l'Angleterre dans leur Etat, ce qui ne me convient pas; & je n'aurois pas gagné pour cela M. le Prince d'Orange, qui croiroit

en

en avoir la principale obligation à son Oncle. Ainsi je juge qu'en ce point-ci il faut se contenter de donner de bonnes paroles au Roi d'Angleterre, lui témoigner que je souhaite tous les avantages de la Maison d'Orange, tant pour l'affection qu'y j'ai pour le Prince, que par l'intérêt que prend mon dit Frére : mais s'il me presse de passer au delà, & de le déclarer par des offices publics de mon Ambassadeur à la Haye, j'aurai un bon prétexte de m'en défendre sur les attachemens de M l'Electeur de Brandebourg & de Madame la Princesse Douairiére d'Orange, qui m'empêchent de pouvoir m'assûrer de leur affection.

J'ai vû ce que vous me marquez touchant le Fort de Link, & il peut être bien utile dans la suite que vous ayez découvert le dessein qu'ont les Anglois de s'en emparer avec des Bombes. Je sçai quel effet elles sont capables de faire, sur-tout dans un petit lieu; car j'en ai vû jetter à Dunkerque, où elles faisoient un grand fracas; cependant j'ai fort approuvé la pensée qui vous est venuë dans l'esprit, de faire un échange de ce poste-là avec celui d'Hermuin; & si Fuensaldagne ne se fût pas trouvé considerablement malade, je lui en aurois fait faire la proposition; mais afin qu'il n'y soit pas perdu de tems, j'en ai écrit à l'Archevêque d'Ambrun, mon Ambassadeur à Madrid, d'où aussi bien il auroit fallu que ledit Comte eût attendu les ordres: je lui ai même

même donné là-dessus un avis, qui est, que sçachant par les rélations qui m'ont souvent été faites de la maniére d'agir de Dom Louïs de Haro, & qu'il est toûjours en garde sur toutes les ouvertures qu'on lui fait, quelque avantageuses qu'elles puissent être pour son Maître, comme si on avoit dessein de le surprendre; il se contente de lui en faire la proposition, sans prétendre la trop appuyer à force de raisons, le laissant délibérer à loisir, étant là sans doute la meilleure voye pour faire réüssir la chose. Cependant il a été bien à propos, que, pour mettre en considération aux Anglois de ne rien entreprendre sur Link, vous ayez déclaré au Chancélier Hyde, que la moitié du Fort & les fossez étoient de la Chatellenie de Bourbourg qui m'appartient; & que les Commissaires nommez de part & d'autre pour l'exécution de la Paix, travailloient à ajuster cette affaire: cela me donnera peut-être le tems de voir ce qui pourra réussir en Espagne dudit échange.

J'avois toûjours eu le soupçon que vous me confirmez par vôtre lettre, que le véritable sujet de l'envoi de la prémiére Flote partie de Londres n'étoit pas le dessein d'Alger, mais bien plûtôt pour aller à la rencontre de celle qui vient des Indes.

J'ai entre mes mains le Traité qui a été fait entre l'Angleterre & le Dannemarc, qui n'est que d'une Alliance défensive entre les deux Etats; mais ce que vous me

mandez m'obligera à le revoir, pour reconnoître s'il y a quelque chose de plus particulier, où j'aye quelque intérêt; sur quoi, si cela se trouve, je vous manderai ce que vous aurez à faire.

A l'égard de la Suéde, je n'ai pas ouï dire qu'il y ait eu aucun nouveau Traité de liaison & d'union entr'eux; au contraire, il me semble que toutes les mésures des Suédois étoient plûtôt prises avec le feu Protecteur, & telles, que le Roi d'Angleterre doit être plûtôt mal satisfait d'eux qu'autrement.

Vous devez juger vous-même, qu'il ne m'est pas desavantageux que le Roi d'Angleterre ne soit pas tellement satisfait des Hollandois, que je dûsse craindre que ces deux Puissances, qui sont aujourd'hui les plus considérables sur la Mer, puissent prendre ensemble de fort étroites liaisons; cependant vous ne pouviez parler avec plus de force que vous avez fait aux Ambassadeurs de Mrs. les Etats.

J'ai été bien aise d'avoir été informé, aussi particuliérement que je le suis par vôtre lettre, de l'état présent des revenus du Roi d'Angleterre, & de celui des dépenses auxquelles il est indispensablement obligé: par le compte que vous m'en rendez il me paroît, qu'il n'est pas en si bon état qu'on le croit, puisque, sans une ressource extraordinaire, il sera toûjours en arriére de deux millions toutes les années; ce qui non seulement lui fera considérer davantage ses Amis, mais

lui

lui ôtera auſſi le moyen de ſonger à entreprendre de grandes choſes, comme d'ailleurs il ſeroit en état de les tenter, ſe trouvant aujourd'hui une Flote de cent ſoixante vaiſſeaux, que ſes malheurs paſſez lui ont valu, par le ſoin que le Protecteur a pris, dans le tems de ſon autorité, d'augmenter les forces de Mer bien au delà de ce que l'avoient jamais pû faire les Rois d'Angleterre.

Continuez de m'informer, auſſi exactement que vous avez commencé de faire, de tout ce que vous jugerez mériter de venir à ma connoiſſance. J'ai commandé à de Lionne de vous écrire ſur une circonſtance qui m'a fait un peu de peine.

Cependant je ne veux pas finir ſans vous témoigner, que j'ai une entiére ſatisfaction de vôtre conduite, & que je m'en promets beaucoup d'avantage dans la ſuite pour le bien de mes affaires. Priant Dieu qu'il vous ait en ſa garde.

LOUIS.



LETTRE

Du Comte d'Estrades, au Roi. De Chelsea, le 11. *Août* 1661.

SIRE,

J'ai appris avec beaucoup de joye par la Dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 5. de ce mois, qu'elle a été satisfaite du compte que je lui ai rendu de l'état des affaires de ce Païs.

Le Roi d'Angleterre a résolu de donner demain des Commissaires aux Ambassadeurs de Mrs. les Etats, pour traiter de leurs affaires. J'ai sçû qu'il doit leur faire une proposition qui est inserée dans le Traité de Dannemarc, qui est, que tous les meubles & pierreries qui se trouveront en Hollande appartenir à la Couronne d'Angleterre lui seront renduës, & que tous ceux qui ont trempé à la mort du feu Roi son Pére, & qui seront refugiez en Hollande, seront arrêtez & renvoyez en Angleterre, pour en faire la justice.

Si les Ambassadeurs de Hollande acceptent ces conditions, il a dessein de deman-

der

der de même lorsqu'on fera le Traité avec Vôtre Majesté.

Cette demande n'est pas raisonnable, j'en ai conféré avec Mrs. les Ambassadeurs, qui sont convenus de rompre sur cet Article, s'il y persiste; mais ils consentent qu'il y soit mis, qu'au cas que le Roi d'Angleterre veuille rembourser le prix qu'on a donné pour les dites pierreries & meubles qui ont été vendus en Hollande appartenant à la Couronne d'Angleterre, ils feront restituër les dites pierreries & meubles. Et pour ce qui est des coupables de la mort du Roi, quand ils seront demandez, ils s'obligeront de les remettre entre ses mains.

Mrs. les Ambassadeurs de Hollande me communiquent toutes leurs affaires les plus particuliéres. Je suis confirmé de plus en plus, que quelque Traité qui se fasse, l'union & l'amitié ne sera pas trop forte entre la Hollande & l'Angleterre: ce qui ne sera pas peu avantageux à Vôtre Majesté; & je conçois bien par les conférences que j'ai euës avec eux, que l'Avocat Général se précautionne autant qu'il peut contre le Roi d'Angleterre, se rendant agréable aux Peuples, & mettant ses Créatures dans les Magistrats des Villes de Hollande. Sans m'oüvrir trop à eux je les ménage; & leur parle en termes, que vivant comme ils doivent avec Vôtre Majesté, ils peuvent s'assûrer de son affection.

D'un autre côté, le Roi d'Angleterre

m'a commencé deux fois le discours du mauvais traitement que les Etats, & particuliérement l'Avocat Général, faisoient au jeune Prince, ce qu'il ne pouvoit souffrir; & que quand Vôtre Majesté & lui voudriez, il seroit facile de les mettre à la raison.

Je lui ai répondu, que le Prince n'ayant qu'onze ans, il ne pouvoit entrer dans les Charges qu'à 16.; qu'entre ci & ce tems là il pourroit ménager son rétablissement avec les Etats du consentement de toutes les Provinces, & que j'étois assûré que Vôtre Majesté employeroit ses offices avec joye vers eux quand il seroit en âge. Après deux tentatives sur ce sujet, il changea de discours. Il fait état de partir au commencement de Décembre pour son Progrès, où il demeurera deux mois. Je suis &c.

L E T T R E

Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Fontainebleau, le 13. *Août* 1661.

MOnsieur d'Estrades, j'ai reçû vos deux Lettres des premier & 4. du courant. J'avouë qu'après ce que vous m'avez mandé par vos précédentes sur

le

le sujet des Ambassadeurs Extraordinaires de Vénise dans Londres, & sur les préparatifs que vous faisiez pour maintenir en cette rencontre-là les Prérogatives dûës à ma Couronne par-dessus toutes les autres, il ne m'avoit pû tomber dans l'esprit, que cette affaire-là se dût passer & finir comme j'apprens qu'elle a fait. Je ne vous célerai pas que j'ai été fort touché de deux choses; l'une, que le Roi mon Frére se soit mêlé dans cette affaire sans néçessité, & assez desobligeamment, puisqu'il semble avoir voulu décider une entiére égalité entre moi & mon Frére le Roi d'Espagne, quoiqu'il ne pût ignorer par combien de raisons la prééminence m'appartient, & que j'en suis de tous tems en possession en tous lieux: l'autre, que vous ayez déféré à ce qu'il vous a envoyé dire, n'ayant même été qu'une priére de sa part, de n'envoyer pas vos carosses, vû que, quand même ç'auroit été un ordre exprès, comme il lui est libre de les donner tels qu'il veut dans ses Etats, vous auriez dû lui répondre, que vous n'en receviez que de moi; & s'il eût après cela résolu d'user de violence, le parti que vous aviez à prendre étoit de vous retirer de sa Cour, attendant ma volonté sur ce qui se seroit passé. Je n'ai pas procédé de la même maniére quand l'Ambassadeur de Suéde a fait son Entrée dans ma Cour; ayant pris soin qu'il n'en fit sçavoir le jour ni l'heure aux autres Ambassadeurs, & par

ce moyen j'ai évité, sans que personne ait eu sujet de se plaindre, les embarras qui eussent pû naître entr'eux. Vous voyez donc bien que j'ai grande raison de dire, que le Roi mon Frére est entré là-dedans sans aucune nécessité, puisqu'il ne vouloit pas me faire rendre ce qui m'est dû, quoique dans une conjoncture où les Espagnols ne doivent pas avoir grand crédit auprès de lui: il pouvoit au moins pratiquer le même expédient dont je me suis servi, faisant auprès des Ambassadeurs de Venise, qu'ils ne notifiassent pas leur arrivée à aucun Ministre Etranger. Je ne désire pas que vous en fassiez présentement aucune plainte formelle, mais bien que vous vous mettiez en état de réparer à la prémiére occasion le préjudice qu'on m'a voulu faire en celle-ci; surquoi j'aurai le loisir de vous faire sçavoir plus particuliérement mes intentions.

Si les Hollandois veulent se servir du Duc de Neubourg, pour en cas de besoin tenir tête à M. l'Electeur de Brandebourg, qui ne vit pas bien avec eux, il seroit nécessaire qu'ils commençassent par un traitement plus favorable au dit Duc en ses intérêts de la Terre de Ravestein, suivant les instances que je leur en ai souvent faites, & que jusqu'ici ils n'ont nullement considérées. Cependant je vous dirai, qu'il est bon pour moi que les affaires prennent ce train-là, tant pour les engagemens où se trouve présentement

l'E-

l'Electeur de Brandebourg, qu'afin que je sois toûjours plus assûré, que la puissance d'Angleterre & celle des Hollandois ne puisse pas se réünir facilement; comme il y a peu d'apparence de le devoir craindre, tant qu'il naîtra entr'eux de pareils ombrages & jalousies: il faut seulement que je m'y conduise ensorte, que le Roi d'Angleterre n'ait pas sujet de se plaindre que je traverse ses desseins & ses intérêts.

J'ai fort considéré tout ce que le Roi d'Angleterre & le Chancélier Hyde vous ont dit sur le sujet des affaires de Portugal & de la Tréve, qu'ils vous ont fait entendre que les Espagnols proposent: sur la présupposition que cette ouverture d'une Tréve fût véritable, ce que vous ne pouviez sçavoir, vous avez fort bien répondu à ce qu'ils vous ont dit; mais comme par tous les avis, que je reçois de divers endroits du Monde, je sçai quasi de science certaine que les Espagnols n'ont jamais proposé cette Tréve, qui donneroit lieu à la conclusion paisible du mariage de l'Infante de Portugal, & qu'au contraire toutes leurs visées jusqu'ici & leurs actions ont tendu à faire appréhender en Angleterre, que cette alliance ne se pût achever sans une déclaration de Guerre entre leurs Couronnes; & que d'ailleurs l'Espagne tomberoit dans le dernier décréditement & perte de réputation, si, après avoir conclu la Paix

avec moi, elle ne laissoit le Portugal en plein repos.

Pour commencer sur les trois Propositions dont on a voulu vous charger, ou, pour mieux dire, les trois questions qu'on me fait; dont la prémiére est, de sçavoir si on ne doit pas, pour le bien & avantage des deux Couronnes, faire tous les efforts possibles pour conserver le Portugal, & empêcher qu'il ne tombe entre les mains des Espagnols? La seconde, les moyens qu'on prendra pour cela, & si pour cet effet je donnerai quelque somme d'argent considérable? La troisiéme, en cas que ce que dessus ne se puisse faire, si on acceptera la médiation que les Espagnols offrent pour une Tréve?

Je vous dirai pour la prémiére, qu'autre chose est mon intérêt, que je connois fort bien, & peut-être mon désir, & autre chose s'en expliquer & y agir, ayant les mains liées par un Traité, que mon honneur ni ma foi ne me permettent pas de violer en rien; & si j'en usois autrement, le Roi d'Angleterre lui-même n'auroit pas grand sujet de s'assûrer en ce que je lui pourrois promettre aujourd'hui. Quand donc on parle de faire tous les efforts possibles en commun pour conserver le Portugal, & que le Roi d'Angleterre prétend mettre sur moi une partie du poids dont il s'est chargé en résolvant son mariage, duquel il tire d'ailleurs des avantages indicibles, & qui lui sont particuliers, sans que j'y participe;

cipe; vous voyez bien que la chose n'est ni juste ni honnête à mon égard, & que par conséquent je ne dois ni ne puis y entendre.

La seconde question se résout par la réponse à la prémiére. Et pour la troisiéme, qui regarde la Tréve, il faut que vous demeuriez aux termes de ce que vous leur avez déja fort prudemment représenté sur cette matiére : & si on vous réplique, comme a fait le Chancélier Hyde, que ne pouvant de leurs seules forces soûtenir le Portugal, ils seront obligez d'accepter l'ouverture d'une Tréve, vous témoignerez de ma part y acquiescer, comme à un mal nécessaire qui doit arriver au Portugal & à eux, dont j'aurai grand déplaisir, mais que je ne sçaurois empêcher ni prévenir par les voyes qu'ils le désirent.

J'ai été bien aise d'apprendre par la dépêche que m'a lûë le Sieur de Brienne, que vous eussiez ajusté les Articles contenus dans vos Instructions touchant les Iroquois, que les Anglois assistent contre mes Sujets, & pour le Commissaire que j'ai droit d'envoyer à Dunkerque pour la création des Magistrats.

Mais comme je vois que l'on trouble les François dans le fait de la Pêche, que le feu Protecteur leur avoit laissé libre, ce qui est une atteinte au Traité que signa avec lui le feu Sieur de Bordeaux, laquelle je n'avois pas voulu commencer le prémier, j'ai crû que le Roi mon Fré-

Frére ne l'éxécutant pas en un point si important, je ne devois pas être plus retenu sur un autre point du même Traité qui m'est desavantageux; & j'ai ce matin ordonné à mon Cousin le Duc de Saint Simon, Gouverneur de Blaye, de remettre les choses au prémier état qu'elles avoient accoûtumé d'être touchant la décharge des canons à Blaye des vaisseaux Anglois qui viennent à Bordeaux, dont j'ai crû vous devoir donner avis, & du motif qui m'y a porté, afin que vous ayez de quoi répondre, & même avec grande justification, s'il vous en est fait quelque plainte à l'avenir.

Cependant, pour vous faire voir que ce qu'on vous a dit touchant la Pêche ne s'accorde pas bien avec la vérité de ce qui s'est de tout tems pratiqué, je vous envoye un Mémoire bien exact qui m'a été adressé, certifié des principaux Officiers & habitans de Dieppe, & en même tems un Acte fait par le Duc d'York, Amiral d'Angleterre, pour faire rendre de certains filets de pêcheurs, qu'il dit n'avoir accordé que comme par pure grace, dont j'ai grand sujet de me plaindre. Je fis, il y a quelque tems, mettre les mêmes Piéces entre les mains du Comte de Saint Alban, qui les ayant vûës, déclara d'abord qu'il les tenoit incontestables, & qu'il ne doutoit point qu'on ne me donnât là dessus toute satisfaction, comme je vous ordonne de la poursuivre.

J'ai

J'ai jugé, comme vous, que ceux de Boulogne ont eu tort d'uſer de repréſailles, ce qui ne ſe devoit que par mon ordre, après m'avoir porté leurs plaintes de la priſe de leurs filets; mais puiſque la choſe eſt arrivée, & que j'apprens que le Vaiſſeau a été relâché après que les Boulonnois ont été dédommagez de leur perte, il n'eſt pas mal que les Anglois ayent connû par-là, que nous ne demeurerons pas d'accord de leurs prétendus droits au fait de la Pêche.

Ce ne ſont pas les Hollandois ſeuls qui ont intérêt à ce que le Roi d'Angleterre a commencé d'entreprendre en Afrique à la riviére de Gambia: j'ai donné charge qu'on vous adreſſe la copie d'une lettre que le Surintendant de mes Finances a reçûe de Rouën, par laquelle vous verrez que l'on veut troubler mes Sujets dans un trafic dont ils ſont en poſſeſſion depuis plus de 80. ans; ce qui ſeroit bien éloigné des proteſtations que ledit Roi me fait continuellement, de vouloir lier avec moi une étroite union: c'eſt pourquoi je ne doute pas qu'on ne m'en faſſe raiſon ſur les prémiéres plaintes que vous en ferez de ma part, comme je vous l'ordonne bien préciſément.

Cependant je vous dirai, que je ne tombe point dans vôtre ſens, que je doive écrire ni audit Roi, ni en Hollande, pour inviter & preſſer les deux parties de renouveller leur Alliance; je juge au contraire, qu'il faut laiſſer aller l'affaire com-

comme elle pourra : quand ils vivront en quelque jaloufie, & mal fatisfaits l'un de l'autre, j'en ferai d'autant plus confidérable à tous les deux. Je vois bien que le Roi d'Angleterre s'engageant à foûtenir le Portugal, il ne feroit pas bien qu'il lui furvînt des embarras du côté des Hollandois : mais comme il n'eft pas à croire qu'ils les commencent, s'ils n'y font provoquez par de très-grands préjudices qu'on leur veuille faire, à quoi j'eftime que le Roi d'Angleterre, qui voit fon intérêt comme nous, ne fe portera pas ; je juge qu'il importe beaucoup plus que ces deux Puiffances, dont la jonction les rendroit formidables fur Mer, ne vivent pas en état de s'unir étroitement, qu'il n'eft à craindre que je ne reçoive du préjudice quand elles vivront entr'elles en quelque petite defunion qui n'ira pas à une rupture.

Je ne juge pas à propos que vous traitiez par écrit avec le Chancélier Hyde, qui eft l'expédient que vous avez propofé, pour éviter la néceffité d'un Truchement entre vous ; on dit beaucoup de chofes de vive voix qu'on feroit difficulté de mettre fur le papier ; & fouvent, pour faire réuffir une affaire, vous feriez obligé d'employer des raifons, dont en d'autres occafions, qu'on n'auroit pû prévoir, on fe prévaudroit contre nous-mêmes. Priant Dieu &c.

Ecrit à &c.

LOUIS.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi, De Chelsea, le 15. Août 1661.

SIRE,

Après avoir bien repassé dans mon esprit toutes les conférences que j'ai euës avec le Roi d'Angleterre, & considéré les réponses que Vôtre Majesté m'a faites par sa Dépêche du 5. de ce mois, j'ai été tellement confirmé & fortifié dans le jugement qu'elle a fait de la maniére d'agir fine du Roi d'Angleterre sur le fait du jeune Prince d'Orange, que m'ayant envoyé chercher hier, je me préparai à entendre ce qu'il avoit à me dire, comme si son dessein étoit de me surprendre; & en effet il commença par me dire, que Mrs. les Ambassadeurs de Hollande n'étoient pas raisonnables, qu'il leur offroit le renouvellement d'Alliance comme les Rois ses Prédécesseurs; qu'il vouloit seulement y ajoûter quelque chose qui avoit été usurpé à la Couronne; & que, pour marque de ses bonnes intentions, il vouloit bien me prendre pour médiateur de ses différens; mais qu'assûrément ils me donneroient peu de satisfaction, cet-

te

te Nation étant ingrate & orgueilleuſe: mais que ſi Vôtre Majeſté vouloit, il y auroit bien moyen de les mettre à la raiſon, & de les faire dépendre de vous deux, en preſſant Mrs. les Etats de rétablir le jeune Prince d'Orange dans ſes Charges; ce qu'ils n'oſeroient refuſer, ſi tous deux enſemble vous en faiſiez la demande.

Je lui répondis, que je lui étois obligé de l'honneur qu'il me faiſoit, de me croire capable d'être médiateur dans ſes affaires; mais qu'étant informé de celles de Mrs. les Ambaſſadeurs de Hollande, ils ont leurs ordres ſi précis par écrit, qu'ils ne les paſſeront pas, & ne peuvent accepter de médiation ſur les propoſitions qu'ils lui ont faites, d'autant que je ſuis aſſûré qu'ils ont ordre de ſe retirer dès qu'il les aura refuſées.

Quant aux offices qu'il déſiroit que Vôtre Majeſté fit pour le retabliſſement du Prince d'Orange, je m'étois donné l'honneur de lui dire ans la derniére conférence que j'eus avec lui, que dans le tems je croyois que Vôtre Majeſté le feroit par la conſidération qu'il eſt ſon Neveu, & par celle de l'amitié & des ſervices que le Grand-Pere & le Pere ont rendus à la France; mais que connoiſſant la maniére d'agir de Vôtre Majeſté, je n'oſerois jamais lui propoſer de faire des offices inutiles, & que Mrs. les Etats prendroient pour une rupture & pour une atteinte à leur autorité; au lieu que ſi on attend encore 5. ans, qui eſt l'âge que le feu Prince

Mau-

Maurice fut retabli dans ses Charges, ils ne pourront que loüer l'affection de Vôtre Majesté en ce qu'il leur fera une priére agréable, & dont leurs regîtres sont chargez par l'exemple que j'ai cité.

Que je le suppliois aussi de me permettre de lui dire avec le respect que je lui dois, que voulant hâter le rétablissement de son Neveu par cette voye, il le reculera, & qu'il l'affermira bien plus en ménageant doucement les Esprits de Mrs. les Etats pendant cinq années, que par la force dont il faudroit se servir présentement. Il me parût n'être pas trop satisfait de ce que je n'avois pas donné dans son sens ; il changea de discours, & me parla de la même proposition qu'il m'avoit faite touchant l'assistance du Portugal ; & comme je jugeai bien qu'il ne vouloit que m'engager par des témoignages d'estime, & des flateries accompagnées d'amitié & de confiance, ainsi qu'il avoit fait sur l'article précédent, j'estimai à propos de couper court à cette conversation, & de lui dire, que depuis que Vôtre Majesté gouverne ses affaires elle-même, ceux qui étoient dans les Emplois avoient ordre de lui mander toutes choses & d'attendre sa réponse, pour être informez de ses intentions ; qu'ainsi je ne pouvois lui rien dire, si ce n'est que j'ai rendu compte à Vôtre Majesté de ce qu'il m'avoit dit sur le fait du Portugal ; que je pouvois bien lui réïterer ce que je lui avois répondu, qui est, que je ne croyois

pas

pas les finances de Vôtre Majesté assez rétablies pour l'assister dans une telle Guerre, & qu'aussi je connoissois les sentimens de Vôtre Majesté si délicats dans les choses où son honneur & sa parole étoient engagez, que je ne sçavois point si elle n'auroit pas quelque scrupule de donner une assistance contre les Espagnols; mais que c'étoit de moi-même ce que je lui en disois. Il me répondit avec une action assez émûë, que le feu Roi Henri IV. son Grand-Pére, qui étoit un Prince très-prudent & exact à tenir sa parole, n'avoit pas hésité d'assister Mrs. les Etats d'hommes & d'argent, nonobstant qu'il y eût un Article dans le Traité de Vervins, que le Roi n'assisteroit par lesdits Etats contre le Roi d'Espagne, par la seule considération de l'avantage qu'il retiroit de donner des affaires au Roi d'Espagne; que cette même raison subsistoit pour les intérêts de la France.

Je lui répondis, que ce n'étoit pas la même chose; que ce que le feu Roi Henri IV. avoit fait, étoit très prudent & avantageux à son Royaume dans la conjoncture des affaires de ce tems-là; que même il avoit aussi fait l'Alliance avec les Cantons Suisses, & leur avoit donné de l'Argent, pour les soustraire aux Espagnols, & les attacher à ses intérêts, parce qu'il sortoit d'une longue Guerre, devant des sommes immenses, ayant divers partis dans son Royaume, la confusion dans la justice, la division dans tou-
tes

tes les Provinces, & un parti dans la Religion, qui l'avoit servi, à contenter, les Espagnols puissans dans tous les Royaumes, sans aucune revolte que dans la Flandre, & de plus étant bien informé que Philippe II hâtoit la Paix, parce qu'il avoit une maladie incurable, & qu'il appréhendoit que laissant la guerre à son Fils, qui étoit un jeune Prince sans expérience, il hazardoit de perdre ses Etats contre un grand Capitaine & un Roi dont l'expérience étoit consommée par le gain d'un grand nombre de Batailles, de prises de Villes, & de Provinces conquises, contre toutes les assistances que le dit Philippe II. avoit données à la Ligue & à ses Ennemis particuliers.

Que ce n'étoit pas à présent de même, que Vôtre Majesté avoit fait la paix sans aucune nécessité; qu'il n'y avoit que le seul désir de mettre le repos dans la Chrétienté qui l'y avoit obligé, & même qu'elle avoit consenti de perdre, voulant faire une si grande œuvre, & procurer des avantages à tous ses Alliez; qu'Elle étoit assûrée, que continuant la Guerre deux ans, elle auroit conquis la Flandre & l'Etat de Milan; & qu'avec toute sorte d'apparence les autres Royaumes eussent suivis; qu'ainsi se trouvant sans affaires, sans divisions dans son Royaume, & sans apparence d'en avoir, Vôtre Majesté n'avoit pas de sujet pour un intérêt d'Etat de contribuer à donner des affaires au Roi d'Espagne après une Paix faite.

Je

Je crois que le Roi d'Angleterre ſe rendra plus facile à traiter avec Mrs. les Etats, qu'il n'eût fait s'il avoit remarqué en Vôtre Majeſté de la diſpoſition à conſentir aux deux propoſitions qu'il m'a faites; mais je la puis aſſûrer, que, quoi qu'il en arrive, Mrs. les Etats ſeront plus attachez à la France qu'à l'Angleterre; & que jamais l'occaſion n'a été plus favorable pour attacher entiérement cet Etat à Vôtre Majeſté qu'elle eſt à préſent, par la défiance qui eſt entre le Roi d'Angleterre & l'Avocat Général.

Je ſupplie très humblement Vôtre Majeſté, d'excuſer ſi je l'importune par une ſi longue Lettre, & ſi je prens la liberté de donner mon avis ſur des affaires qu'elle voit & connoît mieux que moi, mais je m'y ſens obligé par la paſſion & le zèle que j'ai pour ſon ſervice. Je ſuis &c.

L E T T R E

Du Roi à M. le Comte d'Eſtrades. De Fontainebleau le 25. Août 1661.

MOnſieur le Comte d'Eſtrades, j'ai reçû vos Dépêches du 11. & 15. du courant. Pour y répondre par article, je vous dirai premiérement touchant la deman-

mande que le Roi d'Angleterre doit faire aux Ambassadeurs des Etats, de la restitution de tous les meubles & pierreries qui se trouveront dans les Provinces-Unies appartenant à la Couronne d'Angleterre, que vous devez, autant qu'il se pourra la détourner adroitement, & empêcher qu'on ne fasse jamais une semblable instance; car, pour plusieurs raisons, qui seroient trop longues à déduire, je ne demeurerois pas même d'accord de l'offre que feront là-dessus, à ce que vous me mandez, les Ambassadeurs Hollandois, qui est, que leur Etat fera restituer les meubles & les pierreries, si le Roi d'Angleterre veut faire rembourser le prix pour lequel ils ont été vendus en Hollande. Il ne faudra point parler de ce que je vous mande, si on ne vous en dit mot.

Quant aux coupables du parricide & de la mort du feu Roi, je ne puis croire qu'il y en ait aucun d'entr'eux assez hardi pour avoir choisi sa retraite dans mes Etats, comme en un asyle pour son impunité; & s'il y en avoit quelques-uns, je leur ferois bien connoître qu'ils n'y sont pas plus en sûreté qu'en Angleterre.

Cependant je suis bien aise que vous m'ayez rendu un compte aussi exact que vous avez fait, de ce qui s'est passé entre le Roi d'Angleterre & vous, dans un entretien de plus de deux heures: je vois qu'il s'étoit préparé à vous attaquer avec beaucoup d'adresse sur deux

point forts importans, & que vous vous en étes défendu comme je le pouvois souhaiter.

J'aurois seulement désiré pour le premier, par lequel il me vouloit engager à me joindre à lui pour presser le rétablissement du jeune Prince d'Orange dans ses Charges, qu'en lui disant toutes les raisons que vous lui avez alléguées pour m'en excuser, & que j'ai trouvées fort prudentes & judicieuses, vous n'y eussiez pas omis de toucher un mot de Mr. l'Electeur de Brandebourg & de Madame la Princesse Doüairiére d'Orange, qui sont si avant engagez contre mes intérêts, & y témoignent tant d'aversion, que ce jeune Prince étant comme il est entre leurs mains, je ne puis me promettre que fort incertainement, qu'il eût jamais aucune reconnoissance de ce que je ferois pour ses avantages. Néanmoins cette raison, sans les autres que vous avez dites, ne seroit pas capable de me retenir à m'y employer avec châleur, & cela par la seule considération de l'amitié que j'ai pour le Roi mon Frere; mais connoissant bien, comme vous l'avez remarqué, que nos offices & instances communes ne feroient que gâter davantage l'affaire, qui n'est pas encore meure, à cause du bas âge du Prince, & de l'exemple du feu Prince Maurice, qui n'eût ces Charges qu'à 16. ans, j'estime que ne la pouvant pas avancer aujourd'hui, il est de l'in-

l'intérêt du Prince même, qu'au moins on ne la perde pas pour l'avenir.

Vous ne pouviez aussi répondre mieux à mon dit Frere, suivant mes intentions, sur l'autre point de l'assistance du Portugal, où il voudroit m'engager; & quoique je vous aye déja écrit fort amplement sur cette matiére, je ne puis pourtant m'empêcher d'y ajoûter encore, sur l'exemple que mon dit Frere vous a allégué du feu Roi Henri le Grand mon Ayeul, lequel étant très-prudent & exact à tenir sa parole, n'avoit pas pourtant hésité d'assister les Provinces-Unies d'hommes & d'argent, nonobstant l'Article du Traité de Vervins qui le lui défendoit; que comme je me propose pour principal modéle de ma conduite & de mes actions celles de ce grand Prince, de qui j'ai la gloire de descendre, je ne ferai jamais difficulté de l'imiter en toutes choses autant qu'il sera en mon pouvoir; & qu'ainsi alléguer, comme vous avez fait, des raisons de la différence des tems & des affaires, pour me défendre de suivre son exemple, c'est dire que, je veux bien encore aujourd'hui faire le même à l'égard du Portugal, que le Roi mon Ayeul fit pour les Hollandois, si les Espagnols m'en donnent la même occasion qu'à lui; mais pour cela il est nécessaire que le Roi mon Frere soit informé de quelques circonstances que peu de gens sçavent. Quand on fut sur le point de conclurre en 1598. la Paix de Vervins, le Roi mon Ayeul fit

déclarer par ses Plénipotentiaires à ceux d'Espagne, que Messieurs les Etats l'avoient considérablement assisté de Troupes, de Vaisseaux & d'Argent pour lui aider à recouvrer son Royaume, sur les promesses qu'il leur avoit faites de les rembourser de toutes ces dépenses, aussitôt que l'état de ses affaires le lui permettroit; qu'il ne prétendoit pas que la Paix qu'il alloit signer lui fit faire Banqueroute à ses bons Amis; & que plûtôt que de leur faire perdre un sol des sommes qu'ils avoient avancées pour son service, il aimoit mieux continuer la Guerre; enfin qu'il étoit résolu de les rembourser chaque année de la somme que ses finances pourroient suporter, & qu'il étoit bien aise de le déclarer par avance au Roi Catholique, afin qu'il ne le prît point après pour une contravention au Traité, & qu'il sçût que c'étoit le payement d'une dette, & non pas d'une assistance volontaire contre la teneur du dit Traité. Il est vrai que ce grand Roi pût considérer, que ce remboursement pourroit tenir lieu d'assistance à ses Amis, pour les empêcher de tomber sous les Armes du Roi Catholique, qui devoient fondre sur les Provinces-Unies, aussi-tôt que la Paix l'auroit dégagé de la Guerre de France: mais la cause de ce payement étoit si juste, qu'il ne pût être contesté par le Roi Catholique, qui y acquiesça. Le Roi mon Ayeul fournit donc en cette conformité aux Hollandois plusieurs

sommes si considérables que peu d'années après il alloit être quite de la dette : & le prétexte légitime de leur en fournir d'autres étoit prêt à cesser, lorsqu'en l'année 1602. qui fut quatre ans après la Paix signée, le Roi découvrit la conjuration du Maréchal de Biron tramée par les Espagnols, qui lui avoient même promis de le faire Duc de Bourgogne, en lui faisant épouser la Fille du Duc Charles Emanuël de Savoye. Comme ce dessein de brouiller le Royaume, & d'en détacher une Province de cette considération, s'il leur eût réüssi de faire entrer les Armes du Duc de Savoye en Provence, étoit une manifeste contravention au Traité de Paix, & tout-à-fait incontestable ; le Roi mon Ayeul donna à la vérité au bien des Peuples, de ne prendre pas sujet sur cette entreprise d'en rompre effectivement la Paix, quoique déja violée de la part des Espagnols ; mais voyant bien qu'il ne se pouvoit plus confier à leur bonne foi, puisqu'ils ne s'appliquoient qu'à lui jetter sur les bras des affaires fâcheuses & que, sans manquer à ce qu'il devoit à son Etat & à soi-même, il ne pouvoit s'empêcher de prendre d'autres mésures qu'il n'avoit point prises jusques alors ; il ne fit plus de difficulté, & avec raison, d'assister hautement & ouvertement les Hollandois, en quoi aucune personne sensée & raisonnable ne lui sçauroit donner le moindre blâme. Je veux donc dire, que si les Espagnols me

 don-

donnoient jamais une pareille occaſion de me plaindre de leur mauvaiſe foi en l'obſervation de ce qu'ils m'ont promis par la Paix que nous avons faite enſemble, je ne ferois aucune difficulté, non plus que le Roi mon Ayeul, d'aſſiſter ouvertement le Portugal; mais tant que cela ne ſera point, je ne puis entendre avec honneur à des propoſitions de cette nature. Je me ſuis un peu étendu ſur cette matiére au delà des bornes d'une Lettre, par le plaiſir que j'ai eu à juſtifier la mémoire d'un Prince, à la valeur & à la prudence duquel je dois tout ce que je poſſéde de grandeur, d'Etats & de gloire; & je ferai bien aiſe que vous cherchiez quelque occaſion de défendre cette mémoire dans l'eſprit du Roi mon Frere. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, M. le Comte d'Eſtrades, en ſa ſainte garde.

Ecrit à &c.

LOUIS.



LET-

LETTRE

Du Roi d'Angleterre à M. le Comte d'Estrades. De Londres, le 12. *Octobre* 1661.

MOnsieur l'Ambassadeur, j'ai reçû la Lettre que vous m'avez écrite de Calais sur le sujet du ressentiment qu'a le Roi mon Frere du procédé de l'Ambassadeur d'Espagne, & vous suis obligé d'avoir représenté les choses comme elles se sont passées, & de telle maniére que le Roi mon Frere est satisfait de l'ordre que j'y avois mis; que s'il reste quelque éclaircissement à faire, comme mon Ambassadeur m'écrit qu'il en sera besoin, je m'assûre que vous achéverez de convaincre les esprits, & de confirmer le Roi mon Frere dans la véritable créance que vous lui avez déja causée; c'est ce que j'attens de vôtre affection, sur laquelle je fais fondement: aussi pouvez-vous vous assûrer que j'ai pour vous une estime très particuliére, & que je serai toûjours, Monsieur l'Ambassadeur,

Vôtre affectionné ami

CHARLES R.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Chelsea, le 20. Janvier 1662.

SIRE,

Vôtre Majesté aura sçû que j'arrivai ici le 14. J'appris à mon arrivée, que le Roi d'Angleterre étoit résolu de faire baisser le Pavillon à la Flote de Vôtre Majesté, & que toute sa Cour en parloit de maniére., comme si c'étoit une querelle qu'elle lui voulût faire de gayeté de cœur en s'y oposant. Messieurs d'Aubigny & de Carteret me vinrent voir l'un après l'autre le 17., ils me parlérent comme d'eux-mêmes sur une lettre qu'ils dirent que Madame avoit écrite au Roi d'Angleterre sur ce sujet, & je découvris par leurs discours, qu'ils étoient persuadez que c'étoit avec la participation de Vôtre Majesté, que le Roi d'Angleterre, dans ce même sentiment, y avoit répondu, qu'il ne pouvoit se relâcher de son droit; qu'il risquera plûtôt sa Couronne que de l'abandonner; & que son Amiral avoit ordre de faire baisser le Pavillon à toutes les Flotes qu'il rencontreroit. Je leur répondis, que je n'avois point sçû que Madame eût

eût écrit, & que j'étois assûré que Vôtre Majesté n'en sçavoit rien; que l'on connoissoit assez par la maniére dont elle gouvernoit ses affaires, qu'elle ne les communique pas à Madame, mais peut-être qu'elle avoit été portée, par l'affection qu'elle a pour le Roi son Frere, à faire quelques avances d'elle-même, pour prévenir les sujets que Vôtre Majesté auroit de se plaindre de lui, s'il prétendoit des choses où elle a plus de droit que lui de toute ancienneté. Et j'ajoûtai, que je m'étonnois fort du grand bruit qui s'étoit répandu dans Londres & dans les Ports où j'avois passé, d'une mesintelligence entre la France & l'Angleterre sur ce sujet; que tout ce que je sçavois étoit, que Vôtre Majesté avoit donné ordre à son Amiral de faire baisser le Pavillon à toutes les Flotes qu'il rencontreroit à la Mer; & pour cet effet, qu'elle avoit fait préparer vingt Brûlots, & choisir les plus déterminez & experimentez Capitaines qu'elle eût dans son Royaume pour être employez à cet Armement: lequel n'étant composé que de vingt Vaisseaux & vingt Brûlots, peut trouver des Flotes plus fortes en nombre de Vaisseaux, mais non pas plus résolues à périr, si on leur veut contester ce qui est dû à Vôtre Majesté; que je leur parlois comme de moi-même, parce qu'ils m'en avoient commencé le discours, n'ayant rien à proposer sur ce sujet au Roi d'Angleterre. Je les trouvai fort surpris de ce discours, & ils me dirent, qu'on avoit mandé de France

emple qui pût établir un droit & une possession; qu'ayant la revolte dans son Royaume, ses places maritimes occupées par la Ligue, & n'ayant en tout que dix Vaisseaux à son service, il fut obligé d'avoir recours à la Reine Elisabeth, & à lui emprunter sa Flote, laquelle exigea de lui des conditions que la nécessité de ses affaires l'obligea d'accepter; que j'étois assûré que Vôtre Majesté ne se serviroit jamais d'un tel avantage sur ses Alliez, & qu'elle étoit si généreuse, qu'en pareille rencontre elle leur feroit la grace & le plaisir tout entier, sans leur imposer aucunes conditions; qu'il ne faloit pas aujourd'hui tirer une conséquence de cet exemple sur Vôtre Majesté, parce que connoissant sa délicatesse sur le fondement qu'elle fait de son amitié, il arriveroit que, s'en voyant déchûe par une prétention qui ne se peut soûtenir contre un Roi puissant sur Mer & sur Terre, qui le peut devenir tous les jours davantage, & sans l'assistance de qui que ce soit, qui gouverne les affaires de son Etat & celles des Etrangers par lui-même, & qui pénétre les intérêts des uns & des autres jusqu'au fond; il seroit difficile après de la faire revenir dans les mêmes sentimens, si elle étoit une fois persuadée qu'il n'eût pas agi sincérement avec elle. Que je le suppliois de m'excuser si je parlois avec cette liberté, mais qu'en cette rencontre j'agissois plus dans ses intérêts que dans ceux

ceux de Vôtre Majesté, parce qu'assûrément il y avoit plus à perdre pour lui.

Il me répondit d'un ton assez fier, que quand les affaires se pousseroient jusques à l'offenser, il trouveroit des Amis qu'on n'avoit pas attendu jusqu'à cette heure à s'offrir à lui, & qu'il auroit dequoi se soûtenir. Je lui dis, que je ne pénétrois pas où étoit l'offense, ni par qui, puisque je ne lui demandois ni proposois rien en cela de la part de Vôtre Majesté; que je n'estimois pas que les Amis dont il entendoit parler fussent du poids de Vôtre Majesté, & que je doutois encore qu'ils voulussent se lier avec lui contre elle, s'il arrivoit que la bonne intelligence qui y est à présent fut rompuë, ce que je souhaitois avec passion qui n'arrivât jamais. Comme il vit que je ne m'inquiétois pas beaucoup de la maniére dont il m'avoit parlé, il se radoucit, & me demanda si je ne verrois pas M. le Chancélier. Je lui dis, que je m'y en allois sur l'heure, & pris congé de lui; néanmoins je ne pûs le voir que le lendemain.

Pour n'importuner pas Vôtre Majesté par des redites, elle sçaura que la conversation que j'eus ensuite avec M. le Chancelier me parût en partie concertée avec celle du Roi d'Angleterre, & que ce fût presque la même chose; je lui dis seulement, que ce devoit être un ouvrage de sa main & de son crédit, de disposer les choses ensorte que les deux Rois ne se brouillassent pas. Il me répondit, qu'il

 don-

donneroit de son sang pour cela, & qu'il étoit si obligé à Vôtre Majesté de toutes les bontez qu'elle lui avoit témoignées en son particulier, & de l'honneur qu'elle avoit fait à son Fils, que hors le service du Roi son Maître, il sacrifieroit toutes choses pour lui en témoigner sa reconnoissance. Je le trouvai ferme, & dans les mêmes sentimens de ne rien relâcher, disant que le Parlement ne consentiroit jamais à aucun expédient, & que les Peuples donneroient tout leur bien pour soûtenir leur Roi dans ce droit. Je lui répondis, que j'étois assez informé des ordres que le Roi d'Angleterre avoit accoûtumé de donner à son Amiral, pour sçavoir qu'il les donne tels qu'il lui plaît, sans la participation du Parlement; qu'il est vrai que, quand il voudra déclarer une Guerre, il faudra qu'il leur en fasse part, pour en tirer dequoi la soûtenir; & que pour ce qui étoit des expédiens, je n'en demandois ni n'en cherchois pas.

Il me dit, que je voulois donc la Guerre; je répondis, que l'intention de Vôtre Majesté étoit de l'éviter, mais que quand on la voudroit faire par prétensions injustes, elle la soûtiendroit long-tems & avec vigueur. Il me dit là-dessus, qu'il avoit sujet de croire que nous voulions la Guerre, & qu'ainsi il croyoit inutile de chercher des expédiens pour le Pavillon; qu'il se confirmoit dans cette opinion par les avis qu'il avoit de toutes parts, que Vôtre Majesté avoit résolu un

Traité

Traité avec les Hollandois, par lequel elle leur garantissoit la Pêche ; que M. de Thou étoit arrivé à la Haye pour en donner des assûrances ; que c'étoit tout-à-fait s'éloigner de la liaison étroite que Vôtre Majesté avoit protesté, dès mon arrivée, de vouloir faire avec le Roi d'Angleterre ; & qu'à sa seule considération la liberté de la Pêche leur avoit été accordée, contre l'usage des vieux Traitez ; & que c'étoit lui attirer des Ennemis sur les bras, qui, dépouillez de sa protection, ne songeroient jamais à le quéreller ; qu'ainsi, avant que d'entrer en aucune recherche des accommodemens qui pouvoient se trouver sur cette contestation, le Roi son Maître désiroit sçavoir en quelle volonté Vôtre Majesté étoit sur cette garantie ; me laissant entrevoir que, cette difficulté levée, l'autre se termineroit aisément.

C'est maintenant à Vôtre Majesté à voir ce qui lui convient le mieux, ou de rompre avec l'Angleterre, appuyée des forces maritimes de Messieurs les Etats, qui ne manqueront pas de s'y offrir librement par l'avantage qui leur vient de cette garantie, ou bien de la leur refuser présentement, pour profiter d'un ajustement favorable sur le Pavillon ; & s'il faut retomber dans cette rupture, en prendre le tems que Vôtre Majesté se trouve la plus puissante à la Mer, qu'elle s'y puisse maintenir d'elle-même sans aucun secours étranger, & prendre l'occasion de s'y engager sur la prémiére contestation qui se for-

formera sur ce sujet entre l'Angleterre & la Hollande ; ce qui ne manquera pas d'arriver assûrément, dont l'intérêt de ses Sujets, avec qui la même contestation pourroit être formée, lui fournira un prétexte fort plausible.

Je dois encore avertir Vôtre Majesté, que le Roi d'Angleterre m'a dit, que Vatteville lui avoit, il y a huit jours, envoyé demander Audience, pour lui rendre une lettre du Roi son Maître; qu'il avoit répondu, qu'il pouvoit la remettre entre les mains de son Secretaire d'Etat, ce qu'il avoit fait; & que cette lettre l'informoit du rappel qu'il faisoit de Vatteville, sur les choses arrivées en Angleterre, & de l'ordre qu'il avoit d'aller rendre compte de ses actions ; que néanmoins il ne partoit point, & qu'il sçavoit bien qu'il le faisoit, à dessein de voir où finiroit le bruit qui s'étoit déja répandu de cette contestation entre la France & l'Angleterre. Je pris de là occasion de lui dire la réponse que Vôtre Majesté avoit euë d'Espagne par le retour de son Courrier, & comme quoi l'ordre qu'elle avoit désiré qui fut général à tous les Ambassadeurs d'Espagne, de n'assister à aucune des cérémonies où les Ambassadeurs de France se trouveroient, avoit été accordé ; que le Comte de Fuentes étoit chargé de le dire encore à Vôtre Majesté ; & afin qu'elle fût pleinement satisfaite sur ce sujet, qu'elle en avoit reçu la copie signée d'un Secretaire d'État,

qui

qui contenoit les mêmes paroles que le Comte de Fuentes devoit dire à Vôtre Majesté de la part du Roi son Maître. Il me répondit, que cela étoit faux, & qu'on avoit crû tout le contraire; que c'étoit une marque bien grande de la foiblesse des Espagnols. Je lui dis, que c'en pouvoit être une aussi de la grande passion que le Roi d'Espagne avoit d'entretenir une étroite liaison avec Vôtre Majesté, en qui il reconnoissoit beaucoup de sincérité, & où il ne pouvoit jamais se méprendre.

Je me servirai à l'avenir de l'addresse d'un Marchand d'ici, qui a son Correspondant à Paris, ainsi que Vôtre Majesté m'a témoigné le désirer; de cette façon toutes les Dépêches iront & viendront fort sûrement. Je suis &c.

LETTRE

Du Roi à Monsieur le Comte d'Estrades, du 25. Janvier 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades. J'ai reçû par le Courier extraordinaire que vous m'avez dépêché vôtre Lettre du 20. Janvier, & vû ce qui s'étoit passé prémiérement entre vous & les Sieurs d'Aubigny & de Carteret sur l'affaire du Pavillon; & ensuite avec le Roi mon Frere la prémié-

miére fois que vous l'avez falué, & enfin dans la Conférence que vous avez eüe avec le Chancélier Hyde. Sur quoi je vous dirai, qu'il ne se pouvoit rien penser de mieux, ni de plus conforme à mes intentions, que tout ce que vous avez dit aux uns & aux autres, selon qu'ils vous y ont obligé plus ou moins fortement par leurs discours, sur une matiére qui est de soi fort délicate.

Ce que j'ai remarqué dans toute la teneur de vôtre Dépêche, c'est que le Roi mon Frére, ni ceux dont il prend conseil, ne me connoissent pas encore bien, quand ils prennent avec moi des voyes de hauteur & d'une certaine fermeté qui sent la ménace. Je ne connois Puissance sous le Ciel, qui soit capable de me faire avancer un pas par un chemin de cette sorte; & il me peut bien arriver du mal, mais non pas une impression de crainte. Je pensois avoir gagné dans le monde qu'on eût un peu meilleure opinion de moi; mais je me console en ce que peut-être n'est-ce qu'à Londres qu'on fait de si faux jugemens: c'est à moi à faire par ma conduite qu'ils ne demeurent pas long-tems en de semblables erreurs.

Je suis assûré qu'à Madrid, ni en aucun autre lieu de la Terre, il ne feroit sorti de la bouche d'un Ministre, parlant à mon Ambassadeur, ce que le Chancélier Hyde a bien voulu vous dire, qu'il n'y avoit point d'accommodement du Roi son Maître avec moi sur le Pavillon, si je voulois garantir leur Pêche aux Hollan-

landois. A ouïr parler le Chancélier, ne diroit-on pas que je suis perdu si ce différend du Pavillon ne s'accommode par quelque tempérament? Cependant il est vrai que rien ne m'est plus indifférent, parce que je prétens mettre bien-tôt mes forces de Mer en tel état, que les Anglois tiendroient à grace que je veuille bien alors entendre à des tempéramens touchant un droit qui m'est dû plus légitimement qu'à eux. Le Roi d'Angleterre & son Chancélier peuvent bien voir à-peu-près quelles sont mes forces, mais ils ne voyent pas mon cœur; mais moi, qui sens & connois l'un & l'autre, je désire que, pour toute réponse à une déclaration si hautaine, ils sçachent par vôtre bouche au retour de ce Courrier, que je ne demande ni ne recherche d'accommodement en l'affaire du Pavillon, parce que je sçaurai bien soûtenir mon droit, quoi qu'il en puisse arriver; & que, pour ce qui est de la garantie de la Pêche, j'en userai comme il me plaira, sans aucune rélation à l'autre affaire du Pavillon, parce que sçaurai bien soûtenir mon droit, & suivant que je l'estimerai juste, & que je trouverai le droit des Hollandois bien ou mal fondé. Je ne veux pas même que vous les éclaircissiez, sçavoir si je suis engagé ou non à la dite garantie, quoiqu'à vous (pour vôtre information particuliére, qui ne doit point aller jusqu'à eux, puisqu'ils tiennent avec moi un si mauvais procédé) je veuille bien vous dire,

dire, que je n'ai encore là-dessus aucun engagement avec les Hollandois.

Avec des Princes comme moi, qui regardent l'honneur & visent à la gloire préferablement à toute autre considération, il y avoit de meilleurs chemins à prendre pour le Chancélier, s'il vouloit parvenir à sa fin. Les affaires se font ou se ruinent souvent par la bonne ou mauvaise maniére de les porter; & en celle-ci je vous avouë que je ne sçai pas moi-même ce qui seroit arrivé de la garantie de la Pêche, dont les Hollandois me pressent, si, au lieu de me parler avec la hauteur qu'a fait le Chancélier, il vous auroit dit bonnement, qu'il faloit en toutes façons empêcher que vos Maîtres ne se brouillassent ensemble, qu'en même tems il eût proposé des expédiens, pour éviter les ruptures que peut causer le différend du Pavillon; & qu'ensuite il eût témoigné, que le Roi son Maître espéroit de l'amitié dont je l'avois tant fait assûrer, que je ne voudrois par lui donner le déplaisir de me voir engager avec les Hollandois dans une garantie que l'Angleterre ne peut souffrir sans préjudice; C'étoit presque la même chose en des termes plus civils, & je doute que j'eusse pû m'en défendre; mais de la hauteur qu'il l'a pris, je crois que la prémiére chose que je ferai, sera d'entrer dans l'engagement sur lequel je vois qu'on me ménace.

Je ne doute pas qu'après ce coup le Chancélier ne vous représente maintenant

nant les inconvéniens de cette résolution, si je m'y porte, & qu'en traitant il n'exagére le salut ou la perte du Portugal, dont il vous fera voir qu'ils sont sur le point d'abandonner les intérêts, de rompre le mariage, & en un besoin de se joindre au Roi Catholique pour l'aider à cette conquête.

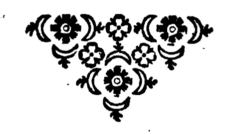
Je crois que tout cela peut facilement arriver, & je vois, aussi-bien qu'eux, l'intérêt que j'ai qu'il n'arrive pas: & cependant tout cela ne m'est rien à l'égard d'un point d'honneur où je croirois la reputation de ma Couronne tant soit peu blessée; car en pareil cas, bien loin de me soucier ni me mettre en peine de tout ce qui peut arriver des Etats d'autrui, comme du Portugal, je serai toûjours prêt de hazarder les miens propres, plûtôt que de commettre la moindre foiblesse qui ternît la gloire où je vise en toutes choses, comme au principal objet de toutes mes actions.

Le Chancélier s'est donc bien fort mécompté en son opinion; & je veux dire aussi que, quelque suite que cette affaire ait, il ne se mécomptera pas peut-être moins en ses mesures; car s'il en faut venir à des extrêmitez avec son Maître pour un point d'honneur, j'éspére, sans ménacer personne, & assez facilement, mettre les affaires en état que mon parti, pour parler modestement, ne sera pas le plus foible. Je dis même quand je serois seul à le soûtenir, quoique j'aye d'ail-

leurs

leurs tout ſujet de croire, qu'en un beſoin je ſerai aſſez bien ſecondé, de divers endroits même dont le Roi d'Angleterre ſe doute le moins.

Auſſi-tôt que j'ai reçû vôtre Dépêche, j'ai donné inceſſamment des ordres pour mettre ma Flote en état qu'elle n'ait pas beaucoup à craindre, quelqu'autre Flote qu'elle puiſſe rencontrer, & je crois pouvoir dire avec vérité & ſans préſomption, que quand il lui arriveroit un malheur, ce ſeroit peut-être la plus mauvaiſe affaire en toutes façons que le Roi d'Angleterre eût pû s'attirer ſur les bras. Il en ſera après cela ce qu'il plaira à Dieu; il me ſuffira de n'avoir rien fait de bas, ni que je puiſſe me reprocher moi-même. Je ne veux pas finir ſans vous témoigner, que la grande perte que vous venez de faire m'a fait participer à la douleur que je vois bien que vous en avez reſſentie, & avec raiſon, quoiqu'il y ait long-tems que Dieu vous ait voulu préparer à ce rude coup: ſi je puis contribuër quelque choſe à ſoulager vôtre affliction, je le ferai fort volontiers. Sur ce je prie Dieu, &c.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Chelsea le 1. *Février* 1662.

SIRE,

Dans l'indisposition & l'affliction où je suis, je ne me trouve guéres capable de la bonne conduite qu'il faut tenir dans les affaires de Vôtre Majesté; le zèle pourtant que j'ai pour son service me fera faire tous les efforts possibles, afin qu'il ne reçoive aucun préjudice entre mes mains; & l'honneur que Vôtre Majeste m'a fait de me témoigner avec tant de bonté, qu'elle est touchée de ma perte, adoucit bien un peu ma douleur, mais elle reste encore si forte, que je la supplie très-humblement de lui imputer toutes les fautes que je pourrai commettre à l'avenir dans le cours de ma négociation, & même dans le compte que je lui rendrai de l'état où elle se trouve à présent.

Je dois prémiérement répondre à la Lettre que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire le 22. où je vois que M. de Montaigu a parlé sur l'affaire du Pavillon en un sens contraire à celui où

j'ai

j'ai trouvé le Roi d'Angleterre. Je ne sçai pas si dès ce tems-là il a bien pû entrevoir, que cette facilité qu'il lui donne pour un accommodement, lui venoit de l'espérance qu'il avoit conçûë, que Vôtre Majesté, en cette considération, feroit aussi quelque chose pour lui dans l'affaire des Hollandois; mais comme il me parût quatre jours après ma Dépêche du 20. dans la même fermeté où je l'ai vû la prémiére fois, je croirois que M. de Montaigu n'a pas été bien informé de ses intentions.

Quant à ce qui regarde les avis qui ont été donnez à Vôtre Majesté des bruits que Vatteville & ses Emissaires ont répandus; que sa revocation étoit concertée avec la mienne; que cela présuposoit que nous avions été jugez également coupables, puisque nous étions tous deux traitez également; que Vôtre Majesté trouve un notable intérêt à faire cesser des bruits qui vont à lui dérober les avantages d'une réparation qui lui a été accordée par le Roi d'Espagne, & qu'elle n'en trouve point de meilleur moyen que de me faire rester ici un tems considérable après lui. Je dois dire là-dessus à Vôtre Majesté, que je reçois ses ordres avec tout le respect qu'elle peut désirer en un Sujet véritablement soûmis: mais s'il m'est permis de lui découvrir mes sentimens, je lui dirai, qu'en quelque lieu que Vatteville ait tenu ce discours, il

n'en

n'en a rien été oüi, ni crû dans cette Cour; que parmi tout le monde sa révocation y est prise pour une réparation, que le Roi son Maître a voulu donner à Vôtre Majesté de sa méchante conduite; qu'il en est même en quelque façon disgracié, n'ayant pû obtenir par le Courier qu'il a dépêché en Espagne, la permission d'y aller, & ayant au contraire reçû ordre de se retirer à Bruges, où l'on le regarde comme relégué. C'est ainsi que le Roi d'Angleterre m'en a parlé, & c'est le jugement que font de lui tous les Courtisans.

Il est parti aujourd'hui, après avoir distribué en présens quantité de ses meubles au Maître des Cérémonies & aux Résidens des Princes & Républiques qui se sont trouvez en cette Cour; &, en faisant toutes ces actions de libéralité, il a laissé à payer pour 10000. Jacobus de dettes.

Après ce départ Vôtre Majesté jugera, s'il lui plait, si mon séjour en cette Cour lui est encore nécessaire, & si (quand il s'y répandroit des bruits desavantageux) quinze jours ne suffiroient pas pour les détruire: dans ce tems, ou fort peu davantage, j'espére finir les affaires que Vôtre Majesté m'a commises, & sur-tout à présent que je sçai ses intentions par le retour de mon Courier. Cela étant fait, je supplie très humblement Vôtre Majesté, de trouver bon que je m'en aille à Paris; & que, pour raison de m'en accorder la permission, je lui représente cent obliga-

tions de conſcience qui le veulent, pour ſatisfaire aux Legs pieux & autres diſpoſitions, que ma femme a faites en mourant, & pour régler auſſi les affaires d'une famille qui ſe trouve dans la derniére déſolation.

Mon Courier revint le 28. bien tard: le lendemain j'envoyai prier M. d'Aubigny de me venir voir, ne me trouvant pas en état d'aller à la Cour. Je l'inforformai en général des choſes, me reſervant de deſcendre dans le détail avec M. le Chancélier; & j'ai été bien aiſe de me ſervir prémiérement de cette voye, pour faire ſentir au Roi d'Angleterre & au Chancélier la délicateſſe de Vôtre Majeſté, ſur la maniére dont il ſe faut conduire avec elle dans les affaires, & afin auſſi de les rendre par-là mieux diſpoſez à convenir des choſes qui regardent ſes intérêts.

Le 30. je vis le Roi d'Angleterre, & j'en pris l'occaſion du Courier que je reçûs ce jour là, par lequel Vôtre Majeſté me donnoit les avis qu'elle a eû de Portugal. Je lui repréſentai le mauvais état des affaires de ce Royaume; les obligations où il étoit de le ſecourir promptement, avant que les Eſpagnols euſſent le loiſir de ſe prévaloir de la diviſion & de l'ignorance de ceux qui étoient chargez du Gouvernement; que Vôtre Majeſté ne pouvoit le voir auſſi intéreſſé qu'il étoit en la protection de ce Prince, ſans être touchée pour l'amour de lui de

la

la méchante conduite de ses Ministres; & qu'elle m'avoit dépêché un Courier exprès, afin que par moi il en reçût tous les avis.

Il me répondit, que ces avis se trouvoient conformes à ceux qu'il avoit reçûs par Fanchon, & que même on lui mandoit quelque chose de pis; que pour satisfaire à la protection qu'il devoit au Roi de Portugal, il avoit résolu de faire partir 3000. hommes de pied & 1000 Chevaux, pour arriver à Lisbonne le 15. de Mars; qu'il faisoit équiper dix Navires de Guerre, de 60. piéces de Canon chacun, & en prenoit 15. des Marchands pour passer la Cavalerie; qu'il travailloit à faire cesser dans cette Cour-là les jalousies qui divisoient les Ministres; mais qu'après avoir satisfait à ce qui est de son obligation, il ne pouvoit être chargé de tous les événemens fâcheux qui empireroient les affaires du Royaume de Portugal; qu'il ne pouvoit les prévenir, s'il n'étoit assisté du secours que Vôtre Majesté avoit promis; & qu'il me prioit de lui dire là-dessus ses sentimens.

Je lui témoignai, que j'étois persuadé qu'ils étoient toûjours les mêmes; que les ordres avoient été donnez pour cela, & que l'exécution n'en avoit été différée que par la peine que l'on aura maintenant à trouver de l'or pour une somme comme celle-là; & qu'aussi j'avois attendu à presser Vôtre Majesté là-dessus, que j'eusse en même tems à lui dire positivement la ré-

résolution qu'il prenoit au sujet du Pavillon, comme une chose qui pouvoit le plus enfreindre ou diminuer la bonne intelligence, qui sembloit avoir été un peu altérée par la maniére dont M. le Chancelier m'avoit parlé la derniére fois sur la garantie de la Pêche demandée par les Hollandois.

Il me répondit, qu'il ne pouvoit pas croire que le Chancélier eût rien avancé, ni contre la bonne intelligence, ni contre le respect qu'il devoit à Vôtre Majesté; qu'il l'en desavouëroit si cela étoit; mais que connoissant ses intérêts, il auroit pû me dire, comme il vouloit bien m'en assûrer lui-même, qu'il ne pourroit jamais se persuader que Vôtre Majesté se pût engager à aucune garantie en faveur des Hollandois, qui pût à l'avenir tourner à son préjudice, bien qu'il en reçût des avis de toutes parts, & que même encore à présent les Hollandois se vantoient d'en avoir de bonnes assûrances; qu'il présumoit mieux de son amitié & des protestations que je lui en avois fait si souvent de sa part; que du moins Vôtre Majesté auroit pour lui & pour eux une considération égale, qu'il la laisseroit toûjours arbitre de ses intérêts, & qu'il me prioit de lui en écrire; que quand elle y mettroit de la différence à son desavantage, cela le pourroit obliger à se plaindre, mais non pas à s'éloigner de cette bonne intelligence, qu'il ne trouveroit jamais bon de rompre pour un sujet comme celui-

là;

là; qu'il n'avoit point eu deſſein d'en faire une compenſation avec l'affaire du Pavillon, ni de rien exiger de Vôtre Majeſté pour tous les accommodemens qu'elle pouvoit approuver ſur ce ſujet; qu'il ne croyoit pas que Vôtre Majeſté en demandât dans les 4. mers qui ſe trouvent opoſées aux 4. côtes d'Angleterre, parce qu'en celles-là la ſupériorité ne lui avoit jamais été diſputée par aucun Prince; mais que pour la Mer qui commence depuis le Cap de Finiſterre juſqu'au Détroit, du Détroit à la Mediterranée, & enſuite dans toute cette Mer, il conſentoit, pour l'intérêt de cette bonne intelligence, que les deux Flotes venant à ſe rencontrer dans tous ces endroits, ne ſe demandaſſent rien l'une à l'autre; qu'elles portaſſent toutes deux également le Pavillon, quoiqu'il n'y eût point d'exemple que cela ſe fût pratiqué dans les tems paſſez; & que dans cette Mer, comme dans toutes les autres, ſes Flotes ayent toûjours eu ordre de faire baiſſer le Pavillon à toutes celles qu'elles rencontreroient.

Je vis enſuite le Chancélier: je trouvai qu'il avoit ſçû par des Lettres de France, que Vôtre Majeſté avoit été fort mal ſatisfaite de la maniére dont il m'avoit parlé ſur ces deux articles; je le confirmai dans cette opinion, lui faiſant entendre, que Vôtre Majeſté ſe propoſant dans toutes ſes actions les plus hauts ſentimens de la gloire, ne ſouffriroit jamais qu'aucun Prince de l'Europe lui impoſât des con-

 ditions,

ditions, & marchandât avec elle, comme il sembloit qu'il en avoit eu le dessein; qu'elle se pouvoit fléchir par les voyes honnêtes, & par la confiance que l'on prenoit en sa parole; mais qu'elle ne pouvoit jamais être détournée de ses desseins par aucun procédé qui sentit tant soit peu la hauteur.

A ce discours il me parût fort étonné, & me dit, qu'après le Roi son Maître, il ne connoissoit point de Prince dans le Monde pour qui il eût tant de vénération qu'il en avoit pour Vôtre Majesté, & pour qui il se sentît plus obligé d'en avoir; qu'il n'avoit pas crû sortir de ces sentimens dans les discours qu'il m'avoit tenus; que la maniére de s'expliquer en sa Langue, moins civile & moins honnête que la Françoise, avoit pû donner lieu au jugement que j'en avois fait, & au compte que j'en avois rendu; mais qu'il m'assûroit que ses pensées étoient pleines de respect, & fort éloignées de toute hauteur. Il poussa là-dessus des choses très obligeantes pour Vôtre Majesté, par lesquelles il me parût sensiblement touché de voir, que ce qu'il m'avoit dit eût été expliqué contre son sens. Il me redit sur la garantie & sur le Pavillon les mêmes choses que j'avois déja entendues du Roi d'Angleterre; il y ajoûta, qu'il devoit faire partir une frégate après la Flote, qui porteroit les ordres à Mylord Sandwick, qui commande celle du Levant, & à Mylord Jennings, Vice-Amiral, qui commanman-

mande celle de Lisbonne & de Tanger, d'éviter depuis le Cap de Finisterre la rencontre de celle de Vôtre Majesté, & en cas que cela ne se pût, qu'elles eussent à la saluer du Canon ou du Pavillon également; que c'étoit tout ce que M. de Beaufort avoit prétendu, ainsi qu'il l'avoit vû par les lettres de la Reine d'Angleterre & de Madame; qu'il ne se pouvoit rien faire au delà pour contenter Vôtre Majesté, & que le Roi son Maître ne sçauroit aller plus loin, sans se perdre; ni lui, entreprendre de lui en donner le conseil, sans se voir exposé d'être cité 24. heures après à la Barre, qui est le banc de Justice, par le Parlement; & qu'il ne croyoit pas que Vôtre Majesté voulût le commettre à un décri public, pour une prétention qui ne pouvoit être aprouvée, & qui ne lui étoit d'aucune utilite dans l'occasion présente.

J'ai répondu à ce discours, & à celui du Roi d'Angleterre, en soûtenant toûjours le droit de supériorité dans toutes les Mers pour Vôtre Majesté, & ne convenant d'aucunes des raisons ni des exemples que le Chancélier m'allégua pour maintenir celui du Roi son Maître, & témoignant n'avoir aucun ordre de chercher des tempéramens, mais voulant bien de mon chef représenter les inconveniens qui pouvoient naître de ce différend, que l'Angleterre avoit pour le moins autant d'intérêt d'éviter que la France; que je n'avois rien à dire au delà, si ce n'est

 que

que je rendrois compte à Vôtre Majesté de tout ce qui m'étoit dit là-dessus, & que ce seroit à elle à donner tels ordres qu'elle jugeroit à propos à son Amiral. Et au Roi d'Angleterre je répondis sur la garantie, que je n'avois aucune connoissance qu'il eût été rien conclu avec les Hollandois, ainsi qu'ils le publioient; que je ne doutois pas que Vôtre Majesté ne fit considération sur ses intérêts dans cette affaire, après la priére qu'il me chargeoit de lui en faire.

Vôtre Majesté voit par tout ce discours, que le Roi d'Angleterre, ayant donné par avance ses ordres, sans être assûré de la résolution qu'elle prendra sur la garantie, témoigne vouloir éviter un sujet de troubles, & ne vouloir pas, comme il le pourroit, tirer avantage de ce qu'il se trouve armé, & que Vôtre Majesté ne l'est pas encore; que la route que sa Flote doit faire pour passer de la Rochelle au Levant, s'éloigne de celle que tient la Flote Angloise, & qu'elles ne peuvent se rencontrer que par delà le Cap de Finisterre, où il n'y a plus de contestation; & que cette occasion évitée, elle se peut après donner tout le tems nécessaire pour se mettre en état de soûtenir son droit, & obliger alors le Roi d'Angleterre à des choses qu'il refuse à présent, & qu'il n'oseroit même accorder dans une autorité foible, comme celle où il se trouve avec son peuple, & auxquelles le Parlement s'opposeroit, tout bien inten-

tentionné qu'il est. Il a parû déja fort émû des bruits qui ont couru de cette contestation ; & cela a donné lieu à une députation de la Chambre Basse pour être éclairci, & pour des offres sur ce sujet, lesquelles le Roi d'Angleterre a refusées, se proposant toûjours que l'affaire se termineroit par voye de douceur. Et je dois lui dire encore, que tous les discours qu'il m'a tenus ont été accompagnez de toutes sortes de marques d'estime & de considération pour Vôtre Majesté, & qu'il m'a quasi plus fait valoir l'opiniâtreté de son Peuple & l'acharnement de son Parlément sur cette affaire, que l'intérêt qu'il peut avoir de la soûtenir.

Pour le Portugal, il m'a parû dans la maniére dont le Roi d'Angleterre & le Chancélier ont reçû les avis que je leur ai donnez, & dans les discours qu'ils m'ont tenus là-dessus, qu'ils sont fort resignez à tout le mauvais succès qui peut arriver dans les affaires de ce Royaume; & il a fallu les presser beaucoup pour leur faire prendre la résolution de ce prompt secours. Je vois presque qu'ils se consolent déja de sa perte, dans l'espérance d'en recueillir les principales piéces aux Indes; & cela, ce me semble, doit déterminer plûtôt Vôtre Majesté à ce qu'elle doit faire pour son soûtien; & à s'expliquer de ce qu'elle veut que je dise sur l'argent qu'elle a destiné pour ce-

la, comme une affaire où elle s'engage bien plus pour son intérêt particulier, que pour celui du Roi d'Angleterre.

La Flote est partie le 25. à midi, & a été rencontrée à moitié chemin de la Manche le 27. à trois heures après midi; comme le vent a été bon jusques au 29. l'on compte ici qu'elle l'aura passée, & quelque vent qu'il fasse, se trouvant hors d'entre les Terres, qu'elle s'en pourra servir pour continuer son voyage. Je suis &c.

LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Paris, le 5. Février 1662.

Monsieur le Comte d'Estrades, le Courrier que je vous dépêchai le 26. de l'autre mois, arriva ici de retour hier après mon diné, & me rendit vôtre Lettre du 1. du courant, comme il a falu du tems pour la déchifrer, qu'il en faut aussi pour mettre en chiffre celle-ci, vous jugerez bien que l'ordinaire d'Angleterre partant ce matin, je ne puis répondre à tout ce que vous me mandez que fort succintement, si je veux profiter de l'occasion de son départ, comme

je crois qu'il importe que je ne remette pas à le faire jusqu'à l'ordinaire de Mecredi.

Je vous dirai donc en peu de mots, que j'ai été très satisfait de la maniére obligeante dont le Roi mon Frere vous a parlé, tant sur le sujet des différens qui pouvoient naître entre nous à la Mer, si nous nous eussions voulu en cette conjoncture opiniâtrer l'un & l'autre à contester & soûtenir nos droits par la force, que sur le point de la garantie de la Pêche, où le Roi d'Angleterre vous a témoigné qu'il me feroit volontiers arbitre de ses intérêts, & que, quelque résolution que je puisse prendre dans mon Traité avec la Hollande, si elle lui étoit desavantageuse, il pourroit bien avoir sujet de s'en plaindre, mais que cela ne l'obligeroit pas à s'éloigner de la bonne intelligence qui est entre nous ; & enfin qu'il n'avoit jamais eu dessein de faire une compensation de l'affaire de la garantie avec celle du Pavillon.

A présent que je sçai que le Roi mon Frere, avant même qu'être assûré de la derniére résolution que je prendrois, a envoyé exprès une frégate trouver ses Flotes, pour porter ses ordres aux Mylords Sandwick & Jennings, qui les commandent, d'éviter la rencontre de la mienne, & en cas que cela ne se pût, qu'elles eussent à la saluer du Canon ou du Pavillon également ; j'envoyerai aussi ordre à ceux qui commandent ma Flote,

 d'en

d'en user avec celle d'Angleterre en la même conformité, dont il sera bon que vous informiez le Roi & le Chancélier aussitôt que cette Dépêche vous aura été renduë.

Pour ce qui est des 600000. livres, que vous sçavez qui sont au Havre il y a long-tems, présupposant que la frégate que j'ai dit ci-dessus sera partie, & qu'ainsi il n'y a plus de risque que nous nous puissions brouiller présentement sur l'affaire du Pavillon, vous pourrez maintenant dire au Roi mon Frere, qu'il n'a qu'à envoyer le Vaisseau qui doit aller enlever cette somme, & que j'ai donné ordre qu'elle soit remise sans délai à celui qui portera le contre-seing dont nous sommes convenus.

Je ne vous mande rien de ce que vous avez à dire de delà, pour faire valoir cette marque de ma bonne volonté, m'en remettant entiérement à vôtre zéle & à vôtre adresse; je vous recommande seulement que cela vous serve pour presser l'envoi des 3000. hommes de pied & des 1000. chevaux dont vous a parlé le Roi d'Angleterre, me paroissant de la derniére importance que ce secours arrive où il est destiné, avant le commencement de la Campagne.

Ne vous inquiétez point pour vôtre congé, je vous assûre que je ne vous laisserai en Angleterre que le tems qu'il faut nécessairement pour dissiper les bruits que je vous ai mandé qu'on a fait cou-

rir, autant à mon desavantage qu'au vôtre. Faites-moi sçavoir le plûtôt que vous pourrez, si la frégate sera partie pour aller trouver les Flotes avec les ordres qu'on vous a dit ; & avant que vous la sçachiez à la Mer, ne vous expliquez point sur l'argent, &c. Sur ce, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres, le 6. Février 1662.

SIRE,

Je ne puis presque rien ajoûter par cet ordinaire au compte que j'ai rendu à Vôtre Majesté de toutes les choses par le retour du Courier de M. de Lionne, qui partit d'ici le prémier du mois, si ce n'est que le Roi d'Angleterre me fit sçavoir samedi, qu'il seroit bien aise de me parler le lendemain ; & ce qu'il me dit ce jour-là fût, que de plus en plus les avis qu'il avoit reçûs de Vôtre Majesté sur le mauvais état des affaires du Portugal lui étoient confirmez ; qu'il appréhendoit, s'il n'y remédioit à tems, qu'il n'y pourroit plus revenir ; que ce tems s'entendoit à la fin de ce mois, afin qu'au

commencement de Mars l'on pût prévenir les Espagnols dans leurs desseins; qu'il m'avoüoit qu'il n'avoit pas un sol; que les payemens des gratifications qu'il avoit reçû du Parlement étoient longs à venir; & que, pour équiper les dix Vaisseaux de guerre qu'il destinoit pour cela, & les quinze qu'il devoit prendre des Marchands, il n'avoit pas de fonds pour le présent que celui qu'il attendoit de Vôtre Majesté; qu'il me prioit de lui en écrire incessamment; & cependant, pour ne perdre point de tems, de lui donner une Lettre pour celui qui devoit être chargé de la Voiture au Havre, afin qu'il la délivrât à son homme tout aussitôt qu'il en auroit reçû les ordres de Vôtre Majesté: & il me marqua qu'il prenoit ces devants, pour ne perdre pas l'occasion du vent, qui se trouve favorable pour cette route. Je lui promis d'en écrire à Vôtre Majesté, & j'ai crû ne lui accorder rien en lui donnant une Lettre au sens qu'elle le verra par la copie qui est ci-jointe.

Il me dit en même-tems, qu'une des frégates de la Flote, qui est partie le 25. armée de 60. piéces de Canon, ayant été démâtée, avoit relâché à Portsmouth; que par cette voye il alloit confirmer les ordres qu'il avoit donnez à ses Amiraux, conformément à ce qu'il m'avoit promis, afin de leur faire éviter tout sujet de contestation à la Mer avec celle de Vôtre Majesté.

Il

Il y a ici des lettres de Mylord Sandwick qui disent, que le Roi de Maroc & de Fez lui a envoyé donner avis, que le Roi d'Espagne le sollicitoit de s'oposer à l'établissement des Anglois dans Tanger, sous prétexte que cette Place est du Royaume de Fez, & qu'il lui offroit d'y contribuer sous main; mais qu'attendu que les Rois ses Prédécesseurs avoient toûjours gardé bonne correspondance avec les Rois d'Angleterre, il n'avoit pas voulu entendre à cette sollicitation; qu'au contraire il protestoit de vouloir vivre en bonne amitié avec lui; qu'il s'y sentoit encore invité en son particulier, par le malheur qu'il avoit eu en commun avec lui, se trouvant avoir été dépoüillé de ses Etats, au même tems que le Roi d'Angleterre avoit été chassé des siens; & qu'il estimoit qu'ils étoient obligez par là de s'entre-secourir plûtôt l'un l'autre; qu'un Maure, nommé Sainte, avoit envahi ses deux Royaumes, établi son fils dans celui de Maroc, lequel étant mort depuis peu, il en avoit repris la possession, quasi au même tems que le Roi d'Angleterre étoit rentré dans ses Etats; & qu'il tenoit depuis six mois ce Tyran assiégé dans Salé, Place forte sur le bord de la Mer, à quarante lieuës de Tanger, laquelle il ne pouvoit prendre, parce qu'elle étoit secouruë par Mer; & que n'ayant aucunes forces maritimes, il prioit Mylord Sandwick de l'assister, & d'assûrer le Roi son Maître de son amitié & bonne correspon-

dan-

dance; que là-dessus Mylord Sandwick lui a envoyé dix Navires, & donné avis de tout ce procédé au Roi son Maître, qui se prépare à secourir ce Prince, & à faire une forte alliance avec lui; que cela peut beaucoup servir au dessein d'Alger, auquel ce Roi se portera d'autant plus volontiers, que ce n'est que des forces de ces Pirates que ce Tyran a été secouru, & le peut être encore dans Salé.

La Cabale oposée à celle du Chancélier fait de grandes brigues pour obliger le Roi d'Angleterre à nommer le Chevalier Benet Ambassadeur en France en la place du Comte de Saint Alban, qui a depuis peu reçû ses lettres de congé pour revenir en cette Cour. Je crois qu'il est de l'intérêt de Vôtre Majesté, qu'un homme comme celui-là, qui est connu publiquement pour être pensionnaire d'Espagne, & abandonné à ses intérêts, ne soit chargé d'aucune Négociation dans sa Cour, & n'y paroisse pas même avec un caractére public. C'est pour cela que j'ai fait représenter au Chancélier par des personnes qui sont dans ses intérêts, combien il lui est important qu'un Emploi de cette nature, qui donne la connoissance des plus grandes & plus secretes affaires d'Angleterre, ne soit pas confié à une personne qui lui est suspecte: & en même tems je lui ai fait proposer M. Carteret; mais il s'est trouvé tellement nécessaire auprès de lui pour les affaires de la Marine, qu'il n'a pû consentir de l'éloi-

loigner. Je lui ai fait nommer ensuite M. Lockhart, lequel, bien qu'éloigné de la Cour, n'est pourtant point déchû d'estime dans l'esprit du Roi d'Angleterre ; & avoir été, il n'y a que 4 jours, Ambassadeur de l'Usurpateur, n'est rien en cette Cour contre la bienséance, qui le puisse empêcher de le devenir du Roi légitime, après l'exemple de Downing, qui étoit au même tems Résident auprès de Messieurs les Etats, & qui l'est encore à présent.

Les Ennemis du Chevalier Digby ayant pris occasion de la pension qu'il a de Vôtre Majesté pour le décrier au Parlement & en cette Cour, & le rendre par-là suspect au Roi d'Angleterre, même pour l'éloigner de la Charge de Général des postes, qui lui étoit promise il y a long-tems; il m'a raporté le Brevet que Vôtre Majesté en avoit fait expédier, me témoignant qu'il recevoit à grand honneur la gratification qu'elle avoit eu la bonté de lui continuer ; mais qu'il croyoit qu'elle ne trouveroit pas mauvais qu'il l'en remerciât, pour fermer la bouche à ses Ennemis, & qu'il se trouveroit bien plus en état de soûtenir les intérêts de la France contre ceux qui les voudroient choquer, quand tout le monde sçauroit qu'il n'en recevoit plus aucune grace. Celui qui a le plus poussé l'affaire a été Kraff, lequel, avec la Comtesse de Castelmaine, autrefois Madame Palmer, a porté le Roi d'Angleterre à lui refuser la Ferme

de

de la Poste, après lui en avoir promis la Charge ; & comme c'est une affaire où il y a 200000. livres à gagner tous les ans, lui & sa cabale ont si bien fait, qu'elle a été donnée à Benet, qui en partage le gain avec eux.

Le Parlement a passé un acte la semaine passée, qui déclare pour illégitimes tous les Parlemens qui ont été assemblez depuis l'année 1641, qui annulle tous leurs Actes, & ordonne que, nonobstant l'amnistie accordée, l'on continuëra de faire recherche de tous ceux qui se trouveront avoir trempé dans la mort du feu Roi d'Angleterre : & dans peu de jours l'on en doit faire mourir quelques-uns, dont les principaux doivent être Lambert & Wenes.

Samedi dernier il arriva dans le Parlement une contestation entre le Duc de Buckingham & le Comte de Northumberland, qui divisa tous les Membres en deux partis ; le sujet vint de la demande que fait la Province d'York, dont le Duc de Buckingham est Gouverneur, d'une Cour de justice dans ce Païs, qui lui épargne la peine d'aller à Londres plaider. Comme l'on examinoit cette demande, le Comte de Northumberland dit, qu'elle ne se pouvoit accorder sans intéresser le service du Roi ; que ce n'étoit que quelques particuliers Justiciers de la Province qui la poussoient pour leur intérêt. M. le Duc de Buckingham, parlant après lui, dit qu'il avoit visi-

visité depuis peu son Gouvernement, & qu'il avoit trouvé généralement tous les Ordres portez à désirer cette Cour; qu'il avoit seulement remarqué quelques particuliers, qui avoient été autrefois contre le Roi, qui s'en éloignoient. Le Comte de Northumberland, qui a été de ce nombre, croyant que cela avoit été dit pour lui, s'en plaignit, & entra en justification de sa conduite passée. Le Duc de Buckingham dit, qu'il avoit avancé cela sans dessein: & quoique le Parlement leur eût ordonné à tous deux de demeurer bons amis, ils ne laissérent pas, venant à se joindre dans la Chambre un moment après, de se dire encore quelque chose de fâcheux, qui ayant été entendu par Mylord Manchester, le Parlement les fit sortir, & délibera s'il les envoyeroit tous deux à la Tour. Sur cette déliberation chacun prit son parti, les uns pour le Duc, les autres pour le Comte; & comme ce dernier est un des plus fameux Presbytériens, il entraîna dans ses intérêts tous ceux de sa Secte, & l'autre tous les Royalistes; & il se trouva en un instant, d'un différend particulier, une affaire générale, qui auroit produit un grand desordre, si le Roi d'Angleterre le soir ne s'en étoit mêlé, & ne les avoit fait embrasser tous deux.

L'on m'a assûré que le Roi d'Angleterre avoit encore refusé de voir Vatteville sur son départ, quelques instances qui lui en ayent été faites de sa part; il publie ici,

ici, qu'il s'en alloit être Ambaſſadeur en Allemagne, & qu'il devoit remuer de grandes affaires contre la France. Je ſuis &c.

LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Eſtrades. De Paris, le 12. *Février* 1662.

MOnſieur le Comte d'Eſtrades, j'ai reçû vôtre Lettre du 6. avec la copie du billet que vous avez mis entre les mains du nommé de Fox, pour être donné à celui qui eſt chargé de la Voiture au Havre. Ma Lettre du 5. que vous avez reçûe depuis, vous aura fait connoître, qu'en écrivant ce billet vous ne vous étiez avancé à rien qui ne fût conforme à mon intention, puiſque j'avois déja envoyé mes ordres au Havre, pour faire remettre ſans plus de délai la ſomme qui y eſt, à la perſonne qui aporteroit le contre-ſeing. J'oubliai ſeulement alors de vous mander, que l'homme qui a l'argent à ſa diſpoſition s'appelle le Negre; & qu'il ſera logé proche du port avec mes Mouſquetaires qui l'ont accompagné. Cependant il importe extrêmement, que de Fox ſe conduiſe enſorte dans cette affaire qu'el-

qu'elle puiffe demeurer toûjours dans le dernier fecret.

Commencez à faire tous vous offices auprès du Chancélier, & s'il eft néceffaire auprès du Roi, pour empêcher que le Chevalier Benet ne fuccéde au Comte de Saint Alban en l'Ambaffade auprès de moi. Je fçai bien que je n'ai pas droit d'exiger du Roi mon Frere, qu'il jette les yeux plûtôt fur une perfonne que fur une autre pour cet Emploi ; que celui qui le remplira doit être de fon choix, & non pas du mien ; mais comme je ne voudrois pas lui envoyer un Ambaffadeur qu'il m'eût témoigné lui être fufpect, je crois qu'il me voudra bien traiter de même, & d'autant plus, qu'il n'ignore pas les raifons que j'ai de ne pouvoir pas prendre confiance audit Chevalier Benet ; car outre fon long féjour en Efpagne, & les gratifications extraordinaires qu'il y reçût à fon départ, le Roi mon Frere peut bien fe fouvenir des avis que je lui ai donnez, de ce qui s'eft paffé, à fon infçû & contre fes ordres, entre le dit Chevalier & Vatteville, & qu'il vous a avoüé depuis, qu'il avoit trouvé tous ces avis-là véritables.

Quand j'ai accordé une penfion au Chevalier Digby, ç'a été dans le deffein de le gratifier, & lui procurer un avantage, & non pas de lui nuire ; mais puifque fes ennemis fe fervent du prétexte de cette penfion pour lui faire préjudice en des chofes plus importantes, je trou-

trouve fort bon qu'il se dispense de la recevoir à l'avenir, & crois, comme il vous l'a dit, qu'il n'en aura pas moins de zèle pour mes intérêts, comme vous pouvez l'assûrer, que je conserverai la même estime & affection pour lui.

Le Gentilhomme qui a porté l'ordre à l'Archevêque d'Ambrun est revenu hier, & m'a rapporté la nouvelle, que le Roi mon beau-Pere avoit eu la fiévre tierce trois jours durant par des accès avec frisson; son indisposition commença le 27. du mois passé, mais le 30. il se portoit beaucoup mieux, & on espéroit avec beaucoup d'aparence que son mal n'auroit point de suite fâcheuse. Il sembloit qu'on eût pris la résolution de n'envoyer plus Gamarre en Angleterre, afin qu'il ne se trouvât pas là quand la Princesse de Portugal y arrivera.

Vous donnerez part en mon nom au Roi mon Frere du Traité que je viens de conclure avec le Duc de Lorraine, m'assûrant qu'il a pour moi une affection si sincére, qu'il se rejouïra toûjours de tous mes avantages: les principales conditions dudit Traité sont, qu'il me céde & transporte la proprieté & souveraineté de ses Duchez de Lorraine & Bar, pour en joüir après sa mort, & être unis & incorporez à ma Couronne; & je lui en laisse la jouïssance sa vie durant; que la Place de Marsal me sera dès à présent remise entre les mains; que j'appelle à la succession de ma Couronne, après la Mai-

Maison de Bourbon, les Princes de celle de Lorraine; qu'il ne pourra faire d'impositions nouvelles, ni de levées extraordinaires dans le Païs pendant sa vie; que je payerai toutes les dettes contractées par les Ducs Henri & François; & que je lui donnerai cent mille écus de rente, à en disposer en faveur de telles personnes que bon lui semblera. Sur ce je prie Dieu, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades Roi au. De Londres, le 13. *Février* 1662.

SIRE,

Sur une lettre que j'ai reçûe de Monsieur de Vendôme du 26. du mois passé, en réponse de celle que je lui avois écrite, pour lui donner avis de l'arrivée en ces Côtes du Vaisseau appellé la Renommée, j'ai fait fournir au Sieur Foran, qui le commande, 583. écus, pour le mettre en état de se rendre au plutôt dans la Riviére de Seudre, & j'en ai tiré lettre de change sur le Trésorier de la Marine, si bien que, si le vent peut devenir bon pour cette route, il arrivera devant la fin du mois.

J'envoye à Vôtre Majesté un état de la Flote Angloise qui est partie pour Tanger & pour Lisbonne, tel que me l'a aportée depuis deux jours le Sieur Foran,

ran, qui s'eſt trouvé mouiller à même rade avec elle, & que j'avois chargé dès ſon arrivée de s'en informer exactement; & Vôtre Majeſté l'auroit reçû bien plûtôt, ſi les lettres par leſquelles il m'en donnoit avis, il y a 15. jours, n'avoient été toutes interceptées.

M. d'Aubigny m'eſt venu voir ce matin, & m'a dit, qu'hier le Roi d'Angleterre & le Chancélier lui ayant parlé des affaires de France, lui avoient fait entendre, que par les nouvelles qu'ils avoient de Hollande ils avoient appris, que Vôtre Majeſté avoit conclu ſon Traité avec Mrs. les Etats, par lequel elle s'obligeoit avec eux de s'entr'aider reſpectivement, pour maintenir tous les droits qui pourroient être diſputez par Mer & par Terre à l'une & l'autre Nation; & que par ces termes généraux ils prétendoient que la garantie de la Pêche ſe trouvoit expliquée, & qu'ils en parloient comme d'une condition accordée par le Traité; que cela faiſoit voir le peu de conſidération que Vôtre Majeſté faiſoit de ſes intérêts, puiſqu'en même tems qu'il leur accordoit la liberté de la Pêche en ſa conſidération, elle ſignoit un Traité en leur faveur qui lui étoit préjudiciable.

J'ai répondu, que je n'avois nulle connoiſſance des conditions de ce Traité, que je ne croyois pas qu'il fût conclu; mais que quand il le feroit en ce ſens, cela ne ſignifioit rien pour les Hollandois, dont le Roi d'Angleterre eût ſujet de ſe plaindre; vû que par le diſcours que M. d'Au-

d'Aubigny m'a tenu là-dessus, j'ai appris encore, que même la Cabale des de Wits n'en étoit pas contente, parce que la garantie ne s'y trouvoit ni entenduë ni spécifiée, qui est ce qu'ils désiroient le plus; & que si Vôtre Majesté avoit conçû quelque dessein desobligeant en cette occasion contre le Roi d'Angleterre, elle n'useroit d'aucun déguisement, ces maniéres d'agir cachées n'étant nullement de son humeur, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres, le 16. Février 1662.

SIRE,

J'ai reçû le 14. de ce mois la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 5. & j'attens par l'ordinaire qui doit arriver aujourd'hui, quelque chose de plus étendu & de plus particulier sur tous les points de ma dépêche du prémier, ainsi que Vôtre Majesté me l'a fait espérer. Cependant j'ai vû le Roi d'Angleterre, & lui ai fait entendre la maniére obligeante dont Vôtre Majesté a reçû les assûrances qu'il m'avoit données, de vouloir garder avec elle toute sorte de

bonne intelligence, & la volonté où elle étoit d'y répondre de sa part. Il y a répondu par des termes de civilité dont j'ai sujet d'être satisfait, & de là il a pris occasion d'entrer en matiére sur l'affaire de la garantie, & de me redire les mêmes choses que j'avois déja aprises par M. d'Aubigny, & dont ma derniére dépêche a rendu compte à Vôtre Majesté. Il y a ajoûté, qu'il espéroit toûjours qu'elle seroit assez de considération de son amitié, pour ne rien conclure avec les Hollandois au préjudice de ses intérêts ; qu'encore que les avis lui venoient de toutes parts, mais principalement de Hollande, qu'il y avoit un Traité signé avec eux, & qu'en des termes généraux & équivalens la garantie y étoit suffisamment expliquée, il ne pouvoit néanmoins se le persuader, parce qu'il ne comprenoit pas que l'amitié des Hollandois pût être plus utile à Vôtre Majesté que la sienne ; qu'il avoit 150. Vaisseaux dont elle pouvoit disposer ; & qu'elle ne pourroit jamais craindre de lui une infidélité pareille à celle qu'elle avoit reçû des Hollandois dans la Paix de Munster. Comme par toutes les Lettres de Vôtre Majesté, même par la derniére, elle ne me donne aucune part de l'état de ce Traité, je ne pûs lui rien répondre là-dessus qu'en termes généraux, & par des assûrances de la bonne disposition où étoit Vôtre Majesté, de ne faire rien dont il pût avoir quelque sujet de se plaindre.

J'ai

J'ai vû ensuite le Chancélier, qui m'a plus expressément fait entendre, que les avis de la conclusion du prétendu Traité contenant la garantie lui venoient de Hollande; qu'il étoit conçû en termes généraux équivalens la garantie; que partie de Mrs. les Etats en étoient contens, estimant que de cette façon elle se trouvoit suffisamment entenduë; mais que de Wit & sa Cabale ne l'étoient pas; qu'il avoit souhaité que le mot de garantie y fût exprimé, pour desobliger le Roi d'Angleterre, & se venger ainsi des termes injurieux auxquels il avoit parlé de lui sur les intérêts du Prince d'Orange son Neveu; mais que, sur les assûrances que je lui avois toûjours données, des bonnes intentions de Vôtre Majesté, il suspendoit le jugement qu'il en devoit faire, jusqu'à ce que par moi elle eût la bonté de faire sçavoir au Roi son Maître sa derniére résolution là-dessus.

Il me parla ensuite de l'affaire du Havre, & me fit comprendre, que tous les préparatifs du secours de Portugal se fondoient là-dessus; que les bons effets que l'on en attendoit, dépendoient de la diligence; qu'ainsi il étoit à désirer que Vôtre Majesté ne differât plus à faire partir la Voiture préparée pour cela.

Il me dit aussi, que la Frégate qui avoit relâché à Portsmouth, avoit été chargée des ordres néceffaires pour éviter tout sujet de contestation avec la Flote de Vôtre Majesté. Après cela Vôtre Majesté ver-

en si elle peut envoyer ordre au Havre, pour délivrer à l'Envoyé du Roi d'Angleterre ce qu'il y est allé chercher, vû la conséquence de l'affaire, & combien il est important de hâter ce secours. J'estime que Vôtre Majesté n'en fera aucune difficulté; mais cependant je ne l'ai voulu engager à rien, & il dépendra d'elle de prendre là-dessus telle résolution qu'elle jugera à propos. Je suis &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres, le 21. Février 1662.

SIRE,

Depuis la Lettre que j'eus l'honneur d'écrire hier à Vôtre Majesté, j'ai eu ce matin une Conférence avec le Roi d'Angleterre; j'en ai pris le prétexte sur les avis que j'ai reçûs de Vôtre Majesté des grands préparatifs que font les Espagnols pour entrer au mois d'Avril prochain en Portugal, se promettant par le moyen de leurs forces & de leurs intelligences, qu'ils auront conquis ce Royaume avant que le secours qu'on prépare soit arrivé;

vé; que Vôtre Majesté avoit eu une pensée qu'elle me commandoit, de lui communiquer, qui est de joindre 2000. hommes de pied des vieilles Troupes qu'il a envoyées à Tanger, aux 3000. de pied & aux 1000. chevaux qu'il doit faire partir, afin que ce secours, joint à l'armée des Portugais, puisse être en état de rompre le prémier effort des Espagnols; & afin que cela s'exécute avec diligence, que Vôtre Majesté m'avoit commandé de lui dire, qu'il seroit nécessaire qu'il envoyât par avance ses ordres au Gouverneur de Tanger, pour faire ce détachement en même tems que les Troupes destinées pour le Portugal y arriveroient. Il m'a témoigné être fort obligé à Vôtre Majesté du conseil qu'elle lui donnoit; qu'il envoyeroit dès demain 1500. hommes de la garnison pour les joindre audit secours; que par bonheur une Frégate de sa Flote avoit relâché pour prendre un mât, & qu'elle étoit prête de partir; qu'il hâteroit toutes choses pour le départ de ce secours; & qu'il espéroit que tout seroit prêt au 15. Mars.

Il me dit ensuite, que le Parlement lui avoit accordé vingt millions, payables en dix-huit mois, à trois termes, & que la Ville de Londres, sçachant la nécessité d'argent où il se trouvoit, lui avoit député les principaux Bourgeois pour porter deux millions, qu'il a reçûs en prêt, jusqu'à ce qu'il soit en état de les rembourser. Je suis &c.

LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Paris, le 26. Février 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades. Le Chévalier de Clerville m'ayant raporté, que vous lui aviez dit avant vôtre départ, que le Cavalier Muty n'ayant pû faire ici recevoir la proposition qu'il faisoit d'occuper les Isles des Albouséмes, avoit passé en Angleterre pour proposer la même entreprise; & ayant sçû d'un autre côté, que le Capitaine Supar, qui commande une des Frégates Angloises dans la Mer Méditerranée, avoit été sonder les mouillages des dites Isles, & en visiter les terreins; j'ai sujet d'apréhender, en conciliant ces deux avis, que les Anglois ne veuillent s'emparer de ces Postes-là, pour avoir un port à donner la main à Tanger, tenir mieux les deux embouchures du Détroit de Gibraltar, & peut-être enfin y établir un péage, à l'exemple du Roi de Dannemarc sur celui du Sundt: ce qui feroit d'un grand préjudice en toutes façons à tous les Princes dont les Sujets trafiquent dans les deux Mers. Je désire donc que vous m'écriviez amplement vos sentimens sur

cette

cette affaire, & que vous me mandiez tout ce que vous en sçavez, & ce que vous pourrez même apprendre encore adroitement dudit Cavalier Muty, sans qu'il s'apperçoive que vous lui en parliez avec aucun dessein: car comme le Poste dont il s'agit paroît être si commode pour les Anglois qu'ils pourroient bien l'occuper, quand même personne ne leur auroit proposé l'entreprise, il se pourroit faire que je prisse la résolution de les prévenir dans un dessein de cet établissement, & même de m'emparer encore des Isles des Chéfalines, qui leur feroient presque de même utilité que les Albouſémes.

Si vous avez pû apprendre en détail toutes les commoditez des dites Albouſémes, sur lesquelles le Cavalier Muty fonde le mérite de sa proposition & notamment celle du bois, de la Terre & de l'eau, ne manquez pas de m'en informer bien exactement, & tâchez aussi de découvrir, si ensuite de sa proposition les Anglois ont fait quelque embarquement de matériaux & d'ouvriers singuliers, par où je puisse connoître leur résolution, & le tems à-peu-près qu'ils ont destiné à l'exécution; sur quoi je prendrai mes mésures. Priant Dieu, &c.

LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Paris, le 26. Février 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades. J'ai reçû vos deux dépêches des 13. & 26. du courant dans un même jour, & la plus fraîche trois heures devant l'autre de plus vieille date.

Je crois qu'avant que celle-ci arrive à Londres, Fox sera de retour avec ce qu'il a chargé au Havre, puisque j'ai avis qu'on avoit passé la nuit du 18. à lui compter la somme, & que tout s'étoit trouvé à sa satisfaction.

Je vois par le reste du contenu de vos deux Lettres, que les affaires sont souvent mal prises faute de s'entendre, ou quand on ajoûte foi à des Papiers volans; car au lieu des grandes plaintes qu'on vous a faites sur des avis faux, reçûs de la Haye, touchant la garantie de la Pêche, on me devoit plutôt de grands remercîmens de la maniére dont j'en ai usé jusqu'ici, pour la seule considération du Roi mon Frere. Mais je remets à vous entretenir une autre fois sur cette matiére, qui requiert un long discours, que je ne me trouve pas le loisir de vous faire aujourd'hui.

Je

Je veux employer tous les moyens possibles pour rétablir le corps de mes Galéres; & comme je suis informé que les Anglois & les Hollandois font un commerce d'Esclaves noirs sur les côtes de Guinée & du Cap Vert, je désire que vous vous informiez soigneusement, si aucune Compagnie Angloise, ou quelques Marchands particuliers de cette Nation, voudroient traiter avec moi de la fourniture d'un nombre considérable d'Esclaves tirez de ce Païs-là, propres à la rame, moyennant un prix dont on conviendroit avec eux, qui pourroit être de 200. ou de 250. livres chacun au plus; à la charge que pour autant d'Esclaves qu'ils fourniroient à Toulon, on leur payeroit cette somme. Sur ce je prie Dieu, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres, le 27. Février 1662.

SIRE,

Vôtre Majesté aura pû sçavoir, comme le Sieur le Négre a compté le 18. au Sieur

Fox les 600000. livres dont il étoit chargé en espéces d'or, suivant un bordereau qui m'a été remis : il est revenu ici à bon port le 24. & le Roi d'Angleterre me l'envoya le même jour pour m'en donner avis ; & ensuite il me dit, qu'il alloit faire travailler avec toute la diligence possible à l'équipage de sa Flote & à l'embarquement des troupes, afin que le tout fût prêt à partir au 15. du mois de Mars. Je ne perdrai point de tems à le presser, & j'estime que, vû l'intérêt qu'il a dans l'affaire, il agira de son chef comme Vôtre Majesté le peut souhaiter.

Il me témoigna, qu'il avoit sujet de croire que l'affaire avoit été éventée en France, nonobstant toutes les précautions qui avoient été prises de la part de Vôtre Majesté & de la sienne, afin qu'elle fût conduite dans le dernier secret : il se fonde pour cela sur un discours qui a été reçû par le Comte de Saint Alban, à un des siens, qu'il ne m'a pas nommé, par lequel il lui découvrit, qu'il avoit avis de France, qu'il se traitoit quelque affaire très secrete entre Vôtre Majesté & le Roi son Maître ; qu'il s'agissoit d'une grande somme d'argent qui avoit été conduite au Havre, que l'on présumoit que Vôtre Majesté lui prêtoit ; que la Reine d'Angleterre n'en sçavoit rien, & qu'à lui il n'en avoit été communiqué non plus aucune chose ; que les Lettres des Marchands en avoient répandu quelque chose confusément dans Lon-

Londres; que là-dessus il ne pouvoit bien démêler ce que ce pouvoit être ; que dans l'obligation où il étoit d'en rendre compte à la Reine, il se devoit conduire pour ne manquer pas, ni à ce qu'il lui devoit, ni à ce qu'il devoit au Roi, qu'il lui demandoit là-dessus ses avis, & de lui en vouloir parler ; que ce discours avoit été fait à la même personne avant & après le voyage de Fox ; & qu'il a toûjours donné ordre d'y répondre, que la Reine sa Mere ne devoit pas se mettre en peine de ces bruits ; que s'il se traitoit quelque affaire entre Vôtre Majesté & lui dont elle n'eût pas connoissance, elle devoit être persuadée qu'elle en seroit informée quand il en seroit tems.

Qu'il avoit appris par le rapport de Fox, que les Mousquetaires de Vôtre Majesté avoient escorté la voiture; qu'ils étoient encore au Havre lorsqu'elle lui fût remise; qu'il bût & mangea avec eux; & qu'ils y avoient été très long-tems devant; qu'il avoit parû à tout le monde que c'étoit de l'argent qu'ils avoient escorté, & qui avoit été ensuite embarqué dans un de ses Navires de Guerre; que ces circonstances étant publiques, il étoit facile de juger, que c'étoit une affaire qui se passoit de Roi à Roi, mais que personne ne pouvoit démêler à quelle fin; qu'il m'informoit de ce detail afin que j'en rendisse compte à Vôtre Majesté, & qu'il attendoit de sçavoir, si elle trouveroit à propos qu'il convînt (quand il seroit

obligé de s'en expliquer) que c'est un prêt qu'il a reçû de Vôtre Majesté dans la nécessité de ses affaires, qui l'oblige d'avoir recours à ses Amis, en attendant les payemens des gratifications de son Parlement, qui sont longs à venir, ou bien qu'il en parleroit de telle maniére qu'il plairoit à Vôtre Majesté.

M. d'Aubigny doit partir dans peu de jours pour aller en France travailler à l'achât des choses nécessaires pour la Chapelle de la Reine d'Angleterre, & aussi pour donner ordre à ses affaires domestiques. Il m'a fait connoître, qu'ayant toûjours entré dans le Louvre avec son carosse, comme Prince du sang d'Ecosse, & comme descendu du Connêtable Stuard, à qui cette grace avoit été accordée, il s'attendoit que dans ce voyage elle lui seroit continuée par Vôtre Majesté, & qu'il me prioit de lui en écrire. Il cite pour témoins la Reine Mere de Vôtre Majesté, Madame la Princesse Palatine, & M. de Turenne; il est bien facile d'éclaircir par-là s'il est bien fondé de le prétendre.

La Reine de Bohême mourut le 23. âgée de 67. ans; elle a nommé pour son héritier l'Electeur Palatin, seulement pour la forme & la validité du Testament, mais dans l'effet c'est le Prince Robert, à qui elle a donné ses pierreries & ses dettes actives, en quoi consiste tout son bien, & au Prince Palatin un Diamant. Elle a prié le Roi d'Angleterre de lui continuer

le

le payement de sa pension encore cinq années, pour l'acquitter de tout ce qu'elle doit en Hollande, ce qui lui a été accordé. Toute cette Cour va prendre le grand deuil.

Depuis ma derniére dépêche, il est arrivé auprès du Roi d'Angleterre des Députez de la Nouvelle Angleterre, accompagnez de deux François de la Religion, l'un a été Ministre des Sevennes, & l'autre est du Bourg de Tarennes près de la Rochelle. Ils ont présenté une Requête au Roi d'Angleterre & au Parlement, remplie de plusieurs & fortes raisons pour ne consentir pas que l'Acadie, qui contient quatre-vingt lieuës de Terres, avec plusieurs Riviéres navigables & de bons Havres, capables de contenir de grands navires de 1000. tonneaux, soit restituée à Vôtre Majesté.

Ils allêguent, qu'il y a déja plusieurs Temples construits, & la Religion d'Angleterre bien établie dans quatre Colonies; à quoi les Peuples d'Angleterre ont travaillé avec grandes dépenses, & hazardé leur vie pour les conserver, suivant la concession qui leur fut donnée par feu Cromwel, & confirmée par le Roi d'Angleterre à son avenement à la Couronne.

Qu'ils supplient Sa Majesté & le Parlement, de considérer les avantages que le Roi & le dit Parlement retireront de la conservation de ce Païs, leur offrant de la part de la Nouvelle Angleterre, de fournir à leurs dépens dans Londres tous

les mâts de Navires néceſſaires pour ſa Flote, & telle quantité de godron que Sa Majeſté ordonnera, offrant de plus de bâtir à leur dépens deux Frégates de 60. piéces de canon, & les envoyer dans ſix mois à Sa Majeſté. Ils ajoûterent, que s'il ne tenoit qu'à de l'argent pour dédommager les intérèts des Sujets de Vôtre Majeſté, ils donneroient 300000. livres comptant, & qu'ils étoient aſſûrez que plus de 6000. François de la Religion quitteroient leur Païs pour venir habiter le leur, s'ils en étoient les maîtres, comme il n'en doute pas, pourvû qu'ils ſoient certains de la protection du Roi & de celle du Parlement.

Ayant été informé du contenu de cette Requête, je fus auſſi-tôt trouver le Roi d'Angleterre & m'en plaindre, & demandai des Commiſſaires pour finir cette affaire, attendu que Vôtre Majeſté m'avoit réïteré ſes ordres, & qu'elle lui demandoit juſtice ſur l'uſurpation qui avoit été faite de ſa Souveraineté & du bien de ſes Sujets: j'en dis autant à M. le Chancélier, & il fût réſolu que dès le lendemain on me donneroit des Commiſſaires; ce qui fût exécuté. Nous avons déja traité de cette affaire en deux Conférences.

Pour agir contre les points de leur Requête, je demandai la reſtitution de toute l'Acadie, contenant 80 lieuës de Païs, que les Forts du Pantagoet, du Fort Royal & de la Heue ſoient rendus au même état

qu'ils

qu'ils étoient quand ils ont été pris ; que le canon & les munitions de Guerre, armes, vivres & marchandises soient restituez suivant l'inventaire qui en fût fait dès le tems-là, ou bien appréciez en argent suivant la valeur.

Que le Couvent des Capucins, leur maison & l'Eglise, & pareillement toutes les Eglises Catholiques, les Paroisses & Chapelles dans l'étenduë de l'Acadie soient rebâties à leurs dépens, ainsi qu'elles étoient avant la démolition ; qu'il ne sera permis à aucun habitant de rester ni d'habiter dans l'étenduë de l'Acadie appartenant au Roi, qu'il n'ait fait profession publique de la foi Catholique, Apostolique & Romaine ; & que les Curez des lieux seront obligez de rendre compte toutes les semaines à celui qui commandera dans le Païs de la part de Vôtre Majesté, s'il y a quelques Hérétiques dans les habitations, afin qu'ils soient châtiez selon ses ordres.

Que tous les Temples & maisons particuliéres où le prêcher, & autres exercices de la Religion d'Angleterre, ou autres contraires à la Catholique ont été exercez par les habitans des lieux, soient démolis, & les pierres & les bois employez à réédifier les Eglises qui avoient été ruinées.

Je me suis attaché à détruire par ces demandes toutes les fins de leur Requête, & à leur faire connoître, qu'il 'y avoit nul accommodement à espérer de la part de Vôtre Majesté, ni par argent, ni

ni par autre voye, sur la restitution de l'Acadie. Pourvû qu'elle se fasse, je pourrai bien consentir que quelques-unes de mes demandes soient adoucies, concernant seulement ce qui regarde la valeur des Munitions & pertes de Marchandises, parce qu'aussi bien les propriétaires ne peuvent pas justifier ce qu'ils ont perdu.

Vôtre Majesté peut voir, par les offres que ces Peuples ont faites au Roi d'Angleterre, les avantages qu'il retire de ce Païs-là, & celui que Vôtre Majesté en pourroit retirer avec le tems, s'il y avoit un bon ordre, & qu'on s'appliquât à fortifier ces Colonies, en leur envoyant cette année 1200. hommes d'Infanterie, commandez par de bons Officiers, avec quoi étant bien conduits, on pourroit venir à bout des Iroquois, qui sont leurs ennemis, & gagner plus de 300. lieuës de Païs, qui est fort peuplé de Sauvages, qui ayant une fois reconnû l'autorité de Vôtre Majesté, demeureroient dans l'obéïssance, & la Religion Catholique pourroit s'augmenter considérablement. Comme j'ai parlé de tout ce que dessus avec plusieurs personnes qui ont demeuré des années entiéres dans ce Païs-là, je m'en suis informé particuliérement, & Vôtre Majesté peut faire un Royaume considérable, d'un Païs qui n'a pas été connû jusqu'à cette heure, & que les Anglois souhaitent d'avoir, par les grands biens qu'ils espérent en retirer pour le commerce & la marine.

Je

Je dois avoir demain une troisiéme Conférence avec les Commissaires, j'en rendrai compte à Vôtre Majesté par le premier ordinaire. Je suis, &c.

LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Paris, le 1. Mars 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades. Je ne pourrai encore par cet ordinaire-ci répondre à ce qui vous a été dit par le Roi mon Frere & par son Chancélier, sur le sujet de la Garantie de la Pêche, la matiére requérant un fort long discours, que d'autres occupations m'obligent à remettre; & je ne prens la plume que pour vous addresser un récit, que j'ai fait mettre par écrit, de toute la conduite qu'a tenuë avec moi le Duc de Lorraine dans le Traité que nous avons fait ensemble; laquelle m'a à la fin nécessité, pour me parer contre sa mauvaise conduite, son intention, & ses surprises, de prendre la résolution que vous verrez par la fin dudit écrit. Je désire qu'aussi-tôt que vous l'aurez reçû vous en donniez part au Roi mon Frere, & je m'assûre qu'il approuvera autant la sincé-

ſincérité de mon procédé, qu'il trouvera tout-à-fait étrange & mauvais celui du Duc. Il eſt vrai qu'on peut dire, que s'il avoit agi d'autre maniére, ce n'auroit plus été Monſieur de Lorraine, qui n'a jamais rien fait de net, & où il n'ait mélé quelques mauvaiſes fineſſes, qui ont toûjours accoûtumé de tourner à ſon dommage; & en cette occaſion, où il n'a pour but que de me faire ſervir moi-même à rompre un Mariage que j'affectionnois, & qui lui déplaiſoit, il n'aura pas à la fin ſujet de dire qu'il s'eſt moqué de moi. Sur ce je prie Dieu, &c.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

SIRE,

J'ai vû le Roi d'Angleterre ſur la Lettre de Vôtre Majeſté du 12. de ce mois, & pris occaſion de lui confirmer encore les aſſûrances que je lui avois données de ſon amitié, il n'y a que trois jours, par les témoignages qu'elle lui en donne à préſent dans l'affaire du Havre. Je lui ai fait entendre, que ſur la diligence qu'il avoit déſiré que Vôtre Majeſté apportât à faire délivrer à ſon homme au Havre

la

la somme convenuë, elle avoit soudain envoyé ordre pour cela au Commis qui en étoit chargé; & de ma part j'y ai ajoûté une Lettre en conformité, qui lui sera renduë par cette même personne, qui s'est trouvée n'être pas encore partie. Il m'a assûré, qu'il lui a si bien recommandé le secret, qu'il ne faut pas craindre que par sa faute il soit rien découvert de tout ce qui se passera là-dessus.

Je me suis étendu sur le grand besoin qu'avoit le Portugal d'être promptement secouru, pour prévenir les Espagnols dans le commencement de la Campagne; & je l'ai pressé par toutes les raisons que m'ont fourni les Dépêches de V. M. de ne rien omettre pour la conservation de ce Royaume; que toute l'Europe considéroit ce secours comme la prémiére protection où il s'étoit engagé, & d'où aussi elle ne manqueroit pas de tirer des conséquences, pour former l'opinion de l'estime qu'elle devoit faire de son Alliance.

Le Roi d'Angleterre me répondit, qu'il se faisoit une affaire d'honneur de cette protection; que de plus il y trouvoit son intérêt; & que, comme il ne pouvoit manquer à l'un ni à l'autre, il espéroit que tout le monde seroit content de lui là-dessus; qu'il alloit faire travailler aux victuailles des dix Vaisseaux de Guerre destinez pour cela, & retenir les quinze Vaisseaux Marchands qui devoient porter les Troupes, qui seroient de 3000. hommes.

mes, qu'il tiroit des garnisons licentiées d'Ecosse; qu'il se promettoit avec cela, que les affaires de ce Royaume prendroient un meilleur train; vû même que tout le secours que les Espagnols avoient prétendu tirer des Troupes de Flandre embarquées à Ostende, étoit perdu; qu'il avoit avis, que la tourmente avoit fait relâcher deux des plus grands navires de cette Flote dans les ports d'Irlande, qui assûroient qu'ils en avoient vû perir deux autres, dont l'un portoit grande quantité d'équipages apartenant à M. le Marquis de Caracene, & que tout le reste de la Flote étoit dissipé; qu'il y avoit près de 1000. hommes dans ces deux Vaisseaux, dont les Capitaines avoient demandé permission de les mettre à Terre, pour les soulager des grands maux qu'ils avoient soufferts à la Mer; que lui, Roi d'Angleterre, avoit envoyé ses ordres pour cela, & en même tems chargé ses Gouverneurs de les faire évader par dessous main, ce qui leur seroit bien facile en leur accordant des passeports, comme ils en avoient l'ordre; de plus, que leurs victuailles étoient consumées, & que devant qu'elles fussent renouvellées, & qu'ils eussent reçû provision d'Espagne pour cela, il se passeroit bien du tems. J'ai vû les Lettres qui portent ces avis, & M. de Rudhrefort, qui arrive nouvellement de Dunkerque, assûre, qu'il ne s'est embarqué que 3000. hommes, & qu'il en a déserté plus de 2000.

Je

Je lui ai fait part des nouvelles que Vôtre Majesté me donne de la maladie du Roi d'Espagne, & de l'espérance qu'elle a conçûe sur le raport de son Courier, qu'il n'en arrivera rien de fâcheux : je trouvai qu'il en avoit aussi, mais les siennes assûroient qu'il est en grand péril; & là-dessus il prit occasion de me dire, que le tems pouvoit approcher, qu'il ne se trouveroit pas un ami foible & inutile à Vôtre Majesté; qu'il n'avoit rien tant à cœur que de lui en donner des marques en toutes occasions; & qu'il souhaitoit grandement pour cela d'entrer dans une liaison étroite avec elle ; qu'il sçavoit bien que les Hollandois travailloient de tout leur pouvoir à l'empêcher, en semant des défiances de part & d'autre ; qu'ils publioient plus que jamais la résolution du Traité avec la garantie de la Pêche; que même il lui avoit été envoyé copie d'une lettre écrite à Mrs. les Etats par leurs Ambassadeurs qui sont en France, portant que M. de Brienne les étoit allé trouver de la part de Vôtre Majeste pour leur dire, qu'on ne pouvoit employer dans le Traité le mot de garantie, de crainte de choquer ses intérêts, mais que l'on y mettroit des termes équivalens, qui signifieroient la même chose: que là-dessus il s'est formé des gazettes publiques, qui débitent l'affaire à son desavantage.

Ensuite il m'a cotté tous les griefs qu'il recevroit, si Vôtre Majesté pouvoit se lais-

laisser porter à passer cet article à l'avantage des Hollandois, ce qu'il ne pourroit jamais croire, lui paroissant que les intérêts de Vôtre Majesté se trouvoient bien mieux assûrez avec lui qu'avec eux; qu'il la prioit de faire réflexion & de prendre la peine de démêler les artifices dont ils se servoient pour vous brouiller; que de Wit en étoit le véritable artisan, animé d'une vieille haine contre lui & contre la Maison d'Orange; qu'à présent il traitoit avec la Princesse Douairiére pour la mettre dans sa cabale, & ensuite la faire tomber dans quelque méchant pas, qui ruinât les affaires du jeune Prince & éloignât son rétablissement, afin de se perpetuer ainsi dans une autorité qu'il usurpe tous les jours sur Mrs. les Etats; que la situation de l'Angleterre faisoit qu'ils ne pouvoient se passer de ses ports; que dans la derniére tourmente il y avoit 300. de leurs Navires qui avoient été contraints d'y relâcher; que Vôtre Majesté étant assûrée des Suédois, comme il l'étoit du Dannemarc & de l'Electeur de Brandebourg, ils ne pourroient se défendre de faire tout ce que vous désireriez d'eux; qu'avec tous les avantages qu'ils publioient que l'Espagne leur offroit pour se lier avec elle, ils n'oseroient s'y engager, quand ils verroient deux Puissances voisines unies ensemble, qui pourroient ruiner tout leur commerce.

Vôtre Majesté peut aisément vérifier si ce qui a été écrit du discours que l'on

l'on impute à M de Brienne est vrai ; & après elle pourra voir clairement s'il y a de l'artifice dans la conduite des Hollandois ; & s'il s'en trouve, comme j'en conçois quelque soupçon, il est sans doute qu'il faut l'attribuer à de Wit, qui est assez maître de l'esprit des Ambassadeurs pour leur faire tenir le langage qu'il lui plaira. Tout ce que j'ai pû faire en négociant sous main avec le Chancélier, a été de donner l'exclusion à Benet sur l'Ambassade de France, & de le porter à faire choix d'un sujet qui ne fût pas suspect à Vôtre Majesté. Le Roi me déclara dans cette Audience, qu'il avoit jetté les yeux pour cela sur Mylord Holis, qui est tenu dans cette Cour pour n'être d'aucune cabale que de celle du Chancélier, & nullement attaché aux intérêts de l'Espagne : il me témoigna qu'il avoit en lui la derniére confiance, & qu'il prioit Vôtre Majesté de l'y prendre toute entiére, qu'il prétendoit le faire partir dans un mois.

Je lui dis, que j'avois charge de lui donner part du Traité fait par Vôtre Majesté avec M. le Duc de Lorraine, croyant bien qu'il en auroit de la joye. Il me répondit, qu'il l'avoit déja apris ; & de plus que, suivant la maniére d'agir d'ordinaire de ce Duc, il s'en étoit repenti dès le lendemain ; & que comme il prenoit un intérêt tout particulier aux avantages de Vôtre Majesté, il étoit bien aise que ce procédé lui donnât une juste

rai-

raison de retenir ses Etats, & de lui refuser les récompenses qu'elle lui avoit promises par le Traité.

Je fus voir ensuite M. le Chancélier; & comme cette visite se passa sur les mêmes matiéres, à la reserve de l'affaire de Portugal, dont il ne fut fait aucune mention, à cause de Monsieur d'Aubigny qui nous servoit de Truchement, il ne se tint que des discours conformes à ceux du Roi d'Angleterre, si bien que je n'en ferai point une redite à Vôtre Majesté. Je suis, &c.

LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Paris, le 4. Mars 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades. J'ai appris par vôtre Lettre du 27. du passé, la peine où se trouvoit le Roi mon Frere, suivant ce qu'il vous a témoigné, de ne sçavoir de quelle maniére il devroit parler des 200000. écus qu'on a comptez au Havre à ses gens, après ce qu'en a découvert le Comte de Saint Alban, & ne voulant pas manquer d'ailleurs au secret qu'il m'a promis. Comme je vois que son embarras en cela regarde principalement la Reine d'Angleterre, & que

je ferai bien aise de contribuër ce que je puis pour l'en tirer, je demeure d'accord qu'il lui avouë en grand secret, que l'argent vient de moi, la conjurant qu'elle ait seule cette connoissance, sans qu'aucune autre personne le sçache; & ajoûtant que je lui ai fait le plaisir de lui prêter cette somme, sur ce qu'il m'a témoigné qu'il en avoit présentement besoin, pour éviter les préjudices que lui causeroit la longueur des recouvremens de ce que son Parlement lui a accordé: pour tous les autres, hors la Reine seule, je prie le Roi mon Frere, quand on lui en parlera, de continuër à dire qu'il ne sçait ce que c'est, & laisser deviner & juger tout ce qu'on voudra.

J'approuve fort tout ce que vous avez fait jusqu'ici pour me faire rendre l'Acadie, & je me promets de vôtre zèle & de vôtre adresse, que vous n'abandonnerez pas l'affaire, que vous ne m'ayez fait avoir une satisfaction qui est juste, dont le refus, ou le délai, pourroit entraîner des conséquences fâcheuses : c'est un effet de vôtre prudence, quoique j'ai fort estimé d'avoir conçû vos demandes directement oposées à tout ce que contenoit la Requête des Calvinistes, qui vouloient engager le Roi mon Frere par leur intérêt au soûtien d'une si manifeste injustice, & vous avez agi fort prudemment, quand vous avez fait connoître que l'affaire n'etoit pas accommodable par aucune somme d'argent.

Vous pouvez dire au Roi d'Angleterre, que ce qu'on a sçû ici de l'argent du Havre, est venu de Fox même, qui n'a pas tenu grand compte de garder le secret, & cela a été en partie cause de tous les sots bruits qui ont couru dedans Paris, & qui n'auront pas manqué sans doute de passer jusqu'à Londres, que je m'accommodois de Dunkerque avec ledit Roi pour une somme d'argent, afin de l'échanger après avec les Espagnols contre Cambrai, où contre Aire & Saint Omer.

Vous sçavez mieux que personne si j'en ai eu la moindre pensée, & néanmoins il est venu encore jusqu'à moi de fort bon lieu, que des personnes qui lui sont proches ont écrit au Roi, que dans les préparatifs que je fais pour mon voyage d'Alsace, j'avois plûtôt ma visée sur Dunkerque que sur l'Allemagne, quoique cela soit tout-à-fait éloigné du bons sens, aussi-bien que de mes intentions, puisque je ne fais tenir en état de marcher que ma Garde ordinaire ; je serois bien aise que vous sondassiez un peu ledit Roi là-dessus, pour reconnoître s'il aura la sincérité de vous dire quelque chose des soupçons qu'on lui a voulu donner par les Lettres que je viens de dire ; car s'il fait le reservé, ce sera une marque qu'il aura été capable de donner quelque foi à des avis si chimériques : gardez-vous pourtant, quoi qu'il dise ou ne dise pas, de vous expliquer à lui, & contentez-

vous

vous de lui faire connoître, s'il en est besoin, à quel point ces ombrages & ces craintes sont ridicules, & combien le dessein qu'on m'impute malignement, s'accorde peu au témoignage d'Amitié que je viens de lui donner dans cette affaire du Havre.

Je vous adresse une Lettre, que vous présenterez au Roi, par laquelle je lui témoigne la part que j'ai prise à la perte qu'il a faite de la Reine de Bohéme. Sur ce je prie Dieu, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres, ce 6. Mars 1662.

SIRE,

J'ai reçû les deux derniéres Dépêches de Vôtre Majesté du 26. du mois passé, & j'attens par celle qu'elle me fait espérer pour l'ordinaire prochain, d'être plus particuliérement informé de ce qui s'est passé entre Vôtre Majesté & Messieurs les Etats au sujet de la garantie, pour pouvoir après avec plus de facilité dissiper les défiances que le Roi d'Angleterre semble avoir conçûës sur les mauvais avis qui lui ont été donnez. Cependant

j'ai crû qu'il feroit à propos de le préparer à croire toute autre chofe, en lui faifant part des affûrances que Vôtre Majefté me donne en général, que dans toute la conduite qui a été gardée en cette affaire, elle a agi avec une fi grande confidération pour fes intérêts, qu'elle devoit s'attendre à recevoir de lui plûtôt des remercîmens que des plaintes. Il a reçû très-bien tout ce que je lui ai dit fur ce fujet; & pour peu que Vôtre Majefté me donne occafion d'entrer en matiére, & de lui dire quelque chofe d'obligeant, qui confirme tout ce que j'ai déja avancé en termes généraux, j'eftime qu'il me fera très-facile de le contenter.

Mes dépêches précédentes ont rendu fuffifamment compte à Vôtre Majefté de l'affaire du Havre.

A l'égard de la penfée où eft Vôtre Majefté, de trouver quelqu'un avec qui elle puiffe traiter du nombre d'Efclaves qui lui font néceffaires pour fervir dans les Galéres, & de l'opinion où elle eft, que les Négres qui fe prennent fur les côtes de Guinée & du Cap Vert lui feroient propres pour cela, je dois lui répondre, qu'après m'en être informé très-foigneufement de plufieurs perfonnes, & fpécialement de Monfieur Carteret, qui fe trouve intéreffé dans la Compagnie qui fait ce trafic, j'apprens que ces fortes d'Efclaves ne font nullement propres à ce travail; que cette Compagnie, qui en

a

a fait depuis peu une vente qui va à 100000. livres, s'est adressée à la Jamaïque & aux Habitans de l'Amérique, où l'on a besoin d'hommes pour travailler la terre, à quoi ils reüssissent bien; que pour cet usage ils valent jusqu'à 28. piéces chacun, qui font 400. livres de nôtre monnoye; & que, pour les rendre à Toulon, quand même on pourroit s'en servir, il en coûteroit beaucoup davantage, parce qu'il y a beaucoup plus loin; mais que le meilleur parti que Vôtre Majesté puisse prendre pour exécuter ce dessein, est d'obliger la Flote que le Roi d'Angleterre tient dans le Levant & à Tanger, d'amener à Toulon tous les Esclaves qu'elle fait dans ces Mers, & de les vendre à un Commissaire que Vôtre Majesté établira pour cela, au lieu de les aller trafiquer en Espagne: comme ce sont tous Gens bienfaits, accoûtumez à la Mer & à l'air de nos côtes, il est sans doute que Vôtre M. en tirera un meilleur service que de ceux de Guinée. J'en ai parlé ensuite au Roi d'Angleterre, & j'ai pris occasion de lui demander un ordre pour cela au Commissaire qu'il tient à Toulon, sur le raport qu'il a fait des Lettres qu'il en a reçûës, qui lui apprennent, que quelques-uns de ses Vaisseaux y sont allé faire leurs victuailles. Il m'a promis cet ordre, & je prendrai soin de le faire expédier au plûtôt pour l'envoyer à Vôtre Majesté.

Je n'ai pas laissé de m'adresser aux Hollan-

landois ; & par les habitudes que j'ai en ce Païs-là, j'éclaircis si ce qu'on m'a dit du Cap Vert & de la Guinée est bien véritable pour la force & constitution des hommes, & pour le prix : j'ai donné des Mémoires pour cela, & sur la réponse que j'en aurai, Vôtre Majesté pourra connoître où elle trouvera mieux ses avantages ; mais j'ai besoin de sçavoir, jusqu'à quel nombre elle en pourra prendre. L'on peut agir avec les Hollandois, pour les Esclaves que fera leur Flote au Levant, de la même façon que j'ai fait ici avec le Roi d'Angleterre, ils ne s'en défendront pas.

Je ne doute pas que les Anglois ne cherchent à occuper quelques postes dans les Isles que Vôtre Majesté m'a indiquées, & qu'ils ne puissent former quelque dessein là-dessus, & sur le voisinage de Tanger. Messieurs les Ambassadeurs de Hollande m'ont assûré, que leur Amiral de Ruyter avoit donné avis, qu'ils les avoient toutes reconnuës avec soin, & je me suis aperçû qu'ils en ont même pris quelque alarme.

J'ai apris que le Cavalier Muty est parti de ce Païs, & je n'ai pû découvrir de pas un de cette Cour, qu'il y ait fait aucune proposition pareille à celle qu'il a faite en France : je m'en informerai, & jusqu'à présent c'est tout l'éclaircissement que je puis donner là-dessus à Vôtre Majesté.

M. d'Aubigny devoit aller en France; mais

mais ſon voyage eſt rompu par les nouvelles qui vinrent hier de Portugal. L'Amiral a dépêché une Fregate qui n'a été que dix jours en chemin; il écrit au Roi d'Angleterre, que la Flote eſt arrivée le 10. de Février devant Lisbonne; qu'il a pris poſſeſſion de Tanger, & que la Reine prétend s'embarquer le 15. de Mars pour venir en Angleterre : le Roi fait état de partir le 20. de ce mois pour l'aller recevoir à Portsmouth : il a donné congé au Parlement pour deux mois. J'eſpére que Vôtre Majeſté me fera la grace de m'accorder mon congé, puiſque je lui ferai à préſent inutile par l'abſence du Roi d'Angleterre. Il n'y a pas eu de Conſeil depuis dix jours, & il n'y en aura que mécredi prochain; on a différé juſques-là à me répondre ſur la demande que j'ai faite de la part de Vôtre Majeſté de la reſtitution de l'Acadie. Le Mylord Hollis doit partir dans quinze jours pour ſon Ambaſſade en France; il eſt tout-à-fait ami du Chancélier, & le Roi d'Angleterre prend en lui une entiére confiance. Je ſuis &c.



LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Paris, le 12. *Mars* 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades. Je vous mandai derniérement, sur quelques discours que vous avoit tenus le Roi d'Angleterre touchant le Traité d'Alliance que poursuivent ici près de moi les Ambassadeurs de Hollande, que ledit Roi avoit plus de sujet de me faire des remercimens que des plaintes, de la maniére dont j'en avois usé jusqu'alors pour l'amour de lui en cette Négociation, & qu'avec plus de loisir je lui donnerois moyen de reconnoître & avouër cette vérité.

C'est à quoi je prétens satisfaire par cette Lettre, & je dois commencer par vous expliquer le fait; car je comprens par vos dépêches, que ni le Roi mon Frere, ni le Chancélier Hyde, n'en sont pas bien informez.

Dès que l'on commença, il y a déja plus d'un an, à négocier cette Alliance, lesdits Ambassadeurs me présentérent des Articles, par lesquels ils m'offroient, de la part de leur Etat, la garantie de *tout* ce que je posséde, tant de ce qui appartient

tient d'ancienneté à ma Couronne, que de mes nouvelles acquisitions par des Traitez, & généralement de tous mes droits, sans limitation aucune. Vous jugez bien qu'en me faisant cette offre, ils n'omirent pas de me demander la même chose pour leur Etat, & que je leur garantisse réciproquement toutes leurs possessions & tous leurs droits: à quoi il n'y eut pas lieu d'aporter la moindre difficulté, parce que leur demande étoit juste, honnête & conforme à ce qui s'étoit pratiqué dans les anciens Traitez; & dès lors ce fondement d'une garantie générale mutuelle fût établi, sur lequel on a bâti depuis tout le Traité.

Or il est arrivé que, comme en Angleterre on a donné quelque crainte auxdits Etats, que le Roi mon Frere voulût les inquiéter sur le fait de la Pêche (qu'ils disent être un droit public, en la jouïssance duquel ils n'ont jamais été troublez) les Ambassadeurs desdits Etats ont désiré, pour plus de précaution & leur plus grande sûreté, que l'on ajoûtât à l'article par lequel nous nous promettions la garantie générale de tous nos droits, les trois mots suivans, *même celui de la Pêche*.

J'ai jusqu'ici reparti, que cette expression n'étoit nullement nécessaire, puisque la dite Pêche se trouvoit suffisamment comprise dans la garantie générale de tous leurs droits: présentement nous en sommes là-dessus, & le Traité n'est plus ar-

arrêté que par la difficulté que je fais encore de passer ces mots.

La raison qui m'a porté à le leur contester, n'est pas que je me croye moins obligé à leur garantir leur droit de *Pêche*, soit que ce terme s'exprime ou s'omette dans le Traité, car qui dit tous droits en général, n'en exclut aucun; mais j'ai bien voulu avoir cet égard pour le Roi d'Angleterre, de rejetter jusqu'ici le dit mot, jugeant que son expression le pourroit choquer plus qu'une désignation générale de tous droits; quoiqu'à dire vrai, je connoisse fort bien, que la clause en termes généraux, dont il y a long-tems que je suis demeuré d'accord, me liera tout autant à l'appui & à la défense des Hollandois, en cas de trouble, que laspécification qu'ils désirent du mot de *Pêche* dans le Traité. Ainsi, à proprement parler, ce n'est plus qu'une question simplement du mot, & non pas de rien qui regarde la substance: & cela étant évident, comme il l'est, je laisse à juger au Roi mon Frere, si, voyant que les Etats sont sur le point de révoquer leurs Ambassadeurs, plûtôt que de conclure le Traité sans l'expression dudit mot; & présuposé d'autre part, que non seulement je trouve mon avantage à renoüer cette ancienne Alliance, mais que j'aye à craindre divers préjudices de ne la faire pas; je lui laisse, dis-je, à juger, si je serois bien conseillé de laisser partir lesdits Ambassadeurs, & rompre un Traité si avancé, plûtôt que de passer un sim-

simple mot, dont j'ai promis la substance & l'effet, & lequel d'ailleurs étant omis ou inséré dans les Articles, n'ajoûte ni ne diminuë quoi que ce soit à la force de la garantie.

Cependant je puis dire, que j'ai préféré jusqu'ici la simple satisfaction du Roi mon Frere à mon intérêt particulier & réel; car dans le mot même, que je conteste aux Hollandois avec un telle fermeté, que je leur ai fait jusqu'ici entrevoir la rupture entiére du Traité s'ils ne s'en relâchent, il est certain, qu'à le bien prendre, j'y ai tout le même intérêt qu'eux, puisqu'il s'agit de la liberté de la Pêche, que les Anglois ne peuvent entreprendre de troubler, qu'en vertu de leur prétendu droit de souveraineté sur la Mer, dont je puis si peu demeurer d'accord, qu'avec bien plus de raison qu'ils n'en ont, je soûtiendrois en un besoin qu'il m'appartient: & comme d'ailleurs cette liberté de Pêche peut être aussi-bien contestée par l'Angleterre à mes Sujets qu'à ceux des Etats Généraux, & particuliérement après ce que vous sçavez que Downing débitoit derniérement à la Haye, que le Roi son Maître étoit résolu de ne point permettre la Pêche aux François, faisant même entendre, qu'on en laisseroit paisiblement jouïr les Provinces-Unies, pourvû qu'elles ne fissent point d'Alliance avec moi; vous voyez si en cette demande lesdites Provinces me pressent de rien que je ne doive leur accor-

der pour ma propre fûreté, & pour l'avantage de mes Sujets; & néanmoins j'ai paffé jufqu'ici fur tant de confidérations importantes, pour tâcher, autant qu'il me feroit poffible, d'éviter de rien faire en cela dont le Roi mon Frere pût avoir du dégoût.

A dire vrai, fi, après la conduite que j'ai tenuë, il ne fe payoit pas de mes raifons, & qu'il voulût fe tenir defobligé, quand à la derniére néceffité je ferai obligé de paffer ce mot, plûtôt que de rompre cette affaire, ce feroit vouloir exercer une efpéce de tyrannie en nôtre Amitié, & je n'aurois pas fujet de croire que la fienne fût auffi fincére que celle que j'ai pour lui, ni qu'il fouhaitât de bon cœur mes avantages, comme de bon cœur je défire les fiens.

Il n'y a perfonne affûrément qui prenne plus de part que moi à tout ce qui arrive de bien, de gloire & d'honneur au Roi mon Frere. Je vois avec plaifir l'acquifition qu'il a faite de Tanger, qui eft un pofte de la derniére importance pour la fituation au détroit des deux Mers, & de tant d'autres Places aux deux Indes, qui lui vont donner moyen de mettre prefqu'entiérement entre les mains de fes Sujets le principal profit de tout le commerce des Nations connuës. Cependant, s'il perfiftoit dans les fentimens qu'il vous a témoignez, il sembleroit que ledit Roi m'envieroit un petit avantage que je puis rencontrer à acquérir quelques Amis, fur qui même il a intérêt que

j'aye

Paye du crédit, afin de les mieux dispo-ſer en toutes occaſions aux choſes qu'il déſirera.

D'ailleurs, je ſcai de ſcience certaine, que ſi je laiſſois partir d'ici les Ambaſſadeurs de Hollande ſans avoir conclu nôtre Traité, ceux qui ont préſentement le principal crédit dans la direction des Provinces-Unies ont réſolu de ſe jetter entre les bras des Eſpagnols, & d'entendre & s'appliquer ſérieuſement au Traité d'une étroite union, qui leur a été propoſé par Don Eſteven de Gamarre avant ſon départ de la Haye; qu'on croit qu'un nommé Huygens négocie aujourd'hui avec lui à Bruxelles, en attendant que par ſon retour à la Haye, où il eſt attendu, il puiſſe continuër les Conférences avec les Commiſſaires qui lui ont été accordez pour traiter cette affaire; & je ſçai que quelques-uns ont déja parlé de reprendre les erremens de la Pacification de Gand.

Quand il ne feroit donc queſtion que de rompre ce coup, pourrois-je, par aucune raiſon de prudence & de bonne politique m'empêcher à la derniére extrémité de conclure avec les Etats, pour les retenir de ſe précipiter dans des engagemens qui ſe trouveroient ſi contraires au bien commun de la France & de l'Angleterre? Et je demanderois volontiers là-deſſus au Roi mon Frere, s'il aimeroit mieux voir leſdits Etats liez avec les Eſpagnols pour la reduction du Portugal,

que de les voir entrer dans mon Alliance, & par mon moyen dans le même intérêt de soûtenir ce Royaume-là? Comme les choses sont en tel état dans cette crise d'affaires, que par nécessité lesdits Etats embrasseront l'un des partis que je viens de dire, il faudroit que nous eussions, moi & le Roi mon Frere, fermé les yeux à ce qui nous convient, si nous leur laissions la nécessité & la liberté de ce choix, pouvant empêcher l'un & l'autre, en les attachant à nous pour les ôter à l'Espagne.

Cependant pour vous faire voir que, si tant de pressantes raisons ne touchent pas mon dit Frere pour le faire entrer dans mes sentimens, j'aurois quelque sujet de croire, qu'il ne peut avoir en cela d'autre motif qu'une pure mauvaise volonté contre moi, ou, comme disent les Ambassadeurs de Hollande, un pur caprice, pour, à quel prix que ce soit, empêcher la liaison de la France & de leur Etat; je vous adresse un Mémoire que Downing donna derniérement à la Généralité de la Haye, par lequel il promet formellement par écrit, au nom de son Maître, que les Provinces-Unies ne seront point inquiétées par l'Angleterre dans l'usage de leur Pêche.

Après cette déclaration, je demanderois volontiers au Roi mon Frere, quel intérêt réel il a que je ne leur garantisse pas un droit, dans lequel il a publiquement protesté qu'il n'a pas intérêt de les troubler,

bler, comme je ne crois pas qu'il soit de son service de l'entreprendre ; & en tout cas je le prierois de me fournir une bonne raison, par laquelle je pûsse, avec tant soit peu d'apparence de justice, prétexter le refus que je ferois, de garantir aux Provinces-Unies un droit qui m'est commun avec elles, & qu'après la déclaration, que je viens de dire, je ne vois pas que personne leur veuille disputer. Outre qu'on peut encore ajoûter à cela, que l'Angleterre est demeurée elle-même garante d'un Traité entre la Couronne de Suéde & lesdites Provinces, contenant ladite garantie de Pêche en termes positifs. Comme il n'y a point de Nation au Monde qui puisse justement prétendre, que la France & les Provinces-Unies n'ayent droit de pêcher, il est évident, que la compréhension de ce droit dans un Traité, ne regardant que la pure défense dudit droit, ne peut être raisonnablement préjudiciable à aucune Nation. Il est encore évident, qu'une Ligue offensive générale par Mer & par Terre doit nécessairement comprendre le droit de Pêche, si on ne veut laisser une porte ouverte, pour la rendre illusoire quand on voudra, en ce qui concerne la Mer, & exclure une partie des Sujets de part & d'autre de la protection qui est dûë à tous également, en privant ceux qui exercent la Pêche du bénéfice de ladite Ligue, en quoi mes Sujets, qui sont en plus grand nombre, sont même plus in-

té-

téressez que ceux des Provinces-Unies.

Mais quand je voudrois entiérement abandonner cet intérêt commun, & que, pour une simple petite satisfaction du Roi d'Angleterre, je laisserois partir les Ambassadeurs de Hollande sans avoir rien conclu avec eux, & qu'ensuite leur Etat vînt à être attaqué sur le fait de la Pêche par l'Angleterre, pourrois-je, pour n'en avoir rien promis, m'exempter de prendre quelque part à une Guerre qui se feroit à ma vûë, & pour un intérêt qui m'est entiérement commun avec lesdits Etats, qui est la liberté de la Mer? Et ne devrois-je pas en ce cas-là apréhender, que si les Provinces-Unies venoient à succomber par la force, & à être obligées d'abandonner ce droit & cette possession, qui ne leur a jamais été contestée, l'Angleterre ne voulût aussi-tôt exercer à la Mer le même empire sur mes Sujets?

Je ne veux pas croire que, vous ayant ci-dessus suggéré tant d'autres considérations qui sont sans replique sur la matiére dont il est question, vous soyez forcé de dire cette derniére raison, qui pourroit paroître désobligeante, en ce que, sans une absoluë nécessité, ce seroit faire une déclaration de ma part qui pourroit être interprétée pour une menace, ce qui n'est pas mon intention, mais seulement de dire ingenûment les choses, comme probablement elles arriveroient. C'est pourquoi je désire, que si, pour le bien de l'affaire, vous vous trouvez obligé d'em-

ployer

ployer cette derniére considération, vous y usiez de telle discrétion, qu'il ne paroisse pas au Roi mon Frere que je vous l'ai écrit.

J'ai été bien aise de donner avis par avance au Roi mon Frere par vôtre moyen, avant que vous quittiez l'Angleterre, de tout ce que dessus, & de toutes les considérations, qui m'obligeront à passer outre bien-tôt à mon Traité avec les Hollandois, peut-être même avec l'expression du mot de *Pêche*, si je ne puis venir à bout de les en faire relâcher; & cela, afin que mon dit Frere n'en soit pas surpris, ayant crû devoir à la sincérité de nôtre Amitié, de lui ouvrir ingenûment mon cœur avant même qu'avoir fait la chose, qui est d'ailleurs appuyée de si bonnes raisons, que je suis comme assûré, non seulement qu'il ne disconviendra intérieurement d'aucune, quand vous prendrez soin de les lui bien représenter, mais qu'elles feront sur son esprit toute l'impression que je puis désirer, afin que le nœud de nôtre union ne se relâche point dans cet incident.

Voici la derniére affaire que je vous commettrai, trouvant bon qu'après que vous vous serez acquité de ce que je vous ordonne, & que vous me pourrez raporter une réponse décisive sur la restitution de l'Acadie, vous puissiez revenir ici donner ordre à vos affaires, suivant l'instante priére que vous m'en faites par toutes vos dépêches.

Je veux encore vous faire prendre garde

de avant finir, qu'en formant cette Dépêche j'y ai employé diverses raisons, & peut-être avec de telles expressions, qu'il ne me seroit pas utile pour le but que vous vous devez proposer, de les spécifier si crûment au Roi d'Angleterre. Ce qui m'y a obligé, c'est que je n'ai rien voulu omettre qui pût contribuer à vôtre information, & à vous mieux imprimer dans l'esprit la force & l'équité de toutes les considérations que j'ai euës sur cette matiére. Mais je remets entiérement à vôtre prudence & à vôtre discrétion, de ne vous servir que des raisons & des termes que vous estimerez à propos, pour mieux disposer le Roi mon Frere (ce qui doit être vôtre objet) à recevoir sans dégoût la résolution que je suis sur le point de prendre, & dont je ne puis me dispenser, pour ne manquer pas l'occasion de conclure une grande affaire qui me convient, & qui ne peut nuire à personne qu'à ceux qui ne m'aiment pas, ou qui ont des intérêts contraires aux miens.

Depuis ma lettre écrite jusqu'ici, j'ai reçû la vôtre du 6. du courant, qui ne me donne occasion d'y ajoûter autre chose, si ce n'est que je trouve, comme vous, beaucoup meilleure la pensée de songer à avoir des Esclaves pour mes galéres, en les achetant des Anglois & des Hollandois, de ceux qu'ils pourront faire dans leurs courses sur les côtes de Barbarie, que non pas de s'attendre à avoir des Négres de Guinée, qui coûteroient davantage,

&

& ne feroient pas néanmoins de si bon usage pour le service. N'oubliez pas avant que venir, de tirer l'ordre que le Roi moi Frere vous a promis pour le Commissaire qu'il tient à Toulon. Cependant, sur l'éclaircissement que vous demandez, jusqu'à quel nombre de Forçats on pourroit traiter, je vous dirai, que pourvû qu'on convienne d'un prix raisonnable, j'en voudrois avoir autant qu'on m'en pourra fournir, je dis même jusques à trois & quatre mille. Sur ce je prie Dieu, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres, ce 13. *Mars* 1662.

SIRE,

Sur la Dépêche de Vôtre Majesté du prémier de ce mois j'ai rendu compte au Roi d'Angleterre du Traité de M. le Duc de Lorraine, & je lui ai fait la lecture du récit qui m'en a été envoyé. Il a grandement aprouvé toute la conduite de Vôtre Majesté dans cette affaire, & remarqué sa bonne foi dans les offres qu'elle fait d'en observer encore toutes les conditions, si les Princes qui ont abusé de sa bonté, & qui, par un procédé inouï, se sont éloignez du respect qui lui est dû, rentrent dans leur devoir. Il estime que, persistant

fiſtant dans les proteſtations qu'ils ont faites, Vôtre Majeſté a juſte raiſon de retenir leurs Etats, & de faire valoir ſon prémier droit de conquête, par lequel ils lui ſont ſi légitimement acquis. Il doute fort que toutes leurs plaintes en Allemagne puiſſent émouvoir quelqu'un qui veuille ſe charger de leurs intérêts contre Vôtre Majeſté, & il ne ſe peut parler plus obligeamment qu'il a fait dans tout l'entretien que j'ai eu avec lui ſur ce ſujet. Il a voulu que je lui laiſſaſſe ce récit, & je n'en ai pas fait de difficulté, voyant bien qu'il vouloit en faire part à M. le Duc d'Yorck & à M. le Chancélier.

Sur la Dépéche du 4. que j'ai reçûë preſqu'à même tems que celle du prémier, je l'ai fort ſatisfait quand je lui ai appris, que Vôtre Majeſté, voulant bien l'ôter de l'embaras où il étoit avec la Reine d'Angleterre ſur l'affaire du Havre, demeuroit d'accord qu'il lui avouât, qu'il avoit reçû de Vôtre Majeſté une ſomme de 600000. livres en prêt, pour ſubvenir à des néceſſitez preſſantes, qui ne lui permettoient pas, ſans un préjudice très conſidérable, d'attendre le payement des gratifications de ſon Parlement; qu'il avoit été obligé de lui en faire un ſecret juſqu'à préſent, parce que Vôtre Majeſté avoit déſiré que généralement perſonne n'en eût connoiſſance. Il eſt convenu avec moi, qu'il écriroit en ce ſens à la Reine d'Angleterre, & qu'il lui recommanderoit très-ſoigneuſement, qu'elle ne

fit

fit part de ce ſecret à pas un des ſiens. Je me ſuis bien apperçû qu'il a eu de la joye que Vôtre Majeſté lui eût ouvert un moyen qui lui fait éviter une affaire avec elle ſur cette reſerve.

Je lui ai témoigné, que Fox n'avoit pas eu toute la retenuë néceſſaire pour ce ſecret, & qu'il en avoit parlé trop librement au Havre. Il m'a répondu, qu'il ne pouvoit pas y avoir de ſa faute, parce qu'il n'avoit vû perſonne dans tout le tems qu'il y avoit été, que le Sieur le Négre qui lui compta l'argent, & les Mouſquetaires de Vôtre Majeſté; qu'il n'avoit fait autre logis que le leur, & n'avoit pas même eu le tems de voir la Ville, ni de viſiter le Lieutenant de Roi; & qu'il lui avoit raporté, qu'étant de retour à ſon Vaiſſeau, il avoit été bien ſurpris d'apprendre, par les diſcours des Matelots qui l'avoient amené à terre, que tout le Port & toute la Ville étoient pleins de bruits, qu'il y avoit une ſomme conſidérable d'argent que Vôtre Majeſté lui envoyoit; qu'elle avoit attendu près de deux mois l'arrivée de ſon Vaiſſeau; & que là-deſſus chacun concluoit, qu'une bonne intelligence entre Vôtre Majeſté & lui vous faiſoit avoir divers deſſeins, ſans découvrir le véritable; que de là s'étoient formées les nouvelles bizarres qui avoient couru en Flandre, & même en cette Cour; qu'il falloit laiſſer la liberté à tout le monde de raiſonner, mais qu'il s'aſſûroit que perſonne n'auroit jamais

mais dequoi le convaincre du véritable ſujet qui avoit donné lieu à cet envoi ; que ces nouvelles étoient venuës juſqu'à lui, & il me dit confidemment, qu'on lui avoit même écrit, que Vôtre Majeſté ſe propoſoit, au lieu du voyage d'Alſace, d'en faire un à Calais; que l'on lui en avoit voulu donner de l'ombrage, en lui voulant perſuader qu'elle avoit formé quelque deſſein ſur Dunkerque ; mais comme ces avis étoient ridicules, qu'il s'en étoit moqué.

Je lui répondis, qu'il ne pouvoit pas rendre une plus grande juſtice à Vôtre Majeſté, que de demeurer toûjours perſuadé, comme il le paroiſſoit en cette occaſion, de la ſincérité de ſes intentions; qu'il en pouvoit mieux juger que perſonne par la maniére dont Vôtre Majeſté en avoit uſé juſqu'à préſent ; que cela continuëroit de même ; que j'étois très-aiſe de voir, que ces faux bruits n'avoient fait aucune impreſſion ſur ſon eſprit; que par là il pourroit connoître la mauvaiſe intention de ceux qui les lui avoient donnez; & il me ſembla que je le laiſſai aſſez réſolu de n'y ajoûter aucune foi. Je lui ai rendu la lettre de Vôtre Majeſté ſur la mort de la Reine de Bohéme, & à M. le Duc d'Yorck celle qui m'a été adreſſée pour lui; l'une & l'autre a été reçûe avec toute l'honnêteté que méritoit un office de cette nature.

J'ai pris occaſion de la viſite que j'ai renduë à M. le Duc d'Yorck, pour dé-

cou-

couvrir les diligences qui se faisoient sur l'équipage des Vaisseaux qui doivent porter le secours de Portugal. Il m'a appris qu'il y en avoit dix de prêts, qui doivent aller embarquer l'Infanterie dans les ports d'Ecosse ; & que les Vaisseaux marchands embarqueroient la Cavalerie à Portsmouth ; mais qu'afin que l'on ne perdît point de tems, ce qui se trouveroit le prémier partiroit, de crainte qu'il n'arrivât le même inconvénient qui étoit arrivé à la derniére Flote : laquelle, pour s'attendre & marcher en corps, avoit demeuré deux mois à consumer ses victuailles dans les ports.

Mylord Morgan & Mylord Jusquin * doivent commander ce secours; le prémier est celui qui a commandé dans Dunkerque depuis que Lockhart en est sorti, jusqu'à ce que M. de Rudhrefort en ait été fait Gouverneur.

J'aurois souhaité avoir pû éviter d'importuner Vôtre Majesté par une si longue lettre, mais étant question de lui rendre compte d'un Royaume qui a autant d'étendue que la France, & fort envié de l'Angleterre, j'ai crû être de son service & de mon devoir de m'étendre sur tout ce qui s'est passé concernant cette Négociation.

M'étant apperçû que tous les délais qui étoient arrivez sur la restitution de l'A-

* C'est apparemment le même, que Frem. d'Ablancourt, dans ses Mémoires pag. 124. nomme le Comte d'*Inchequin*, Irlandois.

l'Acadie, ne provenoient que d'une deuxiéme Requête, présentée au Roi d'Angleterre par les habitans & Députez de la Nouvelle Angleterre, & appuyée par son Parlement, je lui représentai fortement de la part de Vôtre Majesté, le préjudice qu'elle recevoit de tant de délais sur la restitution de l'Acadie; que j'avois ordre exprès d'en tirer la derniére résolution, afin de prendre ensuite ses mesures. Le Roi d'Angleterre me dit, qu'il vouloit contenter Vôtre Majesté, mais qu'il étoit juste qu'il n'abandonnât pas ses intérêts; que si je voulois, il feroit venir les Commissaires dans sa chambre, qui me feroient voir par bonnes raisons le droit qu'il avoit dans le Païs.

J'acceptai cette proposition, & lui témoignai, qu'après avoir répondu en sa présence sur ce que ces Commissaires me diroient, j'espérois qu'il me feroit justice, en restituant à Vôtre Majesté ce qui lui appartenoit légitimement. Les Commissaires alléguérent, pour justifier leur possession, une Commission du Roi Jaques en 1607. à un Capitaine Richard, Chef d'une Compagnie d'Anglois, avec pouvoir d'habiter dans le Païs qu'on appelle Nouvelle Angleterre, où ensuite plusieurs familles allérent s'établir, & depuis ce tems-là jusqu'à présent y ont bâti trois Villes & plus de cent bourgs; qu'ils firent un Fort au delà de la Riviére de Noremberg appellée Pantagoet, qu'ils l'avoient habité des prémiers & commencé à défricher les terres.

Qu'il

Qu'il étoit vrai qu'il y avoit eu des troubles par la mesintelligence des deux Royaumes, qui ont causé des Guerres entre les François & les Anglois; que Pantagoet fût pris sur les Anglois par le Commandeur de Razilly; que depuis en l'an 1654. Olivier Cromwel donna commission aux habitans de la Nouvelle Angleterre d'user de représailles; & que sur beaucoup de pertes que ceux de leur Païs avoient souffertes par diverses invasions des François par Mer & par Terre, ils s'étoient saisis de l'Acadie.

Que même, par le Traïté fait entre Olivier Cromwel & Vôtre Majesté, l'on étoit convenu qu'on ne parleroit pas de cette restitution; mais qu'on remettroit d'en examiner les points lorsque les Commissaires seroient assemblez pour traiter des représailles, dans lequel tems on rendroit justice à un chacun.

Que tout ce qu'ils marquoient faisoit voir le droit que les Anglois avoient de conserver l'Acadie, comme en étant saisis des prémiers, qui est la véritable possession dans les Païs nouvellement découverts.

Après que les Commissaires eurent dit leurs raisons en présence du Roi d'Angleterre, je répondis, qu'ils ne m'avoient allégué qu'une Commission donnée par le Roi Jaques en 1607. à une compagnie de Marchands, conduits par un Capitaine Anglois nommé Richard, & que je leur voulois justifier une possession de

l'Amérique aux Rois de France de plus de cent ans avant la Commiſſion du Roi Jaques.

Que pour prouver ce que je diſois, je ne me contenterois pas de parler en termes généraux, comme Mrs. les Commiſſaires avoient fait, mais que je raporterois par qui la prémiére Terre a été découverte, & les Rois qui ont ensuite donné des Commiſſions à leurs Sujets, & les noms de ceux qui ont été employez, afin que le Roi d'Angleterre pût voir plus clairement l'injuſtice qu'on faiſoit pour retenir les Terres de Vôtre Majeſté.

Que je commençois par le voyage de deux Capitaines Bretons en l'an 1504. qui découvrirent les prémiers les Terres de l'Amérique, ainſi qu'il eſt vérifié par l'Hiſtoire de Niſlet & Magin imprimée à Douai; que depuis, le Roi François I. en ayant été averti, envoya Jean Veraſſan, Capitaine de mer, avec deux Vaiſſeaux de Guerre pour prendre poſſeſſion du Païs en ſon nom; commençant depuis le 33. dégré juſqu'au 47. où le Païs que les Anglois habitent à préſent, & qu'ils ont nommé la Nouvelle Angleterre, eſt compris dans les limites appartenantes à Vôtre Majeſté.

Le dit Jean Veraſſan y fit deux voyages, dont le dernier fût en l'an 1523. & dès-lors le Païs fût nommé la Nouvelle France.

En l'an 1535. Jaques Cartier, grand homme

homme de mer, natif de Diépe, de simple matelot venu à être Capitaine, découvrit la plus grande partie des côtes du dit Païs de la riviére de Saint Laurens.

L'an 1541. le dit Cartier fit un autre voyage avec trois Vaisseaux, & eut la qualité de Lieutenant du Sieur de Roberval, à qui le Roi donna la charge de Lieutenant Général de toute l'Amérique.

L'an 1542. le dit Sieur de Roberval y fut en personne avec six Vaisseaux bien équipez de toutes choses nécessaires, & fit une habitation à une Isle près de Quebec, qu'il nomma l'Isle d'Orleans.

En l'année 1543. le dit Sieur Roberval envoya le Capitaine Alphonse, Saintongeois, avec un Vaisseau vers le Païs de Labrador, & découvrit le passage qui est entre la grande Terre & l'Isle de la Terre Neuve.

En l'an 1564, 65, & 66, les Sieurs Ribault & Loudonniéres furent à la Nouvelle France par ordre du Roi Charles IX. avec huit Vaisseaux, ils fortifiérent les Colonies, & furent ensuite prendre la Floride dans les Indes, qui appartenoit à Philippe II. Roi d'Espagne, lequel fit équiper vingt Vaisseaux commandez par son Amiral, reprit la Floride, & fit mourir les dits Capitaines Ribault & Loudonniéres comme Pirates.

En l'an 1598. le Roi Henri IV. résolut d'envoyer une personne de considération en ce Païs-là, ayant jugé que ce Royaume pourroit être un jour de gran-

de utilité à la France, & pour cet effet donna la Charge de Lieutenant Général de l'Amérique au Marquis de la Roche Giffard, Seigneur de Bretagne, avec un pouvoir abſolu de commander dans l'étenduë du dit Païs.

L'an 1600. le Commandeur de la Châtre, Gouverneur de Diépe, ſuccéda au dit Gouvernement, lequel y envoya, en qualité de ſon Lieutenant, le Sieur de Mons, qui établit des habitations ſur les riviéres du Port-Royal, de Sainte Croix, & de Noremberg.

L'an 1603. Henri le Grand ſe voyant après beaucoup de dépenſe en poſſeſſion du dit Païs, pour être mieux éclairci de toutes choſes, de la ſituation, des ports de mer, & des riviéres navigables, y envoya le Sieur Champlain, homme ſçavant, bon Géographe & expérimenté dans la fortification, pour lui faire un raport exact de tout ce qu'il y auroit remarqué, comme en fait foi ſon Livre & Carte intitulé *le Voyage du Sieur Champlain dans l'Amérique.*

La mort d'Henri IV. étant arrivée, ce Païs demeura comme abandonné par la perte de ſon Protecteur & Souverain, & les troubles qui arrivérent enſuite dans le Royaume durant la minorité du feu Roi Louis XIII. ayant empêché qu'on ne s'appliquât à faire le grand deſſein que le feu Roi Henri le Grand avoit conçû pour la Nouvelle France, ce Païs reſta ſans ſecours, & abandonné de la protection

Ro-

Royale. Ce fût donc dans cette conjoncture que le Roi Jaques donna sa Commission l'an 1607. pour aller établir une Colonie Angloise dans l'amérique.

En l'année 1649. sous le feu Roi d'Angleterre Charles, le Chevalier Alexandre Sterlin fut attaquer l'Acadie, prit les Forts de Pantagoet, Sainte Croix, & Port-Royal, prit ensuite Quebec & tout ce que nous tenions dans l'Amérique. Et par la Paix qui fût faite entre les deux Rois en 1652. la restitution fût faite depuis Quebec jusqu'à la riviére de Noremberg, où le Fort de Pantagoet est construit, qui est la prémiére Place de l'Acadie. Ensuite duquel Traité le feu Roi Louis XIII. envoya M. le Commandeur de Razilly, avec quatre vaisseaux, pour prendre possession de toute l'Acadie, & fût pourvû de la Lieutenance générale de tout ce Païs; dont nous avons paisiblement joüi jusqu'en l'année 1654. qu'Olivier Cromwel, sous prétexte de lettres de représailles, envoya faire une descente avec quatre vaisseaux dans la riviére de Saint Jean, & ensuite prit les Forts de l'Acadie, sans aucun sujet légitime de rupture, & contre le Droit des Gens.

J'ajoûtai, que puisque par le raport de Mrs. les Commissaires il ne me paroissoit aucun titre valable pour justifier la légitime possession de la Nouvelle Angleterre, qui avoit été usurpée sur le fonds de Vôtre Majesté, j'aurois sujet d'en deman-

 der

der la restitution, aussi-bien que de celle de l'Acadie; mais que l'estime, que Vôtre Majesté faisoit de l'Amitié du Roi d'Angleterre lui faisant considérer, que sa prétension, quoique juste, pouvant dans cette conjoncture aporter quelque trouble parmi ses Sujets en ce Païs-là, l'obligeoit de passer par-dessus ses propres intérêts, & s'attacher seulement à la demande de la restitution de toute l'Acadie, sans pourtant renoncer à ses droits sur la Nouvelle Angleterre.

Si après cette Conférence, où il m'a parû avoir amplement éclairci le droit de Vôtre Majesté, on ne lui donne satisfaction, je ne crois pas qu'on en doive plus attendre: mais je suis persuadé que le Roi d'Angleterre & le Chancélier y feront réflexion, leur ayant fait entendre à tous deux, comme de moi-même, que j'appréhendois que s'ils refusoient la justice que Vôtre Majesté leur demande dans cette restitution, elle eût sujet de croire, que toutes les protestations d'Amitié qui lui ont été faites de sa part jusqu'à présent, ne sont que des paroles, & que les actions n'y répondent pas; que dans la passion que j'ai de voir vos Majestez bien unies, je souhaiterois fort que toute sorte de sujet de plainte leur fût ôté.

Le Roi d'Angleterre me dit, que les affaires d'Irlande occuperoient son Conseil toute la semaine; qu'il ne pouvoit travailler à celle dont je lui avois parlé que dans huit jours; mais qu'il me disoit par avan-

vance, qu'il feroit son possible pour donner contentement à Vôtre Majesté. Je suis, &c.

LETTRE

Du Roi à Monsieur le Comte d'Estrades. De Paris, le 18. Mars 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades. J'ai reçû vôtre dépêche du 13. du courant, & j'ai eu beaucoup de joye que le Roi d'Angleterre ait autant approuvé & loüé tout le procédé que j'ai tenu dans la Négociation de mon Traité avec le Duc de Lorraine, qu'il a blâmé la conduite dudit Duc. Cette affaire est encore au même état; parce qu'encore que j'aye clairement découvert l'intention qu'il a eu de me tromper, je veux éviter, autant qu'il sera en mon pouvoir, de faire aucune chose qui sente la violence & la force, jusqu'à ce au moins que je lui aye donné un tems suffisant pour se rendre à celle de la raison.

Tout ce que le Roi d'Angleterre vous a dit à la décharge de Fox, sur le peu de secret qu'il a gardé, seroit bon, si ledit Fox lui même n'avoit pas écrit ici ce

qu'il étoit venu faire au Havre, & ce qu'il y a fait; mais c'est aujourd'hui une chose sans autre remede, que de laisser au monde la liberté de raisonner, & je n'apprens pas jusqu'ici que personne ait deviné la véritable cause de l'affaire.

J'ai été bien aise d'apprendre que le Roi d'Angleterre lui-même vous ait déclaré & avoüé ce que je sçavois qu'on lui avoit écrit pour lui donner des ombrages contre moi sur le sujet de Dunkerque, puisque ce franc aveu est une marque qu'il n'a eû que l'égard qu'il devoit à des avis de cette nature, qui n'ont pas même le fard de la vraisemblance.

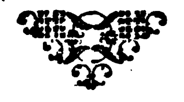
Sur ce que vous avez mandé à de Lionne par l'ordinaire précédent, je trouve bon & désire que vous fassiez passer droit en Hollande tout vôtre équipage, afin que vous évitiez les fraix de l'y faire transporter d'ici par un tour bien plus long, que vous pouvez vous empêcher de prendre; cependant j'ai écrit il y a trois jours à la Haye pour en rappeller le Sieur de Thou.

J'aurois bien voulu pouvoir attendre le départ des Mylords Morgan & Inchequin, avec le secours qu'ils doivent commander pour le Portugal, avant qu'être obligé de faire ici voir au Roi d'Angleterre la résolution que j'ai été nécessité de prendre sur le fait de la Pêche des Hollandois; mais leurs Ambassadeurs m'ont pressé si fortement de la déclarer, à cause des ordres qu'ils peuvent rece-

voir

voir d'heure en heure pour leur rappel, qu'il ne m'a pas été possible de différer davantage à vous en écrire aux termes que vous avez vû par ma derniére Dépêche. Je veux croire que le Roi d'Angleterre mon Frere se payera de raison, puisqu'avec bien plus d'équité, qu'il n'a pû vous le dire sur le fait de l'Acadie, je puis lui tenir le même discours, que je veux bien le contenter en tout ce que je pourrai, mais qu'il est juste que je n'abandonne pas mes intérêts, & particuliérement quand les siens ne s'y trouvent pas réellement, mais seulement par une pure volonté d'empêcher que je ne me lie avec un autre Etat; au lieu qu'en l'affaire dont il parloit, je puis me plaindre que jusqu'ici il me refuse mon bien.

Je ne veux pas croire que ce refus dure long-tems, mais plûtôt que tant de fortes raisons, que vous lui avez représentées en la présence de ses Commissaires, l'obligeront à ne vous laisser point partir sans que vous puissiez me rapporter une si juste satisfaction, dont je vous sçaurai en vôtre particulier beaucoup de gré, ayant vû avec quelle suffisance & combien de connoissance de tout le passé vous avez soûtenu mon droit. Sur ce je prie Dieu, &c.



LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres, le 23. Mars 1662.

VOtre Majesté aura sçû par le Sieur Batailler, de quelle maniére le Roi d'Angleterre a pris ce que je lui ai dit sur la garantie de la Pêche ; & il en est toûjours fort touché, aussi-bien que son Chancélier. J'avois souhaité que le secours de Portugal eût été parti avant cette nouvelle, & il me paroît bien de la lenteur pour cet embarquement. Pour l'Acadie, il n'y a rien a espérer que lorsqu'il se fera un Traité entre la France & l'Angleterré. Ils ont si peu de droit à la retenir, qu'ils ne pourront pas se défendre de la rendre ; en tout cas, avec 2000. hommes de pied & 10. Vaisseaux on la reprendroit en peu de tems, bien qu'ils soient alliez des Sauvages, & qu'ils ayent 16000. hommes de Milice dans la Nouvelle Angleterre : mais ce ne sont pas gens aguerris, pour nous faire quitter des postes qu'on auroit occupez avec de bonnes Troupes. Je pris hier mon Audience de congé, & je partirai dans trois ou quatre jours.

Je me servirai du départ des Vaisseaux de Hollande pour mon équipage, puisque

que Vôtre Majesté me permet de l'envoyer.

Le Roi d'Angleterre a obtenu de son Parlement l'imposition de vingt millions par an, pour lui & ses successeurs, sur divers Edits, dont le plus considérable est de 24. f. par cheminée de chaque maison d'Angleterre; l'on estime que cela seul montera à douze millions par an: il a obtenu de plus une Milice réglée de 10000. hommes, qui sera séparée dans les Provinces, & prête à marcher en cas de Guerre civile ou étrangére. Le Roi d'Angleterre nomme dès à présent tous les Colonels & Officiers: il leur donne les commissions, & ordonne du payement de leurs appointemens. Les trois Chambres ont passé cet Acte, & c'est une affaire qui augmente fort la puissance & le crédit du Roi d'Angleterre. Je suis &c.



LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

SIRE,

Depuis le départ du Sieur Batailler j'ai reçû des visites de Messieurs d'Aubigny, Caretret & Mylord Hollis, nommé à l'Ambassade de France, & qui est tout-à-fait attaché au Chancélier Hyde.

Tous trois séparément ne m'ont entretenu que des grandes instances que l'Empereur & le Roi d'Espagne faisoient au Roi d'Angleterre de se lier avec eux, & des offres considérables qu'ils lui faisoient, jusqu'à le laisser arbitre de l'accommodement du Portugal. Je n'eus pas de peine à pénétrer leur intention; ce qui m'obligea de leur repondre, que j'étois fort persuadé que Vôtre Majesté seroit très aise de voir le Roi d'Angleterre bien uni avec le Roi d'Espagne, & que même il en reçût cette marque de confiance, que de devenir l'arbitre de l'affaire du Portugal; que comme il s'agissoit d'un Royaume, le Roi d'Espagne ne pouvoit pas en user plus généreusement, que de remettre ses intérêts entre les mains du Beau-frére de son Enne-

Ennemi; & que cela me paroissoit si extraordinaire, que je ne pouvois assez admirer cette proposition, & estimer en même tems la grande conduite du Roi d'Espagne, qui, non content de la Paix & de l'Alliance qu'il a faite avec V. M. la recherche encore avec tous les soins imaginables, pour faire un Traité de Ligue offensive & défensive envers tous & contre tous; jugeant bien qu'il n'y a rien au monde qui puisse plus affermir ses Etats, que cette liaison par un nouveau Traité. Ils me demanderent si j'avois avis qu'il fût commencé; je leur dis que non, mais que je sçavois de bonne part, qu'il ne tenoit qu'à Vôtre Majesté qu'il seroit conclu en fort peu de tems.

Ils me parurent fort surpris, & j'estimai à propos d'aller voir le lendemain le Roi d'Angleterre & le Chancelier, pour voir ce qu'ils me diroient. Ils me parlerent de la garantie de la Pêche, formant les mêmes sujets de plainte que Vôtre Majesté sçait déja. Je leur dis, que le tems que Vôtre Majesté avoit demeuré à conclure une affaire qui lui étoit très importante, pour chercher les moyens de le satisfaire, méritoit bien un consentement sans chagrin, d'une chose où il n'avoit pas d'intérêt, par la déclaration qu'il en avoit fait faire lui même à Messieurs les Etats par son Résident; & que j'espérois que quand il feroit reflexion sur toutes les raisons que Vôtre Majesté lui avoit alléguées, il reprendroit la même chaleur

que je lui avois vûë pour maintenir un Royaume qui ne peut être soûtenu que par lui.

Il me dit, que son secours seroit bien utile si Vôtre Majesté faisoit une Ligue offensive & défensive avec le Roi d'Espagne. Je lui repartis, que Vôtre Majesté y seroit bien obligée, si le Roi d'Espagne venoit à le prendre pour l'arbitre des différens qu'il y a avec le Portugal; mais comme il falloit que cela allât devant le Traité dont il parloit, il n'en pourroit pas être surpris; qu'il n'en étoit pas de même de Vôtre Majesté, puisqu'il pouvoit accepter les grandes offres qu'on dit que l'Empereur & tous ses Alliez lui faisoient de toutes parts, sans qu'elle en sçût rien.

Le Roi d'Angleterre connoissant bien que je n'avois pas pris grande alarme de ces bruits, me dit, ne parlons plus de cela; mais je veux bien que vous soyez persuadé, que je fais toute sorte de diligence pour hâter le secours de Portugal, & m'assûra, qu'il avoit envoyé à Portsmouth les Vaisseaux pour embarquer la Cavalerie; & qu'il avoit donné les mêmes ordres pour ceux qui doivent aller en Ecosse embarquer l'Infanterie.

Je le louai fort de voir le soin qu'il prenoit d'exécuter ses promesses & sa parole avec tant de ponctualité; & le trouvant en bonne humeur, je pris mon tems de le prier, de trouver bon que je lui représentasse de nouveau, qu'il n'a-

n'avoit pas sujet de se plaindre de Vôtre Majesté sur le mot de la garantie de la Pêche; que les mesures que Vôtre Majesté prenoit pour le lui faire agréer, étoient si obligeantes pour lui, qu'elle en devoit attendre plûtôt des remercîmens que des plaintes: il me dit, que ce qui le touchoit le plus, étoit de voir de Wit & sa cabale préférez à lui. Je lui répondis, que je ne pouvois souffrir cette comparaison, ni qu'il lui pût entrer dans l'esprit, que Vôtre Majesté mît jamais la moindre égalité entre lui & de Wit.

Que je le pouvois assûrer, que la plus véritable passion de Vôtre Majesté étoit de lier une étroite Amitié avec lui, mais qu'il faloit s'approcher, & faire tous deux la moitié du chemin; qu'il ne suffisoit pas que Vôtre Majesté fit toutes les avances, qu'il en falloit aussi de sa part; qu'il en avoit maintenant l'occasion, en prenant bien la civilité que Vôtre Majesté lui faisoit de lui faire part de son Traité avec les Hollandois.

Quoique cette conversation ait été plus douce que les autres, je ne me suis pas encore aperçû d'un consentement tel que je désirois; mais du moins m'a-t-elle fait connoître, que leur maniére d'agir ne leur a pas réüssi. Je suis &c.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres, le 5. Avril 1662.

SIRE,

J'ai été pleinement informé par le retour du Sieur Batailler des raisons que Vôtre Majesté a euës de conclure avec Messieurs les Etats le Traité de garantie générale de tous droits, avec l'expression particuliére de celui de la Pêche ; & du peu de sujet qu'elle a de craindre toutes les propositions que l'Angleterre se vante qui lui sont faites de la part de l'Empereur & de l'Espagne, dont il semble qu'elle auroit voulu se servir pour empêcher une Alliance si avantageuse au bien des affaires de Vôtre Majesté, laquelle s'en est si clairement expliquée par ses Dépêches & de vive voix, que j'en suis demeuré absolument persuadé, jusques à ne plus douter que le Roi d'Angleterre & le Chancélier ne pussent donner de bonne grace leur consentement à ce Traité, & ne plus prendre pour une action de mépris, ce qui dans la vérité leur doit être une marque de la sincérité de l'Amitié de Vôtre Majesté.

Pour

Pour les mettre dans ce ſentiment, je n'ai rien ômis de tout ce que le dit Sieur Batailler m'a rapporté de la part de Vôtre Majeſté; mais la raiſon qui m'a parû la plus forte, laquelle j'ai le plus étenduë, & celle auſſi qui les a le plus touchez, eſt, que par cette garantie de la Pêche Vôtre Majeſté ne s'engage à rien qui ſoit directement contre le Roi d'Angleterre, parce que les Hollandois ont des Pêches à prétendre ailleurs que dans les Mers d'Angleterre; que de plus, en ce qu'il eſt dit du droit de Pêche, quand ils le voudroient prétendre contre le Roi d'Angleterre & en former la conteſtation, il faudroit qu'ils le juſtifiaſſent, devant que Vôtre Majeſté pût être engagée par cette clauſe de le leur garantir; que par ce Traité elle devenoit juge de la conteſtation ſur les Hollandois, & s'acquéroit par-là un pouvoir, qui les obligeoit d'accepter telle déciſion qu'elle voudra donner à ce différend; que pour lors Vôtre Majeſté ſçauroit bien faire la différence de ſes Alliez, & donner au Roi d'Angleterre des marques de ſa conſidération & de ſon Amitié, plus fortes que toutes celles que les Hollandois en auront reçû; que cette différence a déja paru en ce que Vôtre Majeſté a demeuré un an entier ſur cette conteſtation avec leurs Ambaſſadeurs, ſe défendant même d'énoncer ce mot général de Pêche, parce qu'il pouvoit être expliqué contre l'intérêt du Roi d'Angleterre; que Vôtre

Ma-

Majesté lui avoit donné avis du Traité, & des raisons qu'elle avoit de le conclure, qu'il avoit été invité d'y donner son consentement, même d'y vouloir entrer, & qu'ensuite elle ne l'avoit conclu, qu'après avoir été assûrée à n'en pouvoir douter, que les Espagnols, profitant dans cette conjoncture du mécontentement de Messieurs les Etats sur ce refus, les avoient disposez après une longue & secrete Négociation, d'entrer avec eux en une très étroite Alliance qui alloit directement contre ses intérêts, & contre celui même que le Roi d'Angleterre prenoit à la conservation du Portugal; & qu'enfin le Traité n'avoit été conclu, qu'après que les Etats Généraux avoient signé & envoyé la révocation de leurs Ambassadeurs; que Vôtre Majesté n'avoit en cela autre intention que de conserver des Alliez qui leur étoient également utiles, & que l'intérêt de la Maison d'Orange l'obligeoit même de ménager avec quelque soin.

A ce discours le Chancélier, que j'ai entretenu le prémier, s'est rendu, & n'a pû s'empêcher de reconnoître, que le véritable intérêt de Vôtre Majesté se trouvoit dans la conservation des Hollandois; que celui du Roi son Maître s'y rencontroit aussi; & que Vôtre Majesté agissant par ce seul principe d'entretenir une bonne intelligence entre les trois Etats, & non par une préférence qu'elle voulût faire de l'Alliance des Hollandois à celle du Roi d'Angleterre, qui denotât quelque

mé-

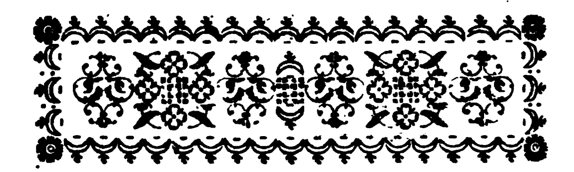
mépris, le trouveroit dispofé à donner les mains à toutes liaifons que Vôtre Majefté défiroit de lui; que pour cela Mylord Hollis partiroit bien-tôt, chargé de lui en donner de nouvelles affûrances. Je vis enfuite le Roi d'Angleterre, qui ayant été entretenu auparavant par le Chancélier, me parût dans les mêmes fentimens, & le Duc d'York auffi, s'excufant tous trois de la réfiftance qui avoit été aportée jufqu'à préfent à la vûë de toute la Chrêtienté, par l'injure que l'Angleterre eût parû recevoir de la conclufion de ce Traité, fi Vôtre Majefté l'eût conclu par un autre efprit que celui qu'elle avoit d'entretenir une bonne intelligence entre les trois Etats, & d'empêcher par-là les engagemens où les Hollandois s'alloient jetter contre les intérêts communs.

Je pars demain pour me rendre auprès de Vôtre Majefté, & lui faire un récit plus exact de toutes les particularitez qui fe font paffées dans cette Négociation.

Je laiffe ici le Sieur Batailler, ainfi que Vôtre Majefté l'a défiré, inftruit de toutes chofes, & affez agréable en cette Cour, pour y conduire les affairés dont Vôtre Majefté le voudra charger. Je fuis &c.



TRA-



TRAITÉ

Fait pour l'achât de

DUNKERQUE

En l'Année 1662.

Lettre de M. le Comte de Clarendon, Chancélier d'Angleterre, à M. le Comte d'Estrades. De Hamptoncourt, le 29. Juin 1662.

MONSIEUR,

Faisant souvent réflexion sur quelques particularitez des Conférences que nous avons euës ensemble, & trouvant le Roi mon Maître dans la disposition de donner toutes sortes de preuves du désir qu'il a d'étreindre le nœud de

de l'Amitié qu'il a avec sa Majesté très-Chrétienne, je fais entreprendre ce voyage à M. Bellings, que vous sçavez être dans ma confidence, pour vous communiquer mes sentimens. Je vous prie de lui ajoûter foi, & de croire que je suis très véritablement.

MONSIEUR,

Vôtre très-humble & très-obéïssant Serviteur,

Le Comte de Clarendon.

LETTRE

Du Roi d'Angleterre à M. le Comte d'Estrades. De Hamptoncourt, le 27. Juillet 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades. J'apprens que vous étes en chemin pour vôtre Ambassade de Hollande, & que celle-ci vous trouvera à Calais; c'est pourquoi ayant beaucoup de choses à vous communiquer, & à prendre résolution sur une affaire que le Chancélier m'a proposée, je souhaite que vous fassiez ici un petit détour à ma considération, en passant par ici. Je m'assûre que le Roi mon Frere ne le desapprouvera pas, & pour faciliter vôtre voyage, j'ai

j'ai donné ordre qu'on vous envoyât le Yacht de mon Frere: en attendant je demeure,

Monsieur le Comte d'Estrades,

Vôtre affectionné ami.

CHARLES. R.

LETTRE

De M. le Comte de Clarendon, Chancélier d'Angleterre, à Monsieur le Comte d'Estrades. D'Hamptoncourt, le 27. Juillet 1662.

MONSIEUR,

Le Roi vous ayant témoigné par sa lettre le désir qu'il a que vous passiez par ici pour conférer avec vous sur quelques affaires, je m'assûre que vous ne lui refuserez pas cette satisfaction, & je prens cette occasion pour vous dire la joye que ce me sera de vous revoir, & de pouvoir vous assûrer de bouche, combien véritablement je suis,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble & très-obéïssant serviteur,

Le Comte de Clarendon.

LET-

LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Saint Germain en Laye, le 22. Août 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades. J'ai reçû vôtre lettre de Calais, écrite d'avant-hier, & les copies de celles que vous ont écrites le Roi de la Grande Bretagne & son Chancélier, pour vous témoigner le désir que ledit Roi mon Frere avoit de vous parler sur quelques affaires importantes: sur quoi je vous dirai, que j'ai approuvé la résolution que vous avez prise de passer en Angleterre pour lui donner cette satisfaction; je ferai sçavoir en Hollande que ce ne sera qu'un détour de peu de jours. Cependant j'attendrai avec impatience d'apprendre par vos prémiéres Dépêches le sujet pour lequel on a désiré de vous voir, priant Dieu qu'il vous ait, M. le Comte d'Estrades, en sa sainte garde.

Signé,

LOUIS.

LETTRE

Du Roi à Monsieur le Comte d'Estrades. De Saint Germain, le 15. Août 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades. Je vous écrivis il y a quelques jours une lettre pleine d'avis importans, qui regardoient le bien du service du Roi d'Angleterre, & que je vous chargeois de lui donner de ma part; le principal de tous étoit, que par le moyen d'un Moine Catalan, qui a entrée chez les Ministres de Portugal, les Espagnols prétendoient avoir découvert une menée qui se faisoit, pour surprendre une de leurs Places maritimes par huit Vaisseaux que le Roi d'Angleterre devoit fournir, & quelques Troupes de terre, que celui qui lui proposoit l'entreprise auroit à sa disposition à jour nommé, quand les Vaisseaux approcheroient; mais je ne pûs alors vous nommer, ni la Place, ni l'Auteur du dessein: depuis trois jours j'ai achevé d'en avoir toute information, car l'Ambassadeur d'Espagne étant venu pour d'autres affaires à l'Audience, avant que se retirer m'a fait une plainte formelle de cette entreprise, parce qu'il se rencontre que son prétendu Auteur est aujour-

jourd'hui mon Sujet; & pour me convier de témoigner à celui-ci que je n'aprouvois pas sa conduite, il fut obligé de m'en dire le nom & celui de la Place. Je sçûs donc de lui, que l'un étoit Cadagues, & l'autre Dom Emanuel Dauch, qui a toûjours suivi mon parti depuis les révolutions de Catalogne, & le suit encore. Le Roi d'Angleterre, quand vous lui direz, comme je le désire, ces nouvelles particularitez, sçaura bien mieux à cette heure, si ce que le Moine a revélé aux Espagnols a un fondement véritable, ou s'il leur a donné seulement un avis faux, dans la pensée de tirer d'eux quelque récompense considérable. Vous aurez lieu cependant de faire valoir au Roi mon Frère le soin que je prens de lui donner en toutes rencontres les marques que je puis de la sincérité de mon affection. Sur ce je prie Dieu, &c.

Depuis ma lettre écrite j'ai reçû vôtre dépêche du 17. du courant, qui ne me donne pas lieu de pouvoir rien dire sur la matiére dont il est question, que je n'aye reçû les suivantes.

Signé:

LOUIS.



LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres, le 17. Août 1662.

SIRE,

Depuis que je suis ici j'ai eu une conférence avec le Roi d'Angleterre, & deux avec le Chancélier, sur le sujet de mon voyage: elles se sont passées de leur part à m'expliquer les motifs de la proposition qui a été faite à Vôtre Majesté, qui sont principalement la forte passion qu'a le Roi d'Angleterre de parvenir par-là à une étroite Alliance avec Vôtre Majesté, & à me faire entendre les raisons qu'il a euës de porter ses demandes à une somme de douze millions, par les grandes dépenses où l'a engagé jusques ici l'entretien de cette Place, celles qu'il est obligé de soûtenir pour la conservation du Portugal, qui lui ont consumé jusqu'à présent dix millions, & par la propre valeur de la Place, ses canons, ses ports, sa grande réputation, & les avantages que Vôtre Majesté en pouvoit tirer.

J'ai voulu rompre la Négociation là-dessus, en faisant voir combien ils s'éloi-

gnoient

gnoient de son véritable prix, par la différence qu'il y avoit de cinq cens mille écus d'Angleterre auxquels, Cromwel l'avoit portée dans un tems où la Guerre qu'il minutoit contre les Hollandois, faisoit qu'elle lui étoit bien plus nécessaire qu'elle ne peut jamais être à Vôtre Majesté; & j'ai donné à entendre, que sur cet exemple mes offres ne pouvoient s'étendre plus loin, & que j'avois lieu de croire que l'Amitié de Vôtre Majesté ne leur étoit pas si considérable, puisqu'ils désiroient d'elle en cette occasion des sommes si excessives, & que même j'en pouvois tirer une conséquence, qu'ils n'avoient pas envie de traiter. Par ce discours, que j'accompagnai d'un air assez froid, je les jettai dans le dernier étonnement, ne pouvant pas se persuader que je reçûsse la chose de cette maniére, ni que j'eusse ordre de leur offrir si peu, vû la conséquence & la reputation de la Place, ses canons & munitions, qu'ils estiment beaucoup au delà les fortifications, qu'ils font monter à deux millions, & dont ils prétendent que nous leur devons tenir compte, puisqu'elles nous demeurent. A tout cela le Chancélier ajoûta, que la pensée de ce Traité étoit venuë de lui; qu'il ne me déguisoit point que la nécessité des affaires d'Angleterre la lui avoit donnée, mais qu'elle ne pouvoit l'obliger à faire un méchant marché; qu'il étoit seul dans ce sentiment avec le Roi & Monsieur le Duc

 d'York,

d'York, & qu'il avoit encore a ménager Monk, le Grand Tréforier, & Sandwich, lefquels il ne pouvoit efpérer de gagner que par les grands deniers qui en reviendroient au Roi ; que déja leur en ayant fait la propofition fur les néceffitez de l'Etat, ils avoient offert un expédient pour la conferver, & pour foulager le Roi de cette dépenfe ; qui étoit de remettre cette Place fous l'autorité du Parlement, qui en avoit été féparée jufqu'à préfent, parce qu'en ce cas il fe chargeroit de toutes ces dépenfes, & le Roi n'en feroit pas moins le maître ; que fi cela arrivoit, & que l'on fût forcé d'accepter cet expédient, il n'y avoit plus de retour pour un Traité comme celui qui fe propofoit, pour lequel il n'y avoit que l'intervale à prendre de la féparation du Parlement, parce que, quand il feroit raffemblé, l'on n'oferoit pas en faire la moindre propofition ; qu'il ne me vouloit point faire valoir les offres que faifoit l'Efpagne là-deffus, parce que le Roi fon Maître les avoit toutes rejettées, dans la paffion qu'il avoit de fe lier étroitement avec Vôtre Majefté, avec qui il jugeoit auffi que fes intérêts fe trouvoient mieux établis.

A cela j'ai répondu, que je n'entrois pas dans ces inconvéniens, & que j'eftimois, que dès qu'il avoit eu la penfée du Traité, il les avoit tous prévûs, & avoit fongé en même tems au moyen de les furmonter ; que je devois feulement repré-

présenter, que comme le Roi d'Angleterre avoit ses nécessitez, Vôtre Majesté avoit les siennes, qui l'empêchoient de débourser des sommes si considérables que celles qu'il lui demandoit, & qu'assûrement il se trompoit dans la bonne opinion qu'il avoit de cette Place, & des avantages que Vôtre Majesté en pouvoit retirer, parce qu'elle en avoit dix autres qui lui donnoient des entrées plus importantes dans la Flandre, quand elle auroit à pousser de ce côtê-là; & de cette façon je finis la derniére des trois Conférences, leur paroissant dans le dernier dégoût de leur demande. Je les verrai venir, & s'ils me font des propositions plus raisonnables, je dépêcherai un Courier à Vôtre Majesté pour lui en rendre compté, & lui expliquer plus au long le détail de cette Négociation. Cependant elle peut voir bien mieux que moi, que nous sommes fort éloignez de prix, & qu'il n'y a pas grande apparence que nous nous puissions joindre: j'attendrai là-dessus d'autres ordres de Vôtre Majesté que ceux qu'elle m'a donnez en partant.

Je ne dois pas omettre de dire à Vôtre Majesté, que le Chancélier m'a fait entendre, qu'il y avoit des précautions à garder avec la Reine Mere sur cette affaire; que le Roi lui avoit dit pour cela, qu'il m'avoit prié de passer en Angleterre, pour tâcher de me persuader de porter Vôtre Majesté à lui prêter quelque somme d'argent dans le grand besoin où il se trou-

voit, qu'il avoit ordonné au Chancelier de me voir là-dessus, & qu'il avoit été convenu entr'eux deux, qu'il se plaindroit fort de ma dureté sur ce prêt; & que le Chancélier principalement diroit à la Reine Mere par forme de confidence, que j'étois un étrange homme, & qu'il étoit le plus trompé du monde, si par les discours que je lui avois tenus, je n'avois entendu lui demander pour sûreté du prêt quelque Place en engagement, comme la Hollande, & même la France, en avoit donné autrefois à l'Angleterre en pareil cas; & qu'il avoit fait semblant de ne me pas entendre, comme une demande, à laquelle il ne conseilleroit jamais le Roi de consentir. Tout ce déguisement est pratiqué à dessein, que si le Traité vient à se conclure, la Reine soit préparée à croire qu'elle en a sçû quelque chose, & qu'on a été forcé d'en venir là; & de mon côté, je dois aussi me plaindre du Chancélier, comme d'un homme qui aveuglément désire de procurer les avantages du Roi son Maître, sans entrer en aucune considération de ceux de Vôtre Majesté. Tout ce procédé me confirme dans l'opinion où je suis, qu'ils veulent le Traité, & qu'il n'y a que le prix sur lequel ils ne sont pas raisonnables. Je suis. &c.

LET-

LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Saint Germain en Laye, le 20. Août 1662.

MOnſieur le Comte d'Eſtrades. Divers avis importans que j'ai reçûs de Hollande cette ſemaine, m'obligent à vous faire cette lettre pour vous en donner part, & vous en dire mes ſentimens, afin que vous régliez là-deſſus vôtre conduite, de ſorte que vous pourrez conſidérer cette dépêche comme étant une addition à l'Inſtruction que je vous ai donné à vôtre depart.

En premier lieu on a nommé certaines Villes de Hollande comme pour Commiſſaires, qui doivent examiner la propoſition que fait Eſteven de Gamarre de la Ligue de Meſſieurs les Etats avec le Roi ſon Maître pour la défenſe des dix-ſept Provinces des Païs-Bas; & ledit Eſteven de Gamarre ne s'épargne pas à faire toutes ſortes de diligences dans leſdites villes auprès de principaux qui y ont du crédit, pour les obliger à faire une favorable relation ſur l'affaire, quand les Etats de ladite Province ſe raſſembleront. J'eſtime donc qu'un des principaux ſoins que vous devez prendre en arrivant en Hollande

sera, après avoir sçû, comme il vous sera facile, quelles sont lesdites Villes, d'y agir avec grande application, ou en vous y transportant vous-même, ou par le moyen de vos amis, pour traverser cette Négociation dudit Esteven de Gamarre par toutes les voyes & les raisons les plus propres qui vous tomberont dans l'esprit, suivant ce qui est expliqué si en détail par vôtre Instruction, qu'il seroit superflu de le répéter ici. Comme ledit Esteven de Gamarre se contente de tâcher de persuader ce qu'il voudroit par de belles paroles, sans distribuër un seul sol, ayant lui-même grande peine de tirer de Madrid ce dont il a besoin pour sa subsistance, il me semble que ses diligences ne sont guéres à craindre, quand vous vous appliquerez bien à en détruire l'effet; & particuliérement en cette conjoncture du renouvellement de l'Alliance, où les Peuples se piquent de témoigner la chaleur de leur ancienne affection envers cette Couronne.

En second lieu, les Etats ont envoyé leurs ordres à l'Ambassadeur Boreel, qu'en échangeant les Ratifications qu'ils lui ont addressées de nôtre Traité, il ménage qu'il soit accordé un tems de trois mois, pendant lequel on examine à fond les autres Traitez qui doivent être exhibez de part & d'autre; à condition que si l'une des Parties y remarque des choses qu'elle ait peine à passer, ou quelque intérêt quelle ait au contraire, elle ait à

le

le communiquer dans ce terme-là, sinon que lesdits Traitez se tiendront pour approuvez & garantis; & pour conclusion de cet Article les Etats donnent ordre audit Sieur Boreel, que si mes Commissaires lui représentent parmi les autres le dernier Traité que j'ai fait avec le Duc de Lorraine pour la cession de ses Etats après sa mort, il ne le reçoive pas, sous prétexte qu'il n'est pas achevé ni ratifié.

Sur quoi je vous dirai, que je serois volontiers demeuré d'accord de ce terme de trois mois pour examiner tous les Traitez de part & d'autre, & cependant d'échanger les ratifications sans délai, si les Etats n'y eussent point ajoûté par avance cette reserve sur mon Traité de la cession de la Lorraine; mais cela m'a obligé à prendre la résolution de ne point échanger lesdites Ratifications qu'ils n'ayent auparavant reçû & garanti ledit Traité comme les autres.

J'ai donné charge qu'on le déclarât de ma part de cette sorte à l'Ambassadeur Boreel; cependant j'ai d'autant plus de sujet d'être surpris de cette nouveauté (en cas que les Etats y voulussent persister, ce que je ne puis croire) qu'elle est directement contraire à tout ce que les trois Ambassadeurs, & Boreel lui-même, ont souvent dit ici à mes Commissaires dans le cours de la Négociation, quand pour avancer leurs affaires, & me faire valoir ce qu'ils passoient à mon avantage, ils ont cent fois déclaré, que ledit Trai-

té de Lorraine feroit garanti comme les autres par leur Etat. Je ne penfe pas que lefdits Ambaffadeurs veuillent aujourd'hui defavouër cette vérité, & je puis même dire, que cette confidération fut un des principaux motifs qui m'obligérent à me réfoudre de leur garantir réciproquement leur Pêche, & de defobliger le Roi d'Angleterre en ce point-là, que vous fçavez mieux que perfonne qui lui étoit extraordinairement fenfible. Cependant aujourd'hui, après m'avoir engagé à faire ce grand pas pour leur intérêt, il femble qu'ils veuillent révoquer ce que leurs Ambaffadeurs avoient paffé comme un point qui ne pouvoit recevoir la moindre difficulté; & cela fous un fi foible prétexte, que je ne puis affez m'en étonner: car de dire que ledit Traité de Lorraine n'eft pas achevé ni ratifié, c'eft la moindre excufe qu'on puiffe alléguer: en voici les raifons.

Prémiérement, il faut confidérer que ledit Traité ne doit avoir fon effet qu'après la mort du Duc, jufques-là nous avons ftipulé qu'il poffédera fon Etat avec le même pouvoir de Souveraineté & proprieté que s'il ne me l'avoit point cédé; mais cependant le droit m'en eft acquis, & c'eft ce droit-là que je défire avec toute équité de me faire garantir, comme tous les autres que j'ai de quelque nature qu'ils foient, par les Provinces-Unies, en la même maniére que je fuis demeuré d'accord de leur garantir tous leurs droits & pof-

fessions. Cependant jamais Traité ne se peut dire plus achevé que l'est celui-là par ma signature, & celle du Duc, Souverain de cet Etat, par l'échange que nous en avons fait reciproquement, & enfin par l'enregîtrement que j'en ai fait faire dans ma Cour de Parlement de Paris. Je ne pense pas qu'il se puisse désirer autre chose pour rendre un Traité complet; car pour les ratifications, chacun sçait que ce sont Actes qui s'expédient seulement pour approuver & valider ce que des Ministres subalternes ont traité entr'eux, en vertu des pouvoirs qu'ils avoient de leurs Maîtres; mais qu'il n'en est nul besoin, & même qu'il seroit ridicule de demander des ratifications, lorsque les Souverains eux-mêmes ont signé quelque Traité, parce que ce second acte ne sçauroit aporter une plus grande validité, ni donner une marque plus expresse de leurs intentions qu'a déja fait le prémier.

Pour conclusion, il est évident que, pour la substance dudit Traité, & tout ce qui regarde, ou moi, ou ledit Duc, rien ne peut être plus achevé ni plus complet. Il est bien vrai que j'ai suspendu présentement l'effet d'un seul Article, qui concerne les Princes de mon sang, que j'ai accordé au Princes de la Maison de Lorraine, jusques à ce que tous ceux qui peuvent avoir quelque intérêt à cette succession ayent donné leur déclaration, qu'ils consentent, & se tiennent à ce que

le Duc, qui eſt leur Chef, a traité avec moi: ne m'ayant pas ſemblé juſte, comme il ne le paroîtra pas auſſi à quelque perſonne raiſonnable que ce ſoit, que je miſſe d'abord leſdits Princes en poſſeſſion d'un ſi grand honneur & avantage, qui eſt celui de pouvoir eux ou leurs deſcendans porter un jour ma Couronne, pendant que quelques-uns d'entr'eux, & même les plus proches, témoignent encore de vouloir fortement réſiſter à la teneur dudit Traité, & combattre mon droit par toutes les voyes qui ſont en leur pouvoir. Mais, comme d'un côté cette réſiſtance ne peut en aucune maniére invalider, ni ſeulement affoiblir, ce que le Souverain a traité avec moi, pour le bien de ſon Etat & de ſes Sujets, & que d'autre part je ſuis même tout diſpoſé à faire jouir les Princes de Lorraine de tout ce que le Traité leur donne droit de prétendre, dès qu'ils auront accepté à leur égard tout ce qu'il contient; je ne vois pas comment on puiſſe ni oſe dire, que ce ſoit un Traité auquel il manque la moindre formalité, pour être auſſi valide qu'aucun autre qui ſe ſoit jamais fait entre des Princes. Il importe qu'à vôtre arrivée à la Haye vous repréſentiez fortement tout ce que je vous mande là-deſſus aux principaux Directeurs de l'Etat, nommément au Sieur de Wit, leur faiſant comprendre, qu'ils ne me trouveront pas d'humeur à rien relâcher en une affaire ſi juſte & ſi claire; & qu'enfin s'ils

ont

ont intention que le renouvellement de nôtre Alliance ait sont effet., il faut qu'ils commencent par révoquer l'ordre qu'ils ont envoyé à l'Ambassadeur Boreel, sans quoi vous leur pouvez nettement déclarer, que les Ratifications ne s'échangeront point.

En troisiéme lieu, ils ont ordonné audit Boreel, de ménager que le Traité qu'ils ont fait avec moi soit vérifié en tous mes Parlemens & aux Justices des Admirautez, afin que les jugemens s'y donnent dorénavant en conformité de ce qu'il contient, dans les cas qui arriveront, où leurs Sujets ou eux-mêmes auront intérêt: c'est aussi ce que je ne ferai point, parce que ni ce n'est la coûtume, ni ma dignité ne permet pas que je donne connoissance de pareils Traitez à mes Parlemens, ni à aucun autre Tribunal de Justice, du moins en la maniére que voudroient les Hollandois. Il n'y a que les Traitez de Paix générale, qui éteignent quelque longue Guerre, que l'on ait accoûtumé d'enregîtrer dans les Parlemens, plûtôt pour leur faire honneur que par aucune nécessité; ou bien les Traitez de la nature de celui de Lorraine, par lequel on a acquis quelque Etat, Territoire, ou Place, dont il soit nécessaire de déclarer l'incorporation à la Couronne, & cet enregîtrement fait la derniére consolidation de cette union; mais pour les Traitez d'Alliance la même chose ne se pratique point, les Rois ne donnant

point connoiſſance des matiéres d'Etat à des Tribunaux qu'ils n'ont établis que pour rendre la juſtice en leur nom à des particuliers. Tout ce que je pourrai donc faire, s'il eſt jugé néceſſaire, ſera d'envoyer aux dits Parlemens & Juſtices de l'Amirauté des déclarations, contenant mes intentions conformément audit Traité, ſur la maniére dont ils auront à juger à l'avenir les cas où il arrivera conteſtation ſur la matiére de la navigation & du commerce ; ce qui eſt la même choſe pour l'enregîtrement qu'ils déſirent.

En quatriéme lieu, Boreel a eu charge de m'aſſûrer de la part de l'Etat (ce qu'il n'a pas encore exécuté) que l'on recommencera à traiter de l'affaire de la reſtitution des biens de l'Ordre de Malthe, dès que le Cardinal de Heſſe aura donné ſatisfaction aux Provinces-Unies ſur la ſaiſie faite à Londres de leurs Vaiſſeaux ; or comme, depuis cet ordre envoyé à Boreel, le Cardinal a écrit une grande Lettre d'excuſe à l'Etat, dont il s'eſt contenté, rien ne vous empêchera plus de mettre la derniére main à cette affaire dès que vous ſerez arrivé.

En cinquiéme lieu, le même Boreel a eu encore charge de m'aſſûrer, que ſes Supérieurs étoient entiérement diſpoſez, comme je le pouvois déſirer, à traiter avec mon Couſin le Duc de Neubourg de ſa Comté de Raveſtein, par échange d'autres Terres, ou par récompenſe en argent, s'il envoye une perſonne ſur les

lieux ;

lieux; de forte que vous pourrez encore travailler inceſſamment à achever cette affaire à la ſatisfaction dudit Duc, qui me mande avoir envoyé une perſonne expreſſe à la Haye avec plein, pouvoir de lui de la négocier.

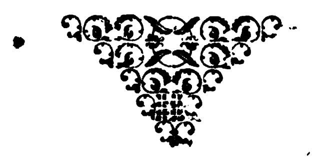
Il eſt bon encore que vous ſçachiez pour vôtre information, afin que cela vous oblige à tenir une conduite toute contraire, que les mêmes avis portent, que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui réſide auprès des Etats, n'oublie aucune ſorte de diligence dans les Provinces pour traverſer la concluſion du Traité qu'elles font négocier à Londres, & pour empêcher auſſi qu'on ne paſſe outre à l'échange des ratifications du Traité qui a été fait entre le Portugal & les dits Etats.

Les mêmes avis diſent auſſi une aſſez plaiſante inſtance, que ledit Ambaſſadeur d'Eſpagne étoit ſur le point de faire aux Etats, comme s'il en avoit reçû ordre du Roi ſonMaître, du moins s'en eſt-il expliqué de la ſorte à une perſonne confidente; c'eſt qu'il prétend faire de vives plaintes à l'Etat, que leurs Sujets manquent & contreviennent au Traité de Marine entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, en ce qu'ils envoyent tous les jours du Blé & toutes autres proviſions de guerre & de bouche en Portugal, & que le dit Traité porte, qu'on n'en pourra porter aux Places aſſiégées ou bloquées par les Armes de l'un des deux contractans: Eſteven de Gamarre prétendant

dant que tout le Royaume de Portugal est assiégé ou bloqué par les trois Corps d'Armée que le Roi son Maître a destinez à sa conquête ; mais peut-être seroit-il bien embarassé, si, quand il aura fait cette plainte, Messieurs les Etats pour toute réponse se contentoient d'envoyer lui demander, s'il a quelque avis que Lisbonne ou quelqu'autre port de Mer soient assiégez, qui sont les seuls endroits où les Marchands Hollandois peuvent aborder, pour y débiter leurs denrées & exercer leur trafic. Sur ce je prie Dieu, &c.

Et plus bas est écrit de la propre main du Roi,

Ne parlez point encore à vôtre arrivée à la Haye de ce que je vous mande dans cette Lettre sur la garantie du Traité de Lorraine, que je ne vous écrive encore une fois sur cette matiére.



LET-

LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Saint Germain en Laye, le 20. Août 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades. Vous pouvez juger avec quelle impatience j'attens l'arrivée de vôtre Dépêche, qui me doit apprendre le sujet pour lequel le Roi de la Grande Bretagne a désiré de vous parler, & vous a obligé de vous détourner de vôtre voyage de Hollande pour faire un tour à Londres; cependant, espérant que mes Lettres pourront encore vous y rencontrer, j'ai voulu vous faire celle-ci, pour vous donner quelques avis importans que j'ai eus, qui regardent le service du Roi mon Frere, afin que les lui communiquant de ma part, il puisse de plus en plus reconnoître combien je passionne de lier avec lui une très étroite Amitié.

Je lui fis sçavoir il y a quelque jours par Batailler, qu'il devoit prendre garde de près à un certain Pere Raphaël, ou Gabriel, Catalan, de l'Ordre de Saint François, Confesseur d'un des Ministres de Portugal, qui est présentement à Londres, parce que j'avois avis de bon lieu, qu'il

qu'il eſt entiérement devoüé & gagné par les Eſpagnols, & leur rend compte de tout ce qu'il peut pénétrer dans les maiſons deſdits Miniſtres. Batailler me mande par ſa derniére, que le Roi d'Angleterre avoit reçû l'avis avec des démonſtrations de m'en être fort obligé, & qu'il feroit les perquiſitions & donneroit les ordres néceſſaires, ſans commettre en rien la perſonne qui m'a dit la choſe. Depuis cela j'y puis ajoûter que les recherches qu'on aura faites à Londres de ce Moine ſe ſeront trouvées inutiles préſentement, car il eſt venu faire un voyage à Paris; & ayant fait ſuivre tous ſes pas dès qu'il eſt arrivé, j'ai trouvé qu'il a de longues conférences ſecretes avec le Marquis de Fuentes, que j'aurois bien empêchées, n'eût été la même conſidération que j'ai euë de ne pas hazarder la ruine de la perſonne qui me donne des avis ſi particuliers avec tant de zèle & de vérité, & ne me pas priver à l'avenir de cet avantage.

J'ai même mieux aimé laiſſer courir la choſe, pour ſçavoir le détail de ce qui ſe paſſe, ce qui m'a réüſſi heureuſement; car j'ai appris que le Moine a découvert audit Marquis, ou du moins le lui a fait croire de la ſorte, qu'un autre Catalan, qu'on ne m'a ſçû encore nommer, propoſoit au Roi d'Angleterre de le rendre facilement Maître d'une Place maritime des Eſpagnols bien fortifiée, & où il y a un bon Port dans la Mer Méditerranée,

ne

ne lui demandànt que sept ou 8. Vaisseaux pour mettre à fin l'entreprise, parce qu'il n'y avoit qu'un fort petit nombre de Soldats en garnison ; qu'il avoit d'ailleurs deux amis fidéles dans la Place, & à sa disposition au déhors trois ou quatre cens Miquelets ; ce qui m'a fait juger, si la chose est vrai, que ce doit être un des Ports de Catalogne. Le Marquis de Fuentes, après avoir rendu au Réligieux les graces que l'on peut juger d'un service si important, & à point nommé, lui dit, qu'il doit dépêcher un Courier exprès à Madrid pour en donner avis., afin qu'on fit renforcer la Garnison, chassant les personnes suspectes, & qu'on s'y tînt sur ses gardes. Depuis cela ledit Marquis m'a dit à moi-même, qu'il avoit envoyé un Exprès en Espagne, quoique prenant un autre prétexte, ce qui m'a fait voir que l'avis est bon.

Ce n'est pas qu'il ne pût être que le Moine eût forgé tout ce dessein sans qu'il y ait aucun fondement, pour essayer d'en tirer quelque récompense; mais la véritable pierre de touche de la vérité ou fausseté de l'avis sera, si une pareille proposition a été faite au Roi mon Frere, ou lui sera faite à l'avenir ; cependant j'ai crû pour son intérêt, qu'il ne faloit pas mépriser la chose, car vous sçavez que ces sortes de surprises de Places ne peuvent quasi réüssir quand l'autre parti est averti du dessein.

Le même Moine a dit une autre circonstan-

ſtance au Marquis de Fuentes, qui mériteroit encore moins d'être négligée, ſi elle avoit quelque fondement; il dit que quand le Roi de Portugal, comme tous les avis le portent, a ôté le Gouvernement à la Reine Mere, ou que d'elle-même elle l'a laiſſé, il a mis le plus avant dans ſes affaires un Evêque qui eſt ſecretement à la dévotion des Eſpagnols, & que déja autrefois, ſur ce ſoupçon, qu'on ne pût alors bien vérifier, ledit Evêque avoit été quelque tems en arrêt. Voilà tout ce que j'ai pû apprendre juſqu'ici des menées ſecretes de ce Religieux. Il y a bien ajoûté une autre choſe; mais comme je la tiens pour fauſſe, je n'en fais pas le même cas que des deux autres avis: il me dit, que Dom Franceſcode Mellos doit aller bien-tôt en qualité d'Ambaſſadeur à Rome, accompagné de douze Vaiſſeaux Anglois, & qu'étant arrivé à la Marine des Etats du Pape, il envoyera declarer à Sa Sainteté, que ſi elle refuſe encore de reconnoître ſon Maître pour Roi, il ſe ſervira de cette Flote pour priver la Ville de Rome de tout ſon commerce. Mandez-moi bien particuliérement, de quelle maniére le Roi mon Frere aura reçû ces nouvelles marques que je lui donne de mon amitié, & tout ce qu'il vous aura dit ſur les trois avis, & me remettant du ſurplus aux affaires qui regardent vôtre Ambaſſade de Hollande à l'autre Lettre ci-jointe, que je vous écris; je prie Dieu, &c.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres, le 21. Août 1662.

SIRE,

Tout ce qui s'est passé dans les trois Conférences que j'ai euës avec le Roi d'Angleterre & Monsieur le Chancélier, a été communiqué au Duc d'York, au Général Monk, au grand Trésorier, & à Sandwich, & là-dessus il a été tenu entr'eux deux Conférences, pour résoudre ce qui se pouvoit répondre aux offres que j'avois faites; & le lendemain, qui fut le jour d'hier, Monsieur le Chancélier m'envoya dire par Monsieur Beling, qu'il seroit bien aise de me parler; & au même tems je me rendis chez lui. Il me redit encore, que la seule nécessité obligeoit le Roi son Maître à se défaire de Dunkerque; qu'il n'avoit pas craint dès le commencement de me faire cette confidence, parce qu'il traitoit avec moi comme avec un Ami du Roi d'Angleterre, & le Ministre d'un grand Prince son Allié, duquel il ne se méfioit pas; & qu'en l'une & l'autre qualité il m'avouëroit, qu'il y avoit quatre expédiens à pren-

prendre sur l'affaire qu'il m'avoit proposée ; le prémier, de traiter avec les Espagnols, qui lui faisoient présentement tout offrir pour cette Place ; le deuxième, avec les Hollandois, qui en donneroient des sommes immenses ; le 3. de la remettre entre les mains du Parlement, qui se chargeoit de toutes les dépenses, & qui laisseroit pourtant au Roi la même autorité qu'il y a à présent ; & le 4. d'en accommoder Vôtre Majesté : que ce dernier lui paroissoit plus juste, & plus convenable aux intérêts du Roi son Maître ; que c'étoit pour cela qu'il m'en avoit fait les prémiéres propositions ; mais que, lorsqu'il avoit entendu mes offres, & qu'il les avoit raportées à ceux que je viens de nommer, & que là-dessus on avoit cherché à prendre quelque résolution, tout le monde en avoit été étonné, & l'on s'étoit fort bien souvenu, que quand Cromwel avoit mis les siennes à cinq cens mille écus, ç'avoit été sans y comprendre l'Artillerie, les munitions & les travaux, dont il avoit entendu faire un Traité séparé : que de-là ils avoient tous conclu de prendre le parti de soûmettre cette Place au Parlement ; parce que, quand il seroit sçû qu'on en auroit fait le Traité avec une somme si modique, le Roi ne pourroit se sauver de ce reproche, & que du moins lui Chancélier demeureroit exposé à une censure publique, qui mettroit sa vie en péril ; que son sentiment avoit été après cela *d'en*

fai-

faire un préſent à Vôtre Majeſté, & de laiſſer dépendre la récompenſe de ſa libéralité; mais que, comme il n'étoit pas le maître., & qu'il avoit un notable intérêt de ſe ménager dans une affaire ſi délicate que celle-ci, il étoit obligé de cacher ſes ſentimens, & de paroître adhérer à ceux des autres, afin de n'être pas pris pour le principal promoteur du Traité; que la raiſon la plus preſſante dont il s'étoit ſervi pour les porter à y conſentir, étoit les grands ſecours que le Roi ſon Maître en pouvoit tirer; que de là il pourroit acquitter les dettes dont il avoit été obligé de ſe charger pour l'entretien de cette Place; que mes offres modiques faiſoient ceſſer cette raiſon, & leur découvroient, ou que nous n'avons pas envie de Dunkerque, ou que nous l'eſtimons trop peu. Et là-deſſus il s'étendit encore à me faire voir l'importance de cette Place par ſa ſituation & ſes ports, qui lui avoient acquis dans les tems paſſez une ſi grande réputation, & à m'exaggérer les avantages que Vôtre Majeſté en pouvoit tirer, s'il arrivoit jamais qu'elle eût quelque deſſein à pouſſer ſes conquêtes dans la Flandre; de là il deſcendit aux dépenſes qu'elle avoit cauſées à l'Angleterre devant & depuis le rétabliſſement du Roi ſon Maître, par l'entretien d'une groſſe Garniſon, & les Fortifications qui y avoient été élevées; que je devois ſonger ſi la France prenoit jamais envie de l'avoir par une au-
tre

tre voye que celle qui se présentoit, à quelles dépenses elle seroit obligée pour cela, & si elles n'excéderoient pas de beaucoup les deux millions que j'offrois, que ses fortifications seules avoient coûté plus de deux millions; que l'Artillerie & les munitions valoient un million, & que je visse si depuis trois ans, que le Roi son Maître y entretenoit une puissante garnison, il n'y avoit pas bien dépensé quatre millions; qu'ainsi rassemblant toutes ces sommes, & les reduisant à un prix moderé, il croyoit que c'étoit bien témoigner l'envie que le Roi son Maître avoit d'en traiter avec Vôtre Majesté que de se contenter de sept millions; que tout ce qu'il avoit pû obtenir du grand Trésorier & des autres, avoit été de les faire consentir à cette réduction; que c'étoit à moi là-dessus d'expliquer les derniéres intentions de V. M.; que pour lui, après cela il n'avoit plus rien à me dire de la part du Roi son Maître. Je lui ai répondu, que je me sentois infiniment son obligé de l'ouverture sincére qu'il me faisoit de l'état des affaires, & que Vôtre Majesté, qui avoit toûjours fait un cas très-particulier de son Amitié, auroit lieu de connoître en cette occasion, qu'elle ne s'étoit pas trompée dans la bonne opinion qu'elle en avoit euë; que cela l'avoit obligée d'autant plus à bien recevoir les propositions qui m'avoient été faites par M. Beling, croyant bien que venant de lui, elles étoient toutes sincé-

res,

res, & ne tendoient en aucune façon à l'éloigner des engagemens où elle étoit entrée avec l'Espagne & la Hollande, mais seulement à lier une amitié plus étroite avec Vôtre Majesté par un Traité comme celui-ci, présupofant que le Roi d'Angleterre ne lui vouloit impofer que des conditions honnêtes & raisonnables; que c'étoit sur ce fondement qu'elle m'avoit permis de passer en Angleterre, & m'avoit donné le pouvoir que je lui avois déja communiqué; mais que si le prémier prix, auquel il avoit mis Dunkerque, m'avoit parû exorbitant, le dernier me paroissoit encore excessif; qu'à la manière qu'il avoit d'estimer les Places, il n'y en avoit point de si peu considérable qu'il ne portât à un prix extraordinaire, quand l'on voudroit compter la dépense qu'elle avoit causée; mais que je croyois, que pour ne se pas tromper, il faloit les juger par les avantages qu'elles donnoient, par leur situation, par leurs fortifications, & par l'étenduë du païs & des revenus qu'elles aportoient; que rien de tout ceci ne se trouvoit en Dunkerque; que Vôtre Majesté avoit des entrées de toutes parts dans la Flandre, quand elle y voudroit pousser quelque dessein; que Gravelines, Bethune, Arras, Bapaume étoient des postes très-commodes pour cela; mais qu'elle ne pouvoit tirer aucun aide de Dunkerque, qui se trouvoit acculé du côté de la Mer, sans revenu, sans Païs, sans fortifications, & presque sans Port, le fossé de Mar-

dick se trouvant même assez incommode par les bancs qui en bouchoient l'entrée; que néanmoins je demeurois d'accord de bonne foi, qu'il étoit avantageux à Vôtre Majesté de le joindre à ce qu'elle avoit déja dans la Flandre ; que dans la pensée où elle étoit de remettre le Commerce parmi ses Sujets, ce Port lui étoit de quelque utilité; & que pour cela je jugeois, qu'elle ne devoit pas négliger les propositions que le Roi d'Angleterre lui faisoit, quand elles se réduiroient à un prix modéré; que pour le régler, j'avois estimé qu'on ne pouvoit se tromper de suivre en cela l'exemple de Cromwel; que c'étoit un homme habile, & qui connoissoit l'importance des Places maritimes ; qu'il sçavoit encore considérer le tems auquel il avoit eu envie de celle-ci, & l'utilité dont elle lui étoit dans l'occasion d'une Guerre qu'il minutoit dès lors contre les Hollandois, & qui éclata bientôt après; que néanmoins, avec tous les avantages qu'il en pouvoit espérer dans ce dessein, il n'en offrit que deux millions: que je ne croyois pas que le Roi d'Angleterre voulût me faire valoir les offres que l'Espagne lui pouvoit faire; parce qu'au même tems qu'elle agissoit ainsi avec lui, je pouvois l'assûrer, qu'elle offroit non seulement Dunkerque à Vôtre Majesté, mais des Païs & des Places bien plus considérables, pour parvenir à une Ligue défensive avec elle; que j'étois persuadé qu'il pouvoit espérer de plus gran-

grandes sommes de Messieurs les Etats, qu'il n'en tireroit de Vôtre Majesté, si un Traité de cette nature ne se trouvoit d'ailleurs très contraire à ses intérêts; qu'à l'égard du Parlement, le souvenir des derniers troubles lui faisoient assez voir, combien il étoit dangereux d'étendre son autorité en diminuant celle du Roi; qu'il me sembloit, qu'il devoit plus considérer cette affaire par les avantages qui lui en revenoient d'une étroite liaison qui s'étreindroit dès là avec Vôtre Majesté, que par les grands déniers qu'il en tireroit; que cela auroit des suites plus utiles à ses intérêts qu'il ne pensoit: lui laissant entrevoir par forme de confidence & comme de moi, que le tems pouvoit amener des révolutions, où il lui seroit plus avantageux que Dunkerque se trouvât entre les mains de Vôtre Majesté que dans les siennes propres.

Cette derniére Conférence, qui dura bien trois heures, & dont M. Beling fut l'interprête, comme il l'a été des autres, finit là. C'est maintenant à Vôtre Majesté, qui connoît ses intérêts mieux que personne, de juger le parti qu'elle doit prendre sur ces demandes; & si elle trouve à propos que j'essuye ici toutes les longueurs que je prévois & crains que l'on n'aporte à cette Négociation, ou bien que la finissant par la réponse qu'elle m'ordonnera de leur faire, je continuë mon voyage en Hollande sans repasser en France. J'attendrai que Vôtre Majesté me fasse sçavoir là-dessus ses intentions.

Le nombre de perſonnes à qui Vôtre Majeſté voit que le Chancélier a été obligé de communiquer cette affaire, a fait que, dans la Cour & même dans Londres, il s'eſt répandu des bruits qui ont deviné le ſujet de mon voyage, & cela me fait croire, qu'il eſt important d'en preſſer la concluſion, ſi l'on veut en avoir un bon ſuccès.

Vendredi dernier Mr. & Madame la Ducheſſe d'York vinrent à Saint James, & je pris ce tems de préſenter à Madame la Ducheſſe d'York le préſent de Vôtre Majeſté, dont je lui avois parlé la prémiére fois que je la vis: elle le reçût avec tous les ſentimens de reconnoiſſance & d'honnêteté qui ſe peuvent témoigner en une occaſion comme celle-là. Elle en admira la façon, & M. le Duc d'York, qui ſe trouva préſent, convint avec elle, qu'il n'y pouvoit avoir rien au monde de plus galant ni de mieux entendu: il a été porté le même jour à Hamptoncourt, pour le faire voir au Roi & à la Reine d'Angleterre. Je ſuis &c.

LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Eſtrades. De Saint Germain en Laye, le 27. *Août* 1662.

MOnſieur le Comte d'Eſtrades. J'ai reçû vôtre Dépêche du 21. du courant, qui me rend compte de l'état où

où ſe trouvoit alors la Négociation pour laquelle le Roi d'Angleterre mon Frere a déſiré que vous paſſaſſiez en Angleterre. Après vous avoir témoigné, que vous ne pouviez y tenir une meilleure conduite, que vous avez fait juſques ici, que je l'ai fort approuvée, & vous en ſçais bon gré, je vous dirai, qu'encore que vôtre Dépêche précédente à la derniére contienne un rabais de cinq millions, il me ſemble que la ſomme qu'on demande encore eſt non ſeulement ſi exceſſive, comme vous leur avez repréſenté, mais ſi exorbitante, que je ne vois pas, s'ils ne ſe mettent plus à la raiſon, qu'il y ait lieu de rien traiter & conclure.

Il me ſemble, en ſecond lieu, que le meilleur moyen, même le ſeul, pour leur faire entendre cette raiſon, s'ils en ſont capables, ce ſera de ne témoigner pas plus d'empreſſement que vous avez fait juſqu'à préſent pour la choſe, avoüant bien de bonne foi que je la déſire, mais non pas à un prix immodéré, que ma propre réputation ne me permettroit pas de payer, quand il ſeroit d'ailleurs en mon pouvoir & en ma volonté, ce qui n'eſt pas.

Si on perſiſte donc aux ſept millions, qu'on vous a demandez en dernier lieu, vous devez nettement déclarer, qu'il n'y a rien à faire, prendre vôtre congé pour paſſer en Hollande ſans délai, & ne laiſſer pas de remercier le Roi mon Frere de la bonne volonté qu'il m'a fait pa-

 roi-

roître en cette rencontre, en voulant bien me faire tomber entre les mains une Place, qui sans doute m'auroit accommodé, & que j'en conserverai bien chérement le souvenir, pour m'en ressentir en toutes les occasions où j'aurai moyen de le faire; & vous ferez aussi un remercîment de ma part au Chancélier sur le même sujet, l'assûrant bien expressément de ma bienveillance & de ma protection en toutes les rencontres qui s'en offriront.

Mais, s'ils veulent bien entrer en une véritable & plus solide Négociation, c'est-à-dire à des condition plus tolérables, & telles qu'une personne tierce, intelligente & desintéressée, pourroit dire, & nous y condamner les uns & les autres, vous pourrez assûrer le dit Chancélier, qu'il m'y trouvera très dispofé, & même qu'en payant quelque chose au delà de ce que vaut la Place selon son juste prix, toutes choses bien pesées, je me trouverai encore fort obligé au Roi mon Frere, de ce qu'il aura bien voulu en traiter avec moi. Cependant, pour entrer en matiére, afin que vous puissiez vous prévaloir de ce que je vous manderai de mes sentimens, en cas que la Négociation doive avoir son cours, je vous ferai remarquer en prémier lieu, que des quatre partis, que le Chancélier vous a dit que le Roi son Maître pouvoit prendre, suposant l'absoluë nécessité de se défaire de la Place, il n'y en a aucun qui ne *vaille*

mieux

mieux pour moi, que si elle demeuroit en l'état où elle est: j'y pourrois encore même ajoûter le cinquiéme, dont a parlé Mylord Sandwich, qui est celui de la démolir & de gâter le Port, car pour mon intérêt la dite Place seroit mieux entre les mains des Espagnols ou des Hollandois, ou démolie, qu'elle n'est présentement, pour plusieurs raisons qu'il est superflu de dire, parce qu'elles vous tomberont assez dans l'esprit. Ainsi vous voyez déja, que ces motifs que le Chancélier vous a avancez, pour me porter à faire de plus grandes offres, n'ont aucune force pour m'y obliger; ce que je vous dis est pour vous seul, sans qu'il soit bon de vous laisser entendre, que j'aimerois mieux que Dunkerque fût entre les mains des Espagnols ou des Hollandois, ou démolie, qu'en celles du Roi mon Frere.

C'a été un malheur, que le Chancélier ait été obligé de communiquer l'affaire au Général Monk, au Grand Trésorier, & à l'Amiral Sandwich; mais comme il est juste d'entrer toûjours dans l'intérêt d'autrui, j'ai fort bien vû que le Chancélier, voulant agir avec prudence, n'a pû s'empêcher de leur en parler, & n'étoit pas assez fort pour se charger du poids d'une affaire de cette nature, que ses Ennemis n'auroient pas manqué de censurer, s'il n'avoit pas eu cet appui; c'est donc un mal, mais qui est sans remede, & si on le peut surmonter, il aura tourné en son bien, en ce que les principaux

Officiers ſe feront trouvez du même avis que le Chancélier, & feront obligez à le ſoûtenir.

Je doute fort que les Eſpagnols offrent les ſommes exceſſives que le Chancélier vous a dites, car ils ne ſont pas même en état de payer les médiocres, ainſi qu'il ſe voit par la dot de la Reine régnante, dont ils n'ont pas encore acquitté un ſol, quoique de ce payement fait, ou non fait, importe la validité de la Renonciation qu'ils ont fait faire à la Reine: ce qui leur eſt de toute autre conſéquence que Dunkerque, ni que vingt autres Places comme celle-là.

Pour les Hollandois, le Roi d'Angleterre voit mieux que moi, que s'il veut regarder à ſon intérêt, il vaudroit mieux qu'il donnât Dunkerque aux Eſpagnols en pur don, que de la remettre aux Hollandois pour vingt millions, qu'ils ne lui donneront pas.

Pour ce qui eſt de la remettre ſous la dépendance du Parlement, la mémoire des derniers troubles du Royaume eſt aſſez fraiche, pour faire connoître au Roi, combien il eſt dangéreux d'étendre l'autorité du Parlement en diminuant la ſienne. Auſſi il a fait un coup de grand Politique & de Prince très-prudent, quand il ne s'eſt pas laiſſé tenter aux offres que lui faiſoit le dit Parlement, de le ſoulager de cette dépenſe ſous une condition qui lui eût été de ſi grand préjudice.

Il ne ſe peut certainement rien penſer,

ni

ni dire de plus fort, que ce que vous avez dit au Roi & au Chancélier pour les obliger à descendre à des demandes plus raisonnables, quand vous avez représenté, que Cromwel, qui sçavoit assez bien estimer les Places maritimes, n'avoit point excédé dans ses offres la somme de deux millions pour avoir cette Place, qui étoit néanmoins si nécessaire pour faire la Guerre aux Hollandois; qu'à estimer les Places sur le pied de ce que peuvent avoir coûté les Fortifications & l'entretien de la Garnison pendant plusieurs années, il n'y en avoit de si peu considérable dans le monde qu'on ne portât à un prix exorbitant, mais qu'il en falloit juger par les avantages qu'elles pouvoient donner, soit pour leur situation, pour les Fortifications, ou pour l'étenduë de leur Païs; que rien de tout cela ne se trouvoit en Dunkerque; que j'ai des entrées de toutes parts dans la Flandre bien plus commodes, quand j'aurois à y pousser quelque dessein; & qu'enfin Dunkerque se trouve acculé du côté de la Mer. Il sera bon, si la Négociation va en avant, que vous leur rebattiez souvent la même chose, & pour faire plus d'effet, je vous en suggérerai encore deux bien pressantes.

La prémiére est fondée sur un avis qu'on a reçû aujourd'hui de ces quartiers-là, qu'un bastion & une courtine s'étoient tout-à-fait éboulez; cela veut dire trois choses considérables: l'une, qu'il n'y a plus de Citadelle; l'autre, qu'il est impos-

fible de s'affûrer d'y en pouvoir bâtir une ftable, dont je vous laiffe à tirer la conféquence; & la troifiéme, qu'on ne peut me mettre avec juftice en ligne de compte des Fortifications qui ne font plus & même qui ne peuvent être. Vous fçaurez de de-là fi l'avis eft vrai; & en cas qu'il le foit, fi ces Meffieurs font un peu équitables, il feront forcez d'avouër par beaucoup de raifons, que cet incident doit faire notablement rabaiffer la hauteur de leurs demandes.

La feconde eft, que quand j'achéte Dunkerque, j'achéte une Place dont le vendeur ne peut point fournir d'autre titre de poffeffion que la force des armes, ne fe pouvant pas dire que l'Efpagne, à qui elle appartenoit notoirement, l'ait jamais cédée par aucun Traité, comme elle m'a cédé les conquêtes que j'ai faites fur elle, par la Paix des Pyrenées: ainfi je n'acquiers qu'un droit bien litigieux, qui me peut être tous les jours contefté, & qui le fera infailliblement, fi jamais la Monarchie d'Efpagne fe voit en état de pouvoir efpérer d'y rentrer; &, quoique l'Angleterre doive me garantir, comme il eft jufte, la poffeffion de la Place, ou en tout cas l'argent que je lui en donnerai, on ne laiffe pas en ces fortes de marchez douteux, d'avoir égard de n'en pas payer le même prix, que fi on faifoit une acquifition qui ne manquât d'aucun titre.

Pour vous informer maintenant de ma derniére intention fur le prix que je veux

bien

bien en payer, je vous dirai, qu'en ajoûtant à ce que je vous avois déja dit de bouche que vous pourriez accorder, mon dernier mot eſt de quatre millions de livres, ſçavoir deux millions comptant dès à préſent, un million payable dans l'année prochaine en deux termes de ſix mois en ſix mois, & un million dans l'année 1664. payable de même. Quiconque regardera avec des yeux deſintéreſſez toutes les conſidérations que je viens de toucher, trouvera que le prix que j'en veux bien donner excéde de beaucoup la valeur de la choſe; & je n'aurois pas crû quand vous partîtes d'ici, que je puſſe me réſoudre à monter ſi haut; car vous ſçavez, qu'encore que je vous donnaſſe pouvoir d'approcher cette ſomme, outre que je prenois des termes bien plus hauts, c'étoit auſſi à condition que les trois derniers payemens, de deux cens mille écus chacun, ſeroient indiſpenſablement appliquez au maintien & aux ſecours que le Roi d'Angleterre donneroit au Portugal, dont je n'exigerai pas aujourd'hui de ſi préciſes aſſûrances, enſorte qu'il y a une notable différence entre vôtre premier pouvoir & celui-ci. Quand je vous dis quatre millions, c'eſt le dernier mot où vous pouvez monter; c'eſt pourquoi il ne le faudra faire que par dégrez, & vous reſerver toûjours quelque choſe, que vous ne direz, que quand vous verrez jour à pouvoir conclure, ou il faudra vous réſoudre de partir.

Bien plus, je n'eſtime pas que, pour le

bon succès de l'affaire, il soit à propos que vous fassiez aucune plus grande offre que celle dont vous vous êtes déja expliqué, à moins que ces Messieurs ne soient auparavant descendus de l'excès de leurs demandes, autrement il ne vous servira de rien de vous avancer.

C'est tout ce que je puis vous dire sur le contenu en vôtre derniére Dépêche; j'attendrai maintenant de vos nouvelles avec l'impatience que vous pouvez juger. Sur ce je prie Dieu, &c. J'oubliois à vous recommander de témoigner à ma Sœur la Duchesse d'York, que j'ai tout le ressentiment possible de la maniére, dont elle m'oblige en cette occasion, & que je serai ravi de lui en donner des marques en toutes rencontres.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres, le 28. Août 1662.

SIRE,

J'ai reçû par les mains du Sieur Bataillier les deux Lettres de Vôtre Majesté du 20. & pour satisfaire à l'ordre qu'elle me donne de faire part au Roi d'Angleterre des avis contenus dans l'une d'icelles, je

pris

pris le tems Vendredi dernier d'une visite qu'il fut rendre à la Reine Mere à Grenwich, pour les lui communiquer; il reconnût qu'ils étoient vrais, par la circonstance de la proposition qui lui a été faite par cet autre Catalan, de surprendre un des Ports de Catalogne, lequel il ne m'a pas nommé; & il va travailler à la recherche de Dom Gabriel, ou Raphaël, afin de s'en assûrer. Il me pria de témoigner à Vôtre Majesté, qu'il se sentoit infiniment son obligé des soins qu'elle prenoit de ses intérêts; que cela l'obligeoit davantage à se lier étroitement à elle, comme il en avoit toûjours eu le dessein; que pour le voyage de Francesco de Melos à Rome, & la déclaration qu'il devoit faire à la vûë des Etats du Pape, il n'en avoit pas oui parler, & ne le croyoit pas: & à même tems il me dit, qu'il avoit eu un avis, que deux Vaisseaux partis des Indes, chargez de riches Marchandises sous le nom des Portugais, pour le compte des Espagnols, devoient bientôt arriver à Cadix; & qu'il faisoit le lendemain partir une Frégate, pour porter ordre à Lasson de croiser sur les hauteurs de cette place, & de s'en saisir; qu'il avoit toutes les piéces justificatives de ce déguisement, lequel avoit été concerté avec Augustin, Colonel, dont Vôtre Majesté lui avoit donné les prémiéres défiances: & sur le Portugal il demeura d'accord, que cet Evêque qui a été mis dans le Conseil depuis que

e Traité de Lorrain
grandes raisons à le
a, & elles se trouve
ans cette Dépêche, qu
u'ils s'y laisseront vai
nquerai pas de les fai
e lorsque j'y serai arriv
ourrai découvrir les bri
Esteven de Gamarre, &
ment à Vôtre Majeste l'ef
ront produire auprès de
position de cette Ligue
avec toute l'application
ence que mérite une af
ature; mais j'ose déja ré
Majesté, que s'il est vra
amarre manque d'argent
ouvoir d'obtenir des Vil
e à son dessein. Sur tou
s portez dans la Dépê
Majesté, je me conduira
l'ordonne, & même ave
rantie du Traité de Lor
e prescrit par une Apo

ier m'a envoyé prier ce
ner chez lui à la campa-
j'y ai été, & là il m'a
s avis qu'il avoit de Dow-
nt la même chose que ce
dans la Dépêche de Vô
le Traité de Lorraine, &
e propose Esteven de Ga-
e doute pas qu'elle ne s'a-
qu'il est persuadé qu'il a
don-

la Reine s'eſt retirée du Gouvernement des affaires, leur a été autrefois ſuſpect, & qu'il peut bien à préſent ſe trouver gagné par les Eſpagnols, vû les grandes cabales qu'ils entretiennent dans tout ce Royaume; & que la méchante conduite & la grande préſomption de cette Nation lui donnoit une fort mauvaiſe opinion de leurs affaires; qu'il avoit prétendu ſe porter à de nouveaux efforts pour leurs ſecours, ſi l'affaire qu'il m'avoit fait propoſer par Monſieur le Chancélier avoit réuſſi; & qu'il ne voyoit que ce ſeul moyen dont il pût ſe ſervir pour cela; mais que depuis que Vôtre Majeſté lui avoit parû ſi moderée dans ſes offres, il commençoit à croire qu'il conſerveroit Dunkerque, en le remettant entre les mains du Parlement; & qu'il arriveroit du Portugal ce qu'il plairoit à Dieu. Je n'ai pû que lui redire les mêmes raiſons dont je m'étois déja ſervi pour juſtifier la conduite que j'ai tenuë dans toute cette Négociation, & le remettre à la réponſe que j'attens de Vôtre Majeſté ſur ſes derniéres demandes.

Pour répondre à la ſeconde Dépêche de Vôtre Majeſté, touchant les affaires de Hollande, je dois lui dire, que je ſuis tout-à-fait ſurpris de la conduite de Meſſieurs les Etats; & il me paroît qu'il n'y a rien de ſi peu honnête, ni ſi fort éloigné de la bonne foi & ſincérité avec laquelle Vôtre Majeſté a traité avec eux, que les ordres qu'ils ont donnez à leur

Am-

Ambassadeur sur le Traité de Lorraine; & il y a de si grandes raisons à leur alléguer pour cela, & elles se trouvent si bien énoncées dans cette Dépêche, qu'il y a apparence qu'ils s'y laisseront vaincre, & je ne manquerai pas de les faire valoir à la Haye lorsque j'y serai arrivé. En ce tems je pourrai découvrir les brigues de Dom Esteven de Gamarre, & dire plus précisément à Vôtre Majeste l'effet qu'elles pourront produire auprès des Villes sur la proposition de cette Ligue. J'agirai en cela avec toute l'application & toute la diligence que mérite une affaire de cette nature; mais j'ose déja répondre à Vôtre Majesté, que s'il est vrai qu'Esteven de Gamarre manque d'argent, il n'est pas en pouvoir d'obtenir des Villes rien qui serve à son dessein. Sur tous les autres points portez dans la Dépêche de Vôtre Majesté, je me conduirai ainsi qu'elle me l'ordonne, & même avec reserve sur la Garantie du Traité de Lorraine, qu'elle me prescrit par une Apostille de sa main.

M. le Chancélier m'a envoyé prier ce matin d'aller dîner chez lui à la campagne, où il est: j'y ai été, & là il m'a communiqué les avis qu'il avoit de Downing, qui portent la même chose que ce qui est contenu dans la Dépêche de Vôtre Majesté sur le Traité de Lorraine, & sur la Ligue que propose Esteven de Gamarre, & il ne doute pas qu'elle ne s'achéve, parce qu'il est persuadé qu'il a don-

donné beaucoup d'argent pour cela : & là-dessus il a pris occasion de me décrier la conduite des Hollandois, & de me persuader leur mauvaise foi, me voulant faire entendre, que Vôtre Majesté auroit trouvé avec le Roi son Maître une plus grande sûreté. Je me suis servi, pour lui répondre, des raisons qui se trouvent employées dans la Dépêche de Vôtre Majesté, & je lui ai fait connoître, qu'elle n'étoit guéres en peine de toutes les brigues que les Espagnols pourroient faire sur ce sujet, parce qu'elle se trouvoit en état de se faire raison de tous ceux qui lui auroient promis quelque chose.

Ensuite il m'a dit, que le Duc de Lorraine avoit fait solliciter le Roi son Maître par un exprès, de se mêler dans l'affaire qu'il avoit avec Vôtre Majesté; que le Prince Charles même avoit été en Angleterre pour cela, adressé par Vatteville à une Dame de Bourgogne sa parente, nommée la Marquise de Montbeson, laquelle avoit été chargée en même tems d'un paquet où il y avoit deux Lettres pour le Roi d'Angleterre, l'une du Duc de Medina las Torres, & l'autre du Président de Castille, pour l'obliger de s'entremettre de l'accommodement du Portugal; que Sa Majesté avoit répondu sur l'intérêt du Prince, qu'il ne vouloit pas le voir; & qu'ayant examiné les Lettres sur le Portugal, il avoit découvert qu'elles étoient supposées par l'artifice de Vatteville, qui avoit trompé ladite Dame
de

de Montbeſon. Comme nous en étions en cet endroit, le Roi d'Angleterre eſt arrivé, qui a aporté une Lettre, que la Reine de Portugal a écrite à la Reine ſa femme, laquelle il a lûë en ma préſence. Elle repréſente, la larme à l'œil, ce ſont les termes de la Lettre le miſérable état des affaires de ce Royaume, par la foibleſſe des Portugais, & par la cabale des Partiſans d'Eſpagne, qui ont prévalu dans le Conſeil depuis qu'elle s'en eſt retirée, dont cet Evêque que Vôtre Majeſté indique dans ſa Dépêche eſt le Chef; que l'épouvante eſt ſi grande dans Lisbonne & dans le Païs, que les principaux s'en retirent avec ce qu'ils peuvent emporter de leurs biens; que cela ménace une perte quaſi infaillible de ce Royaume, parce qu'elle voit bien que le Roi d'Angleterre ne ſçauroit ſeul l'empêcher; & qu'elle ne trouve qu'un remède, qui eſt, qu'il s'employe auprès des Eſpagnols pour obtenir d'eux une ſurſéance d'armes, ou que, s'il ne ſe ſent pas aſſez fort pour y parvenir, ou qu'il ne juge pas qu'il ſoit même de la bienſéance de la demander, il faſſe de nouveaux efforts envers Vôtre Majeſté pour l'engager à lui donner quelque ſecours, voulant par-là faire entendre une rupture avec l'Eſpagne. Voilà le ſens de la Lettre, ſur laquelle le Roi d'Angleterre m'a redit les mêmes choſes que j'ai déja touchées dans cette Dépêche à Vôtre Majeſté; & le Chancélier y a ajoûté en ſa préſence, que

que puisqu'il n'étoit pas possible que Vôtre Majesté fût conviée par son intérêt de pousser la chose jusqu'à une rupture, il croit que du moins elle pouvoit parler au Marquis de Fuentes, & en feignant de lui donner officieusement des avis des préparatifs que faisoit l'Angleterre pour cette Guerre, & lui faire appréhender une rupture avec elle, en lui exagérant que Lasson est dans la riviére de Lisbonne; qu'il se prépare ici encore dix Vaisseaux pour l'aller joindre; que par ces forces maritimes les Espagnols peuvent être fort incommodez, non seulement au commerce qui se fait dans l'Espagne, mais encore aux Indes; que sans vouloir reculer les avantages que Sa Majesté Catholique peut s'acquerir dans la conquête de ce Royaume, Vôtre Majesté croiroit qu'il y auroit lieu de faire quelque proposition au Roi de la Grande Bretagne pour en procurer l'accommodement, & parvenir ainsi à une surséance d'armes, ou Tréve, sous prétexte de lui faire éviter un Ennemi puissant qui lui va tomber sur les bras, & qu'à cet effet Vôtre Majesté offrît de se mêler de l'affaire auprès du Roi d'Angleterre; si ce n'est qu'elle voulût se charger elle-même de la Médiation, qui seroit quelque chose encore plus avantageuse. Enfin, pourvû que par l'un ou l'autre de ces expédiens, ou tel que Vôtre Majesté pourroit penser, l'on puisse gagner l'hyver prochain, ce tems fera prendre de nouvelles résolutions, par lesquel-

quelles ce Conſeil ſuſpect pourra être changé, & le Peuple remis de ſon effroi. Le Roi d'Angleterre a ajoûté, qu'il m'avoit dit déja, qu'il n'avoit de reſſource pour le ſecours de ce Royaume que la vente de Dunkerque; que ſi l'on ne pouvoit convenir du prix avec Vôtre Majeſté, il auroit cette ſatisfaction, d'avoir tenté toutes choſes pour cela. Je lui ai promis de rendre un compte exact à Vôtre Majeſté de tout cet entretien. Elle y fera ſes réflexions judicieuſes, & me donnera ſes ordres là-deſſus, que j'exécuterai ponctuellement. Je ſuis &c.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. De Londres, le 2. Septembre 1662.

SIRE,

J'ai reçû par un Exprès, qui ſe dit dépêché par le Maître de la poſte pour attraper l'ordinaire, deux Dépêches de Vôtre Majeſté du 25. & du 27. d'Août, dont je ne pûs Jeudi lui rendre réponſe. Je vis hier le Roi d'Angleterre & lui ai témoigné, ainſi que Vôtre Majeſté me l'ordonne, qu'elle lui eſt ſenſiblement obligée de la penſée qu'il avoit de traiter a-

vec

vec elle de Dunkerque, & de méprifer toutes les offres qui lui pouvoient être faites d'ailleurs pour cela; que Vôtre Majefté lui en témoigneroit fa reconnoiffance, en embraffant avec joye toutes les occafions qui fe préfenteront de le fervir; mais que le dernier prix auquel il avoit porté cette Place, lui paroiffoit encore fi exceffif, qu'il ne lui étoit ni utile, ni honorable de l'accepter; & enfuite je lui ai redit les raifons portées dans la Dépêche de Vôtre Majefté, dont je m'étois déja fervi pour le dégoûter des autres expédiens qu'il avoit de s'en défaire, & pour diminuër les grands avantages qu'il s'eft perfuadé que Vôtre Majefté pouvoit tirer de cette acquifition; & à même tems je lui ai fait entendre, que j'avois ordre de me retirer en Hollande, ne croyant pas qu'il eût quelque chofe à me propofer, après fes derniéres demandes, dont Vôtre Majefté dût être contente. Cette réponfe le furprit, & l'a obligé de me dire, que deux millions ne fe pouvoient pas honnêtement offrir pour une Place comme Dunkerque; & que fi Vôtre Majefté ne l'eftimoit pas davantage, il fe réfoudroit à chercher les moyens de la conferver. Je pris occafion de lui dire, que j'avois pouvoir d'aller jufqu'à deux millions & demi. Nôtre Conférence finit là, après être demeuré d'accord que je verrois le Chancélier là-deffus, & qu'il prendroit avec lui fes derniéres Réfolutions: ce même jour je le vis; je lui tins

le même langage, & je le jettai par-là dans le dernier étonnement. Il me témoigna; qu'il feroit bien aife de me revoir avant Lundi, qu'il doit aller à la campagne pour quinze jours, afin de mettre la derniére main à cette affaire, & chercher, avant de la rompre, les moyens les plus honnêtes pour cela. J'attendrai de voir ce qu'ils auront réfolu, plûtôt que de m'avancer aux offres que Vôtre Majefté me donne pouvoir de leur faire; je les ménagerai pié à pié, & ne viendrai aux derniéres qu'à l'extrêmité. J'ai fait à Madame la Ducheffe d'York les remercîmens de Vôtre Majefté fur la maniére dont elle en a ufé en cette occafion.

Sur les avis dont Vôtre Majefté m'a ordonné de faire part au Roi d'Angleterre, il m'a répondu; qu'il n'avoit jamais vû Dom Emanuël d'Auch; que c'étoit un Moine Catalan qui lui avoit propofé cette entreprife, & que (comme il n'y avoit pas donné) il jugeoit que ce même Moine, pour tirer de l'argent du Marquis de Fuentes, lui en avoit découvert le deffein, & lui avoit nommé Dom Emanuël d'Auch pour celui qui le devoit exécuter. Il m'a prié de témoigner à Vôtre Majefté, qu'il lui étoit fenfiblement obligé du foin qu'elle prenoit de lui découvrir tous les jours tant de chofes qui tomboient fi fort dans fes intérêts. Je fuis &c.

LET-

LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Saint Germain en Laye, le 3. Septembre 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades, j'envoyai il y a quelques jours un Courier après l'ordinaire d'Angleterre, pour lui remettre une Dépêche importante que je vous écrivois; & comme je n'ai encore aucunes nouvelles dudit Courier, je vous adresse à toutes fins un *duplicata* de la même Dépêche. Cependant j'ai reçû hier au soir bien tard la vôtre du 28. du passé, & à peine a-t-on eu le loisir de me la déchifrer & de me la lire; de sorte que je ne puis pour cette fois avoir de tems de vous rien dire sur ce qu'elle contient, si ce n'est deux ou trois choses fort succinctement, laissant après à vôtre prudence d'en tirer les inductions qu'il convient.

L'une, que le Chancélier d'Angleterre se trompe, quand il croit que Gamarre a distribüé beaucoup d'argent pour la Ligue défensive des dix-sept Provinces; car je sçai à n'en pouvoir douter, qu'il n'a pas eu un sol pour y employer, & qu'il a assez de peine à tirer de Madrid de quoi soûtenir sa maison, qui est fort endettée, quoique depuis peu de jours il ait été nom-

nommé Ambaſſadeur auprès de moi, à la place du Marquis de Fuentes.

La deuxiéme, que le Prince Charles peut bien avoir eu recours à l'interceſſion du Roi d'Angleterre par le moyen de cette Dame Bourguignone, dont je ſçavois le voyage quand elle partit d'ici, & ſon deſſein, & que j'ai obligation au Roi mon Frere d'avoir rejetté toutes ces propoſitions; mais que je ſçai de ſcience certaine, que ledit Prince n'a point été en Angleterre, car depuis qu'il a quitté ce Païs-ci, il a été ſuivi à vûë d'œil par-tout où il a été, dont j'ai été ponctuellement informé.

La troiſiéme, cette fauſſeté manifeſte qu'on avance avec tant de hardieſſe, me donne lieu de juger, & même de croire comme indubitable, par d'autres circonſtances, que la lettre qui vous a été montrée de Portugal n'eſt pas plus vraye, & que l'arrivée du Roi ſi à point nommé, pour vous faire voir cette lettre, lorſque vous vous entreteniez avec le Chancélier, n'a été qu'un artifice pour imprimer mieux ce qu'ils veulent perſuader de la ruine imminente des affaires de Portugal, même dans cet automne, s'il n'y eſt promptement pourvû, afin de m'obliger par cette crainte à leur faire de plus grandes offres pour l'affaire qu'ils ont voulu traiter avec vous: car je ſçai même par des avis certains, venus depuis peu de jours de Madrid, que le Roi mon Beau-Pere eſt obligé à ſoûtenir des dépenſes ſi extraordinairement hors de ſon pouvoir pour cet-

te

te Guerre de Portugal, qu'on y déseſpéroit abſolument de pouvoir donner à Dom Juan dequoi ſe remettre en Campagne cette année, de ſorte que ſi (comme par la Lettre on en veut donner la peur) les Portugais ne ſe ruinent eux-mêmes, il n'eſt nullement à craindre que cela puiſſe arriver ſi-tôt par l'impuiſſance de leurs Ennemis. Cependant ce que je vous ai donné pouvoir d'offrir à la derniére extrêmité eſt une ſomme conſidérable, & je puis dire ſi fort au-deſſus de la juſte valeur de la Place, que j'ai tout ſujet d'eſpérer, que vous ne quitterez pas Londres ſans avoir conclu le marché.

J'oubliois de vous dire, que les choſes étant à Madrid en l'état que je vous mande, nulle néceſſité n'oblige à faire aux Eſpagnols des propoſitions de Tréve, que je ſuis certain, nonobſtant la peine où ils ſont, qu'ils n'accepteroient pas, pour d'autres raiſons qui leur ſont plus importantes, dont ils ſe ſont ſouvent expliquez à feu mon Couſin le Cardinal Mazarin, quand il leur a fait la même inſtance, leur offrant même ma Médiation, ce qu'ils ont toûjours honnêtement refuſé. Cependant ils ne laiſſeroient pas de prendre divers avantages de la ſeule propoſition qui leur en feroit faite en cette conjonĉture; ce n'eſt pas que, ſi le diſcours en tomboit fort à propos, on n'en pût encore jetter quelque mot au Marquis de Fuentes; à quoi l'on veillera. Sur ce je prie Dieu, &c.

LET-

LETTRE

De M. le Comte d'Estrades au Roi. De Londres le 8 *Septembre* 1662.

SIRE,

J'écrivis à Vôtre Majesté le 2. de ce mois, que dans la derniére Conférence que j'avois euë avec le Roi d'Angleterre & le Chancélier, je ne m'étois avancé que jusqu'à deux millions & demi, & que j'attendois de passer outre, que j'eusse vû les résolutions qu'ils prendroient, après leur avoir fait entendre, que Vôtre Majesté jugeoit, que cette somme étoit tout ce que Dunkerque pouvoit être estimé raisonnablement : & afin de me conformer dans toute la suite de cette Négociation aux ordres qu'elle me donne, de ménager toutes choses & de les pousser pié à pié, le Lundi, que je revis le Roi d'Angleterre & le Chancélier, je persistai dans les mêmes offres; mais comme ils me parurent dans le même éloignement que la prémiére fois, & qu'au lieu de s'approcher, ils témoignérent qu'ils consentiroient plûtôt à remettre la Place entre

les mains du Parlement, qu'à la donner à une ſomme ſi modique, je crûs être obligé de m'avancer juſqu'à trois millions, me réſervant encore d'envoyer un Courier à Vôtre Majeſté, pour lui faire trouver bon que je fuſſe venu juſques-là.

Du Lundi au Mécredi nous avons encore eu deux Conférences, où j'ai toûjours tenu l'affaire ſur ce pié-là: à la derniére, qui ſe tint chez le Chancélier, moi ſeul avec lui & Monſieur Beling, il me dit, qu'il étoit au deſeſpoir que les bonnes intentions qu'il avoit pour Vôtre Majeſté fûſſent ſi mal reçûës; qu'il croyoit avoir trouvé en Dunkerque une occaſion à lui témoigner quelque choſe, & qu'il ne pouvoit aſſez s'étonner de voir que l'on en fit ſi peu de cas, & que je traitaſſe l'affaire avec un ſi grand froid; qu'il avoit eſſayé par toutes ſortes de voyes, d'obliger ceux que le Roi ſon Maître avoit appellez pour delibérer ſur cette affaire, de deſcendre de ſept milions à ſix; mais que voyant que je ne m'avançois pas davantage, il n'avoit pû les y faire conſentir; que c'étoit à moi à expliquer juſqu'où s'étendoit mon pouvoir, parce qu'ayant à traiter confidemment avec moi, comme ſon ami & le Miniſtre d'un Prince dont il vouloit mériter la bienveillance, il me diroit ſincérement, qu'il n'y avoit rien à faire ſi Vôtre Majeſté ne venoit juſqu'à cinq millions. Il accompagna ce diſcours de tant de proteſtations de ſincérité, & m'allégua, pour

rai-

raiſon de ne rien diminuër de cette ſomme, de ſi grandes néceſſitez qui preſſoient le Roi ſon Maître de toutes parts, que j'eſtimai pouvoir venir aux derniéres offres de quatre millions, ſous les conditions que Vôtre Majeſté a déduites dans ſa Dépêche; & lui faiſant entendre, qu'après il n'y avoit plus rien à eſpérer; que je voulois bien auſſi répondre à la bonne foi dont il m'avoit parlé, que ſi le Roi d'Angleterre n'en étoit pas content, je prenois congé de lui dès à préſent, & le priois de me faire donner un Vaiſſeau pour paſſer en Hollande: & afin de lui mieux perſuader la vérité de ce que je lui diſois, je fis lire en ſa préſence à Monſieur Beling l'article de la Dépêche de Vôtre Majeſté, où elle fixe ſon dernier mot à cette ſomme. Il me répondit, qu'il n'avoit rien à me dire là-deſſus, ſi ce n'étoit qu'il en parleroit au Roi, & qu'il me prioit de le voir auſſi. Je le trouvai ferme ſur les cinq millions, ainſi que le Chancélier me l'avoit dit; il y ajoûta, que comme il devoit ſe ſervir de cette ſomme à payer ſes dettes, il ne pouvoit l'accepter que comptant, & il me fit un détail de dépenſe, y comprenant dix Vaiſſeaux qu'il veut envoyer en Portugal, qui conſument cet argent & au-delà; il y mêla la néceſſité d'argent où ſe trouvoit le Portugal, qui étoit à telle extrémité, qu'il avoit fallu vendre l'argenterie des Egliſes, & faire pour deux millions de monnoye de cuivre; que cela

avoit pensé causer un soûlévement dans Lisbonne, & que ses troupes courroient risque de périr, s'il ne leur envoyoit promptement de l'argent ; qu'ainsi je voyois bien qu'il auroit besoin présentement de tout ce qu'il retireroit de Dunkerque, & qu'il ne le vendoit que pour cela. Je lui ai repliqué par les mêmes raisons que je lui avois déja souvent redites, pour lui faire connoître que cette Place ne donnoit pas de si grands avantages à Vôtre Majesté qu'il s'imaginoit, & qu'elle s'étoit portée aux derniers efforts, pour ne perdre pas l'occasion de l'acquerir, & lui donner en même tems le moyen de secourir un Royaume dont il désiroit la conservation.

Et sur le comptant je lui fis entendre, qu'il ne seroit pas même au pouvoir de Vôtre Majesté de ramasser tout à la fois une somme si considérable ; que l'Histoire ne donnoit point d'exemple dans tous les tems passez, qu'une bien moindre eût été fournie par aucun Etat en un seul payement ; & que, quand il n'y auroit que cette condition à régler, il y avoit lieu de croire, que de sa part il ne seroit apporté aucune difficulté.

Je vis ensuite M. le Duc d'York, qui m'a parû dans la même assiette, me faisant entendre, qu'il croyoit avoir rendu un grand service à Vôtre Majesté, de porter le Roi son Frere à se contenter de cette somme ; qu'elle étoit très modique, vû la réputation de la Place, & qu'il ne dou-

doutoit point que Vôtre Majesté, équitable comme elle est, n'en jugeât ainsi, & qu'assûrément elle seroit satisfaite de ces conditions quand elle les apprendroit; que le Roi son Frere, mettant cette Place entre les mains de Vôtre Majesté, avoit intention de lui offrir en même tems quatre Régimens d'Infanterie armez & bien vêtus qui étoient dedans, de dix Compagnies & de mille hommes chacun, remplis des meilleurs Soldats qui fussent jamais sortis d'Angleterre; & comme il y en avoit un qui portoit son nom, qui avoit été autrefois sous le Colonel du Val, & avoit servi long-tems en France, qu'il seroit bien aise qu'il rentrât dans le même service; qu'il espéroit que cette affaire iroit plus loin, & qu'elle lieroit une amitié très étroite entre Vôtre Majesté & le Roi son Frere. Je lui répondis, que sans la rencontre même de la Négociation présente, Vôtre Majesté seroit toûjours disposée à faire avec le Roi d'Angleterre telles liaisons qu'il pourroit désirer d'elle, s'y sentant conviée par sa propre inclination, & qu'elle ne s'en départiroit pas même quand le Traité de Dunkerque n'auroit aucun effet; à quoi je voyois beaucoup d'apparence, m'étant ouvert de ses dernières intentions là-dessus; & étant assûré qu'elle n'en démordroit point; que j'avois ordre, en cas qu'elles ne fûssent point reçûes, de passer en Hollande; & que je ne pouvois différer plus long-tems à me retirer, & à remercier le

Roi d'Angleterre de la pensée qu'il avoit euë, & lui, des bons offices qu'il avoit employez pour la faire réussir. Là-dessus j'ai crû à propos d'envoyer un Courier à Vôtre Majesté, pour l'informer de l'état où est présentement cette affaire. Je dois lui dire, que j'ai pris ce parti, sur ce que je suis obligé, par l'incommodité que je souffre d'une de mes blessures qui s'est rouverte, de prendre des remédes durant huit jours, qui est à-peu-près le tems qu'il pourra demeurer, & qui me donnera le loisir d'en attendre le retour.

Je ne dois pas omettre de dire à Vôtre Majesté, la nouvelle qui a été reçûë en cette Cour d'un Combat donné en Portugal, dans lequel le Duc d'Ossone a été entiérement défait dans la Galice, son Canon pris, une Place qu'il avoit fortifiée, emportée, & à huit lieuës de là un Corps de mille Chevaux enlevé. Je suis &c.

LETTRE

Du Roi à Monsieur le Comte d'Estrades. De Saint Germain en Laye le 12. *Septembre* 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades. J'ai reçû, par le Courier exprès que *vous* m'avez envoyé, vôtre Depéche du 8. du cou-

courant, par lequel vous me rendez un compte bien exact de tout ce que vous avez avancé en vôtre Négociation, en exécution de mes derniers ordres, & de l'état où elle se trouvoit réduite, sans qu'il vous restât plus aucune espérance de pouvoir faire descendre le Roi mon Frere à une moindre somme que celle de cinq millions, ni même de le faire consentir à un expédient qui vous étoit tombé dans la pensée (si j'en voulois demeurer d'accord) qui étoit, que le Roi prit les quatre millions que vous avez offerts, & que je relâchasse toute l'Artillerie & les Munitions de guerre & de bouche qui sont dans Dunkerque, qu'il estime valoir un million, & que par ce moyen il auroit, en espéce ou en valeur, la même somme qu'il demande de cinq millions.

Sur quoi je vous dirai, qu'il est certain, comme vous l'avez fort bien dit au Chancélier, que j'ai dans mes Magazins dequoi fournir Dunkerque sans mettre la main à la bourse, c'est pourquoi vous insisterez encore, & ferez tous les efforts possibles pour faire accepter ce parti, en quoi vous ajoûterez beaucoup au mérite & au gré que je vous sçaurai du service que vous me rendrez en cette occasion.

Mais, si à la fin cela ne se trouve pas possible, je veux bien, plûtôt que de rompre une si grande affaire, entrer dans les raisons que vous a représentées là-dessus le Chancélier, qu'un million de plus en argent dans ces conjonctures, leur valoit

 vingt

vingt fois plus que le Canon de Dunkerque, & que c'étoit au Roi le plus accommodé de passer la condition; ainsi à toute extrémité, quand vous nè pourrez mieux faire, je vous donne pouvoir de promettre de ma part les cinq millions, moyennant quoi le Roi mon Frere s'obligera de me remettre Dunkerque, le Fort de Mardick, & celui d'auprès de Berg, en l'état qu'ils se trouvent présentement, avec toute l'Artillerie & les Munitions de guerre & de bouche qui y sont.

Quand vous serez sur le point de vous relâcher, & de vous déclarer que j'accorde ce qu'on a désiré de moi, j'estime avant que le faire, que vous devez leur demander un état au vrai de tout ce qu'il y a d'Artillerie & desdites Munitions de guerre & de bouche dans ladite Place & les Forts, comme si vous aviez dessein, en voyant cet état, de consulter après sur vos Instructions ce que vous pouvez faire de plus pour leur satisfaction. Mais en effet ma visée en cela va à empêcher, que dès que le Traité sera conclu, on ne puisse rien détourner de cette Artillerie & des dites Munitions, comme les Officiers Anglois vraisemblablement ne s'y épargneroient pas à l'insçû du Roi mon Frere, si je n'ai ma sûreté par ledit état qu'ils ne le pourront faire, ou qu'en tout cas s'ils le font, la valeur de ce qu'ils auront pris sera rabattuë sur ce que j'aurai à payer au Roi d'Angleterre.

Il reste après cela de convenir des termes

mes des payemens, qui est un point tellement essentiel, que si de là on ne s'y rend raisonnable, il pourra être capable de rompre toute l'affaire, quand même elle sera toute ajustée pour les autres conditions; car absolument je ne m'engagerai qu'à ce que je verrai pouvoir tenir, & comme ils me préscrivent ce qu'ils veulent pour la somme, & que je m'y accommode, il est encore bien plus juste que je leur préscrive à mon tour les termes des payemens, & qu'ils y acquiescent, personne que moi ne pouvant sçavoir ce qui est en mon pouvoir & ce qui n'y est pas.

Vous leur direz donc, que tout ce que je puis présentement, (encore faudra-t-il que je fasse pour cela les derniers efforts, & que toutes mes autres affaires en souffrent) ce sera de payer deux millions de livres comptant, & pour les trois autres millions, vous devez faire tout vôtre possible, jusqu'à montrer que vous étes prêt à rompre sur cette seule circonstance, afin que j'aye trois ans de tems pour y satisfaire, payant un million par an, en deux termes égaux, de cinq cens mille francs chacun, ensorte que lesdits trois millions soient entiérement acquittez à la fin de l'Année 1665.

Si néanmoins vous ne pouvez venir à bout d'obtenir ce terme de trois ans, à toute extrémité je vous permets de le réduire aux deux années prochaines, & de m'engager de payer en chacune cinq cens

mille écus en quatre payemens, les trois prémiers de quatre cens mille francs chacun, & le dernier de cent mille écus.

C'est où s'étend ma possibilité, si je ne veux absolument ruiner toutes mes autres affaires pour celle-ci seule, à quoi je ne suis pas résolu; & je vous proteste à vous confidemment, qu'il n'est pas en mon pouvoir de faire davantage, & notamment sur le prémier terme de deux millions, qu'il faudra que je paye comptant en recevant la Place, car s'il falloit seulement payer cent mille francs au delà, je ne voudrois pas m'y engager de peur d'y manquer, & il vaudroit mieux rompre l'affaire.

Tout cela étant ajusté, à quoi je ne vois pas que vous puissiez trouver quelque difficulté, puisque du côté de la somme je fais tout ce qu'on veut, & que de l'autre, des termes des payemens, j'épuise mon dernier pouvoir, il faudra que vous vous appliquiez à concerter & convenir (avant que signer le Traité) des moyens de son exécution, ensorte que chacune des Parties ait réciproquement sa sûreté. Sur quoi je ne vous préscrirai rien, m'en remettant entiérement à vôtre prudence. Le Chancélier est assez fertile en expédiens, pour n'en manquer pas en une occasion pareille, & vous avez plus de suffisance qu'il ne faut pour n'en accepter point où je n'aye mon entiére sûreté. Il me semble que les choses se doivent passer avec le plus d'honnêteté qu'il se pour-

pourra de part & d'autre. Je vous ferai seulement remarquer, que la nature de l'affaire est telle, qu'il y a quelque inégalité, sur laquelle vous devez avoir l'œil, & y prendre vos précautions: car je crois bien que dès que vous aurez signé le Traité, & que je l'aurai ratifié, le Roi mon Frere sera aussi assûré d'avoir l'argent, aux termes dont on sera convenu pour le prix de la Place, que s'il l'avoit déja dans ses coffres; & qu'il ne me fera pas l'injustice de croire, que je voulusse recevoir de lui une chose qu'il me vend, sans la lui payer. Mais il n'en est pas de même de ce qu'il doit exécuter de sa part: car encore que j'aye toute la même confiance en sa sincérité & en sa bonne foi, qu'il ne voudroit pas recevoir mon argent sans me livrer la Place, il pourroit arriver qu'il ne seroit pas le maître de l'exécuter, & que les gens de Guerre qui sont dans Dunkerque, sous un prétexte ou sous un autre, refusassent d'obéïr à ses ordres. Cela veut dire, que quand vous concerterez la forme de l'exécution du Traité, vous devez viser à faire que la Place me soit remise avant que je paye les deux millions. . . . . . .

Si pour des raisons, que je ne puis prévoir, on faisoit de la difficulté d'avoir une confiance entiére en ma signature, vous pourrez en un besoin proposer, que vous offrez de demeurer vous-même en ôtage entre les mains du Roi mon Frere, jusqu'à ce qu'il ait touché les deux millions

lions après la remise qu'il m'aura faite de la Place, & que je lui envoyerai, avec ma Ratification, un Acte par lequel je déclarerai, que je consens que vous soyez son ôtage jusques au Payement effectif desdits deux millions.

Je crois qu'il se contentera bien pour cela de vôtre seule personne; mais en cas qu'il en désirât de plus grande sûreté, comme mon intention est fort sincére, je ne ferois pas difficulté de lui envoyer encore d'autres jeunes Seigneurs de qualité de mes Sujets, qui, sous prétexte de voir l'Angleterre, feroient le voyage en cette conjoncture, & sçauroient que c'est pour demeurer en ôtage avec vous jusqu'au dit payement des deux millions.

Je ne fais pas état d'accepter l'offre, que le Duc d'York vous a dit que le Roi mon Frere vouloit me faire des quatre Régimens d'Infanterie qui sont dans Dunkerque, ayant encore présentement beaucoup plus de Troupes sur pied que je n'en ai besoin, & je me sentirai également obligé s'il veut les faire passer en Portugal, où ils peuvent être bien plus utiles au bien public, qu'ils ne le feroient à mon service dans l'oisiveté de quelque Garnison.

Je n'ai rien encore du côté de Madrid de cette nouvelle qui est arrivée à Londres d'un Combat donné en Portugal, où le Duc d'Ossone a été entiérement défait dans la Galice, & cela m'en fait un peu douter. Cet avantage seroit arrivé

bien

bien à propos aux Portugais pour leur donner courage, la perte de Turenne les ayant un peu abbatus & jetté l'épouvante dans les esprits. Je prie Dieu, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres, le 21. *Septembre* 1662.

SIRE,

Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'apprendre, par le retour du Courier que je lui avois dépêché, ses derniéres résolutions sur la Négociation que j'ai commencée ici par ses ordres pour la vente de Dunkerque : là-dessus, j'ai vû Monsieur le Chancélier, & lui ai représenté avec toute la force des raisons dont Vôtre Majesté m'instruit dans sa Dépêche, que convenant, comme elle fait, du prix de la Place à la somme que le Roi d'Angleterre & lui ont désiré, il étoit juste qu'ils s'accommodassent aussi avec V. M. des conditions qu'elle pouvoit suporter, & que comme il n'y avoit qu'elle qui connût bien ses forces, c'étoit à elle seule de les régler ; & ensuite je suis venu à lui expliquer tous les termes des payemens, auxquels elle se soûmet, lui

 faisant

faisant observer les précautions que j'entendois garder pour la conservation de l'Artillerie & des Munitions, & ne m'avançant à l'offre de cinq millions, que présupposé que, par l'état qu'il m'en fourniroit, elles se trouveroient monter à une somme considérable qui pourroit approcher le million dont nous étions en différend. Je lui ai fort exagéré que V. Majesté faisoit en cela les derniers efforts, & que le desordre où avoient été jusques ici les Finances, ne permettoit pas qu'elle allât plus loin, mais qu'elle seroit si ponctuelle sur l'observation de sa parole, que l'on pouvoit compter sur ces payemens, comme si l'argent en étoit déja dans les coffres du Grand Thrésorier.

Le Chancelier m'a répondu, que le Roi son Maître ne vendoit que pour la nécessité de ses affaires, auxquelles il ne pouvoit remédier qu'avec le l'argent comptant; qu'il m'avoit fait de détail de toutes les dépenses dont il se trouvoit chargé présentement, qui consument les cinq millions & au delà. D'ailleurs que, comme cette affaire étoit d'une nature très délicate pour le Roi d'Angleterre, & pour lui principalement, par l'apparence qu'il y avoit qu'elle ne seroit pas approuvée des principaux du Royaume, ni même du Parlement, il étoit obligé, avec tous ceux que le Roi son Maître a consultez là-dessus, d'y procurer du moins des conditions avantageuses, pour s'excuser d'y avoir consenti; & que le comptant

étoit

étoit la feule dont tout le monde pût être touché, parce que tout le monde connoiſſoit la néceſſité des affaires du Roi, & que c'étoit le ſeul moyen d'y remédier; qu'il ne pouvoit croire que Vôtre Majeſté pût inſiſter là-deſſus, dans les bons ſentimens où il la croyoit pour le Roi ſon Maître, dont il voulût m'aſſûrer qu'elle n'auroit jamais une ſi belle occaſion de lui donner des marques. Je lui répliquai, qu'aſſûrément Vôtre Majeſté ſe portoit dans cette affaire plus par déſir d'obliger le Roi d'Angleterre, en lui donnant un moyen puiſſant de ſubvenir à ſes beſoins, que par l'avantage qu'elle y trouvoit elle-même; & qu'il n'étoit pas juſte que par ce déſir elle ruinât toutes ſes autres affaires, comme elle y feroit obligée ſi elle acceptoit les conditions qu'il lui vouloit impoſer; que je lui avois fait remarquer déja, que jamais il n'avoit été conclu de Traité où il eût été débourſé une ſomme ſi conſidérable; que je le priois de faire réflexion, que nous entrions dans une ſaiſon où toutes les dépenſes alloient ceſſer, & que devant qu'il fût preſſé pour celle du Portugal, les termes du payement du préſent Traité échérroient. Cet entretien finit-là, lui perſiſtant dans ſes demandes, & moi dans mes offres. Je vis enſuite le Roi & Monſieur le Duc d'York, à chacun deſquels je redis les mêmes choſes. Je les trouvai tous deux dans les mêmes ſentimens que m'avoit parû Monſieur le Chancélier, & je ne conclus pas

plus

plus avec eux que j'avois fait avec lui. Cela m'obligea deux jours après à revoir le Chancélier, & à lui offrir, de reduire les payemens des trois millions en deux ans, au lieu des trois auxquels je m'étois engagé. Cette offre ne l'émût pas plus qu'avoient fait les précédentes, & je trouvai même le Roi & Monsieur le Duc d'York aussi éloignez que lui de la recevoir: si bien que je crûs à propos dans la même Audience, que j'eus de chacun d'eux en particulier, de leur faire entendre, que mon pouvoir ne s'étendoit pas au delà, & que j'avois ordre de Vôtre Majesté, en cas qu'ils ne fussent pas contens de ces conditions, de me retirer; que pour cet effet je prenois congé d'eux, & demandois un Vaisseau pour me passer en Hollande, lequel m'a été accordé: & comme je ne juge pas qu'ils veüillent rien démordre de ce comptant, & que cela arrête la discussion des assûrances que chacun des deux Rois peut désirer pour l'exécution du Traité, je n'ai pas eu besoin d'entrer en matiére pour cela, & je fais état de partir d'ici le 23. ou le 24. ne croyant pas, aux termes que Vôtre Majesté m'a écrit ses intentions, qu'elle ait quelque chose à y ajoûter, après m'avoir fait comprendre, que l'état de ses affaires ne pouvoit pas seulement permettre qu'elle ajoûtât cent mille livres au comptant des deux millions, & qu'il vaudroit mieux rompre l'affaire. Je suis. &c.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estradès au Roi. De Londres, le 25. Septembre 1662.

SIRE,

J'ai informé Vôtre Majesté, par ma derniére Dépêche du 21. de ce mois, comme le Traité étoit rompu sur les termes du payement, le Roi d'Angleterre m'ayant déclaré, qu'il ne pouvoit s'en accommoder; qu'il ne vendoit Dunkerque que par la nécessité de ses affaires, & pour payer ses dettes. Sur ce discours, qu'il m'a réitéré depuis dans deux Conférences que j'ai eües avec lui, où je lui ai repliqué les mêmes choses que j'ai déja mandées à Vôtre Majesté, j'estimai à propos de prendre congé de lui, du Duc d'York de la Reine & du Chancélier. Je fis embarquer mes gens & mon bagage dans un Navire Hollandois; & comme j'étois prêt de partir, Monsieur le Chancélier m'envoya prier par Monsieur Beling, de le voir avant mon départ: je fus chez lui, où je trouvai le Roi d'Angleterre, lequel me dit, qu'il étoit très-marri de ce que je m'en allois sans avoir rien arrêté. Je lui dis, que Vôtre Majesté s'étoit mise à la raison, achétant Dunkerque

cinq

cinq millions, dont deux étoient comptans, & les trois autres payables en deux ans de trois en trois mois; qu'il ne me paroissoit pas dans un Traité fait de Roi à Roi, que les payemens fussent ni plus prompts, ni plus grands; qu'ainsi Vôtre Majesté avoit cette satisfaction, d'avoir fait au delà de ce qui se pratique, & de son pouvoir, vû l'état de ses affaires.

Le Roi d'Angleterre me répondit, qu'il avoit songé à un expédient, qui étoit, de lui donner une caution dans Londres, afin qu'il pût composer en argent comptant sur les termes que Vôtre Mejesté doit payer, à condition que Vôtre Majesté & lui payeront la remise moitié par moitié.

Je lui dis, que je ne pouvois pas convenir de cette condition, mais que s'il vouloit porter seul la remise, j'offrois d'envoyer un Courier à Vôtre Majesté sur la caution, pour sçavoir ses intentions là-dessus.

Après beaucoup de contestations & de raisons que le Chancélier aporta sur le partage qui devoit être entre les deux Rois de cette remise; & voyant que je ne relâchois pas, le Roi d'Angleterre consentit à porter seul cette perte.

J'estimai aussi à propos d'éclaircir toutes les difficultez du Traité: je commençai par leur demander la garantie, en cas que le Roi d'Espagne se plaignît de cette acquisition, & qu'il voulût attaquer Dunkerque, comme étant de son patrimoine; que Vôtre Majesté entendoit qu'il s'obligeât de le secourir avec toute son Armée Navale, qu'il

qu'il me feroit donner un état au vrai du Canon & de toutes les Munitions de Guerre qui feroient dans la Place, sans permettre qu'il en soit rien diverti; que la Place sera remise entre les mains de Vôtre Majesté, ou de celui qui en aura son ordre, avant le payement des deux prémiers millions, qui feront délivrez de bonne foi à celui qui aura ordre du Roi d'Angleterre de les recevoir.

Il m'a été répondu sur le prémier Article, que le Roi d'Angleterre s'obligera par toutes voyes de garantir Dunkerque pendant un an; & que si Vôtre Majesté veut faire un Traité de Ligue offensive, & se garantir leurs droits les uns aux autres, il est prêt à passer la garantie de Dunkerque pour toûjours; mais qu'il ne le peut sans cette condition, à quoi il ne pourroit jamais faire consentir son Parlement: que pour le second & troisiéme Article, il en demeuroit d'accord. Vôtre Majesté me fera l'honneur de me mander par mon Courier ses derniéres intentions, lesquelles je suivrai très ponctuellement. Je suis &c.



LETTRE

Du Roi à Monsieur le Comte d'Estrades. De Paris, le 3. jour d'Octobre 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades. Batailler arriva ici le 29. du passé la nuit, & m'a rendu compte de quelle maniére s'étoit reprise vôtre Négociation sur le point de vôtre départ pour la Haye, & en quel état vous l'avez mise; je vous le renvoye maintenant avec la même diligence, & remets à lui de vous dire les difficultez insurmontables qui se sont rencontrées à engager à ce qu'on vouloit les nommez Simonnet, correspondans de Dibusti, quelque parti & avantage qu'on ait pû leur offrir: mais leur résistance a produit que j'ai trouvé un autre Marchand, non seulement plus traitable, mais beaucoup plus accrédité qu'eux, comme étant homme qui a à sa disposition toutes les meilleures bourses d'Amsterdam, & je veux croire aussi celles de Londres; ensorte que je suis assûré, que soit par les Marchands dont le Chancélier d'Angleterre vous a fait donner la liste, soit par d'autres, autant à sa satisfaction que ceux-là, l'affaire se pourra promptement conclure. Du moins il est bien certain, qu'il trou-

trouveroit ici plus de cent milliers de liv. en un jour, que ledit Simonnet ne trouveroit de milliers de pistoles. Il n'y aura qu'un petit changement de fort légére considération à ajuster, qui est, que je vous avois mandé, que les payemens des deux années prochaines se feroient en quatre termes égaux, quartier par quartier; il a été impossible d'y porter lesdits Marchands, mais seulement que les quinze cens mille livres se payeront chaque année tout en une fois, au dernier jour du mois d'Octobre de ladite année. Ledit Marchand part en poste d'ici, & arrivera près de vous aussi-tôt que Batailler, ou au plus tard un jour après, & vous portera une lettre du Sieur Colbert, qui vous le fera reconnoître, & vous y pourrez ajoûter toute créance.

Dès qu'il vous aura parlé, & que le Chancélier, comme je me le promets, sera satisfait de lui, ne perdez pas un moment de tems à travailler pour pouvoir promptement signer le Traité, suivant le pouvoir que je vous en ai donné; & à l'instant même envoyez-le moi par quelque Courier qui puisse faire plus de diligence que Batailler.

Cependant, afin que vous soyez bien informé de mes intentions, je vous dirai toutes les mesures que je prens pour l'exécution de cette affaire. Dès que j'aurai reçû le Traité par ledit Courier, j'en ferai expédier la Ratification, que je vous envoyerai avec la même diligence; & le même

même jour, ſans attendre que les Ratifications ſoient échangées de delà, & afin de gagner autant de tems, je ferai partir d'ici les deux millions comptant, qui pourront être à Calais en ſept ou huit jours.

Auſſi-tôt que vous aurez reçû ma Ratification, & que vous l'aurez échangée avec le Roi mon Frere, vous m'en donnerez avis par un autre Courier, & partirez au même inſtant de Londres pour vous rendre à Gravelines, d'où vous ferez avancer les Troupes qui ſont dans le Boulonnois, que j'ai deſtinées pour la Garniſon de Dunkerque & des deux Forts, leſquels auront ordre d'obéïr en tout ce que vous leur commanderez.

Je déſire que ce ſoit vous-même qui receviez la Place & les Forts en mon nom: & pour cet effet, avec la Ratification, je vous adreſſerai les ordres pour les Troupes, & un nouveau pouvoir de recevoir la Place, qui ſera relatif au Traité & à ſa date. C'eſt pourquoi je ne puis vous envoyer plûtôt ces expéditions-là, outre qu'il n'eſt pas néceſſaire que vous les ayez qu'au tems qu'il faudra vous en ſervir.

J'avois dès le commencement de cette Négociation, en cas qu'elle ſe conclût, pris la réſolution, pour les mêmes raiſons que vous m'avez touchées dans vôtre Lettre, d'aller en perſonne à Dunkerque en cette conjoncture, & j'aurois été bien aiſe de recevoir moi-même la Place des mains de mon Frere le Duc d'York, *qui*

a

a agi en cette affaire avec tant d'affection; mais vous jugerez bien que, pouvant, sans la faute de mon Frere, se rencontrer des difficultez ou des délais dans l'exécution de la chose, & notamment étant dû beaucoup à la Garnison, la prudence ne permet pas que je parte d'ici, qu'après que j'aurai l'avis certain de la remise de la Place.

Cela n'empêchera pas pourtant que je n'envoye quelques jours auparavant ma Maison & la plus grande partie de ma Cour à Abbeville, pour gagner encore autant de tems en mon Voyage: ce que je vous marque principalement, afin que si mon Frere le Duc d'York me veut voir, comme je serois bien aise d'avoir la satisfaction de l'embrasser, il sçache qu'il n'aura que bien peu de jours à m'attendre: & parce que peut-être mon Frere auroit quelque répugnance à s'arrêter pendant cet intervalle de tems dans Dunkerque, où il y aura alors une autre Garnison, il pourroit demeurer dans ses Vaisseaux, ou même dans Mardick; qu'en ce cas-là je trouve bon qu'il ne remette qu'à mon arrivée, afin que jusques-là il fasse toûjours son séjour dans un lieu dont il soit le maître. Vous ne vous expliquerez de tout ce que dessus, qu'autant que par vôtre prudence & vôtre discrétion vous le jugerez nécessaire, y ayant même certaines considérations, qu'il faut tâcher autant qu'on pourra d'éviter de dire, comme celle du soupçon, qu'il se puisse ren-

con-

contrer des difficultez ou des délais à la remise de la Place. Du reste vous ferez toutes les offres possibles de civilité & d'honnête à mon Frere le Duc d'York, en cas qu'il veuille demeurer dans Dunkerque, & l'assûrer qu'il y sera honoré & respecté selon sa qualité, & y donnera les ordres, puisque je n'ai pas moins de confiance en lui, que quand il commandoit mes Armées.

Comme j'achéte de bonne foi une Place dont le Roi mon Frere n'a jamais eu cession de l'Espagne, & qu'il ne posséde aujourd'hui que par le droit des Armes; que d'ailleurs j'en paye un prix bien au delà de ce qu'elle vaut; il faut que dans la conclusion du Traité vous fassiez tous les efforts possibles pour engager le Roi mon Frere à me garantir cette acquisition contre toutes sortes d'aggresseurs, pendant le plus long-tems qu'il se pourra; c'est-à-dire, à m'y assister d'un certain nombre d'Hommes ou de Vaisseaux, ou de tous les deux ensemble, dont vous conviendrez. Je ne désire pas pourtant que cet Article, quand vous n'y pourriez rien obtenir, arrête ou empêche la signature du Traité. Sur ce je prie Dieu, &c.



LET-

LETTRE

Du Roi à Monsieur le Comte d'Estrades. De Paris, le 15. Octobre 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades. J'ai reçû vôtre Lettre du 9., qui m'apprend, que Batailler étoit arrivé auprès de vous le 7. & que vous attendiez encore le Banquier qui est allé vous trouver. Les Postes sont si rompuës & si mal servies (à quoi je donnerai bien-tôt ordre) que cet homme a mandé d'Abbeville, qu'il n'a pû trouver que trois chevaux à changer d'ici là. Je crois néanmoins qu'il sera arrivé à Londres au plus tard le 10. J'ai été cependant bien aise d'apprendre, qu'après la Conférence que vous avez euë avec le Chancélier d'Angleterre depuis le retour de Batailler, vous jugez que rien ne peut arrêter la conclusion du Traité, pourvû que le Banquier donne les satisfactions qu'il a promises au Roi mon Frere touchant les avances qu'il désire; & comme je suis certain qu'il a beaucoup plus de crédit que les Simonnets, dont le Chancélier Hyde s'étoit contenté, j'en tire la conséquence, que l'affaire est à présent achevée; car pour l'autre point, de payer en une

feule fois chaque année les 1500000. livres à la fin d'Octobre, au lieu de quatre termes que vous aviez dit, je présupose qu'il a été facile à ajuster, & que cette variation n'est pas d'une nature à pouvoir rompre une si grande affaire, si d'ailleurs toutes les autres sûretez s'y sont rencontrées.

J'ai quelque occasion de douter de la vérité de cette Négociation que le Chancélier Hyde vous a dit que Caracéne a introduite depuis peu de jours avec lui, par l'entremise d'un Colonel Irlandois qui sert en Flandre, & je la tiens de la même nature que beaucoup d'autres petites semblables finesses que vous vous souviendrez que j'ai remarquées assez souvent dans diverses rencontres dudit Chancélier. Vous ne lui témoignerez rien néanmoins de ce soupçon, & au contraire lui répondrez de ma part, comme si cette prétenduë nouvelle Négociation avoit un fondement fort véritable; témoignant que je lui ai sçû gré de la confiance avec laquelle il vous a parlé, mais l'assûrant en même tems, que c'est une si grande imposture que j'aye jamais recherché les Espagnols d'une Ligue offensive & défensive, leur demandant une Place pour cela, que le Duc de Medina ayant, dans un discours qu'il tenoit à l'Archevêque d'Ambrun, il y a plus d'un an, jetté une proposition de cette Ligue qui se pourroit faire entre moi & le Roi mon beau-Pere, laissant même entrevoir qu'on

me

me feroit de grands avantages, & tout autres que la remiſe d'une Place, je mandai à l'Archevêque d'Ambrun, lorſqu'il me rendit compte de ce qu'on lui avoit dit, qu'il ſe gardât bien de donner dans ce piége, & qu'il n'écoutât jamais rien ſur un pareil Projet, parce qu'aucun avantage particulier ne feroit capable de me faire manquer à ce que je croyois devoir à mon honneur; le Roi d'Angleterre ne me donnant aucun ſujet imaginable de ſonger à entrer en Ligue contre lui: outre que je ne voulois pas, par un ſi grand changement, & comme du blanc au noir, renverſer toutes les anciennes maximes de cette Monarchie; ne s'étant guéres vû que l'Eſpagne & la France ſe ſoient jamais liguées contre d'autres Potentats, mais fort ſouvent la France & l'Angleterre contre l'Eſpagne, quand même elles n'auroient pas un intérêt commun, comme elles ont aujourd'hui qu'elles ſoûtiennent le Portugal. Depuis cela, qui ſe paſſa il y a plus d'un an, le Duc de Medina a voulu retoucher cette matiére, mais l'Archevêque lui a rompu toutes les meſures, déclarant qu'il avoit défenſes expreſſes d'y entrer.

Quant à la même Ligue offenſive & défenſive, que le Chancélier vous a dit que le Colonel Irlandois propoſoit aujourd'hui au Roi d'Angleterre de faire avec le Roi d'Eſpagne, ce beau Projet, qui n'eſt que dans la tête de Caracéne, ne me donnera pas un moment d'inquiétude;

 car,

car, d'un côté, le Roi d'Angleterre, & pour son Intérêt, & pour son Honneur, peut encore bien moins que moi se liguer avec une Couronne qui veut détrôner le Roi son Frere, n'étant pas à croire que les Espagnols veüillent abandonner leur prétention du Portugal pour faire ladite Ligue, dont ils voudroient au contraire tirer plus de facilité pour la Conquête dudit Royaume; & d'autre part, l'état des affaires de la Monarchie d'Espagne, & l'âge avancé du Roi mon beau-Pere, ne me donnent pas sujet de croire, que même avec la jonction de l'Angleterre il voulût songer à rompre un Traité, auquel la seule foiblesse de ses forces l'a fait consentir. Sur ce je prie Dieu, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres, le 27. Octobre 1662.

SIRE,

Enfin, après bien des remises & des difficultez surmontées, j'ai signé le Traité de Dunkerque, & je l'envoye à Vôtre Majesté par cet Exprès; je ne dois pas omettre, que le Chancélier est celui de tous qui a eu le plus à souffrir pendant les

les contestations qui ont été formées par tout le Conseil sur cette affaire. Les Commissaires sont ceux qui ont le plus travaillé à le rompre, & l'on peut dire que les raisons alléguées pour cela ont été si fortes, que le Roi d'Angleterre & Monsieur le Duc d'York en auroient été ébranlez, s'il n'avoit pris soin de les maintenir dans les prémiéres résolutions: cela a parû presque à toute la Cour, & de-là on a pris occasion de s'en prendre à lui, comme au seul Auteur du Traité. Ses Ennemis & toute la cabale d'Espagne ont attaqué là-dessus sa conduite, & prônent hautement, que, comme elle avoit été mal entenduë sur le Mariage du Portugal, en ce qu'il avoit été fait sans s'assûrer auparavant de la protection de la France, de même elle paroissoit imprudente en cette occasion, parce qu'il abandonnoit Dunkerque, sans auparavant être assûré de cette liaison étroite qu'il se vantoit que devoit produire ce Traité avec Vôtre Majesté; que quand elle se verroit maîtresse de cette Place, sans aucune stipulation d'engagement particulier avec l'Angleterre, elle ne se tiendroit obligée qu'à des bienséances, qui ne l'embarqueroient à rien; que comme son intérêt seul l'avoit engagé à la prémiére affaire, pour se venger du mauvais traitement qu'il avoit reçû des Espagnols, & de la crainte où il étoit d'être supplanté par leur cabale, aussi la seule considération & l'intérêt

qu'il trouvoit à s'appuyer de la France, lui faisoit oublier les véritables intérêts du Roi son Maître, & lui faisoit sacrifier pour cela une Place, qui valoit plus pour la reputation de l'Angleterre, & pour sa considération à l'égard des Etrangers, que toute l'Irlande.

A ces discours il en a été ajoûté quelqu'autre, qui a fait entendre au Chancélier, que Vôtre Majesté, par l'achat de Dunkerque, & le grand argent qu'elle déboursoit pour cela, se tenoit déchargée des autres engagemens où elle étoit entrée pour le Portugal. L'un & l'autre, & principalement ce dernier, l'obligérent à me parler avec quelque étonnement, mais aussi comme ne pouvant se persuader qu'il eût pris de fausses mesures avec Vôtre Majesté sur l'étroite union qu'il a prétendu par ce Traité de lier avec elle pour le Roi son Maître. Après l'avoir remis dans la bonne assiette là dessus, il voulût que je visse encore le Roi d'Angleterre sur ce même sujet, craignant que ces bruits, qui ont été poussez fort loin en cette Cour, n'eussent altéré la disposition où il l'avoit mis.

Je le vis le lendemain ; & à dire le vrai, il me parût dans quelque alarme, me faisant pourtant connoître, qu'après la confiance qu'il vouloit bien avoir en la parole de Vôtre Majesté sur les plus importantes conditions du Traité, il ne pouvoit jamais se laisser surprendre aux bruits

qui

qui couroient, & qui lui en vouloient faire concevoir de la défiance; qu'il se sentoit convié par sa propre inclination d'en user ainsi; & que pour le Portugal, quand Vôtre Majesté voudroit l'abandonner, contre son intérêt propre & l'engagement où elle étoit, il prendroit son parti (ne pouvant le soûtenir seul) de le laisser périr, & se consoleroit d'avoir fait tous ses efforts pour l'empêcher; mais que si Vôtre Majesté vouloit suivre ce qu'elle avoit commencé, il ajoûteroit du sien, le triple de ce qu'elle y voudroit contribuër, & qu'avec cela il espéroit que l'on pouroit attendre une conjoncture de tems qui rendroit à ce Royaume sa prémiére liberté.

Je répondis là-dessus en termes généraux, lui faisant entendre que les intentions de Vôtre Majesté étoient très sincéres sur tout ce qui regardoit ses intérêts, & lui laissant tout espérer, sans engager Vôtre Majesté à rien de précis. Il y a eu tant de tours & de retours à cette affaire, qui m'ont obligé de parler & reparler tant de différentes fois au Roi, & à Monsieur le Chancélier, & au Duc d'York, que le récit en seroit ennuyeux à Vôtre Majesté; mais je dois toûjours rendre ce témoignage, que leur maniére de traiter m'a parû la plus honnête que j'aye jamais vûë, & je ne pense pas qu'il ait été remarqué dans l'Histoire un Traité de cinq millions, ni même d'une somme bien moindre, où un Prince se soit contenté de la parole d'un autre Prince en-

core nouvellement rétabli, qui n'a dans ses Etats qu'une Autorité foible & partagée avec un Parlement.

Ce procédé extraordinaire me persuade, que le Roi d'Angleterre veut absolument l'Amitié de Vôtre Majesté; qu'il connoit qu'elle lui est utile; que le Chancélier l'échauffe à cela même pour son intérêt particulier; & que c'est pour cette seule raison principalement que Monsieur le Duc d'York vient voir Vôtre Majesté à Dunkerque, pour lui en faire de plus fortes protestations; & je crois qu'il sera chargé par le Chancélier de quelques avis qui ne nuiront pas aux desseins qu'elle pourra avec le tems former sur la Flandre; & qu'ainsi elle ne doit pas se rebuter par la saison avancée d'y venir comme elle avoit résolu.

Déja, sur le bruit de ce Traité, il y a ici des Lettres de Bruges, de Gand & d'Anvers, qui marquent, que puisque le Roi d'Angleterre les a abandonnez, ils seront obligez de rechercher l'appui de Vôtre Majesté, & qu'ils s'abandonneront volontiers à sa protection, pourvû qu'elle les laisse joüir de leurs Priviléges & de la liberté du commerce; & que la maladie du Roi d'Espagne leur fait bien voir que ce tems n'est pas éloigné, mais que leur pis aller sera de se joindre avec la Zélande, en cas qu'ils ne trouvent pas de sûreté avec la France.

La présence de Vôtre Majesté pendant deux jours en ce coin du Païs-Bas, avec un

un peu de caresse, qui flateroit ces Peuples sur leurs Privileges & le Commerce, produiroit à mon sens un merveilleux effet dans toute la Flandre, & quelques paroles de bonté, repanduës par les Lettres des particuliers par toutes les Villes, feroient des impressions qui avanceroient grandement les desseins que Vôtre Majesté y pourra former avec le tems, & cela abrégeroit bien du chemin à ceux qui auront à servir Vôtre Majesté auprès de ces Peuples.

Monsieur de Rudhrefort est ici, à qui le Roi d'Angleterre a déja donné ordre de faire venir deux Régimens Anglois qui sont à Dunkerque qui commencent à faire du bruit sur ce Traité: je prendrai mes mesures avec lui pour toutes choses; c'est une Personne en qui Vôtre Majesté se peut assûrer, & qui agira sincérement pour empêcher que rien ne soit détourné de la Place: si elle jugeoit à propos de lui écrire là-dessus, il sera de retour à Dunkerque dans huit jours. Il eût été à désirer que le travail qui est du côté de Nieuport n'eût pas cessé, parce que les vents portent le sable dans les fossez, & en huit jours ils gâtent plus de travail qu'on n'en sçauroit faire en un mois: il m'a dit, que si Vôtre Majesté lui commandoit de le faire continuër, & qu'elle ordonnât quelqu'un pour payer les corvées des Soldats, il agiroit avec la même chaleur & affection qu'il avoit fait jusqu'à présent; je m'assûre que cela épargne-

 roit

roit beaucoup d'argent à Vôtre Majesté.

M. le Duc d'York m'a prié de lui écrire, pour la suplier de prendre son Régiment Irlandois à son service: il a mille hommes effectifs en dix Compagnies. Je lui ai répondu, que Vôtre Majesté avoit son état de troupes réglé; qu'elle avoit été obligé de licentier plusieurs vieux Corps, pour n'en pouvoir entretenir davantage, & que je ne croyois pas que cela se pût.

Il m'a repliqué, que si Vôtre Majesté vouloit lui faire cette grace, sa dépense n'en seroit pas plus grande, y ayant deux Régimens Irlandois à son service, Jusguin, & Hillon, qui sont fort foibles, & qui ne sçauroient se fortifier; que si Vôtre Majesté vouloit les incorporer dans le sien, elle n'entretiendroit qu'un Régiment, qui ne coûteroit pas plus que les deux ensemble, sa passion étant d'avoir un Régiment au service de Vôtre Majesté qui porte son Nom, & qu'il aura un soin particulier de le tenir complet. Il m'a parlé là-dessus avec tant de chaleur, que j'ai crû être obligé d'écrire à Vôtre Majesté tout ce qu'il m'a dit sur ce sujet; outre qu'il m'a parû dans cette affaire avoir tant de bonne foi, que j'aurois crû dérober quelque chose à la reconnoissance de Vôtre Majesté que de lui rien cacher de la priére qu'il m'a faite, & des instances dont il l'a accompagnée. Je supplie très humblement Vôtre Majesté, de me mander par le retour de ce Courier, quelle Résolution elle pren-

prendra là-dessus, parce que si elle ne résout pas à prendre ce Régiment, il faudra qu'il en soit averti, pour le faire venir en Angleterre avec les autres.

Le Chevalier Benet fût déclaré hier Secretaire d'Etat; le Roi d'Angleterre lui ordonna d'aller voir le Chancélier & de bien vivre avec lui; je crois que l'Amitié sera médiocre entre ces deux Personnes. J'expliquerai à Vôtre Majesté toute l'intrigue de cette Cour lorsque j'aurai l'honneur de la voir, espérant toûjours qu'elle n'aura pas changé le dessein qu'elle avoit pris de venir à Dunkerque dans une conjoncture si favorable.

Je dois faire remarquer à Vôtre Majesté, que M. Béling a eu beaucoup de part dans toute la conduite de cette Négociation, & j'estime qu'elle trouvera juste quelque marque de sa bonté; si elle jugeoit à propos d'en charger mon Courier, je la lui donnerois devant que de partir d'ici, & aussi avant qu'il parte pour Rome, où il va solliciter le Chapeau pour M. d'Aubigny, & rendre l'obédience de la Reine d'Angleterre. Aussi-tôt que j'aurai reçû les Ratifications que j'attens, & que l'échange en aura été faite ici, je ferai partir un autre Courier pour les porter à V. M.

Après que le Traité a été signé, M. le Chancélier m'a dit, que les bruits étoient plus grands que jamais dans la Cour & parmi le Peuple, que Vôtre Majesté oublieroit aisément le désir que le Roi d'An-

gleterre avoit eu de l'obliger, quand elle se verroit en possession de Dunkerque, & que cela avoit déja excité des murmures contre lui; qu'ils lui faisoient même entendre, qu'il ne recevroit aucun secours du Parlement ni de ses Peuples, en cas que cette affaire vînt à produire quelque desordre en Angleterre; & que, comme il y avoit plus de part que personne, il en recevroit aussi le plus grand blâme, & peut-être le prémier reproche du Roi son Maître; que pour le mettre à couvert de cette crainte, il seroit infiniment obligé à V. M. si elle vouloit lui écrire une Lettre, pour lui témoigner un honnête ressentiment de la maniére obligeante dont il en avoit usé, & en même tems venir à des offres civiles sur toutes les suites fâcheuses que pourroit avoir cette affaire, qui n'engageroient à rien, mais qui ne laisseroient pas de produire un bon effet. Si V. M. tombe dans ce sens, & qu'elle trouve à propos de m'envoyer la Lettre par le retour de ce Courier, je prévois que le Roi d'Angleterre en tirera de grands avantages, & que le Chancélier s'en trouvera appuyé contre les cabales qui se fondent sur cette affaire. Il m'a dit encore ce matin, que la plûpart des Marchands de Londres sont venus à Witehal se plaindre de ce Traité, qui est maintenant public; & parmi les griefs qu'ils prétendent en recevoir, le principal est, qu'ils assûrent que Dunkerque alloit devenir la retraite de tous les Corsaires quand il

seroit

feroit entre les mains de Vôtre Majeſté, & que par là tout leur Commerce alloit être ruiné ; que le Roi leur avoit répondu, qu'il avoit traité avec un Roi ſon Parent & ſon Ami, qui prendroit intérêt de garder toute ſorte de bonne correſpondance avec lui & ſes Sujets, & qu'il pouvoit les aſſûrer, qu'il n'arriveroit rien de ce qu'ils craignent; mais que, pour fortifier cette aſſûrance, & faire ceſſer tous les bruits, il ſouhaiteroit que Vôtre Majeſté pût faire publier quelque nouvelle Ordonnance contre leſdits Corſaires, dont le Roi d'Angleterre ſe ſerviroit utilement pour les détromper de cette erreur. Si c'eſt choſe que Vôtre Majeſté puiſſe, comme je n'y vois point d'inconvenient, quand elle ſera maîtreſſe de la Place, & qu'elle en prendra de-là l'occaſion, & que cependant elle veuille en faire un Article offenſif dans la prémiére Dépêche dont elle m'honorera, j'aurai le moyen de contenter aiſément le Roi d'Angleterre. Je ſuis &c.



LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 30. Octobre 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades. Vôtre Courier est arrivé ce matin au point du jour, & m'a tiré de l'inquiétude où j'étois depuis trois jours de ne le voir point, après que vous m'aviez mandé par vôtre Dépêche du 23. que vous étiez déja d'accord de toutes les conditions du Traité, & qu'il ne restoit plus, pour achever l'affaire, que la seule signature. Je vois par vôtre Lettre les raisons qui l'ont différée plus que vous ne croyiez, & je comprens bien par les difficultez qu'il vous a falu surmonter, que vous ne pouviez hâter cette conclusion plus que vous avez fait, & que vous ne pouviez même vous y conduire avec plus de prudence, dont je me réserve à vous témoigner plus particuliérement ma satisfaction, & le gré que je vous sçai de cet important service, lorsque je vous verrai sur les lieux, où je fais état d'aller en diligence, aussi-tôt que vous m'aurez donné l'avis que mes Troupes sont entrées dans Dunkerque.

Le Sieur le Tellier vous adresse la Ratifi-

tification que j'ai fait expédier dudit Traité: cependant, comme l'exemplaire que vous m'en avez envoyé est l'original même que les Commissaires Anglois ont signé, & que je n'ai pû sçavoir bien au vrai, si dans l'autre original que vous avez signé, qui est celui que je dois ratifier aux mêmes termes dont vous vous serez servi, vous n'auriez point conçû le préambule en termes où il paroisse que c'est le Roi d'Angleterre qui m'a fait parler le prémier de cette affaire; j'ai commandé que l'on vous adressât deux différentes sortes de Ratifications, dont vous devrez fournir celle qui se trouvera conforme au Traité que vous aurez signé; car encore que j'aye pris cette précaution à toutes fins, pour faire que rien ne puisse retarder l'échange desdites Ratifications, je ne fais aucun cas de cette différence, & trouve également bon que l'on ait dit dans les deux exemplaires, ou que c'est moi qui ai proposé l'achat de Dunkerque, ou que c'est le Roi mon Frere qui m'en a proposé la vente; pourvû que dans vôtre original (comme je n'en doute pas) vous ayez conservé vôtre rang sur les Commissaires d'Angleterre en vous nommant avant eux.

Je vous envoye la Copie de la lettre que j'écris au Roi mon Frere, afin que vous en voyïez le contenu avant que la lui présenter; & je m'assûre que vous la trouverez conçûë aux termes que le Chancélier vous a témoigné, qui pourroient

être

être plus de la satisfaction du Roi & à son avantage.

Je n'ai pas jugé à propos de m'y expliquer plus clairement pour l'affaire de Portugal, pour la délicatesse de la matiére; & par cette raison j'ai pris le parti de m'en remettre à ce que vous lui en direz de ma part, le priant d'y ajoûter créance; qui sera, que je vous ai chargé de l'assûrer, que ce qui se passe aujourd'hui en la vente de Dunkerque, pour laquelle je suis obligé de fournir une somme si exorbitante, ne change néanmoins ni n'altére rien à ce que je lui avois fait dire autrefois touchant les assistances du Portugal, & que je me suis même extrêmement rejouï de ce que le Roi mon Frere vous a témoigné d'y vouloir en même tems contribuer le triple de sa part; parce que cela étant, j'espére qu'on pourra soûtenir ce Royaume malgré tous les efforts de ses Ennemis; ce que nous aurons le loisir de faire de concert.

J'ai trouvé le Traité fort bien couché, & que vous avez pensé & pourvû à toutes choses, comme je le pouvois désirer; il n'y a que le seul endroit du payement de l'argent, c'est-à-dire du tems auquel il doit être fourni, lequel ne m'a pas parû assez clair & assez bien expliqué; mais comme c'étoit un des points les plus essentiels & les plus importans, j'ai jugé que vous en êtes demeuré d'accord de vive voix avec le Roi mon Frere, ou avec le Chancélier; & que c'est de cet endroit *du*

Trai-

Traité que vous avez entendu parler en écrivant au Sieur le Tellier, quand vous dites, que vous avez été obligé d'adoucir certains termes pour complaire aux Commissaires ; car autrement vous auriez bien vû que c'étoit une façon de parler trop obscure ou trop équivoque, de dire que l'argent sera payé au même tems que la Place me sera rémise, & que la chose même n'est pas praticable, étant de nécessité que l'un ou l'autre précéde.

Je n'aurois nulle peine imaginable, ni la moindre répugnance que ce soit, à prendre la même confiance au Roi mon Frere qu'il a bien voulu prendre en moi; si j'étois aussi pleinement assûré qu'il fût en son pouvoir de me remettre la Place, comme il peut être certain que je puis fournir l'argent, puisqu'il peut envoyer telle personne qu'il lui plaira pour le voir, & même pour le compter à Calais: & vous me ferez plaisir de le bien assûrer, que j'ai en cela les mêmes sentimens pour lui qu'il a pour moi; mais il verra bien, comme je pense vous l'avoir déja mandé, que dans cette rencontre ce que nous nous sommes obligez d'accomplir n'est pas également en nôtre pouvoir; puisque l'exécution de mes ordres, ayant l'argent prêt, ne dépend que de moi, & celle des ordres du Roi mon Frere dépend d'une Garnison qui peut causer des embarras, ainsi que lui-même vous l'a avoüé, par le soin qu'il a pris par avance de tirer deux Régimens de

de la Place, qui commençoient déja à murmurer sur le bruit de ce Traité.

En tout cas, pour faire voir de plus en plus ma sincérité, & correspondre à la franchise du Roi mon Frere, je trouve bon, comme je l'ai touché ci-dessus, qu'il envoye tel nombre de personnes qu'il voudra à Calais pour compter deux millions, les voir emballer, ne les abandonner plus de vûë, & les suivre jusqu'aux portes & dedans Dunkerque, où, en même tems que mes Troupes entreront, les voitures d'argent y entreront aussi, pour être conduites dans les Vaisseaux.

J'ai écrit aujourd'hui au Sieur de Rudhrefort par un homme exprès que je lui ai dépêché, pour lui recommander de ne laisser rien détourner de ce qui est dans la Place & dans les Forts, & pour lui témoigner, qu'il me fera grand plaisir de continuër le travail du côté de Nieuport, suivant l'avis qu'il vous en a donné; & pour cet effet j'envoye par le même homme l'argent qu'il faudra pour payer les corvées des Soldats.

Vous pouvez dire à mon Frere le Duc d'York, qu'à sa seule considération, & non pas pour en avoir aucun besoin, je retiendrai à mon service, sous son nom, le Régiment Irlandois, suivant le désir qu'il vous en a témoigné. Il en a usé si obligeamment pour moi en toute cette affaire, que je voudrois lui en témoigner mon ressentiment par de meilleures marques,

ques, en attendant que je l'en puisse assûrer de vive voix. Je crois superflu de vous marquer, que ce Régiment ne doit pas demeurer dans Dunkerque quand la Place me sera remise, mon intention étant de lui donner dans mon Royaume d'autres Garnisons. Ce Courier vous porte un régal pour le Sieur Béling, auquel vous témoignerez de ma part, que je ferai bien aise de lui donner en toutes rencontres des marques de mon affection.

Pour conclusion, vous direz au Roi mon Frere, que je m'en vais publier une si sévére Ordonnance contre tous les Corsaires, que jamais ses Sujets Marchands n'auront sujet de se plaindre à lui que Dunkerque soit passé dans mes mains: ce n'est pas que depuis très long-tems il n'y a eu aucun Armateur dans mes Ports; mais je serai fort aise de donner la satisfaction au Roi mon Frere, de pouvoir ôter cette crainte à tous les Marchands Anglois. Sur ce je prie Dieu, &c.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres le 6. Novembre 1662.

SIRE,

Mon Courier revint Samedi 4. de ce mois avec les Ratifications de Vôtre Majesté; & pour répondre à la Dépêche qu'il m'a aportée de sa part, je dois lui dire, que dans toute cette Négociation je me suis proposé pour principale fin d'acquérir Dunkerque à Vôtre Majesté, & pour cela de m'accommoder de tous les expédiens & conditions qui me seroient proposées par les Ministres du Roi d'Angleterre, quand ils ne blesseroient point l'honneur de Vôtre Majesté, & ne choqueroient en rien les bienséances qui se doivent garder en pareilles Négociations; & comme j'ai trouvé ici tout le monde à combatre pour cela, hormis le Roi, M. le Duc d'York & le Chancélier, j'ai crû qu'il étoit du service de Vôtre Majesté de ne pas insister sur certaines circonstances, de peur d'augmenter les difficultez, qui n'étoient *déja*

que

que trop grandes, & ne pas appuyer sur l'expression, pourvû que je fusse assûré de la chose.

Outre cela j'ai été obligé de me rendre à une raison puissante, qui m'a été souvent alléguée par le Chancélier, qui est, qu'il étoit de son intérêt, & même de celui du Roi d'Angleterre, que le Traité fut conçû en termes que le Parlement y trouvât le moins à redire qu'il se pourroit; & comme il seroit examiné par des esprits animez de différens mouvemens, il faloit en adoucir l'expression, & y conserver autant qu'il se pourroit l'honneur de l'Angleterre, dont le Peuple & le Parlement font une grande chimére. C'est pour cela, Sire, que j'ai conçû le préambule du Traité ainsi que Vôtre Majesté l'a vû dans la Copie que je lui ai envoyée, & que les Commissaires du Roi d'Angleterre ont signée; & qu'il paroît ainsi que c'est elle qui a recherché l'achât de ladite Place, bien qu'il soit vrai qu'elle en ait été recherchée la premiére. M. de Lionne se souviendra, que dans le Projet du Traité que le Sieur Batailler lui fit voir dans son dernier voyage à la Cour, il étoit couché d'une autre maniére.

J'avois de même entendu, que le payement des sommes convenuës dans le Traité ne se pouvoit faire qu'après que Vôtre Majesté auroit été renduë maîtresse de la Place, & l'Article étoit couché en ce sens; mais les Commissaires voulurent

qu'il

qu'il fût dit, soudain & à même tems que ladite Place seroit remise; & il falut les contenter. Mais comme j'eus représenté au Roi d'Angleterre & au Chancélier, que l'exécution de cet Article étoit impossible; ils convinrent avec moi que la chose s'exécuteroit de bonne foi, & que l'argent seroit remis dans les Vaisseaux, après que la Place seroit au pouvoir de Vôtre Majesté; & mon soin à présent est, qu'il soit envoyé, pour le recevoir, un homme traitable, qui n'incidente point sur les termes du Traité, qui ait un pouvoir valable pour cela, & je fais ensorte que ce soit M. Carteret, lequel, comme confident du Chancélier & très bien auprès du Roi, exécutera avec accommodement tous les ordres qui lui seront donnez pour cela.

Pour satisfaire aussi aux Commissaires, il a falu passer la stipulation de Caution dans Londres, au lieu qu'il s'en pouvoit faire un Article très-honorable pour le Roi d'Angleterre, en faisant voir qu'il se contentoit de la parole Royale de Vôtre Majesté; & néanmoins par un Acte séparé, qui est comme un Article secret, ils revoquent ledit bail de Caution, & se contentent de la garantie que je fais du Traité de Herinx, & de la Ratification que je promets d'en raporter au nom de Vôtre Majesté: ils en ont usé ainsi pour contenter le Parlement & le Païs.

J'ai été obligé de retrancher encore du prémier Article du Traité ce mot de

Mer,

Mer, que j'avois glissé dans le dénombrement des dépendances de la Place, en disant *Mer & Païs en dépendans*, parce que c'étoit attaquer les Anglois en leur partie plus sensible; & j'ai crû que, dans une affaire comme celle-ci, il ne faloit pas leur laisser le moindre soupçon que nous puissions jamais avoir avec eux aucune contestation là-dessus.

Après avoir marqué à Vôtre Majesté les endroits où j'ai crû être du bien de son service de paroître facile, je dois lui dire aussi ceux auxquels je me suis roidi, & dont je n'ai voulu rien rabatre par la même raison.

Le prémier a été sur le mot de *Vente*, qu'ils m'ont voulu obliger de changer, & sur lequel nous avons eu beaucoup de contestation: j'ai crû ne le devoir pas faire; je sçai bien que, quand je me serois servi d'un terme plus doux pour déguiser la chose, ce qui restoit dans le Traité faisoit assez connoître que c'est une vente; mais j'ai estimé que ce mot de *Vente* étant plus fort, donnoit un meilleur titre à Vôtre Majesté, & me servoit d'une raison plus forte pour exiger d'eux une garantie de la chose venduë, parce que je la voulois tirer comme un droit acquis par la nature; ils y ont voulu pourtant apporter le déguisement que Vôtre Majesté aura remarqué dans l'Article 9. en faisant voir qu'ils l'accordoient à la priére de Vôtre Majesté, ce qui produit le même effet.

Et de cette garantie ils s'en sont longtems

tems défendus, me faisant entendre, que le Roi d'Angleterre vendoit la Place comme elle étoit en soi, & ainsi ne se sentoit obligé à rien; & ce n'a été qu'avec bien de la peine que je les ai fait venir aux deux années promises par le Traité.

Après l'avoir passé de cette façon, ils s'avisérent de me demander une garantie de toutes les suites que pourroit avoir en Angleterre cette aliénation, & me voulurent obliger d'engager Vôtre Majesté, d'assister & secourir le Roi d'Angleterre, en cas qu'à l'occasion de ladite vente il s'excitât des troubles dans ses Etats, qui le contraignissent de prendre les armes pour les faire cesser. Je répondis, que sans stipuler dans ce Traité aucune chose pour cela, je croyois que Vôtre Majesté s'y porteroit d'elle-même, quand le cas arriveroit, dans la bonne disposition où je sçavois qu'elle étoit d'entrer dans tous les intérêts du Roi d'Angleterre; mais que de l'y engager sans ordre exprès, je ne le pouvois, & que cette demande devoit plûtôt entrer dans un Traité général d'un renouvellement d'Alliance, que dans un Traité particulier de vente: de plus, qu'il étoit inoüi qu'un vendeur demandât garantie à un acheteur pour la chose venduë; & que j'en trouvois même la proposition si incivile, que je n'oserois la faire. Je les rendis si bien persuadez de ces raisons, qu'ils n'insistérent plus là-dessus.

Je les voulus obliger à fixer la Flote à vingt

vingt grands Navires; ils n'ont jamais voulu y consentir, & m'en ont seulement offert huit: j'ai crû qu'il étoit mieux de ne pas définir le nombre, & de coucher l'Article comme Vôtre Majesté l'aura vû.

J'envoye à Vôtre Majesté la copie du Traité que j'ai signée ici, & remise entre les mains des Commissaires du Roi d'Angleterre; mon Secretaire, se trouvant pressé lors du départ de mon Courrier, oublia de la mettre dans le paquet. Elle verra par la maniére dont il est couché, & par ma signature, que j'ai gardé avec soin tous les droits de prééminence dûs à Vôtre Majesté.

Après avoir rendu compte à Vôtre Majesté des raisons que j'ai eu de garder cette conduite dans toute ma Négociation, je dois lui dire, que j'ai rendu ses Lettres au Roi d'Angleterre & au Chancélier: ils les ont reçûës avec toutes les marques de joye & de ressentiment que je pouvois souhaiter; & elles ont produit l'effet que j'en avois attendu, & pour lequel le Chancélier les avoit désirées. Je leur ai fait aussi entendre, comment Vôtre Majesté vouloit remédier à cette vaine appréhension de Corsaires que concevoit le Peuple de Londres; ils en sont demeurez très-contens.

Je les ai assûrez l'un & l'autre des bonnes intentions de Vôtre Majesté au sujet du Portugal, en la façon qu'elle me l'ordonne par sa Dépêche, dont ils ont paru très-satisfaits; mais les mauvaises nouvel-

les qui font venuës depuis deux jours de ce Royaume même, font bien craindre qu'elles leur feront inutiles: elles portent, que les Efpagnols font entrez dans le Païs; qu'ils y ont brûlé fix vingt Villages; que les Portugais ont été battus; qu'il ne leur refte pas deux mille Chevaux; que les Anglois fe font revoltez, & ont refufé d'obéir à leurs Officiers; que là-deffus Mylord Jiufquin & Monfieur de Schomberg s'en reviennent, & que la plûpart de leur équipage a été embarqué fur deux Vaiffeaux partis de Lisbonne qui ont aporté ces nouvelles. Ce defordre ne peut que mettre ce Royaume à l'extrêmité.

Monfieur le Duc d'York a reçu avec une joye très-fenfible la grace que Vôtre Majefté lui fait de retenir fon Régiment à fon fervice, & m'a chargé de l'en remercier.

Hier il fut pris 3. ou 400. prifonniers des Sectaires Fanatiques qui ont refufé de fe conformer à la Liturgie, & qui s'affembloient le Dimanche dans des maifons particuliéres, avec quelques Miniftres, pour faire leurs exercices; il s'eft trouvé peu de Presbytériens mêlez avec eux. Le Roi fait tenir depuis deux jours fes Troupes d'Infanterie & de Cavalerie fous les armes jour & nuit, & c'eft par elles que cette capture a été faite.

J'attens pour faire l'échange des Ratifications que celle du Roi d'Angleterre foit expediée; foudain après je partirai,

&

& j'espére que ce sera le 9. ou le 10., & en même tems je ferai partir un Courier qui les portera à Vôtre Majesté.

J'ai fait partir Monsieur de Rudhrefort, sur ce que je lui ai appris, que Vôtre Majesté lui dépêche un Courier avec de l'argent pour continuer les travaux; je suis persuadé qu'il fera son devoir. Je me reserve de dire à Vôtre Majesté plusieurs choses particuliéres sur l'état des affaires & des intrigues de cette Cour, quand j'aurai l'honneur de la voir & de la remercier plus particuliérement de celui qu'elle me fait, de me choisir pour son Commissaire à recevoir la Place de Dunkerque & y commander: je m'y porterai avec tout le zéle possible, & toute l'obéïssance que je dois à ses ordres. Je suis &c.

LETTRE

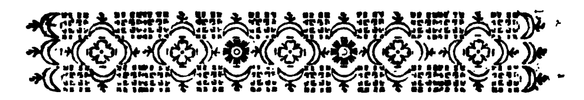
Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Paris, le 15. *Novembre* 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades. J'ai reçû avec la joye que vous pouvez vous imaginer les Ratifications du Roi de la Grande Bretagne, du Traité que vous avez fait en mon nom pour l'achât de Dunkerque; & je remets à vous té-

moigner mieux de vive voix, quand j'irai ſur les lieux, la ſatisfaction qui me reſte du ſervice important que vous m'avez rendu en cette occaſion.

Cependant je vous renvoye en toute diligence ce Courier, qui vous porte la Lettre que j'écris au Sieur de Rudhrefort, pour lui faire connoître, qu'il me ſera un plaiſir très-ſenſible d'exécuter les ordres qu'il a du Roi ſon Maître, de me remettre la Place préciſément au 20., ſans plus de delai; ſurmontant pour cela toutes les difficultez qui pourroient faire retarder cette remiſe.

Vôtre Dépêche du 4. m'avoit donné grande inquiétude touchant la nouvelle conſpiration qui s'étoit découverte contre le Roi d'Angleterre mon Frere, pour l'intérêt que je prends à tout ce qui le touche; mais celle du 11. m'a fort rejouï, en m'apprenant qu'il n'y avoit plus rien à craindre, & qu'il avoit même fait depuis des Actes d'autorité dans Londres, qu'aucun des Rois ſes prédeceſſeurs n'avoit oſé entreprendre. Je n'ai pas laiſſé de donner l'ordre que mon dit Frere avoit déſiré, de laiſſer quelques tems en Picardie le Régiment Irlandois que je reçois à mon ſervice, afin qu'il ſoit plus près à l'aller ſervir, s'il en a beſoin; & vous pouvez l'aſſûrer, que je lui l'envoyerai dès qu'il me témoignera le déſirer. Sur ce je prie Dieu, &c.



TRAITÉ DE DUNKERQUE.

LOUIS, *par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, à tous ceux qui ces présentes Lettres verront, Salut. Le Sieur Comte d'Estrades, Chevalier de nos Ordres, & l'un de nos Lieutenans Généraux en nos Armées, ayant, en vertu du pouvoir que nous lui en avons fait expédier, conclu & arrêté en nôtre nom en la Ville de Londres, le* 18. *du présent mois d'Octobre, avec les Députez de nôtre très cher & très amé Frere le Roi de la Grande Bretagne, le Traité dont la teneur ensuit.*

Le Roi Très-Chrétien désirant de plus en plus affermir l'amitié qu'il a déja liée avec Sa Majesté de la Grande Bretagne, a estimé qu'il devoit écouter la proposition qui lui a été faite de sa part, de traiter à des conditions raisonnables de la Ville & Citadelle de Dunkerque, & l'embrasser comme le moyen le plus convenable & le plus efficace de perpétuer la bonne intelligence qu'il désire de garder avec Sa Majesté de la Grande Bretagne, & qui est si nécessaire au bien de ses

Sujets, & au repos commun des deux Nations. Et après plusieurs Conférences tenuës sur ce sujet avec le Comte d'Estrades, Chevalier des Ordres du Roi Très-Chrêtien, son Ambassadeur ci-devant en Angleterre, & à présent nommé Extraordinaire en Hollande, il auroit été convenu avec ledit Comte d'Estrades, au nom dudit Seigneur Roi Très-Chrêtien, & avec les Sieurs Comte de Clarendon, Grand Chancélier d'Angleterre, Comte de Southampton, Grand Trésorier d'Angleterre, Duc d'Albemarle, & Comte de Sandwich, au nom dudit Seigneur Roi de la Grande Bretagne, & en vertu des pouvoirs à eux donnez, qui seront insérez au bas du présent Traité des Articles ci-après énoncez.

Prémiérement il est convenu & accordé, que la Ville de Dunkerque, avec sa Citadelle, Redoutes, vieilles & nouvelles Fortifications, & généralement tout ce qui compose le Corps de ladite Place, Dehors, Contrescarpes, Droits de Souveraineté, Ecluses, Bâtardeaux, Ports & Havres, fonds & proprieté, appartenances & dépendances, annexes, Territoires & Païs en dépendans, le tout, en l'état qu'il se trouve à présent, sera remis entre les mains de Sa Majesté Très-Chrêtienne, ou de ses Commissaires, par le Roi de la Grande Bretagne, ou ses Commissaires munis du plein-Pouvoir pour cela, dans quinze jours, à compter de la date de la Ratification de Sa Majesté Très-Chrêtienne, ou plûtôt, si faire se peut.

De plus toute la brique, chaux, pierre, & généralement tous matériaux étans sur les lieux, destinez auxdites Fortifications, appartenans audit Seigneur Roi de la Grande Bretagne, ensem-

semble toute l'Artillerie & Munitions de Guerre, au nombre, quantité, & qualité qui se trouvent énoncez dans l'état qui en a été fourni par ledit Seigneur Roi de la Grande Bretagne devant la conclusion du présent Traité, & qui sera inséré au bas d'icelui, sans qu'il en puisse être diverti aucune partie par les Officiers commandans en ladite Place, ou autres qui peuvent les avoir sous leur charge.

Et en cas qu'il manquât dans les Magazins quelque partie de ce qui est porté par ledit état, ledit Seigneur Roi de la Grande Bretagne s'oblige d'en payer le prix, au jugement & estimation des Marchands des deux Nations qui seront nommez à cet effet.

Seront remis aussi dans ledit tems entre les mains dudit Seigneur Roi Très-Chrêtien, ou de ses Commissaires, le Fort de Mardick, Fort de Bois, le grand & le petit Fort qui sont entre Dunkerque & Bergue-Saint-Vinox, chacun avec leurs Armes, Artillerie & Munitions, en l'état qu'ils se trouvent présentement.

Ladite Place & Citadelle de Dunkerque, avec ses Forts, Artillerie, Munitions, Droits de Souveraineté, Païs, & généralement toutes les choses en dépendantes, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, est venduë audit Seigneur Roi Très-Chrêtien, & sera livrée par ledit Seigneur Roi de la Grande Bretagne, ou ses Commissaires, dans ledit tems de quinze jours, à compter de la Ratification du présent Traité, ou plûtôt, si faire se peut.

Ladite Vente faite pour & moyennant le prix & somme de cinq millions de livres, à compter en la maniére & monnoye de France, ayant

cours présentement, sçavoir l'écu d'argent à soixante sols; de laquelle somme il sera payé comptant deux millions de livres dans ladite Place, à même tems qu'elle sera remise entre les mains dudit Seigneur Roi Très-Chrétien, ou de ses Commissaires; lesquels deux millions seront portez & remis dans les Vaisseaux que ledit Seigneur Roi de la Grande Bretagne envoyera dans le Havre de ladite Place à cet effet, & qui auront la liberté d'en sortir quand bon leur semblera; & trois millions restans deux ans après, savoir quinze cens mille livres chaque année en quatre payemens, de trois en trois mois, les trois prémiers de 400000. chacun, & le dernier de 300000. faisant ensemble pour lesdites deux années lesdits trois millions, lesquels payemens desdites deux années se feront dans ladite Ville de Dunkerque à ceux qui auront ordre pour cela du Roi de la Grande Bretagne, pour la sûreté desquels ils sera baillé caution solvable dans Londres.

A été convenu & accordé, que les susdits payemens desdits cinq millions, ainsi réglez dans le précédent Article, se feront tous en monnoye d'argent, ayant cours en France lors du présent Traité, à raison, comme il est dit, de soixante sols par écu; & en cas qu'il arrivât que Sa Majesté Très-Chrétienne donnât ci-après quelque augmentation à ses monnoyes, il est convenu qu'elle n'aura pas lieu a l'égard des payemens stipulez par le présent Traité.

Et d'autant que Sa Majesté Très-Chrétienne a désiré que ledit Seigneur Roi de la Grande Bretagne lui garantît la vente de ladite Place, il est convenu & accordé, que ledit Seigneur Roi de

la

la Grande Bretagne garantit audit Seigneur Roi Très-Chrétien ladite Place de Dunkerque avec ses circonstances & dépendances, pendant deux ans seulement; pour cela il s'oblige, en cas qu'il arrivât durant ledit tems que le Roi d'Espagne, sur qui elle a été prise par le droit des Armes, ou quelqu'autre aggresseur, voulût la disputer à Sa Majesté Très-Chrétienne, & vint à l'assiéger à force ouverte, en ce cas ledit Seigneur Roi de la Grande Bretagne s'oblige & promet, pendant ledit tems de deux ans seulement & non au-delà, de la défendre conjointement avec ledit Seigneur Roi Très-Chrétien, & s'engage de fournir une Flote de Vaisseaux si nombreuse, qu'elle sera jugée suffisante pour lui conserver une entrée libre du côté de la Mer, par laquelle les secours nécessaires y puissent être introduits.

Et s'il arrivoit que, nonobstant la résistance de ladite Place, & les efforts que feroient les deux Rois pour la secourir, elle vînt à être prise par le Roi d'Espagne à force ouverte, ou par surprise & intelligence, ledit Seigneur Roi de la Grande Bretagne s'oblige pareillement & promet, pendant lesdites deux années seulement, de contribuër, pour la reprendre, une Flote de Vaisseaux considérable, & telle qu'elle sera jugée suffisante pour se rendre maître de la Mer & de l'entrée du Port, & de concourir de bonne foi à ce dessein avec Sa Majesté Très-Chrétienne.

Sa Majesté de la Grande Bretagne s'oblige & promet, que la Garnison sortant de Dunkerque ne fera aucun desordre, dont les maisons, Eglises, Fortifications & casernes puissent être endommagées, & qu'il ne sera commis aucune violence contre les Bourgeois, Prêtres & personnes

 nes

nes Réligieuses ; & en cas que, nonobstant le bon ordre que S. M. de la Grande Bretagne y aportera, ladite Garnison se portât à tel excès, qu'il en arrivât quelque perte auxdits Bourgeois, ou endommagement auxdites Fortifications, sadite Majesté promet de les réparer par punition de ceux qui les auront commis, & par remboursement du prix desdites pertes, suivant l'estimation qui en sera faite par les Commissaires choisis pour cela des deux Nations.

Que toutes les dettes passives contractées par les Officiers ou Soldats de la Garnison avec les Bourgeois & Habitans de Dunkerque, depuis le rétablissement dudit Seigneur Roi de la Grande Bretagne dans ses Etats, seront acquittez lorsqu'ils sortiront de la Place, sur la liquidation qui en sera faite par M. de Rudbrefort, Gouverneur de ladite Place pour ledit Seigneur Roi de la Grande Bretagne, avec le Bourguemaître & Baillif de ladite Ville ; & que ledit Seigneur Roi de la Grande Bretagne se chargera dudit payement sur la solde qui est dûë à ladite Garnison, en cas qu'il arrivât qu'aucun desdits Officiers ou Soldats n'y eût pas satisfait volontairement.

Et d'autant que le nommé Gonnart, Bourgeois de Dunkerque, a entrepris de faire construire à ses fraix un Pont qui traverse le Havre, & qu'en cette considération ledit Seigneur Roi de la Grande Bretagne lui a permis de lever un certain droit sur tous ceux qui passeront sur ledit Pont, jusqu'à ce qu'il soit pleinement remboursé desdits fraix & avances ; & lui a promis, qu'en cas qu'il vînt à disposer de ladite Place, il obligeroit le Prince avec qui il en traiteroit, de lui permettre la même levée du-

dit

dit Droit, jusqu'à son plein remboursement; en cette considération ledit Seigneur Roi Très-Chrétien a promis, de laisser ledit Gonnart dans la joüissance dudit Droit, de même qu'il auroit été si ladite Place étoit demeurée au pouvoir dudit Seigneur Roi de la Grande Bretagne.

Qu'il sera permis aux Marchands Anglois, & autres de ladite Nation, Sujets dudit Seigneur Roi de la Grande Bretagne, de se retirer de la Ville avec leurs Biens, Meubles, & généralement toute sorte de Marchandises à eux apartenantes, à la reserve du Blé & autres Munitions de Guerre & de Bouche, lesquels ils ne pourront transporter d'un mois, mais seront obligez de les vendre aux cours des marchez; & au cas qu'il arrivât que pendant ledit mois ils ne les pussent vendre, il leur sera permis de les transporter où bon leur semblera; & à l'égard des immeubles, ils pourront les vendre, & auront trois mois de tems pour cela, ou plus, s'il est nécessaire, bien entendu que devant sortir de ladite Place & vendre leurs dits biens, ils seront obligez de payer toutes leurs dettes passives, ou de bailler caution dont leurs créanciers seront contens.

Lesquels Points & Articles ci-dessus énoncez, ensemble tout le contenu en chacun d'iceux, ont été accordez, traitez, passez & stipulez, sçavoir entre ledit Comte d'Estrades, pour & au nom de S. M. Très-Chrétienne, & lesdits Comte de Clarendon, Grand Chancélier d'Angleterre, Comte de Southampton, Grand Trésorier, Duc d'Albemarle, & Comte de Sandwich, pour & au nom du Roi de la Grande Bretagne, comme Commissaires choisis pour cela par Leurs

Majestez; lesquels, en vertu de leurs Pouvoirs, ont promis & promettent, sous l'obligation & hypothèque de tous & chacuns les Biens & états présens & avénir des Rois leurs Maîtres, qu'ils seront par Leurs Majestez inviolablement observez & accomplis, & de les leur faire ratifier purement & simplement, sans y rien diminuër, ajoûter, ni retrancher; & d'en bailler & recevoir réciproquement l'un à l'autre Lettres autêntiques & scellées, où tout le présent Traité sera inséré de mot à mot, & ce dans quinze jours de la date de ces présentes, & plûtôt, si faire se peut.

En témoin de quoi nous Commissaires susdits avons souscrit le présent Traité, & à icelui fait apposer le Cachet de nos Armes. Fait à Londres le 27. jour d'Octobre 1662. Signé, D'ESTRADES, *& cacheté du Cachet des mes Armes.*

POUVOIR

Du Comte d'Estrades, Commissaire nommé par Sa Majesté Très-Chrêtienne à l'effet du Traité ci-dessus.

JE donne pouvoir au Comte d'Estrades, Chevalier de mes Ordres, d'ajuster, conclure, & signer un Traité avec le Roi d'Angleterre mon Frere, pour l'achât de la Place de Dunker-

que

que & ses dépendances, & promets en foi & parole de Roi, d'approuver, ratifier, & exécuter tout ce que ledit d'Estrades aura promis en vertu du présent Pouvoir. Fait à Saint Germain en Laye le vingt-sixiéme jour de Juillet 1662. Signé LOUIS, *& écrit de sa propre main.*

POUVOIR

Du Comte de Clarendon, Grand Chancélier d'Angleterre, du Comte de Southampton, Grand Trésorier, du Duc d'Albemarle, & du Comte de Sandwich, Commissaires nommez de la part du Roi de la Grande Bretagne.

JE donne pouvoir à mes Cousins, les Sieurs Comte de Clarendon Grand Chancélier d'Angleterre, Comte de Southampton Grand Trésorier d'Angleterre, Duc d'Albemarle, & Comte de Sandwich, d'ajuster, conclure, & signer un Traité avec le Sieur Comte d'Estrades pour la vente de la Place de Dunkerque & de ses dépendances, & promets en foi & parole de Roi d'approuver, ratifier, & exécuter tout ce que lesdits Chancélier, Thrésorier, Duc d'Albemarle, & Comte de Sandwich, auront promis

en vertu du présent Pouvoir. Fait à Londres le 1. *Septembre* 1662. *Signé,*

CHARLES ROI.

Etat de l'Artillerie & Armes étant dans la Ville, Citadelle, & Forts de Dunkerque, ensemble des Munitions de Guerre qui doivent être dans les Magazins de ladite Place, sur lequel le présent Traité a été fait, & qui doivent être fournies & delivrées avec ladite Place.

CAnon de fonte étant dans la Citadelle & Travaux de Dunkerque.

De vingt-quatre livres	6
De dix	26
De douze	12
De six	3
De quatre	9
De trois	4
Coulevrines	2
Demi-Coulevrines	6
	68

De Fer.

De dix livres	6
De douze	16

De

De huit	4
De fix	15
De quatre	3
De trois	4
De fept	2
Coulevrines	6
Demi-Coulevrines	25
	81

Dans les Forts, Canons de fer.

De douze livres	5
De fix	2
De quatre	2
De trois	1
Demi-Coulevrines	8
Fauconneaux	1
	19

Revenant le contenu au préfent état à foixante-huit Piéces de fonte, & cent de fer.

Poudre environ 1600. barils, chaque baril pefant 100. livres, faifant en tout foixante milliers.

Mêche 8020. livres dans 28. tonneaux trois quarts.

Barils de balles deMoufquet fept-cens fix.

Barils de Balles de carabines douze. Grenades à main 2445.

Boulets de Canon de toutes fortes 24218.

Plus Boulets de même chez Monfieur de Laval 14800.

Etuis

Etuis de laiton pour des demi-Coulevrines 460.

Grenades de 12½. de 12¼. & de 12. doigts diamêtre 140.

Armes.

Mousquets	1348
Mousquets rompus	231
Bandouliéres	975
Piques	916
Demi-Piques	400
Pertuisannes	16
Hallebardes	145
Carabines	281
Paires de Pistolets	245
Paires de Fourreaux	455
Epées	160
Douzaines de Baudriers	30
Armes pour Cuirasses	50
Armes pour gens de pied	500

Instrumens & Outils pour les Ouvrages.

Pelles ferrées & deferrées, en bon & méchant état.	1474
Pieux & manches de bois de chêne, aussi en bon & méchant état	5321
Gros cloux de fer	2962
Pelles Angloises	338
Charrues pour les Dunes	5
Pieux	800
Brouettes bonnes ou mauvaises	280
Pelles	320

Cuil-

Cuillieres pour	Coulevrines	12
	Demi-Coulevrines	24
	Canons de vingt-quatre	18
	De quatre livres	24
Eponges pour	Coulevrines	12
	Demi-Coulevrines	24
	Canons de 24	18
	De quatre livres	24
Aunes de canevas.		500
Douzaines d'Aiguilles.		40
Cloux de cuivre		900
Cloux d'éponge		4000
Salpêtre.		28. l.
Plomb & saumon		1160. l.
Feuilles de plomb		225
Flambeaux		4232
Harnois		14
Fourchettes de Mousquets		1100
Scies à deux mains		16
Sacs de grenade		60
Sacs de sable, douzaines		102
Lanternes obscures		12
Lanternes ordinaires		20
Barres d'acier		24
Vieilles petites piéces de Canon de fer,		12
Ponts d'osier		20
Ponts de chevaux		2
Grenades de dix-huits doigts		150
— de treize		200
— de huit		82
Grenades à main entre les mains du Maître des feux d'artifice		6646
Palissades		1776
Affuts	de Coulevrines	8
	de demi-Coulevrines	4

Les

Les susdits Pouvoirs, ensemble l'état de l'Artillerie, Armes & Munitions de Guerre ci-dessus transcrits, certifiez par nous Commissaires susdits par nos seings & cachets de nos Armes, à Londres le jour & an que dessus, signez *Clarendon*, *Southampton*, *Albemarle*, & *Sandwich*, & cacheté du cachet de leurs Armes.

Nous de l'avis de nôtre Conseil, & après nous être fait lire de mot à mot le susdit Traité, avons icelui en tous & chacuns ses points & articles agréé, approuvé & ratifié, agréons, approuvons & ratifions par ces présentes signées de nôtre main, promettant en foi & parole de Roi de l'accomplir, faire garder & entretenir inviolablement, sans y contrevenir, ni permettre qu'il y soit contrevenu directement ni indirectement, en quelque sorte & maniére que ce soit. Car tel est nôtre plaisir. En foi dequoi nous avons fait mettre nôtre scel à ces dites présentes. Donné à Paris le dernier jour du mois d'Octobre l'An de grace 1662. & de nôtre Régne le vingtiéme. Signé LOUIS, & au-dessous, *Par le Roi*, LE TELLIER, scellé de cire jaune en queuë de parchemin, & contre-scellé.

Pou-

Pouvoir donné à M. le Comte d'Estrades, pour recevoir au nom du Roi Dunkerque & Forts en dépendans, & y commander.

LOuis, par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, à tous ceux qui ces présentes Lettres verront, salut. Ayant été convenu par le Traité fait & passé en nôtre nom le 27. du présent mois par nôtre très-cher & bien amé le Sieur Comte d'Estrades, Chevalier de nos Ordres, & l'un de nos Lieutenans Généraux en nos Armées, avec nôtre très cher & bien amé Frere le Roi de la Grande Bretagne, ratifié le dernier dudit présent mois, que la Ville & Citadelle de Dunkerque, Forts de Mardick & de . . . avec toute l'Artillerie & Munitions de Guerre étant ès dites Places, seront remises en nôtre pouvoir par nôtre dit Frere, pour nous être dorenavant acquises & nous appartenir en propre, avons estimé nécessaire de faire recevoir en nôtre nom lesdites Places, ensemble lesdites Artillerie & Munitions, par une personne capable & autorisée, avec pouvoir d'établir en même tems ès dites Places les Troupes que nous avons destinées pour servir à leur défense & conservation; & ayant estimé que nous ne pouvions pour cette fin faire un meilleur ni plus digne choix que ledit Sieur Comte d'Estrades,

des, pour la confiance entière que nous prenons en sa capacité, prudence, valeur, expérience en la Guerre, vigilance & bonne conduite, & en sa fidélité & affection singulière à nôtre service, sçavoir faisons, que nous, pour ces causes & autres bonnes considérations à ce nous mouvantes, avons ledit Sieur Comte d'Estrades commis, ordonné, & député, commettons, ordonnons, & députons par ces présentes signées de nôtre main, pour en consequence dudit Traité recevoir en nôtre nom, des mains de ceux qui auront charge & pouvoir de nôtre dit Frere, la Ville & Citadelle de Dunkerque, Forts de Mardick, & de . . . . & d'en prendre possession; recevoir aussi toute l'Artillerie & Munitions de Guerre y étant, sur un inventaire exact qu'il en fera dresser en sa présence par un Commissaire ordinaire de nôtre Artillerie sur les lieux; donner à celui, ou ceux, qui lui remettront lesdites Places, Artillerie & Munitions, les décharges nécessaires, conformément à ce qui a été stipulé par ledit Traité; faire entrer dans lesdites Places, au même tems qu'elles lui seront remises, les Troupes que nous avons ordonné pour la garde d'icelles, les y établir en Garnison, & ensuite en prendre le Commandement, & commander dans lesdites Places, jusqu'à ce que nous ayons pourvû au Gouvernement d'icelles; ordonnant pour cette fin aux Habitans de ladite Ville & lieux en dépendans, & auxdits gens de Guerre, tout ce qu'ils auront à faire pour nôtre service, iceux faire vivre en bonne union & concorde les uns avec les autres, & lesdits gens de Guerre en bonne discipline & police, suivant les Réglemens & Ordonnances Militaires, faire châtier &

punir

punir tous ceux qui oseront y contrevenir, avoir l'œil à la sûreté & conservation desdites Places en nôtre obéïssance, & généralement faire par ledit Sieur Comte d'Estrades tout ce qu'il verra être nécessaire & à propos pour le bien de nôtre service; de ce faire lui avons donné & donnons pouvoir, commission, autorité & mandement spésial per cesdites présentes. Mandons & ordonnons aux Habitans desdites Villes & lieux en dépendans, & aux gens de Guerre qui y sont & seront en Garnison, & dans ladite Citadelle & Fort de Mardick, & de . . . . de reconnoître ledit Sieur Comte d'Estrades, & lui obéir, & entendre ès choses qu'il leur ordonnera pour nôtre service, sans difficulté. Car tel est nôtre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre nôtre scel à ces dites présentes. Donné à Paris le dernier jour d'Octobre, l'An de grace 1662. & de nôtre Régne le vingtiéme. Signé LOUIS, *& sur le repli,* Par le Roi, LE TELLIER, *& scellé en queuë de parchemin de cire jaune.*

Copie de la Lettre du Roi écrite au Roi d'Angleterre.

MOnsieur mon Frere, toutes les circonstances du procédé que vous avez tenu en l'affaire de Dunkerque; depuis le commencement jusqu'à la fin, sont si obligeantes pour moi, que vous devez faire un état certain du ressentiment que j'en aurai en tout tems & en toutes rencontres; mais je vous

avoue

avoué que l'endroit qui m'a touché aussi vivement, est la confiance que vous avez voulu prendre à ma parole, plûtôt qu'à toutes les autres sûretez qu'on vous offroit de ma part: je puis dire même, que, sans rien hazarder, vous avez par ce moyen, non moins que par les autres particularitez essentielles de cette Négociation, étraint de plus en plus dans mon cœur les nœuds de nôtre amitié; aussi je n'aurai point de plus grande joye que de vous en donner des marques solides & effectives en tout ce qui dépendra de moi; & je m'assûre que vous le connoîtrez bien par ce que le Sieur Comte d'Estrades vous dira encore en mon nom sur une autre affaire que vous sçavez: sur laquelle vous priant de lui donner entiére créance, je me contenterai de vous confirmer, qu'on ne sçauroit être avec plus de chaleur & de sincérité que je suis,

Monsieur mon Frere,

Vôtre bon Frere,

LOUIS.

La Suscription étoit,

Au Roi de la Grande Bretagne, M. mon Frere.

Copie de la Lettre du Roi, écrite au Chancélier d'Angleterre.

Monsieur le Grand Chancélier. Comme il ne se peut rien ajoûter à la maniérée obligeante dont le Roi de la Grande Bretagn M. mon Frere en a usé avec moi dans l'affaire

faire de Dunkerque, il manqueroit quelque chose au ressentiment que j'en ai, s'il ne s'étendoit jusques sur une personne qui le sert si dignement que vous faites; croyez que je ne perdrai aucune occasion de vous faire mieux connoître la part que je sçai que vous avez à une marque si essentielle de l'amitié qu'il a pour moi; & me remettant sur ce sujet à la vive voix du Sieur Comte d'Estrades, qui vous assûrera plus précisément de mon affection & de mon estime, je prie Dieu qu'il vous ait, M. le Chancélier, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Paris le 30. Octobre 1662.

Signé LOUIS.

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades au Roi. De Wesel le 17. *Juin* 1672.

SIRE,

Je ne puis assez exprimer à Vôtre Majesté la joye que je ressens, de voir tous les jours prospérer ses desseins, & qu'elle ait reduit en si peu de jours un Etat aussi orgueilleux qu'est celui de Hollande; ce que toute la puissance des autres Rois ensemble n'eût pû faire, si Vôtre Majesté par sa présence, & donnant elle-même ses ordres, n'eût fait agir ses Armées avec

'vec une application & une patience qu'on ne peut assez admirer, & que je n'aurois jamais pû croire, si je ne l'avois vû, non seulement en une rencontre depuis le départ de Vôtre Majesté de Charleroi, mais en plusieurs qui étoient décisives pour faire une aussi grande conquête que celle qu'elle a faite. Car, Sire, je sçai à n'en pouvoir douter, que si elle n'avoit resté jusques à la nuit au delà du Rhin à faire passer les caissons de pain, les Vivres, l'Artillerie, & l'équipage nécessaire, son Armée eût perdu un jour de tems à passer dans le Bétuwe: & si les Ennemis eussent eu ce jour-là, ils auroient fait marcher 2000 chevaux & 6000 hommes de pied pour défendre le passage, ce qui l'eût rendu impossible.

Je reçois tout présentement des avis, que le Peuple de la Ville d'Utrecht a pris les armes contre ceux qui vouloient faire sortir leurs effets & hardes, & même qu'ils les ont pillez: il y a dans cette Ville plus de 6000. Catholiques, dont les principaux sont de ma connoissance, lesquels se voyant soûtenus par l'armée de Vôtre Majesté, ne me laissent pas douter qu'ils n'ébranlent le reste des Peuples, qui connoîtront facilement qu'ils ne peuvent être maintenus pas les Hollandois qu'en leur fournissant des subsides qui les ruineront; ainsi, s'ils peuvent un jour sauver leurs biens & leur liberté, l'on peut juger qu'ils traiteront avec Vôtre Majesté & qu'ils se donneront à elle.

Par-

Par la prise de cette Ville Vôtre Majesté reduira la Hollande à tout ce qu'elle voudra, en ne perdant pas de tems, & envoyant un Corps de Troupes pour se saisir de Muide, où sont les Ecluses, d'où il pourra pousser jusques aux portes d'Amsterdam sans rien craindre, & l'obligera même à traiter.

On en peut faire de même à l'égard de Woerden, qu'un autre Corps peut emporter, & marcher ensuite à Swammerdam, & de-là à la Ville de Leyde, laquelle voyant les passages libres, aimera beaucoup mieux traiter que de laisser ruiner son territoire.

Connoissant la maniére du Gouvernement de Hollande, comme je fais depuis plusieurs années, j'en puis parler à Vôtre Majesté avec plus de sûreté qu'un autre, & lui dire, que présupposé qu'elle s'empare d'Utrecht & des lieux cidessus marquez, elle pourra abolir la République, & faire en deux mois ce que toutes les Puissances du Monde n'auroient pû faire ensemble.

Pour m'expliquer mieux, Sire, je dirai à Vôtre Majesté, que par la prise d'Utrecht, avec ce qu'elle occupe déja, elle s'assujettit les Provinces de Gueldre, d'Overyssel & d'Utrecht, que celles de Frise & de Groningue peuvent être attaquées par ses Alliez, lesquels tiennent déja Grol, Coevorden, & autres Places qui en donnent l'entrée, de sorte qu'il ne restera plus que la Hollande & la Zélande.

La prémiére peut être divisée par l'in-

térêt propre des Villes, lesquelles étant Souveraines, n'auront pas de peine à se soustraire de l'autorité des Etats Généraux, quand elles verront qu'on leur conservera leurs Priviléges, que le Magistrat gouvernera le Peuple comme à l'ordinaire, & que leur commerce & leurs revenus demeureront sur le même pied qu'ils sont à présent, à la reserve des prétentions ridicules que les Etats s'attribuent sur la Mer, qui seront réglées suivant l'intention de Vôtre Majesté.

Cela étant ainsi, la communication restera libre avec les conquêtes qu'elle aura faites, qui subsisteront plus facilement que si tout le Païş étoit détruit; & elle en tirera encore un grand avantage, car réglant par un accord l'étenduë du territoire de chaque Ville, elle laissera une semence de division entre elles, qui ne finira que par l'arbitrage de Vôtre Majesté, ainsi que j'ai vû arriver presque tous les ans du tems de feu Monsieur le Prince d'Orange Henri, qui les accommodoit comme étant leur Gouverneur Général.

Amsterdam a des démêlez pour les digues, pâturages, & pour les eaux avec les Villes de Haerlem & de Leyde.

Rotterdam en a avec la Ville de Dort pour des prétentions de Commerce, des Isles & de certains Villages qui sont en contestation.

Tout cela fera, que celui, que Vôtre Majesté laissera à Utrecht avec le commandement, fomentera la division, ou l'appaisera, selon qu'il conviendra pour

les

les intérêts du service de Vôtre Majesté.

Les Villes de Nord-Hollande suivront celle d'Amsterdam; de sorte qu'il ne restera plus que la Zélande, qui conservera sa Souveraineté à part, & qui ne pourra pas subsister sans le commerce & l'appui de la France & de l'Angleterre.

Ce qui restera des autres Places aux Etats, comme Boisleduc, Grave, Heusden, Bommel, & les Forts qui en dépendent, Bréda, Berg-op-Zoom & Mastricht, tomberont d'elles-mêmes, n'étant plus appuyées des grosses Villes de Hollande, & ne pourront pas resister aux Armes de Vôtre Majesté lorsqu'elle jugera à propos de les attaquer. Les Armées de terre & de Mer des Etats resteront sans payement; & il faudra que chaque Ville prenne des Troupes à sa solde pour les employer à son service particulier, comme aussi les Escadres de la Flote, qui sont occupées par les Villes maritimes.

Par ce moyen la République & la forme du gouvernement seroient entiérement ruinées & abolies; & ce sera le plus grand exemple de châtiment qui se soit jamais vû, & que la postérité regardera comme un ouvrage digne de la grande puissance de Vôtre Majesté. Elle me pardonnera, s'il lui plaît, si je prens la liberté de lui dire ma pensée sur tout ce que dessus, n'ayant pour but que de la servir dans toutes les occasions où elle m'en jugera capable, puisque je suis avec toute sorte de soûmission & de respect, &c.

Fin du Tome prémier.

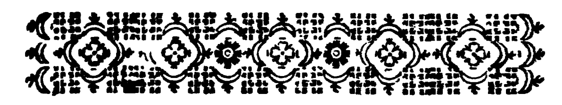


TABLE DU TOME PREMIER.

DE L'ANNE'E 1637.

L'ANNE'E 1638.

L'ANNE'E 1639.

L'ANNE'E 1641.

L'ANNE'E 1642.

L'ANNE'E 1643.

L'ANNE'E 1644.

L'ANNE'E 1645.

L'AN-

TABLE.

L'ANNE'E 1646.

L'ANNE'E 1648.

L'ANNE'E 1650.

L'ANNE'E 1652.

L'ANNE'E 1653.

L'ANNE'E 1654.

L'ANNE'E 1655.

L'ANNE'E 1657.

TABLE.

L'ANNE'E 1661.

L'ANNE'E. 1662.

Let-

Trai-

TABLE.

Traité fait pour l'Achât de Dunkerque.

Let-

TABLE.

FIN.